

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 septembre 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la 15 ^{ème} délibération
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	Pouvoir de Claudie FRAISSE
10 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
12 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
14 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
15 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
18 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
19 ENTRELACS	T COCHET Claire	
20 ENTRELACS	T GRANGE Yves	Pouvoir de Jean-Marc GUIGUE
21 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
22 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
23 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
24 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
25 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
26 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Guenaelle	
27 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
28 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
29 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
30 MERY	T FONTAINE Nathalie	
31 MERY	T ROULET Stéphane	
32 MOUXY	T BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
33 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	
34 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
35 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
36 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
37 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
38 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	Arrivée après la 35 ^{ème} délibération
39 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Florian MAITRE
40 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
41 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

ONTEX Christiane CARRIER

En visioconférence :

GRESY-SUR-AIX Florian MAITRE

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 10 septembre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 38 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 9 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 36 Année : 2024
Exécutoire le : 20 SEP. 2024
Publiée / Notifiée le : 20 SEP. 2024
Visée le : 20 SEP. 2024

HOMME ET BIOSPHERE **Candidature Homme & Biosphère**

Approbation du plan de gestion, du zonage, et du nom de la future Réserve de biosphère

Monsieur le Président rappelle que le projet « Réserve de biosphère - Grand Lac » a pour finalité principale, à travers la candidature à une désignation internationale (programme « Homme et Biosphère » de l'UNESCO), de définir une trajectoire de développement territorial basé sur la recherche d'un équilibre entre développement socio-économique et préservation de la biodiversité.

Depuis 2 ans, Grand Lac et ses partenaires portent cette candidature. Le projet de candidature a fait l'objet d'une validation en Conseil Communautaire, le 9 juillet 2024.

1. Approbation du plan de gestion à joindre au dossier de candidature

La future réserve de biosphère se donne pour ambition de poursuivre et accompagner les démarches initiées par les collectivités territoriales, les établissements publics et privés. Pour cela, un plan de gestion a été formulé, guidant les actions à mener dans le cadre de cette désignation, sur 10 ans. La version finale du plan associée au dossier de candidature UNESCO est présentée ce jour, suite à la clôture de la deuxième série de concertations, en août 2024. Les concertations ont été conduites auprès :

- D'un panel d'habitants sur 6 communes (entre le 26 juin et le 8 juillet 2024) : Aix-les-Bains, Drumettaz-Clarafond, Entrelacs, Le Bourget-du-Lac, Ruffieux, Grésy-sur-Aix ;
- De l'atelier citoyen constitué dans le cadre du Projet de Territoire de Grand Lac (le 9 juillet 2024) ;
- Des élus (maires et Vice-Présidents) dans le cadre du Bureau Communautaire exceptionnel du 7 mai 2024 ;
- Des responsables de pôles et de services de Grand Lac, réunis le 30 mai 2024 ;
- Des socioprofessionnels au sens large : gestionnaires d'espaces naturels, collectivités territoriales, têtes de réseau d'entreprises, associations, fédérations, chambres consulaires... réunis lors de l'atelier multi-acteurs du 6 mars 2024 et consultés au cas par cas ;
- D'un panel d'agriculteurs (15) dans le cadre d'entretiens semi-directifs conduits entre avril et août 2024 ;
- D'un panel de chercheurs ou de scientifiques issus de l'Université Savoie-Mont-Blanc, de l'INRAE, de laboratoires (EDYTEM), réunis dans le Groupe de Travail Scientifique MAB.

Le plan de gestion est joint en annexe. Il est composé de 6 axes, et les objectifs ont été priorisés lors de la deuxième série de concertation.

Les actions pourront encore être amendées, et devront faire l'objet de nouveaux échanges multipartenaires au cours de l'automne 2024 et de l'hiver 2025 afin de définir les porteurs et moyens associés.

2. Validation du zonage final de la Réserve de Biosphère

Une première version du zonage de la Réserve de biosphère a été présentée lors du bureau du 2 avril 2024.

A la suite des retours du Comité consultatif du MAB France (24 mai 2024) et des maires des communes, le zonage a été réajusté.

Les modifications les plus notables sont le placement du Lac du Bourget en zone tampon et l'ajout des zones agricoles protégées situées autour des aires centrales, en zone tampon. La justification détaillée de ce zonage ainsi que la carte sont disponibles en annexe.

3. Validation du nom utilisé pour la future Réserve de Biosphère

Enfin, un nom doit être défini pour notre future réserve de biosphère.

Après consultation des partenaires de la candidature (Grand Lac, Office National des Forêts, PNR du Massif des Bauges, CEN Savoie, CISALB, Agence Aix Riviera des Alpes), le nom suivant est proposé :

« Réserve de Biosphère du Lac du Bourget, entre Rhône & Alpes »

Une Baseline supplémentaire pourra être utilisée selon les circonstances (textes associés, dessins vectoriels) afin de souligner la diversité des paysages du territoire de la réserve de biosphère : « ses montagnes, marais et coteaux ».

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de gestion associé au dossier de candidature, le zonage, et le nom de la future Réserve de Biosphère.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le plan de gestion associé au dossier de candidature final et s'engage à contribuer à sa mise en œuvre,
- APPROUVE le zonage défini pour la Réserve de Biosphère,
- APPROUVE le nom de la future réserve de biosphère : « Réserve de Biosphère du Lac du Bourget, entre Rhône & Alpes ».

Aix-les-Bains, le 17 septembre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 45
- Présents et représentés : 53
- Votants : 53
- Pour : 53
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**GRAND LAC
BIOSPHERE**
CANDIDAT UNESCO

RÉSERVE DE BIOSPHERE DU LAC DU BOURGET - ENTRE RHÔNE & ALPES

FORMULAIRE DE CANDIDATURE AU PROGRAMME
"MAN AND BIOSPHERE" DE L'UNESCO

SEPTEMBRE 2024

PORTEUR DU PROJET



PARTENAIRES



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



CONCEPTION ET COORDINATION

Marine ALIX, Chargée de mission du programme UNESCO Man and Biosphere, à la CA Grand Lac

CONTRIBUTIONS

Marie-Claire BARBIER, Vice-Présidente de Grand Lac, en charge de l'environnement, du climat, de la transition énergétique et du lac

Thibaut GUIGUE, Vice-Président de Grand Lac, en charge de l'urbanisme, de l'habitat du logement social et de la politique de la ville

Régis DICK, Agence A la Nature [anciennement directeur du CEN Savoie]

Léna SYKORA, André BOCH et Steven PEUDON, étudiants en M2 Géographie et Aménagement de la Montagne à l'Université Savoie Mont Blanc

André MIQUET, Responsable Biodiversité et Territoires au CEN Savoie

Nicolas MIGNOT, Responsable du système d'information au CEN Savoie

Frédéric BIAMINO, chargé de communication – documentation au CEN Savoie

Guillaume COSTES, responsable SIG à Grand Lac

Sébastien CACHERA, Responsable du pôle Gestion de l'eau et des milieux aquatiques au CISALB

Aurélien BRUN, Responsable Commercial et Développement à l'Agence Savoie Mont Blanc de l'Office National des Forêts

Mathilde PANTALACCI, Chargée de mission biodiversité et Natura 2000 au PNR du Massif des Bauges

Fabrice BURDIN, responsable du service agriculture à Grand Lac

INTRODUCTION

Les Réserves de biosphère sont des zones comprenant un écosystème ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et côtiers/marins, reconnus au niveau international dans le cadre du programme de l'UNESCO sur L'homme et la Biosphère (MAB-Man and the Biosphere). Leur but est de promouvoir une relation équilibrée entre les êtres humains et la biosphère et d'en offrir la démonstration. Elles sont désignées par le Conseil international de coordination du programme MAB, à la demande des Etats concernés. Chacune continue de relever de la seule autorité de l'Etat sur le territoire duquel elle est située. Les Réserves de biosphère forment ensemble un réseau mondial, auquel les Etats participent à titre volontaire.

Le Réseau mondial est régi par le Cadre statutaire adopté en 1995 par la Conférence générale de l'UNESCO, lequel précise la définition, les objectifs, les critères et la procédure de désignation des Réserves de biosphère. Le Plan d'action de Madrid a fixé et amélioré certaines exigences. Les axes à suivre pour la mise en œuvre des Réserves de biosphère sont définis dans la "Stratégie de Séville" et ont été davantage développés dans le Plan d'Action de Madrid (2008-2013). Ce sont là les documents de base auxquels il conviendra de se référer pour remplir le présent formulaire de proposition.

Les renseignements fournis ci-après seront utilisés par l'UNESCO aux fins suivantes :

- a) **Évaluation du site** par le Comité consultatif sur les Réserves de biosphère et par le Bureau du Conseil international de coordination du MAB ;
- b) **Dans le cadre d'un système d'information accessible dans le monde entier**, à savoir l'UNESCO-MABnet et pour des publications, pour faciliter la communication et la collaboration entre ceux qui, partout dans le monde, s'intéressent aux Réserves de biosphère.

Le formulaire comprend trois parties :

La première est un résumé indiquant en quoi la zone proposée remplit les fonctions et satisfait aux critères énumérés dans le Cadre statutaire pour les Réserves de biosphère ; elle contient en outre la signature des différentes autorités appelées à approuver la proposition. La deuxième partie décrit de manière relativement détaillée les caractéristiques humaines, physiques et biologiques ainsi que les aspects institutionnels. La troisième partie est constituée de deux annexes : la première annexe sert à mettre à jour l'Annuaire des réserves de biosphère sur le MABNet une fois que la réserve de biosphère a été officiellement désignée. La seconde annexe sert à fournir des documents promotionnels et de communication pour la réserve de biosphère. Il conviendra de fournir autant que possible tableaux, illustrations et cartes tout au long du dossier de nomination.

Ce dernier sera rempli en anglais, en espagnol ou en français. Deux copies seront adressées au Secrétariat (adresse ci-dessous) comme suit :

1. **L'original**, portant les signatures et accompagné des lettres, de la carte du zonage et autres documents présentés à l'appui de la demande. Ces documents devront être envoyés au Secrétariat par les voies officielles de l'UNESCO, à savoir via la Commission nationale pour l'UNESCO et/ou la Délégation permanente auprès de l'UNESCO ;
2. **Une copie électronique** (sur disquette, CD, etc.) du formulaire de proposition et des cartes (notamment la carte du zonage). Celle peut être envoyée au Secrétariat du MAB.

UNESCO

Division des sciences écologiques et de la terre
1, rue Miollis

F-75352 Paris Cedex 15, France

Tél. : +33 (0)1 45 68 41 51 Télécopie : +33 (0)1 45 68 58 04

Courrier électronique : mab@unesco.org

www.unesco.org/mab





LE TERRITOIRE DE GRAND LAC EST UNIQUE.

Nous bénéficions d'un cadre de vie exceptionnel, niché entre le lac du Bourget, plus grand lac naturel de France et les sommets des Alpes.

Les espaces naturels et les espèces qui y vivent font toute sa beauté. Nous bénéficions aussi d'un patrimoine culturel, d'un terroir et d'une économie locale dynamique. La volonté de préserver notre identité locale, le lac du Bourget, mais aussi nos forêts, nos montagnes, marais et coteaux face à l'évolution récente et prévue du territoire est au cœur des préoccupations.

Ce cadre de vie est notre fierté et il est de notre devoir et de notre responsabilité de le préserver, de le magnifier et de le transmettre aux générations futures. Pour concrétiser cette ambition, nous souhaitons devenir le premier territoire lacustre français du programme sur l'Homme & la Biosphère de l'UNESCO.

Devenir une Réserve de biosphère constitue une reconnaissance mondiale des patrimoines naturels et culturels du territoire et une valorisation des efforts déjà engagés pour les préserver. Mais surtout, cela permettra de fédérer l'ensemble des acteurs et engagera le territoire dans l'amélioration continue de ses pratiques afin de répondre aux enjeux à venir en matière de biodiversité et de changement climatique (phénomènes de sécheresse, de risques incendie accrus, de baisse du niveau d'enneigement, disparition de certaines espèces locales, etc.). Le développement de la recherche scientifique, l'éducation au développement durable ou encore le fonctionnement en réseau entre Réserves de biosphère du monde entier constituent des solutions permettant de répondre à ces problématiques.

Devenir une Réserve de biosphère est un acte d'engagement qui dépasse le temps du mandat politique et qui nous l'espérons, favorisera la prise en compte de la biodiversité et du respect de l'Humain dans tout projet ou politique publique menés à l'avenir sur le territoire.

Le plan de gestion constitué dans le cadre de la candidature de notre territoire traduit notre volontarisme et nos objectifs dans le cadre de ce projet collectif. Nous affirmons notre responsabilité collective - habitants, professionnels, élus - à cultiver un lieu de vie dans lequel les activités humaines se développent dans le respect des êtres vivants et des milieux qui nous entourent. Ensemble, nous voulons faire de notre territoire un écrin unique de biodiversité et de développement durable, pionnier et modèle d'une transition écologique réussie.

Renaud BERETTI

Président de l'agglomération Grand Lac

SOMMAIRE

PARTIE I : RÉSUMÉ	12
1. Nom Proposé pour la Réserve de Biosphère	14
2. Nom du Pays	14
3. Les Trois Fonctions des Réserves de Biosphère	14
3.1 Conservation – contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique	15
3.2 Développement – encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique.	18
3.3 Appui logistique	21
4. Critères de Désignation en tant que Réserve de Biosphère	22
4.1 “Englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série de formes d’interventions humaines”.	22
4.2 Être importante pour la conservation de la diversité biologique.	26
4.3 “Offrir la possibilité d’étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional”	31
4.4 Avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère.	32
4.5 Grâce à un zonage approprié	33
4.6 Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié d’acteurs à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère	37
4.7 Mécanismes de mise en œuvre	39
5. Approbations	41
PARTIE II : DESCRIPTION	42
6. Situation	44
6.1 Coordonnées géographiques standards de la Réserve de Biosphère	44
6.2 Emplacement et délimitation des trois zones de la Réserve de Biosphère	44
7. Superficie et justification du découpage par rapport aux fonctions de la Réserve de biosphère	44
7.1 Brève justification de ce découpage par rapport aux fonctions respectives de la Réserve de biosphère	46
8. Région Biogéographique	54
9. Utilisation des Terres	54
9.1 Historique de l’utilisation des terres sur le territoire	54
9.2 Quels sont les utilisateurs principaux de la Réserve de biosphère	60
10. Population humaine de la réserve de biosphère proposée	65
10.1 Brève description des communautés vivant à l’intérieur ou à proximité de la réserve de biosphère proposée	65
10.2 Bassins de vie, mobilités et flux	67
10.3 Intérêts culturels du territoire	68
11. Caractéristiques Biophysiques	72
11.1 Description générale du site et de la topographie de la région.	72
11.2 Variation en altitude	74
11.3 Climat	74
11.4 Géologie, géomorphologie, sols	75

11.5 Zone bioclimatique	76
11.6 Caractéristiques biologiques.....	76
12. Services Ecosystémiques	77
12.1 Identification des principaux services écosystémiques sur le territoire de projet	77
12.2 Une première démarche d'évaluation des services écosystémiques sur le territoire	78
13. Principaux Objectifs pour la Création de la Réserve de Biosphère	80
13.1 Décrivez les principaux objectifs de la réserve de biosphère proposée. Veuillez préciser les pressions indirectes et/ou les problèmes organisationnels.....	80
13.2 Décrivez les objectifs de développement durable de la réserve de biosphère.....	82
13.3 Indiquez quels sont les principaux acteurs impliqués dans la gestion de la réserve de biosphère	83
13.4 Description de la procédure consultative / de concertation	83
13.5 Comment l'implication des acteurs dans la mise en œuvre et la gestion de la réserve de biosphère est-elle encouragée	87
13.6 Principales ressources attendues (financières, matérielles, et humaines) pour mettre en œuvre les objectifs de la réserve de biosphère	89
14. Fonction de Conservation	90
14.1. A l'échelle des paysages et des écosystèmes (y compris les sols, l'eau et le climat).....	90
14.2. A l'échelle de la diversité des espèces.....	118
14.3. A l'échelle de la diversité génétique ?	127
15. Fonction de Développement	129
15.1 Potentiel s'agissant de promouvoir un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique	129
15.2 Si le tourisme est très développé.....	129
15.3 Agriculture.....	134
15.4 Autres types d'activités contribuant positivement ou négativement au développement durable local..	137
15.5. Valeurs culturelles et spirituelles, pratiques coutumières	141
16. Fonction D'appui Logistique	144
16.1 Recherche et surveillance	144
16.2 Éducation au développement durable et sensibilisation du public	145
16.3 Contribution au réseau mondial des RB.....	147
16.4 Canaux de communication internes / externes et médias utilisés dans la RB	148
17. Gouvernance, Gestion et Coordination de la Réserve de Biosphère	149
17.1 Structure de gestion et de coordination.....	149
17.2 Conflits au sein de la RB.....	155
17.3 Représentation, participation et consultation de la population.....	156
17.4 Le plan ou la politique de gestion / coopération	156
17.5 Gouvernance.....	161
18. Autres classements du site	165
19. Pièces justificatives	165
20. Adresses	165

TABLE DES CARTES – TABLEAUX – ILLUSTRATIONS – GRAPHIQUES

Carte 1 : Situation géographique de la réserve de biosphère	14
Tableau 1 : Synthèse de l’articulation des dispositifs réglementaires, fonciers et contractuels pour garantir la fonction de conservation.....	17
Illustration 1 : De haut en bas et de gauche à droite – Les paysages de plaine – Lac du Bourget ; Méandre du Rhône et banc de sable ; Marais de Chautagne ; Forêt alluviale de la Deysse, prairie de l’Albanais ; Pelouse sèche de la Buffaz. Source : CEN Savoie	23
Illustration 2 : De gauche à droite et de haut en bas : Les paysages de montagne – Boisements de l’épine ; falaises du Revard, Ruisseau tuffeux sur les pentes du Revard, Forêt d’épicéa et prairie d’altitude dans le massif des Bauges ; Paysage enneigé sur le Mont Revard. Sources : CEN Savoie ; Photothèque Grand Lac	25
Tableau 2 : Récapitulatif des principaux écosystèmes, habitats, motifs paysagers, enjeux faune/flore du territoire de projet	30
Tableau 3 : Coordonnées géographiques standards de la réserve de biosphère – WGS84.....	44
Tableau 4 : Superficie des zones de la réserve de biosphère – WGS84	44
Carte 2 : Proposition de périmètre pour la réserve de biosphère	45
Illustration 3 : Croquis d’un village palafittes. Source : Autourdulacdubourget.fr	54
Illustration 4 : Nuits sur le lac (François Cachoud, 1903. Source : Jacqueline, 2000)	57
Illustration 5 : La plaine de Chautagne et le Rhône dans les années 30. Source : Etude des ressources paysagères du Lac du Bourget, CEN Savoie, 2017.....	58
Illustration 6 : Affiches de la destination Aix les Bains élargie, fin 19 ^{ème} début 20 ^{ème} siècle. Source : Photothèque des thermes nationaux	59
Carte 3 : Répartition spatiale de la chasse à Grand Lac. Source : L. TISSERAND, 2024	60
Tableau 5 : Prélèvements de gibiers sur le territoire de Grand Lac sur la saison 2023-2024. Source : Fédération des Chasseurs de Savoie	61
Carte 4 : Répartition de la population par commune sur le territoire proposé (Source : Grand Lac).....	66
Carte 5 : Sites palafittiques du Lac du Bourget, de haut en bas : Châtillon ; Saint Pierre de Curtille, Baie de Grésine, Tresserve (Source : Grand Lac)	70
Illustration 7 : De gauche à droite et du haut vers le bas : Douves du Château Thomas II ; Prieuré du Bourget du Lac (Source : CEN Savoie) ; Château de Châtillon ; Abbaye d’Hautecombe ; Site palafittique de Châtillon (panneaux de mise en valeur) ; Centre d’interprétation Aqualis (Source : Photothèque Grand Lac).....	71
Carte 6 : Variations altitudinales au sein du territoire. Source : IGN & ALTI. Réalisation : SYKORA Léna Université Savoie Mont Blanc, 2024.....	74
Tableau 5 : Stations météorologiques du territoire. Source : Info climat ; Réalisation : Peudon Steven, Université Savoie Mont Blanc, 2024.....	75
Tableau 6 : Grands types de milieux naturels, les principaux services écosystémiques identifiés sur le territoire.....	77
Illustration 8 : Sonde météorologique installée sur le site du marais de Chautagne / Crédit : J. Porteret / CEN Savoie ..	78
Illustration 9 : Modèle “fourniture–demande–flux” présentant la situation du service écosystémique de régulation “recharge de la nappe” sur le territoire de la Vallée d’Aoste. CEN Savoie	79
Tableau 7 : Liste des principaux objectifs du plan de gestion provisoire du territoire proposé et correspondance avec les Objectifs de Développement durable de l’ONU	82
Illustration 10 : Evènement de lancement de la candidature, le 12 juin 2023. Source : Grand Lac.....	83
Illustration 11 : Intervention des trois étudiants du M2 GAM dans une école primaire du territoire. Source : Grand Lac.....	84
Tableau 8 : Propositions des jeunes aux concertations. Source : PEUDON Steven, USMB, 2024.....	85
Carte 7 : Synthèse de la carte coccinelle formulée dans le cadre de la concertation des jeunes collégiens du territoire. Réalisé par les étudiants du M2 GAM de l’USMB.....	86
Illustration 12 : GT Scientifique sur le zonage de la réserve de biosphère, le 6 octobre 2023. Source : Grand Lac ...	87

Illustration 13 : Motifs paysagers lac et montagnes. © Bruno CAGNON.....	90
Illustration 14 : Motifs paysagers "Paysages d'eau". © Bruno CAGNON.....	91
Illustration 15 : Motifs paysagers "Paysages forestiers". © Bruno CAGNON.....	92
Illustration 16 : Motifs paysagers "Paysages agricoles". © Bruno CAGNON.....	93
Illustration 17 : Motifs paysagers "Paysages artificialisés". © Bruno CAGNON.....	95
Illustration 18 : Occupation du sol sur le territoire proposé. Sources : RGD Savoie Mont Blanc, 2019. Réalisation : CEN Savoie.....	95
Carte 8 : Réseau hydrographique du territoire proposé.....	97
Carte 9 : Zones humides du territoire proposé.....	99
Tableau 9 : Grands types de peuplements forestiers du territoire de Grand Lac. Source : Inventaire Forestier National (IFN), 2021.....	100
Carte 10 : Grands massifs forestiers du territoire : 1. Massif de l'albanais ; 2. Massif de Chautagne ; 3. Massif du Clergeon ; 4. Massif du Revard ; 5. Massif du Sud Lac ; 6. Massif de l'Epine. Source : Grand Lac, réalisé par Steven PEUDON.....	102
Carte 11 : Milieux forestiers du territoire proposé.....	103
Carte 12 : Milieux prairiaux et pelouses sèches du territoire proposé.....	105
Graphique 1 : Evolution des apports et des concentrations en phosphore dans le lac du Bourget. Source : CISALB.....	106
Carte 13 : Zonages de protection réglementaire sur le territoire proposé.....	112
Carte 14 : Zonages de protection foncière sur le territoire proposé.....	115
Carte 15 : Zonages de protection contractuelle sur le territoire proposé.....	117
Tableau 10 : Répartition des espèces par groupes sur le CA Grand Lac. Source : Observatoire de la Biodiversité de Savoie ..	118
Tableau 11 : Principales espèces d'intérêt communautaire (annexe I de la directive "Oiseaux") qui nichent dans le territoire de projet. Source : CEN Savoie.....	120
Illustration 19 : De gauche à droite et du haut vers le bas : cuivré des marais, l'azuré de la sanguisorbe, fadet des laïches, l'azuré des paluds ; lucane cerf-volant, cétoine, ampedus elongatulus, aigle royal, martin pêcheur, grèbe huppé. Source : CEN Savoie.....	122
Illustration 20 : De gauche à droite et du haut vers le bas – lynx boréal, muscardin, castor d'Europe, chamois des Alpes, sonneur à ventre jaune, triton alpestre, lote de rivière, lavaret, truite lacustre, omble chevalier.....	123
Illustration 21 : De gauche à droite du haut vers le bas– sanguisorbe, grande douve, liparis de loesel, hypne brillante, violette élevée ; cistude d'Europe.....	124
Carte 16 : Corridors et réservoirs de biodiversité du territoire proposé.....	128
Tableau 12 : Sites touristiques majeurs de fréquentation.....	132
Illustration 22 : De gauche à droite et de haut en bas : village de Chanaz ; Promenade au fil de l'eau ; Musée gallo-romain ; Belvédère du Revard ; Station de ski la Féclaz ; Les gorges du Sierroz ; la Plage d'Aix-les-Bains ; le Musée Faure (Sources : Grand Lac, patrimoine.savoie.fr ; Aix-les-Bains Riviera des Alpes).....	133
Graphique 2 : Proportion des exploitations par production. Source : Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 2017..	134
Illustration 23 : Thématiques du PAT 2 de Grand Lac, 2024.....	136
Illustration 24 : Lots de pêche sur le Lac du Bourget. Source : CISALB.....	138
Graphique 3 : Répartition des établissements inscrits au RCS/RM par type de secteur d'activités en 2021. Source : Grand Lac	139
Illustration 25 : Four à pain de Lachat. Source : Commune de Chindrieux.....	141
Carte 17 : Les fours à pain autour du lac du Bourget. Source : la rubrique des patrimoines de Savoie, juillet 2002, Réalisation : A.BOCH.....	142
Carte 18 : Aire de répartition de la langue franco-provençale. Source : Centre d'études franco-provençales.....	143
Illustration 26 : Sortie terrain avec les enfants de l'école du Sierroz, visant à présenter la truite lacustre dans le cadre du projet Fauna Flora 30/30. ©Régis DICK.....	146

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I : Annuaire des réserves de biosphère MABnet.....	168
ANNEXE II : Documents promotionnels et de communication	174
ANNEXE III : Listes des espèces et habitats	182
ANNEXE IV : Revue de presse	204
Annexe V : Approbations et lettres de soutien.....	247
Annexe VI : Bibliographie & Sitographie	266
Annexe VII : Cartes.....	272
Annexe VIII : Plans d'occupation du sol et de gestion	287
Annexe IX : Comptes-rendus des concertations	310
Annexe X : La recherche sur le territoire proposé.....	311
Annexe XI : Documents juridiques	313

GLOSSAIRE

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

AB : Agriculture Biologique

ADEME : Agence de la transition écologique Auvergne-Rhône-Alpes

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOP : Appellation d'Origine Protégée

APB : Arrêté de protection de Biotope

AIPB : Arrêté Inter préfectoral de Protection de Biotope

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

AURA : Auvergne Rhône-Alpes

CA : Communauté d'Agglomération

CDOA : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels

CEREMA : Centre d'Étude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

CISALB : Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du lac du Bourget

CNPF : Centre National de la Propriété Forestière

CNR : Compagnie National du Rhône

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

COFIL : Comité de Pilotage

COTECH : Comité Technique

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

DDT : Direction Départementale des Territoires

DOCOB : Document d'Objectifs du site

DPF : Domaine Public Fluvial

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ESS : Économie Sociale et Solidaire

FNADT : Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire

FSC : Forest Stewardship Council

GAM : Géographie et Aménagement de la Montagne

IGP : Indication Géographique Protégée

INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

MAB : Man And Biosphere

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

ODD : Objectifs de Développement Durable

OFB : Office Français de la Biodiversité

OMM : Organisation Météorologique Mondiale

ONF : Office National des Forêts

PAT : Plan Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PNRMB : Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

RMRB : Réseau Mondial des Réserves de Biosphère

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SUP : Servitude d'Utilité Publique

TEPOS : Territoire à Énergies Positives

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

ZAP : Zone Agricole Protégée

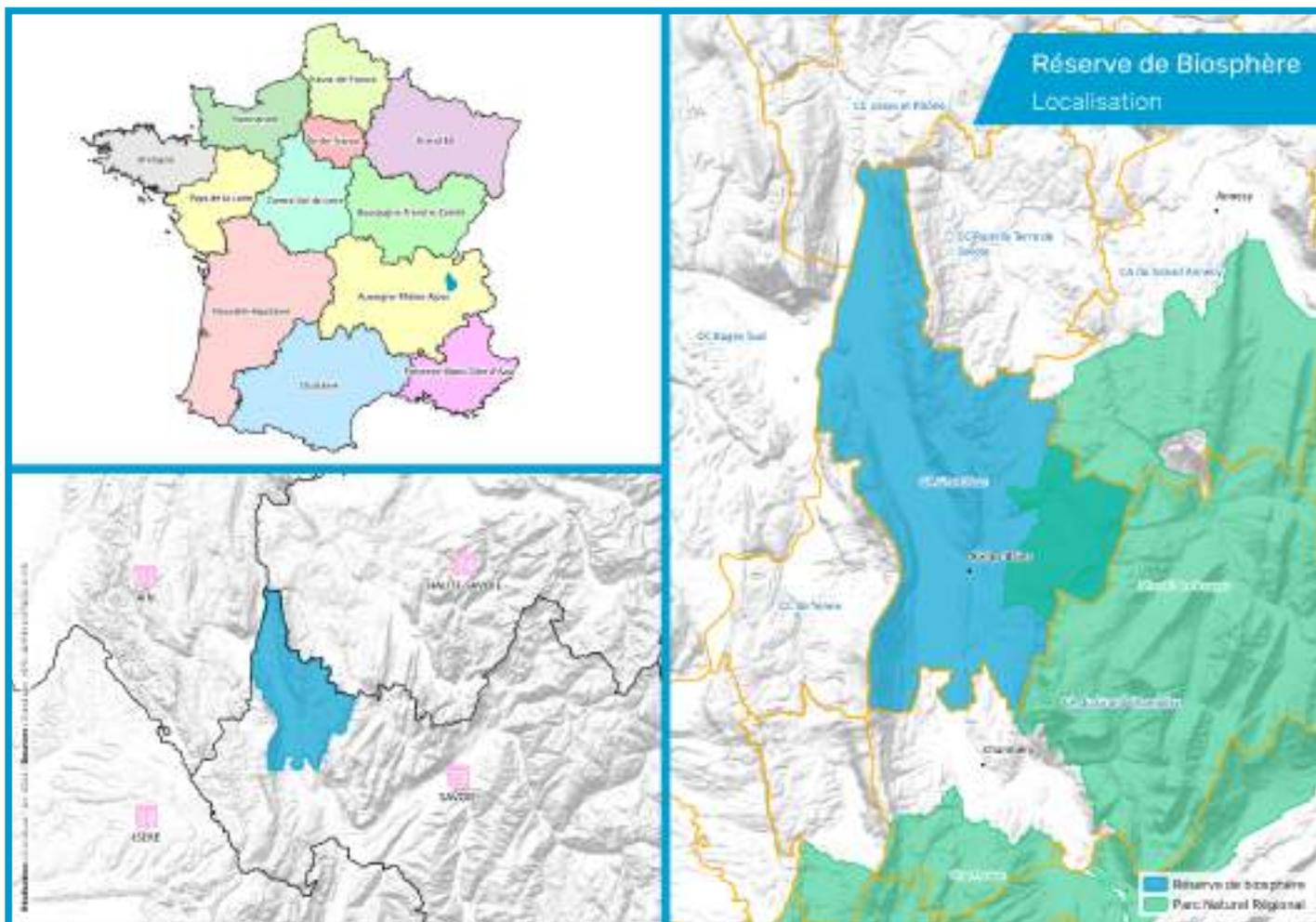
ZPS : Zones de Protection Spéciale

ZSC : Zones Spéciales de Conservation





PARTIE I
Résumé



Carte 1 : Situation géographique de la réserve de biosphère

1. NOM PROPOSÉ POUR LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE

Réserve de biosphère du Lac du Bourget, entre Rhône & Alpes.

2. NOM DU PAYS

France.

3. LES TROIS FONCTIONS DES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE

Le territoire proposé réunit toutes les conditions pour remplir les trois fonctions d'une réserve de biosphère :

- Un patrimoine naturel exceptionnel, une diversité d'écosystèmes et d'habitats allant du lac aux marais, de la forêt de plaine à la forêt d'altitude, des alpages aux prairies bocagères... et des outils pour les conserver.
- Un territoire attractif à la vitalité économique démontrée, réunissant des acteurs conscients de la richesse et de la beauté de leur cadre de vie et qui souhaitent s'engager vers un développement humain plus respectueux de leur environnement.
- Un véritable terrain propice à la recherche scientifique, avec la présence de l'Université Savoie mont Blanc et de laboratoires de recherche d'importance.
- Des acteurs déjà engagés dans les actions d'éducation au développement durable et motivés pour les développer davantage.

3.1. Conservation – contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique

Le territoire proposé dispose d'une véritable mosaïque d'écosystèmes, reconnus à l'échelle locale, nationale et internationale.

Afin d'assurer la conservation sur le long terme de ces écosystèmes, habitats et espèces (cf 4.1, 4.2 et 14), le projet de Réserve de biosphère s'appuie sur l'articulation entre trois grands types de dispositifs de conservation :

- Les dispositifs réglementaires ;
- Les dispositifs fonciers de conservation ;
- Les dispositifs contractuels.

Le territoire de la Réserve de Biosphère possède un important réseau d'acteurs (cf. partie 17.) permettant de mettre en œuvre et suivre ces dispositifs de conservation, parmi lesquels :

- Le Conservatoire du littoral (CDL) ;
- Le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie (CEN Savoie) ;
- Le Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du Lac du Bourget (CISALB)
- La Direction Départementale des Territoires de Savoie (DDT) ;
- L'Office national des forêts (ONF) ;
- Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (PNRMB) ;
- Le Syndicat du Haut-Rhône (SHR).

LES DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES MOBILISÉS SUR LE TERRITOIRE SONT :

• Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) :

- APPB du Sud du Lac du Bourget
 - AIPB des îles de Chautagne Malourdie ;
 - APPB des marais du Parc et du Villard ;
 - APPB du marais des Puits d'Enfer.
- Les forêts en libre-évolution, y compris les **réseaux d'îlots de senescence (ILS), en forêt publique**. Le réseau est développé sur différentes communes et concerne les 3 massifs forestiers montagneux avec :
- le massif de l'Épine (54,42 ha d'ILS en forêt communale du Bourget-du-Lac),
 - le massif de la Chambotte (10ha d'ILS en forêt communale de Brison Saint-Innocent, 102ha de surface en senescence à la Biolle, et 47,47 ha de surface en senescence à Aix-les-Bains dont 7ha en ILS),
 - et sur le massif du Revard (19,37 ha de surface en senescence à Méry, 18 ha de surface en senescence dont 4 ha d'ILS à Drumettaz-Clarafond, et 25,79 ha de surface en senescence à Saint-Offenge dont 10,63 ha d'ILS).

À noter que les îlots de senescence en forêt publique bénéficient d'un cadre réglementaire bien défini reposant sur la soumission au régime forestier et l'arrêté préfectoral d'aménagement.

LES DISPOSITIFS FONCIERS MOBILISÉS SUR LE TERRITOIRE SONT :

- **Le Conservatoire du littoral (CDL)** : compétent sur les lacs de plus de 1000ha, le CDL a acquis de nombreux terrains autour du lac du Bourget, principalement sur 3 secteurs : le Sud du Lac (domaine de Buttet), le massif de la Chambotte (site de la ferme Gigot) et au Nord du Lac (marais de Chautagne). Il faut ajouter l'affectation par l'Etat au CDL des roselières du lac du Bourget. Le CDL est par ailleurs le principal bénéficiaire, par délégation, d'un droit de préemption ENS instauré en 2012 par le Département de la Savoie, dans différentes communes autour du Lac du Bourget.
- **Le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie (CEN Savoie)** : en complément de l'action foncière du CDL dont il est gestionnaire exclusif des terrains maîtrisés, le CEN Savoie a obtenu la maîtrise foncière de nombreux sites (marais de Vuillerme, marais et étangs de Crosagny...) dont il assure la gestion, en partenariat avec différents acteurs locaux, notamment des agriculteurs.
- **La zone agricole protégée (ZAP)** : créées par l'article 108 de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, et codifiées à l'article L.112-2 du code rural et de la pêche maritime, les zones agricoles protégées ont pour objectif de soustraire à la pression urbaine et à la spéculation foncière les espaces agricoles les plus vulnérables. Peuvent être classées en ZAP les zones dont l'intérêt général est reconnu soit pour la qualité de leur production, soit pour leur situation géographique, soit pour leur qualité agronomique. La commune de Drumettaz-Clarafond a été précurseur au niveau national en instaurant la première ZAP en 2003. Cette initiative a incité d'autres collectivités à se saisir de cet outil en vue de préserver durablement l'espace agricole¹. À ce jour, plusieurs ZAP existent sur le territoire de Grand Lac ou sont en cours de création. Le territoire proposé souhaite mobiliser ce dispositif foncier qui bien que n'étant pas spécifiquement dédié à la conservation permet de contribuer à la conservation des sites désignés en zone centrale autour desquels ils sont situés (via un accompagnement des agriculteurs à des pratiques durable).

LES DISPOSITIFS CONTRACTUELS MOBILISÉS SUR LE TERRITOIRE SONT :

- **La Charte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (PNRMB)** : ce document intègre plusieurs objectifs liés à la préservation du patrimoine naturel et culturel. Le Parc est par ailleurs nouvellement animateur du site Natura 2000 S10 "réseau de zones humides de l'Albanais" dont le document d'objectifs (DOCOB) a été validé en mai 2024. Il prévoit des actions relatives à la restauration et l'entretien des milieux ouverts, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, le renforcement de la naturalité des milieux boisés, la gestion des déchets, la préservation du réseau bocager, le renforcement de sa fonctionnalité écologique et la création et restauration de dépressions humides à aquatiques. Les actions de suivis scientifiques, veille sur les activités économiques et de loisirs, ou encore le pilotage de l'animation du DOCOB viennent encadrer la gestion opérationnelle.
- **Natura 2000**. Le périmètre de la Réserve de Biosphère contient tout ou partie de 4 sites Natura 2000, majoritairement centrés autour des zones humides et alluviales :
 - Site "Lac du Bourget et Chautagne" (FR8202010) animé par le CEN Savoie ;
 - Site "Forêts alluviales et îlons du Haut-Rhône" (FR8201771) animé par le Syndicat du Haut-Rhône ;
 - Site "réseau de zones humides de l'Albanais" (FR8201772) animé par le PNRMB ;
 - Site "réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays savoyard (FR8201770) animé par le Syndicat mixte de l'avant-pays savoyard.
- **Le site inscrit "lac du Bourget et ses abords"**. Ce vaste "site inscrit" a été désigné en 1974. Ce classement oblige au dépôt d'un dossier de déclaration donnant lieu à un avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de la DREAL.

¹ <https://www.savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-developpement-rural/Foncier-agricole/Zones-agricoles-protégees>

- **Site Ramsar** : l'ensemble Lac du Bourget Chautagne et reconnu comme zone humide d'intérêt mondial à travers son inscription sur la liste des sites RAMSAR depuis 2003. À la suite d'une demande du Département de l'Ain et de la Réserve Naturelle du Marais de Lavours, un dossier d'extension a été finalisé en 2023 pour intégrer les îles de Chautagne Malourdie ainsi que le site des marais de Lavours. Le périmètre du site Ramsar est proche de celui du site Natura 2000. Cette extension a été validée en 2024 par les instances de RAMSAR.
- **Site classé** : les gorges du Sierroz (2,6 ha) constituent le seul site classé du territoire. Cette procédure est engagée par l'Etat, une commission départementale de la nature des paysages et site ou une personne physique/morale. Elle est soumise à enquête publique puis décret ou arrêté. Toute modification de l'aspect des lieux est soumise à autorisation spéciale du ministre chargé des sites ou du préfet. Le territoire comprend un site classé : le site classé des "gorges du Sierroz".

D'autres zones tampon ont été proposées, ne faisant pas l'objet de protections contractuelles citées ci-dessus, mais d'un régime foncier ou d'une gestion publique permettant de les classer en tant que tel (jardin vagabond, bois vidual).

ECOSYSTÈME	ZONES/SITES DU PROJET DE RÉSERVE	DISPOSITIF RÉGLEMENTAIRE DE CONSERVATION	DISPOSITIF FONCIER DE CONSERVATION	DISPOSITIF CONTRACTUEL DE CONSERVATION
AQUATIQUE	Lac du Bourget et canal de Savières	-	-	Natura 2000 (FR8202010) RAMSAR Site inscrit
	Roselières du Lac du Bourget	APPB Sud du Lac	Affectation au CDL	Natura 2000 (FR8202010) RAMSAR Site inscrit
	Rhône et ses îles	APPB îles de Chautagne Malourdie	Propriété domaniale Conventions CEN Savoie	Natura 2000 (FR8201771) RAMSAR (projet extension)
HUMIDES	Marais du Sud du Lac	APPB Sud du Lac	Propriétés CDL	Natura 2000 (FR8202010) RAMSAR Site inscrit
	Marais de Chautagne	Réserve biologique forestière (projet)	Propriétés CDL Propriétés et conventions CEN Savoie	Natura 2000 (FR8202010) RAMSAR
	Marais de Bange et du Puits d'enfer	APPB Marais et Puits d'Enfer	Propriétés et conventions CEN Savoie	Natura 2000 (FR8201770)
	Marais Vuillerme	-	Propriétés et conventions CEN Savoie	-
	Marais de l'Albanais	APPB des marais du Parc et des Villards	Propriétés et conventions CEN Savoie	Natura 2000 (FR8201772)
TERRESTRES	Massif de l'Épine	Forêts communales en libre-évolution	-	Site inscrit
	Massif de la Chambotte	Forêts communales en libre-évolution	Propriétés CDL (ferme Gigot) Propriétés et conventions CEN Savoie	Site inscrit
	Massif du Revard	Forêts communales en libre-évolution	Propriétés et conventions CEN Savoie	PNR du massif des Bauges
	Pelouses sèches de la Buffaz	-	-	-

Tableau 1 : synthèse de l'articulation des dispositifs réglementaires, fonciers et contractuels pour garantir la fonction de conservation

3.2. Développement - encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique

UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS LES LOISIRS ET SPORTS DE PLEIN AIR PROPICE AU DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE

Le tourisme fait partie intégrante de l'économie locale. La collectivité comptabilise près de 3 102 425 nuitées touristiques lors de l'année 2022 sur l'ensemble des lits professionnels, de particulier à particulier et de résidences secondaires.

Les activités sportives de plein air sont fortement pratiquées du fait de l'attractivité liée aux richesses naturelles : sports nautiques (kayak, paddle, voile, plongée, etc), randonnée, escalade, VTT, ski, etc. De manière générale, les pratiques changent, se multiplient (location de bateaux, paddle...) et nécessitent un renforcement de la sensibilisation sur le respect de l'environnement. Des formations ont d'ailleurs été engagées en ce sens auprès de professionnels par le CEN Savoie et l'Office de tourisme intercommunal. Par ailleurs, certaines pratiques sportives vont être amenées à se réduire voire disparaître du fait du changement climatique (notamment la pratique du ski, du fait de la baisse conséquente du niveau d'enneigement prévue sur la station du Revard). Cela nécessite de développer de nouvelles approches de mise en tourisme de la station à l'avenir. L'offre d'activités touristiques en forêt n'est à ce jour pas structurée sur le territoire et mérite d'être organisée à l'avenir, ces milieux étant de plus en plus fréquentés. L'activité thermale est également importante sur le territoire et a contribué au développement touristique.

La coopération entre plusieurs communautés de communes depuis plus de 10 ans a abouti à la création d'une marque touristique territoriale à la suite de la fusion en 2017 (Loi Notre). La marque Aix Riviera des Alpes est portée par l'Office de Tourisme Intercommunal, renommé "Agence Aix Riviera des Alpes". Cette marque repose sur le positionnement suivant : **prendre soin de soi, des autres et de son environnement.** Ces dernières années ont marqué un tournant dans le positionnement de l'agence et du territoire sur le tourisme. **L'enjeu n'est plus d'augmenter l'activité touristique, mais plutôt d'étaler le tourisme sur l'ensemble de l'année** (pour éviter les effets de pression et saturation en période estivale), et s'engager sur une forme de tourisme raisonné et respectueux de l'environnement (une étude sur le tourisme régénératif est par exemple en cours de réflexion par la chargée de mission MAB et l'OTI). Les premiers touristes doivent devenir les habitants du territoire. Mais l'agence a aussi une stratégie d'attractivité exogène : donner envie, notamment aux plus jeunes, de venir s'installer sur le territoire. L'agence dispose de son propre projet de transition écologique, qui s'est inspiré des fiches actions du PCAET de l'agglomération.

L'un des **enjeux pour l'avenir** est de développer une stratégie touristique de long terme, aucune n'existe à ce jour. L'élaboration d'un schéma des usages touristiques / de loisirs a d'ailleurs été proposé dans le cadre du plan de gestion de la réserve de biosphère. **L'enjeu de la mobilité et de l'accès aux sites** hors voiture est également une question clé ces prochaines années. Des travaux sur la capacité d'accueil touristique et la mise en place d'un observatoire touristique / environnemental ont été proposés dans le plan de gestion de la réserve de biosphère (axe 6).

UN PATRIMOINE CULTUREL RICHE À VALORISER VIA LA FUTURE RÉSERVE DE BIOSPHERE

Sur le plan culturel, le territoire abrite **4 sites palafittiques classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.** Ce sont des vestiges de villages datant de la préhistoire, bâtis autour d'un grand nombre de lacs alpins, qui ont été immergés avec le temps. Les hommes quittaient ces villages lorsqu'ils avaient épuisé les ressources de leur territoire, ils y revenaient bien plus tard lorsque les ressources étaient restaurées. Les lacs du Bourget, Annecy, Aiguebelette, Léman et Paladru abritent quelques sites. A ce jour, la CA de Grand lac a aménagé un seul site, à Châtillon. La chargée de mission MAB a engagé des échanges avec les 4 autres lacs alpins pour mener une réflexion commune de valorisation de ces sites.

Le territoire abrite aussi plusieurs **bâties remarquables** : l'Abbaye d'Hautecombe (premier site visité en Savoie en 2022), le Château de Thomas II, le Prieuré du Bourget-du-Lac, le Château de la Roche du Roi, le

Château de Bonport... Tous contribuent à la renommée du territoire et à sa richesse historique. Le château de Thomas II dispose d'un observatoire ouvert 24h/24 et 7j/7, permettant de contempler des dizaines d'espèces d'oiseaux. Un autre observatoire est présent sur le sud du lac, il peut être visité de manière organisée avec une association de protection de la nature (CEN, LPO, FNE). Mais certains sites mériteraient d'être mis en valeur, ou rénovés, en intégrant des dimensions en lien avec la découverte du patrimoine naturel et culturel. Cet objectif est inscrit dans le plan de gestion de la réserve de biosphère.

De nombreuses **animations culturelles** ont lieu (concerts, festivals, marchés de producteurs locaux), notamment en période estivale. Des animations dédiées à la découverte de la nature sont progressivement portées. Le musée Aqualis (géré par le CISALB) est un acteur emblématique en la matière : il organise par exemple des "escape game" dédiés à la découverte du lac du Bourget. Des associations locales se structurent depuis quelques années pour proposer des animations en lien avec la transition écologique sociale et solidaire, augurant des perspectives intéressantes pour développer des actions d'éducation au développement durable au travers de la culture et du lien social (projets citoyens de végétalisation de ruelles, jeux de pistes découverte de la biodiversité, réemploi de matériaux...).

UNE ÉCONOMIE LOCALE DYNAMIQUE, QUI S'ENGAGE VERS LA TRANSITION

Une forte croissance des nouvelles entreprises est observée depuis 2017. Au total, le territoire génère 28 450 emplois en 2019 et une augmentation de 8000 emplois est prévue d'ici 2030. **L'économie du territoire repose majoritairement sur les services** et dans une moindre mesure, sur l'agriculture. Des filières emblématiques se sont développées ces dernières années, notamment la **filière énergies décarbonées** (solaire, hydrogène, méthanisation). Le bassin chambérien au sud du lac est maintenant relié à l'agglomération d'Aix-les-Bains par une urbanisation diffuse, caractérisée par la juxtaposition d'espaces agricoles, de poches résidentielles, de parcs d'activités. Cette proximité des deux agglomérations est également un atout pour le dynamisme économique local et permettra d'engager des actions communes en matière de transition : l'existence d'un syndicat mixte commun "Chambéry Grand Lac Economie" va dans ce sens.

Une **demande croissante émerge sur la mise en place de lieux de partage** autour du "fait main", des cosmétiques, de la décoration, de médecines alternatives. Des tiers lieux existent déjà pour valoriser ces pratiques. Les démarches **d'économie circulaire** se développent et sont traitées au niveau des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry avec l'association SOLUCIR. Le collectif ENFIN! RÉEMPLOI, porté par Les Chantiers Valoristes, Nantet Locabennes, Trialp, ENSAM et Kayak architecture, a aussi pour ambition de structurer une filière professionnelle autour du réemploi de matériaux de construction en Savoie afin de participer à réduire la part de déchets et de consommations générés par le secteur du BTP.

Sur la période 2021-2022, Grand Lac a mis en place le référentiel "Economie Circulaire". Il y a une réelle demande **pour développer l'économie circulaire dans les filières agriculture, alimentaire, matériaux** (bois fer, fabrication et récupération du bois), mobilier, textile. Le syndicat mixte "Chambéry Grand Lac Economie" (CGLE) travaille au développement d'une zone d'économie circulaire sur le territoire. Les **filiales les plus développées** sont le prêt-à-porter, les bijoux, les accessoires, les friperies, la restauration.

Sur le plan agricole, **26% du territoire est recouvert de parcelles agricoles**. Une grande partie des exploitations agricoles sont situées au nord-est du territoire et au sud. Les zones agricoles sont soumises à de fortes contraintes, avec des piémonts au nord, des zones montagne à l'Ouest, et de ZSCN au Sud-Est. Le territoire s'est développé autour d'un **modèle d'agriculture de niche** : principalement de la production laitière, à élevage extensif, avec de petites unités. 100% du lait produit sur le territoire est transformé en fromage. Le bio n'a pas connu un développement important (il représente 15% des exploitations) car d'autres démarches qualitatives étaient déjà engagées depuis longtemps (AOP, HVE, etc.). D'autres filières (bovin viande, viticulture, céréales...) sont développées dans une moindre proportion (cf partie 15.3). Le territoire n'est pas autonome en matière de viande et légumes. Dans un contexte de **forte pression foncière** et de **besoin de diversification** pour pérenniser certains élevages, les productions maraîchères représentent une opportunité intéressante.

Les agriculteurs du territoire fonctionnent beaucoup **sous forme de coopératives**, notamment sur la filière du lait. 35% des exploitations du territoire représentent un enjeu de transmission et renouvellement des actifs à court terme, notamment dans la filière viande bovine.

La CA Grand Lac s'est engagée dans **un Projet Alimentaire Territorial** en 2019. Ce Plan est en cours de révision et les enjeux liés au MAB ont été intégrés dans les concertations.

Plusieurs **actions en faveur de la transition du secteur agricole** sont déjà menées :

- Des tests en agroforesterie ont été conduits sur une parcelle de Chautagne depuis 3 ans.
- Une étude "eau et agriculture" sur les secteurs prioritaires a été engagée (en lien avec le CISALB, dans le cadre du Plan de gestion de la ressource en eau) pour identifier les secteurs sur lesquels l'eau est en tension, en coopération avec l'ADA BIO.
- Le CEN définit des mesures éligibles en lien avec des exploitants, les accompagne au montage de contrats, et procède à des suivis et un rapportage annuel (réunion de restitution des résultats des suivis).
- Le PNRMB et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc ont construit avec les agriculteurs et les élus du territoire un plan d'actions ambitieux sur les adaptations de l'agriculture face au changement climatique (aménagement des bâtiments pour faire face aux fortes chaleurs, systèmes fourragers adaptés aux canicules et la place de l'arbre et des haies dans la conduite du pâturage des troupeaux...).
- La LPO accompagne les agriculteurs à la prise en compte de la biodiversité (diagnostic environnementaux et accompagnement sur la plantation de haies).

Sur le volet foncier, **des comités locaux à l'installation et au foncier** ont été mis en place avec la Chambre d'agriculture. L'objectif est d'éviter le rachat systématique des terres des agriculteurs partant à la retraite de manière non contrôlée, cela aboutit à un morcellement des parcelles agricoles, et limite aussi l'installation de nouveaux agriculteurs. Le territoire est aussi un précurseur du dispositif des zones agricoles protégées.

Les enjeux pour le secteur agricole ces prochaines années sont les suivants² :

- La reprise des exploitations du fait des départs en retraite (32% des actifs ont plus de 57 ans). Les exploitations sous statut individuel sont particulièrement concernées.
- Le maintien des outils coopératifs face à la baisse du cheptel.
- La préservation du foncier, tant en quantité / qualité qu'en fonctionnalité, face au développement urbain.
- L'adaptation des cultures au changement des régimes de précipitation (irrigation) et de manière générale, au changement climatique (diversification des cultures, ajustement du calendrier de fauche, réorganisation des périodes de mise bas, introduction d'espèces plus adaptées...).
- La capacité de la filière "bovins-viandes" à s'organiser pour développer la valeur ajoutée (circuits courts par exemple).
- La pérennité de l'outil coopératif de la filière viticole face à la baisse de production et à l'arrêt de l'activité des non professionnels.
- La valorisation et la reconnaissance des produits issus des exploitations du territoire de Grand Lac.

Ces problématiques seront traitées via l'axe 1, 3, 4 et 6 du plan de gestion de la réserve de biosphère.

² Sources : PAT de Grand Lac 2020 ET Rapport d'analyse Concertation des agriculteurs dans le cadre de la candidature de Grand Lac au programme UNESCO Man and Biosphere, 2024.

3.3 Appui logistique

DES ACTIONS D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE INITIÉES, ET À RENFORCER

Le CISALB est un acteur clé du territoire autour des actions d'éducation au développement durable sur les enjeux de l'eau. Il a mis en place un **laboratoire dans lequel sont reçus des écoliers et étudiants** sur le traitement de l'eau. Le **musée Aqualis** offre une compréhension de l'écosystème lacustre à travers des expériences interactives et ludiques (conférences tous les mercredi soir, expositions sur la biodiversité du lac). Le CISALB a également noué des partenariats avec les associations de pêche ou des écoles de voile pour organiser des ateliers découverte du lac et des rivières.

Le PNRMB conduit un programme annuel d'éducation vers les publics scolaires (28 825 élèves touchés dans les 64 communes du Parc), publie une lettre d'information biannuelle pour les enseignants, anime et forme un réseau d'éducateurs à l'environnement (réseau RePERE). Il propose également des formations "géoparc'tenaires" au cours de l'année pour former les socio-professionnels du territoire (hébergeurs, accompagnateurs en montagne, offices de tourisme...) sur de grandes thématiques comme le changement climatique, la compréhension des aires protégées... Il mène également des opérations de sensibilisation des visiteurs de sites fortement fréquentés au travers de mission d'éco-volontariat incluant une formation préalable d'une semaine auprès des partenaires du Parc (ONF, OFB, SMIAC...). Enfin, il est le pilote de la mise en œuvre des Atlas de Biodiversité Communale sur son territoire. Le développement d'ABC sur le territoire de la Réserve de biosphère sera mis en œuvre dans le cadre du plan de gestion.

Par ailleurs, **certaines associations telles que France Nature Environnement (FNE)** ou encore la **Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)** mènent des actions de sensibilisation auprès du grand public (observation des espèces, animation d'ABC, 50 à 60 sorties par an autour du Lac, intervention auprès d'établissements scolaires, intervention dans le cadre d'évènements sportifs). La LPO conduit également un programme de labellisation "refuge LPO" pour les particuliers, les communes et les entreprises.

Grâce à l'expertise de ces acteurs, mais aussi aux concertations menées dans le cadre de la candidature, des **enjeux prioritaires** sont identifiables sur cette thématique. Il y a, par exemple, un enjeu à mettre en réseau les acteurs, un manque d'appropriation des enjeux naturalistes par le grand public (mais aussi les acteurs économiques) : il convient de **développer les sciences participatives sur le territoire, en renforçant les projets existants ou en développant d'autres projets**. En ce sens, le projet **Fauna Flora 30x30**, conçu par l'ancien directeur du CEN Savoie et porté par Grand Lac (via la chargée de mission MAB) a été développé en 2023. Il vise à former les élèves sortant du niveau primaire à reconnaître 30 espèces animales et 30 espèces végétales locales, via des sorties terrain et des analyses en classe (loupes, microscopes). Il sera déployé auprès de toutes les écoles du territoire d'ici 2026. Les données d'observation recueillies alimenteront l'inventaire du Muséum National d'Histoire Naturelle.

UN GRAND NOMBRE D'ACTEURS DE LA RECHERCHE PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

Plusieurs instituts de recherche et laboratoires sont localisés sur le territoire, notamment lié au pôle économique de Technolac (230 entreprises et 1000 chercheurs), incluant l'un des campus de l'Université Savoie Mont Blanc, sur la commune du Bourget du Lac. La recherche est portée par des laboratoires reconnus, labellisés et distingués, acteurs de partenariats étroits avec de grands organismes (CNRS, CEA, INRAE), des organisations internationales (CERN) ou d'autres structures (INES, Institut de la Montagne).

D'autres partenaires participent activement à la recherche scientifique sur le territoire : l'ONF, le CEN Savoie, le Conservatoire Botanique National Alpin, le CISALB, le Conservatoire du Littoral, le PNRMB, la Réserve Naturelle du Marais de Lavours, ou encore le Syndicat du Haut-Rhône (cf. partie 16.1).

Parallèlement, plusieurs systèmes d'information sont d'importants relais sur les données scientifiques : **l'Observatoire de la biodiversité de Savoie, l'Observatoire écologique du Lac du Bourget, l'Observatoire du littoral**. Ces données sont accessibles au service SIG de Grand Lac et pourront être mobilisées à l'occasion de l'examen périodique du territoire.

Plusieurs chercheurs de ces structures ont été intégrés au **groupe de travail scientifique constitué dans le cadre de la candidature**. Ils ont notamment travaillé sur l'axe "recherche scientifique" du plan de gestion (axe 6), en déterminant les thématiques de recherche prioritaires pour la réserve de biosphère. Certains milieux, tels que le lac du Bourget, bénéficient d'un suivi important et de nombreuses données de recherche. Mais d'autres milieux comme les zones humides ou les sols restent à mieux suivre à l'avenir. Cette dynamique positive démontre le potentiel du territoire à répondre à la fonction d'appui logistique d'une réserve de biosphère.

4. CRITÈRES DE DÉSIGNATION EN TANT QUE RÉSERVE DE BIOSPHERE

4.1. "Englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série de formes d'interventions humaines"

Le territoire de projet de Réserve de Biosphère présente un concentré de richesses naturelles. Cette diversité est notamment le fruit de rencontres, de transitions, de brassage :

- **Transition entre les régions biogéographiques océanique et alpine...** avec des influences de la région méditerranéenne.
- **Rencontre entre deux grands massifs français** : le Jura et les Alpes.
- **Transition entre différents étages de végétation** : collinéen, montagnard et début du subalpin.
- **Rencontre** entre la **roche**, la **terre** et **l'eau**.

Ainsi, le vivant s'épanouit dans une mince "tranche de biosphère d'environ 1,5 kilomètre d'épaisseur", depuis les larves de chironomes dans les abysses du lac du Bourget, jusqu'aux falaises du Revard, où niche l'aigle royal.

PLAINE ET COLLINES

Avec ses 44,5 km², le **lac du Bourget** est l'un des principaux éléments structurants du paysage, ainsi qu'un refuge de biodiversité. La reconquête de la qualité de ses eaux, aujourd'hui oligotrophes, est favorable aux cortèges d'espèces caractérisant les grands lacs alpins. Relique de l'époque glaciaire, le lac est entouré de 6 massifs de roselières aquatiques, parties émergées d'une flore aquatique très diversifiée et qui constitue un habitat naturel particulièrement prisé. Outre une activité de pêche professionnelle et amateur, le lac accueille également de nombreuses activités touristiques (nautisme, baignade, promenades sur les rives). La bonne organisation voire maîtrise de ces activités touristiques constitue un enjeu majeur de préservation. La régulation des niveaux du lac, essentiellement pour les activités touristiques, a quant à lui un impact majeur sur le fonctionnement de l'écosystème des roselières.

En limite septentrionale du territoire, le lac est indissociable du **Rhône**, auquel il est relié par le "cordon ombilical" du canal de Savières, cours d'eau d'origine naturelle au tracé sinueux. Avec ses îles (bras morts), ses méandres et ses bancs de graviers, le Rhône et ses rives offrent de nombreux habitats d'intérêt pour la flore et la faune. Outre la pratique d'activités touristiques (navigation), le Rhône est fortement marqué par son usage à des fins de production d'hydroélectricité (usine hydroélectrique de Chautagne).

Le territoire compte également de nombreux **marais et tourbières**, dont l'emblématique zone humide de Chautagne, inscrite avec le lac depuis 2003 sur la liste des zones humides d'importance internationale (Ramsar). La gestion des marais et tourbières est fortement marquée par la pratique de la fauche et du pâturage. Avec des étés de plus en plus secs, ils constituent en effet une réserve fourragère précieuse pour les éleveurs. Cette activité agricole bénéficie également au milieu naturel en évitant sa colonisation par les ligneux.

La plaine est aussi le domaine des **boisements humides et alluviaux**, le long du Rhône et des principaux affluents du lac. Ces milieux, particulièrement fragiles, sont menacés par la conversion en terres agricoles (défrichement) ou encore par la réalisation de coupes rases à des fins de bois-énergie. La préservation de ces milieux constitue l'un des objectifs du plan de gestion de la réserve de biosphère.

Au Nord-est du territoire de projet, la petite région de **l'Albanais** présente un paysage singulier et diversifié constitué de collines, de prairies, d'étangs, de haies et de boisements. Ce territoire comprend notamment un important réseau de zones humides (étang de Crosagny, marais de la Deysse, marais du Parc et des Villards...) regroupés dans un site Natura 2000.

Enfin, sur les rebords des massifs des Bauges ou de l'Épine ainsi que sur la butte des Essarts (Viviers du Lac), des **"petits paysages agricoles"** (prairies de fauche, pelouses sèches, côteaux viticoles) témoignent d'un équilibre homme-nature aujourd'hui fragilisé par l'extension urbaine que subissent ces zones. À noter la spécificité des pelouses sèches, habitat de nombreuses espèces, qui sont issues d'une activité pastorale sur les versants ensoleillés et pour lesquelles un maintien de cette activité constitue un enjeu majeur inclus dans le plan de gestion.

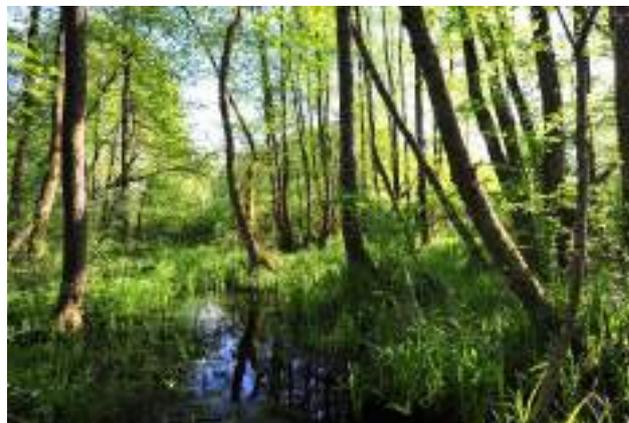


Illustration 1 : de haut en bas et de gauche à droite - Les paysages de plaine - Lac du Bourget ; Méandre du Rhône et banc de sable ; Marais de Chautagne ; Forêt alluviale de la Deysse, prairie de l'Albanais ; Pelouse sèche de la Buffaz. Source : CEN Savoie

MONTAGNE

À l'horizontalité des paysages de plaine répond la verticalité de ceux de montagne.

Le territoire du projet de Réserve de Biosphère est ainsi charpenté par 3 reliefs montagneux : la chaîne de l'Épine, le massif de la Chambotte (Jura), et le massif des Bauges (Alpes). Le point culminant est le Mont Revard, à 1563 mètres.

Ces paysages de montagne offrent également une grande diversité de milieux naturels et d'espèces.

Les **boisements de pentes**, majoritairement feuillus, forment l'élément principal du paysage. Ils constituent tout à la fois un réservoir de carbone et un réservoir de biodiversité. Ces boisements font également rempart contre l'érosion des sols. Les principaux usages sont la sylviculture et la randonnée pédestre.

Le territoire est aussi marqué - cela est particulièrement visible depuis le lac - par de nombreuses **falaises de roches nues et éboulis**. Bien que leur surface projetée au sol soit assez réduite (environ 130 ha), leur étendue réelle est beaucoup plus importante. Ces milieux constituent un habitat pour la reproduction de plusieurs oiseaux emblématiques du territoire : hibou grand-duc, faucon pèlerin, martinet à ventre blanc, aigle royal... Les activités humaines principales sur ou à proximité immédiate de ces falaises sont des activités de loisirs (vol libre, escalade). La régulation de ces activités sera un enjeu à traiter pour la future réserve de biosphère (axe 2 du plan de gestion).

Par ailleurs, le paysage de montagne est caractérisé par un important chevelu de **torrents et ruisseaux, localement appelés "nants"**, qui viennent alimenter les principaux cours d'eau du territoire, lesquels alimentent à leur tour le lac du Bourget. Ces ruisseaux et torrents abritent différentes espèces (truite fario, chabot, écrevisse à pied blanc), d'une part dans leurs eaux de bonne qualité, d'autre part sur leurs berges humides et parfois escarpées.

Enfin, le paysage de montagne comprend quelques petites **prairies d'altitude**, notamment sur le nord du plateau du Revard (Communes du Montcel, de Trévignin, de Saint-Offenge). **Leur alternance avec des forêts de sapins et d'épicéas** constitue un milieu naturel en mosaïque, favorable à de nombreuses espèces. Ce paysage sert de support à une sylviculture de production résineuse. Il accueille aussi une très forte fréquentation liée au belvédère, aux activités de pleine nature et aux sports d'hiver (Savoie Grand Revard). La gestion des flux dans les espaces forestiers est également un enjeu identifié dans le plan de gestion de la Réserve de biosphère.

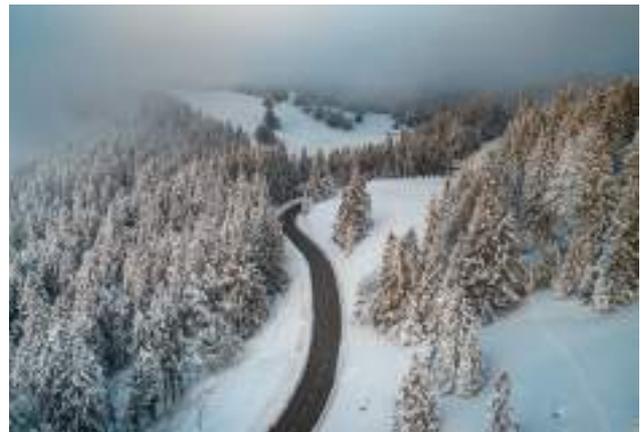


Illustration 2 : de gauche à droite et de haut en bas : Les paysages de montagne – Boisements de l'épine ; falaises du Revard, Ruisseau tuffeux sur les pentes du Revard, Forêt d'épicéa et prairie d'altitude dans le massif des Bauges ; Paysage enneigé sur le Mont Revard. Sources : CEN Savoie ; Photothèque Grand Lac

4.2. Être importante pour la conservation de la diversité biologique

Le territoire de la future Réserve de Biosphère présente une importance considérable pour la conservation de la biodiversité, comme en attestent les quelques chiffres suivants :

- **Une zone humide d'importance internationale** (RAMSAR) ;
- **43 ZNIEFF de type 1** totalement ou partiellement incluses dans le périmètre ;
- **4 sites Natura 2000** intégralement ou partiellement inclus sur le territoire de la Réserve ;
- **6 119 espèces animales et végétales recensées**, issues de 369 300 observations réalisées lors de 55 882 prospections ;
- **82 espèces végétales** inscrites sur la liste rouge nationale de l'UICN ;
- **5 espèces d'amphibiens** inscrites sur la liste rouge nationale de l'UICN ;
- **50 espèces d'oiseaux** inscrites sur la liste rouge nationale de l'UICN ;
- **19 espèces de mammifères** inscrites sur la liste rouge nationale de l'UICN, dont 7 chiroptères ;
- **4 espèces de reptiles** inscrites sur la liste rouge nationale de l'UICN.

Dans ce résumé, nous proposons un rapide tour d'horizon de quelques espèces phares du site de la Réserve de Biosphère, par grand type d'écosystèmes. Une description plus détaillée est proposée au chapitre 14 et en annexes.

ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

ESPÈCES	PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION
<p>Poissons Omble chevalier</p>		<p><i>Salvelinus alpinus</i> (Linnaeus, 1758), poisson emblématique des lacs naturels alpins, classé en danger (EN) sur la liste rouge régionale des poissons et écrevisses. La consommation des spécimens pêchés sur le lac du Bourget est interdite, en lien avec une pollution ancienne aux PCB.</p>
<p>Reptiles Cistude d'Europe</p>		<p><i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758), tortue d'eau douce protégée au niveau national et inscrite sur les annexes II et IV de la directive habitat, classée en danger critique (CR) sur la liste rouge de Savoie, a fait l'objet d'un succès de réintroduction et d'un renforcement progressif des noyaux de population.</p>
<p>Crustacés Ecrevisse à pieds blancs</p>	 <p>©Manuel BOURON, CEN Savoie</p>	<p><i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858), classée en danger (EN) sur la liste rouge mondiale de l'UICN, elle est protégée au niveau national et figure sur l'annexe II de la directive habitats. Elle est présente sur quelques ruisseaux et torrents peu soumis aux pollutions.</p>
<p>Flore Macrophytes du lac du Bourget, grande Naïade</p>		<p>Les macrophytes se développent sur des zones favorables (substrats fins, faible pente, faible agitation) et constituent la ceinture végétale du lac du Bourget. La grande Naïade (<i>Najas marina</i> L., 1753) est inscrite comme vulnérable (VU) sur la liste rouge départementale et bénéficie d'une protection au plan régional.</p>

ÉCOSYSTÈMES HUMIDES

Papillons de jour
Azuré de la sanguisorbe



Phengaris teleius (Bergsträsser, 1779) : papillon protégé au niveau national, inscrit aux annexes II et IV de la directive habitat et classé en danger (EN) sur la liste rouge régionale. Il est présent sur le marais de Chautagne.

Odonates
Sympetrum déprimé



Sympetrum depressiusculum (Selys, 1841), libellule inscrite comme en danger (EN) dans la liste rouge nationale, elle est présente sur différentes communes de Chautagne.

Amphibiens
Sonneur à ventre jaune



Bombina variegata (Linnaeus, 1758), protégé au niveau national, inscrit comme en danger (EN) dans la liste rouge départementale et vulnérable (VU) au plan national, le sonneur est présent au nord du territoire de la Réserve de Biosphère.

Flore des marais
Violette élevée



Viola elatior Fr., 1828 [nom. cons.], plante protégée au plan national, classée en danger sur les listes rouges départementale, régionale et nationale, présente dans les prairies humides du Sud du lac du Bourget.

ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES

Mammifère
Lynx boréal



Lynx lynx (Linnaeus, 1758), félin protégé au niveau national, classé en danger (EN) sur la Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine, présent sur les 3 massifs montagneux de la Réserve de Biosphère.

Oiseaux
Aigle royal



Aquila chrysaetos (Linnaeus, 1758), rapace protégé au niveau national, figurant sur l'annexe 1 de la Directive oiseaux, classée vulnérable (VU) sur les listes rouges nationale et de Savoie, niche sur les falaises du Revard.

Insectes
Lucane cerf-volant



Lucanus cervus (Linnaeus, 1758), coléoptère saproxylique classé quasi-menacé (NT) sur les listes rouges européennes et régionale, espèce inscrite à l'annexe 2 de la directive habitat, recensée sur différents massifs forestiers du territoire.

Flore
Ornithogale penché



Honorius nutans (Gray, 1821), plante des champs, classée en danger (EN) sur la liste rouge en Savoie et protégée au niveau régional, inventoriée sur la Commune du Bourget-du-Lac.

ÉCO-SYSTÈMES	N°	HABITATS	MOTIFS PAYSAGERS	ENJEUX FAUNE	ENJEUX FLORE ET FONGE	USAGES/PRESSIONS	SITES À ENJEUX
ÉCO-SYSTÈMES AQUATIQUES	1	Eaux stagnantes (Lac)	Lac et montagne	Poissons (lavaret, truite lacustre, brochet, lote de rivière) ; Avifaune (nette rousse, grèbe huppé, hérons, limicoles...) ; Cistude d'Europe ; Castor d'Eurasie	Phragmites, scirpes, typhas Herbiers à characées, à potamots, Naïades	Tourisme Baignade Pêche	Lac du Bourget
	2	Eaux stagnantes (étangs, lônes)	Petites étendues d'eau "intérieures"	Avifaune, odonates, Cistude d'Europe		Tourisme	Etang des aigrettes Etang de Crosagny Lônes du Rhône
	3	Végétation aquatique	Roselières	Poissons (brochet...) ; Avifaune (canards, rousseroles, bruant des roseaux)		Tourisme Régulation des niveaux du lac	Herbiers aquatiques et roselières aquatiques du lac du Bourget et du Rhône
	4	Eaux courantes (rivières)	Cours d'eau et leurs abords	Avifaune (cinclon plongeur, harle bièvre, martin-pêcheur...) ; Poissons (truite, chabot, vairon) ; Castor d'Eurasie ; Ecrevisse à pieds blancs	Consoude tubéreuse Iris des marais	Pêche	Leyse, Sierroz, Tillet, Terre-Nue, Grand canal de Chautagne, Deyse
ÉCO-SYSTÈMES HUMIDES	5	Marais et tourbières	Petites étendues d'eau "intérieures"	Amphibiens (sonneur à ventre jaune...), odonates, avifaune ; Rhopalocères (cuivré des marais, azurés...) ; Avifaune (gorge-bleue à miroir)	Flore des marais (liparis de Loësel, hypne brillante, écuelle d'eau, fougère des marais, violette élevée, ail à tige anguleuse)	Tourisme Chasse Drainage agricole Remblaiement	Tourbière de Chautagne Marais de l'Albanais Marais du Sud du Lac du Bourget Marais Vuillerme
ÉCO-SYSTÈMES TERRESTRES	6	Forêts de feuillus (y compris forêts alluviales du Rhône)	Forêt Peupleraie	Mammifères (lynx, chat forestier, chauves-souris, muscardin, chamois, cerf élaphe) ; Coléoptères saproxyliques Oiseaux (pics, Milan noir, Gélinoche des bois, chouette de Tengmalm) Salamandre tachetée	Fonge Erythrone dent-de-chien	Tourisme Exploitation forestière Création de pistes (DFCI)	Forêt alluviale des îles de Malourdie, Chênaie de Corsuet Massif du Revard Peupleraie de Chautagne
	7	Forêts mixtes	Forêt		Hêtre, épicéa, sapin		Massif de l'Epine
	8	Forêts de conifères	Forêt		Epicéa, sapin		Massif du Revard
	9	Prairies	Paysages agricoles de plaine, de côteaux et d'altitude	Avifaune (milan noir, pie-grièche écorcheur...)	Flore messicole (gypsophile des murailles, bunias fausse roquette), trèfle strié...	Agriculture	Prairies de fauche des côteaux du Revard, de l'albanais
	10	Landes et pelouses sèches	Paysages agricoles de côteaux	Insectes (ascalaphes, criquet turquoise, azuré du Serpolet) ; Reptiles (vipère aspic, lézard des murailles)	Orchidées, aster amelle, baguenaudier arborescent, pistachier térébinthe	Agriculture (pâturage)	Pelouse sèche de la Buffaz
	11	Falaises et éboulis	Lac et montagne Paysages agricoles de côteaux	Oiseaux (hibou grand-duc, aigle royal, circaète Jean-le-Blanc, faucon pèlerin, hirondelle des rochers)	Daphné des Alpes Oreille-d'ours	Protection des infrastructures, escalade	Falaises du Revard, falaises du Clergeon, falaises de l'Epine

Tableau 2 : Récapitulatif des principaux écosystèmes, habitats, motifs paysagers, enjeux faune/flore du territoire de projet

4.3. “Offrir la possibilité d’étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional”

L’histoire humaine du territoire de Grand Lac est liée à la présence de l’eau, à la fois comme ressource (production rivière), comme source d’énergie permettant le développement d’activités économiques (scieries, papeteries, soieries, moulins etc.), comme support de déplacement (navigation du lac) et enfin à travers le développement du thermalisme. C’est donc un périmètre idéal pour développer des approches de développement durable sur le thème de l’eau.

Du fait d’un **fort développement démographique et économique**, le territoire connaît une grande pression foncière. Le développement économique local est essentiellement lié à la proximité immédiate de deux agglomérations (Grand Lac et Grand Chambéry) totalisant plus de 220 000 habitants. Outre ce développement intrinsèque, le territoire subit également l’influence du développement des agglomérations Genevoise, Lyonnaise et Grenobloise. Il s’ensuit un phénomène de périurbanisation et une saturation progressive des infrastructures.

Ainsi, les milieux naturels sont soumis à des pressions croissantes : l’urbanisation (artificialisation de zones naturelles, remblaiement de zones humides), le drainage agricole, les pollutions d’origine industrielles, domestiques ou agricoles et l’intensification des usages dans les milieux naturels (tourisme et sports de pleine nature). Les relations Homme-Nature sont déséquilibrées.

Néanmoins, les acteurs du territoire agissent depuis des années pour les rééquilibrer :

- Dans les années 80, la construction d’une galerie de 12km sous la montagne de l’Epine a permis de **juguler le phénomène d’eutrophisation du lac** en transportant vers le Rhône les rejets épurés des stations d’épuration de Chambéry, Aix-les-Bains et du Bourget-du-Lac.
- **La mise en œuvre de 4 contrats de bassins versants successifs** depuis 2003, a permis la reconquête de la qualité de l’eau, la restauration des milieux aquatiques, la gestion des crues, l’action pédagogique et le suivi environnemental des milieux.
- **La présence de l’université Savoie Mont Blanc**, mais aussi d’autres universités de la région (Lyon, Grenoble, Saint-Etienne), favorise la conduite de nombreuses études sur le territoire. Sur le Lac du Bourget, l’une des plus récentes porte par exemple sur la pollution sonore engendrée par les activités nautiques et leur impact sur la faune (conduite par l’université de Saint-Etienne). Des synergies avec l’université sont déjà en place dans le cadre de la candidature au programme, via la création du GT Scientifique (cf. partie 13) et la présence d’un enseignant chercheur spécialisé sur les dispositifs de gouvernance des aires protégées (dont les réserves de biosphère) dans le COTECH de la candidature. Un échange avec le Président de l’Université Savoie Mont Blanc sur un partenariat éventuel avec la future Réserve de biosphère a également été organisé le 11 septembre 2023 (avis favorable).
- **L’agriculture locale, basée sur un modèle extensif**, est accompagnée progressivement vers le développement de pratiques en faveur de la biodiversité, de la préservation de la ressource en eau, de la mise en œuvre de circuits courts, du développement de nouvelles méthodes agricoles.
- **La politique d’urbanisme s’engage** progressivement vers un renforcement de la conservation des milieux naturels du territoire (désimperméabilisation des sols, création de zones agricoles protégées, démarche de zéro artificialisation nette...).
- L’agglomération Grand Lac s’est engagée récemment sur un **ambitieux PCAET** afin de favoriser les énergies renouvelables, la sobriété, les mobilités douces, ou encore la réduction des déchets et la qualité de l’air.

- **Le territoire est également un lieu touristique** à l'échelle régionale et internationale (tourisme Suisse, Allemand, Italien, Hollandais, Russe...). La volonté de l'office de tourisme intercommunal de s'engager vers un tourisme plus responsable et respectueux de l'environnement, associé à la présence de chercheurs sur cette discipline, augure des opportunités de tester des approches d'écotourisme ou encore de "tourisme régénératif".
- **L'activité d'EDD reste à renforcer**, et devenir une réserve de biosphère est une bonne façon de travailler sur ce sujet. Nous envisageons de renforcer les partenariats entre les nombreuses associations sportives, de protection de l'environnement, les établissements scolaires et d'enseignement supérieur, et les acteurs économiques (ex : consommation d'espaces, pratiques en faveur de la biodiversité...), à l'image des actions menées dans le cadre des réseaux d'éco-acteurs existants.

La candidature au programme MAB vise à renforcer ces actions en faveur d'un équilibre Homme-Nature, dans un contexte de plus en plus incertain face au changement climatique. C'est donc un territoire propice pour étudier différentes approches de développement durable, à plusieurs niveaux : hydrologique, sociologique, écologique, économique et historique...

4.4. Avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère

Sur ses 350 km², le territoire proposé possède des zones de protection à long terme importantes, dédiées à la conservation de la biodiversité. En effet, **le territoire compte 35,8% d'espaces protégés, soit 12 476 ha (7% réglementaire, 93% contractuel)**³. Il compte un grand nombre d'acteurs dédiés à leur mise en œuvre à l'intérieur et à l'extérieur de son périmètre (CEN Savoie, ONF, PNRMB, SHR...), tout en bénéficiant d'un développement socio-économique et culturel majeur.

La superficie se situe en dessous de la moyenne des autres réserves de biosphère françaises (3775.9 km²), faisant de notre territoire l'un des plus petits du réseau, aux côtés du Marais audomarois (225km² sur l'ancien périmètre) et des Gorges du Gardon (455km²).

La décision de se baser sur le périmètre administratif de la communauté d'agglomération Grand Lac est motivée par :

- **La spécificité écologique, économique et culturelle du territoire** (milieux lacustres et zones humides, quelques zones urbaines et majoritairement rurales, à caractère très touristique et avec une identité culturelle particulière).
- **Un portage politique fort au niveau de l'agglomération** et la volonté d'engager des actions sur un périmètre plus modeste (favorisant une plus grande capacité d'action car un pouvoir décisionnel situé au niveau de l'agglomération, mais aussi un réseau d'acteurs travaillant efficacement ensemble), tout en engageant des collaborations avec les territoires voisins pour envisager une extension éventuelle lors de l'examen périodique (des entretiens avec les élus et techniciens de 4 Communautés de communes voisines⁴ ont été conduits pour présenter la démarche et envisager les synergies).
- **La proximité avec les élus** et donc, une meilleure appropriation de la réserve et de la conduite des actions. La mise en lien avec les autres programmes politiques du territoire peut être plus aisée, du fait de la proximité du futur coordinateur avec les autres services de la collectivité (agriculture – forêt – alimentation, tourisme, ports et plages, air énergie climat, urbanisme...).
- Ce périmètre est aussi un levier pour **mobiliser plus aisément les financements** nécessaires à la vie de la RB (fonds européens, départementaux, régionaux, nationaux...). Le service en charge de la recherche de subventions de Grand Lac accompagne déjà la chargée de mission MAB en ce sens.

³ Source : Baromètre de la nature de Grand Lac 2023, CEN Savoie.

⁴ CC Bugey Sud (20/12/2023), CC Rumilly Terre de Savoie (le 25/01/2024), CC de Yenne (20/02/2024), CA Grand Chambéry (le 12/09/2024).

4.5. Grâce à un zonage approprié

De nombreuses aires protégées possèdent des statuts de protection suffisants pour devenir des aires centrales. Un fort potentiel de zones tampons s'observe sur le territoire. De même, les communes urbanisées comme Aix-les-Bains ou Le Bourget du Lac sont représentatives des attendus d'une aire de transition. En effet, de nombreuses initiatives de développement durable s'y multiplient, et sont à étendre et à valoriser.

UNE OU PLUSIEURS AIRES CENTRALES

Les aires centrales représentent une surface de 5,8%, soit 2016 ha. Ces zones accueillent la biodiversité la plus importante du territoire. 3 types d'aires centrales sont proposées :

Des aires centrales représentatives du milieu lacustre, emblématique du territoire :

- **Le sud du lac du Bourget** : ce site naturel remarquable de près de 300 ha est un vaste complexe de rives lacustres et de zones humides. Protégé par arrêté préfectoral de protection de biotope (132ha), il présente un intérêt exceptionnel à la fois pour la flore, pour la faune vertebrée (oiseaux et amphibiens principalement), pour les poissons, les reptiles, et pour les insectes inféodés à ces types de milieux. C'est également un lieu d'importance pour la migration, accueillant des milliers d'oiseaux hivernants. Le CEN Savoie gère environ 112 ha de ces marais, en grande partie propriété du Conservatoire du Littoral.
- **Les 6 massifs de roselières** en propriété du Conservatoire du Littoral et gestion du CEN Savoie : Rive du Poète (9,6 ha), Baie de Mémard (6,8ha), Délaissé de Quissart (1,6 ha), Délaissé de Grésine (3,7ha), Sud du Lac (125 ha), Chatillon (155 ha) et Portout (133 ha). Ce sont des lieux de refuge importants pour la faune piscicole et aquatique. La pénétration dans ces massifs est interdite, et des aménagements spécifiques (pieux) ont été réalisés (les derniers en date fin 2023).
- **Les 4 sites palafittiques** du Lac du Bourget inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO : Saint-Pierre de Curtille (0,96 ha), Tresserve (2,03 ha), Baie de Grésine (4,09 ha) et Baie de Chatillon (0,91 ha). Ces sites à fort intérêt archéologique situés dans le lac du Bourget bénéficient des protections suivantes : interdiction d'ancrage et interdiction de plongée⁵.

3 aires centrales représentant les milieux forestiers du territoire (Revard, Chambotte, Epine) :

3 aires centrales correspondent aux forêts en libre évolution (y compris îlots de sénescence) en forêt publique. Les surfaces en évolution naturelle ne font pas l'objet d'exploitation. L'objectif prioritaire y est donc la conservation de la biodiversité (fonction de conservation). Elles reposent sur un cadre réglementaire solide : soumission au régime forestier, désignation pour 20 années dans le cadre d'un aménagement forestier faisant l'objet d'un arrêté préfectoral.

- **Les îlots de sénescence de la forêt communale du Bourget du Lac** (54,42 ha). Il s'agit avant tout de boisements feuillus dominés par le hêtre.
- **Deux groupes de boisements sur le massif du Revard** : un premier groupe sur les communes de Méry (19,17 ha) et Drumettaz-Clarafond (18,32 ha) avec une forte dominante de hêtraie. Un second groupe est situé au Nord du massif, sur la commune de Saint-Offenge avec 25,79 ha en libre-évolution, dont 10,63 ha d'îlots de sénescence.

⁵ Arrêté préfectoral n°2014-695 portant règlement particulier de police de la navigation sur le Lac du Bourget.

- **Deux sur le massif de la Chambotte** : ces îlots abritent de grandes chênaies-buxaies. On retiendra principalement le grand ensemble formé par les zones en évolution naturelle des forêts communales de la Biolle (102,06 ha) et Brison Saint-innocent (10 ha), contigus à la propriété du conservatoire du littoral appelée "Ferme Gigot". En forêt communale d'Aix les Bains (forêt de Corsuet), 47,47 ha sont laissés en évolution naturelle (dont 7 ha d'îlots de sénescence).

Plusieurs aires centrales concernent les marais et les zones humides et aquatiques :

- **Les marais de Chautagne** (sites propriété du CDL et en gestion/propriété du CEN Savoie, parcelle communale de Chindrieux). Ce marais est faiblement anthropisé, avec peu de voies d'accès privilégiant ainsi les milieux naturels tels que les bois et les prairies tourbeuses. De ce fait, de nombreuses espèces végétales et animales y sont présentes. Plusieurs exploitations agricoles (ex : maïs) sont également présentes sur ce milieu. La tourbière de Chautagne, issue du comblement progressif de la partie septentrionale du lac issu de la dernière déglaciation, est la plus importante et la plus emblématique du territoire, tant par sa taille (1700 ha) que par les services écosystémiques qu'elle rend (cf. §12).
- **Le marais de Vuillerme** (sous APPB) : cette zone humide de près de 200 hectares est située entre les agglomérations de Grand Lac et de Grand Chambéry. Environ 30 ha bénéficient aujourd'hui d'une gestion conservatoire. Plusieurs espèces rares ou patrimoniales, comme l'agrion de mercure, le cuivré des marais ou encore le martin-pêcheur fréquentent ce site. Le marais de Vuillerme présente également d'importants enjeux pédagogiques car il constitue un lieu de promenade pour de nombreux habitants. Enfin, son rôle de régulation des écoulements (cf partie 12 sur les services écosystémiques) est également à souligner.
- **Les étangs de Crosagny-Braille** : (également site Natura 2000 et ZNIEFF 1) : ce site d'environ 50 ha fait partie du réseau Natura 2000 "réseau de zones humides de l'Albanais" (FR8201772), situé en partie en Haute-Savoie et pour autre partie en Savoie. La diversité et la rareté des habitats de ce site (6 habitats d'intérêt communautaire) explique une importante diversité floristique (173 espèces recensées dont l'inule de Suisse ou la fougère des marais) et faunistique (notamment 154 espèces d'oiseaux, 24 espèces de mammifères dont 10 espèces de chauve-souris).
- **Le fleuve du Rhône (AIPB Iles de Chautagne-Malourdie)** : créé en 1990 et d'une surface d'environ 600 ha, le site propose une belle mosaïque de milieux naturels organisés autour du Rhône. On y trouve forêt alluviale, pelouses et landes steppiques, bras secondaires du Rhône (appelés Lônes) mais aussi des zones de dépôts d'alluvions : galets, graviers, sables et limons... Parmi les espèces présentes, le castor d'Eurasie, le petit gravelot, le spirilin (poisson), l'arctose cendrée (araignée), l'ophioglosse font partie de la biodiversité patrimoniale et/ou rare du site (2 espèces végétales et 152 espèces animales protégées inventoriées).
- **Les marais du Puit d'Enfer** : situé à cheval sur les départements de la Savoie et de l'Ain, ce site de 16 ha est sous APPB et désigné ZNIEFF et Natura 2000. Il est géré par le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie, qui a acquis 41,5% de la surface (6,6 ha). Ce marais tourbeux est logé dans un environnement karstique boisé particulièrement sauvage et vierge de toute artificialisation, abritant 3 types de prairies humides. C'est dans ces grandes prairies humides qu'ont été recensées 22 espèces végétales menacées dont seulement 13 ont toutefois été revues dans la dernière décennie.

UNE OU PLUSIEURS ZONES TAMPON ENTOURANT LES AIRES CENTRALES

Les zones tampon représentent 63,8% du territoire proposé, soit 22 174 ha. Cela est lié à la forte présence de dispositifs contractuels sur le territoire.

En dehors des massifs de roselières, le reste du **Lac du Bourget et de ses rives** ont été définis en tant que zone tampon. D'une superficie de 44,5 km², ce lac domanial cumule plusieurs statuts de protection contractuelle assurant une gestion de la part de différents acteurs (CDL, CEN Savoie, DDT de Savoie, CA Grand Lac...) : Site Natura 2000 (directives Habitat et Oiseaux), application de la loi littoral, site RAMSAR, site inscrit, ZNIEFF... Ainsi, la conservation de cet espace naturel est assurée par un plan de gestion (le DOCOB), tout en permettant la pratique de certaines activités de loisirs (pêche, bateau de plaisance, plongée) sur les zones en dehors des roselières. Certaines activités restent néanmoins interdites (jet ski, restauration flottante...). Le lac bénéficie d'une gouvernance robuste permettant un échange large entre différents partenaires sur les pratiques et les adaptations à envisager. Le lac du Bourget est à la fois un site d'hivernage, de halte migratoire et de reproduction pour plus de 200 espèces d'oiseaux et l'habitat d'espèces emblématiques protégées telles la tortue cistude ou l'omble chevalier. L'enjeu majeur pour la réserve de biosphère sur la période de désignation sera de gérer les flux et activités sur le lac (avec une hausse de la fréquentation prévue), de limiter l'impact de ces activités (ex : décarbonation des bateaux), et d'identifier de nouvelles zones de tranquillité pour la faune et la flore sauvage afin de **rétablir progressivement l'équilibre entre les humains et le reste du vivant sur le lac**.

La grande majorité des zones tampon correspond aux massifs forestiers du territoire. Même s'il est particulièrement marqué par son caractère lacustre, le territoire proposé est pourtant à dominante forestière (42% des milieux naturels). Les différentes forêts du territoire - de feuillus, mixtes ou de conifères - abritent des espèces d'importance : le lynx, le chat forestier, le chamois, la chouette de Tengmalm... Leur mode de gestion, leur fragilité croissante et leur rôle majeur en matière de corridor écologique en font des zones tampon essentielles. Le territoire comprend 5 corridors d'importance régionale, répertoriés dans le SRCE de la région AURA, puis au SRADDET⁶. Une Charte forestière - établie en 2022 à l'échelle du territoire proposé par l'ONF et le CRPF - vise à favoriser la gestion durable des forêts du territoire. Elle a été intégrée au plan de gestion de la réserve de biosphère. La "côte sauvage", massif forestier et falaises abrupts d'environ 283 ha situé sur la côte ouest du lac du Bourget, est une zone ne bénéficiant d'aucune protection forte à ce jour, mais qui est reconnue comme un lieu d'importance pour la biodiversité par tous les acteurs concertés (scientifiques, habitants, socioprofessionnels), en partie situé dans le périmètre Natura 2000. Des discussions ont été engagées entre les élus de l'agglomération et le CEN Savoie pour une **éventuelle création de Réserve Naturelle Nationale**. Cette zone pourrait à l'avenir, constituer une zone centrale supplémentaire si le projet aboutit.

Dans la même veine, une **réserve biologique mixte** est en cours de création dans la forêt domaniale de Chautagne (actuelle zone tampon). Située sur sol tourbeux, la réserve comprend un ensemble de 9 parcelles de forêt domaniale, dont certains secteurs sont depuis plusieurs décennies en libre-évolution, tandis que d'autres ont fait l'objet, dans les 5 dernières années, d'importants travaux de restauration des fonctionnalités de la zone humide. Le plan de gestion de la réserve sera finalisé en 2024, sa création attendue pour 2025. Elle constituera une future zone centrale.

Les 7 communes du territoire appartenant au périmètre actuel du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (PNRMB) ont été considérées entièrement en zone tampon⁷. Le Parc y applique sa Charte, et poursuit des objectifs de développement durable compatibles avec la conservation des écosystèmes et des espèces. Les paysages de cette zone (côteaux et falaises du Revard, prairies d'alpage, massifs forestiers...) abritent des espèces patrimoniales et prioritaires en termes d'action de connaissance, gestion et valorisation pour le Parc (ex : rapaces rupestres comme l'aigle royal, le faucon pèlerin, les petites chouettes de montagne comme la chouette de Tengmalm ou la Chevêchette, ou encore l'emblématique Gélinothe des bois), et constituent un corridor entre le massif des bauges et le massif de l'Épine, tout en étant soumises à des pressions (notamment sur le Mont Revard) qu'il est essentiel de travailler à l'avenir.

⁶ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Les principaux réservoirs de biodiversité identifiés à l'échelle régionale sont représentés par : le massif des Bauges, le massif de l'Épine, la vallée du Rhône et milieux humides de Chautagne ainsi que le Lac du Bourget.

⁷ 3 communes supplémentaires ont été identifiées dans le périmètre de la nouvelle Charte. Leur intégration ou non sera confirmée en 2025. Ces communes agrandiront de fait le périmètre de la zone tampon.

Tous les sites gérés par le Conservatoire d'espaces Naturels de Savoie de plus de 3ha disposant d'un plan de gestion (ces sites sont parfois inclus dans les zones citées précédemment) : Forêt et marais de la Deysse ; pelouses sèches de la Buffaz ; Etang et lône de Chautran Chanaz ; Iles de Vions ; cœur sauvage de l'Espace Nature et Fier ; Marais Billon Ontex ; bras de décharge de la Leysse ; Marais de la Plesse, Marais des Ires, Marais de Chevilly... L'objectif pour ces sites est de progresser sur le volet foncier et statutaire, notamment via la mise en œuvre du Plan de gestion de la réserve de biosphère. **Certains pourront constituer de nouvelles zones centrales à l'issue de la période de désignation.**

Les Espaces Naturels Sensibles existants ont été définis en zone tampon. Un nouveau schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles sera formalisé fin 2024. **3 nouveaux sites ont été identifiés sur les communes de Drumettaz-Clarafond et de Méry** : le marais des Bauches (16 ha), la prairie des Potis (22,78 ha), et le marais des Saveux (39 ha). Ces sites font partie de la zone Natura 2000 évoquée précédemment et bénéficient déjà d'un plan de gestion du CEN Savoie.

Les prairies d'élevage extensif en herbe / prairie d'alpage : cette pratique agricole du territoire est compatible avec les objectifs de développement durable, et la préservation de ces pratiques est un objectif partagé. Cela concerne par exemple l'alpage du Chalet de la Clusaz, se situant sur une propriété publique de l'agglomération. Ainsi, 17 estives et landes (68,7 ha), 18 prairies permanentes (2740 ha) et 19 prairies temporaires (159,3 ha) ont été placées en zone tampon.

L'Abbaye d'Hautecombe, site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'ensemble de l'abbaye est protégé au titre du classement dans la liste des monuments historiques depuis 1875, et au Patrimoine mondial de l'humanité depuis juin 2011. Ce site constitue un lieu majeur du patrimoine culturel du territoire de la réserve de biosphère. Mais ce site comprend également un massif forestier de 148 ha. Le Conservatoire du Littoral et le CEN Savoie souhaitent développer de la maîtrise foncière sur ces massifs situés sur la "côte sauvage". Un travail reste donc à mener sur les prochaines années en ce sens.

Les Zones agricoles protégées, situées autour des zones centrales : face à la pression foncière exercée sur le territoire, certaines zones agricoles ont bénéficié de ce dispositif. La zone agricole protégée (ZAP) est une servitude d'utilité publique (SUP) définie par arrêté préfectoral qui permet de préserver la vocation agricole des zones présentant un intérêt général. Tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altérerait durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique de la ZAP est soumis à avis (Chambre d'agriculture, Préfet). Nous avons fait le choix d'intégrer uniquement les ZAP situées autour des zones centrales en zone tampon (autour des zones centrales 1, 3, 6, 11 et 12). En effet, l'accompagnement des agriculteurs vers une gestion durable de leurs exploitations autour des zones centrales sera une priorité pour préserver la qualité de ces milieux à fort intérêt pour la biodiversité de notre réserve de biosphère.

Plusieurs zones tampon situées dans des zones urbaines ont également été définies, car elles constituent des lieux d'intérêt pour la biodiversité et l'éducation au développement durable :

- **Le site classé des gorges du Sierroz**, représentatif d'un autre milieu naturel.
- **Le bois Vidal** : propriété de la commune d'Aix-les-Bains et géré par l'ONF.
- **Le jardin vagabond** : créé en 2007 par la ville d'Aix-les-Bains, ce jardin est basé sur le principe de la "libre-évolution" : l'intervention de l'homme est réduite à son minimum, la culture biologique est privilégiée (pas d'engrais, pas de pesticides, pas de désherbage chimique). Il est géré par une association et un plan de gestion est en cours de rédaction avec le CDL.

UNE AIRE DE TRANSITION EXTÉRIEURE

L'aire de transition constitue 31,8% du territoire proposé, soit 11085 hectares. L'essentiel de la population y est présente (66 468 habitants).

C'est sur cette zone que les actions d'éducation au développement durable devront être renforcées, étant donné l'interaction directe qu'elle peut avoir sur certaines zones centrales ou tampon (notamment via les zones urbaines d'importance telles que la ville d'Aix-les-Bains ou du Bourget du Lac). La présence de nombreux acteurs économiques et d'un pôle universitaire en aire de transition est un véritable atout pour mener des actions en ce sens.

4.6. Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié d'acteurs à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère

ZOOM SUR L'HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

L'idée d'instaurer une réserve de biosphère dans le cadre du programme Man and Biosphère a été initiée par Régis DICK, l'ancien directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN), en 2012. Ce n'est qu'en 2017, sous l'impulsion de Typhanie DEGOIS (députée de Savoie), et de Philippe OBISSIER (conseiller municipal de la ville d'Aix-les-Bains), que le principe d'une candidature du Lac du Bourget au titre de réserve de biosphère a refait surface. A l'occasion des élections municipales de 2020, Renaud BERETTI a affiché l'obtention du label "Homme et Biosphère" comme l'action prioritaire n°1 du prochain mandat. Ce dernier a été élu maire d'Aix les Bains, puis Président de la Communauté d'Agglomération Grand Lac. Il est très vite apparu essentiel de porter la démarche à une échelle plus large que la ville d'Aix les Bains : l'échelle de l'agglomération.

Un premier comité d'échange a été formé à partir de 2021, composé des deux partenaires techniques principaux de la démarche (le CISALB et le CEN), de deux élus (Vice-Présidente environnement climat transition énergétique et lac & Vice-Président à l'urbanisme, l'habitat et la politique de la ville, également adjoint à l'environnement de la ville d'Aix-les-Bains), et du directeur du Service à la population de Grand Lac. Une étudiante du Master "Man and Biosphere" de Toulouse a été recrutée cette même année en stage pour étudier l'opportunité de création d'une réserve de biosphère.

L'idée d'intégrer l'ensemble du bassin versant a été posée sous l'autorité du CISALB, mais il est apparu plus pertinent d'opérer en deux temps : une première approche avec les 28 communes autour ou proches du Lac, puis une intégration de l'ensemble des communes du bassin versant à 10 ans. Le pilotage de la candidature se ferait donc à l'échelle de l'agglomération. En septembre 2022, la chargée de mission est recrutée pour conduire le processus.

UN PROCESSUS DE CANDIDATURE OUVERT

Une implication large des partenaires a été faite dès le processus de candidature.

L'accompagnement technique du CEN Savoie et du CISALB a été formalisé par l'élaboration et la signature de 2 conventions de coopération entre acteurs publics en 2022 et en 2023. Le CISALB apporte son expertise en matière de gestion des problématiques lacustres et de gouvernance participative (animation des comités de lacs). Le CEN Savoie apporte une expertise sur la biodiversité (base de données, lien avec les acteurs, études...), et la cartographie. **Une nouvelle convention sera établie avec ces acteurs et d'autres partenaires (ONF, PNRMB) dans le cadre de la mise en œuvre des actions du plan de gestion de la réserve de biosphère.**

La candidature a mobilisé un grand nombre d'acteurs entre 2022 et 2024 :

- Conduite de plus de **80 entretiens individuels** avec les responsables de service internes de l'agglomération et les partenaires.
- Conduite de **15 entretiens** individuels auprès d'un panel d'agriculteurs de l'agglomération.

- Constitution d'un **Comité technique** réunissant les partenaires clés (CEN Savoie, CISALB, PNRMB, Conseil départemental, Agence Aix Riviera des Alpes, Université Savoie Mont Blanc, ONF, élus, directeur de cabinet...)
- Constitution d'un **Comité de pilotage** réunissant les acteurs institutionnels et financeurs (ANCT, Conseil départemental, DDT de Savoie, DREAL, Conseil régional, Agence de l'Eau...).
- **Constitution d'un groupe de travail scientifique** réunissant des chercheurs et experts de l'université Savoie Mont Blanc, de laboratoires, et de structures (ONF, CEN, CISALB...). Ce groupe se réunira à 5 reprises entre 2023 et 2024 pour réfléchir aux thématiques de recherche prioritaires de la RB, définir le zonage et le futur Comité scientifique.
- Organisation de **groupes de travail** thématiques réunissant agents de Grand Lac et partenaires externes. La gouvernance de la réserve de biosphère a été définie via deux groupes de travail réunissant les membres du COTECH. Le positionnement à adopter auprès des entreprises a été travaillé en mobilisant différents responsables de services de Grand Lac (économie, agriculture, tourisme) et l'OTI.
- **Mobilisation des élus porteurs** de la démarche et d'autres élus (agriculture) dans le cadre de deux voyages d'études dans d'autres réserves de biosphère (Luberon Lure en 2023 et Mont Ventoux en 2024).
- **Présentation des avancées de la démarche et du zonage auprès des élus** du territoire au cours de trois bureaux communautaires de l'agglomération (avril 2023, mars 2024 et septembre 2024). Des échanges bilatéraux avec les maires ont eu lieu entre avril et juillet 2024 sur le zonage. Un bureau spécifique "MAB" a été organisé en mai 2024 avec l'ensemble des élus pour échanger sur la première version du plan de gestion. Le plan est validé en Bureau et Conseil communautaire en septembre 2024.
- **Organisation d'un évènement de lancement de la candidature le 12 juin 2023** (155 participants, habitants et socioprofessionnels). Cet évènement a permis de présenter la démarche MAB (intervention de nos élus et du coordinateur de la RB du Marais audomarois) et des initiatives locales en lien avec la future RB.
- **Concertations des socioprofessionnels** au sens large (associations, agents de collectivités, syndicats mixtes, représentants de l'Etat, têtes de réseau d'entreprises, représentants de l'atelier citoyen...) sur les enjeux et objectifs de la future réserve de biosphère via l'organisation de 3 journées d'ateliers en novembre 2023 et en mars 2024. Ces journées ont réuni une cinquantaine d'acteurs.
- **Organisation de 14 rencontres habitantes** en octobre-novembre 2023 (une centaine de participants au total) et en juin-juillet 2024 (une centaine de participants également).
- **523 jeunes** du niveau primaire à universitaire rencontrés par les étudiants du Master 2 Géographie et aménagement de la Montagne, mobilisés pendant 6 mois sur le projet de candidature dans le cadre d'un atelier professionnalisant.
- **Deux consultations numériques** auprès des habitants et des jeunes ont complété les concertations.

UNE GOUVERNANCE ASSOCIANT UN LARGE ÉVENTAIL DE PARTENAIRES

La gouvernance de la future Réserve de biosphère associera un grand nombre de partenaires clés, et a été construite de manière à être intégrée dans les instances existantes (comité de lac, bureau communautaire), tout en créant des espaces d'échanges nouveaux (thématiques forêt, éducation au développement durable). Elle se vaudra transversale et associera différents services de Grand Lac, mais aussi des partenaires externes (collectivités voisines, syndicats mixtes, représentants de l'Etat, associations...). Elle impliquera également des acteurs scientifiques, ou des représentants d'habitants. Trois instances assureront ainsi la gestion de la réserve de biosphère : le comité de pilotage, le comité de gestion, et le comité scientifique. Leur composition et leurs missions sont détaillées en partie 17.5.

4.7. Mécanismes de mise en œuvre

MÉCANISMES DE GESTION DE L'UTILISATION DES RESSOURCES ET DES ACTIVITÉS HUMAINES

Un grand nombre d'acteurs du territoire œuvrent ensemble :

Le lac du Bourget bénéficie d'une gouvernance opérationnelle via la création de 4 instances :

- **Un Comité de lac** : regroupant les maires des communes riveraines, les présidents des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, le CISALB, les services de l'Etat (préfet ou sous-préfet). Il se réunit une fois par an.
- **Un Comité technique** : animé par le CISALB, il est composé de techniciens des structures gestionnaires (techniciens de Grand lac ; CEN Savoie, CdL, Office de tourisme intercommunal, CISALB, et de la DDT de Savoie). Il est présidé par la VP Environnement de Grand Lac. Un COTECH est organisé tous les trimestres (la chargée de mission MAB en fait désormais partie). Beaucoup de sujets y sont évoqués : installation de restaurants, autorisation de certaines pratiques, lancement d'études (l'étude prospective Lac du Bourget 2030 a été lancée via cette instance). Cette instance sera intégrée dans la gouvernance de la future réserve de biosphère.
- **Un Comité des usagers** : il est constitué de représentants des associations de protection de l'environnement ; de clubs sportifs et nautiques ; de commerçants (hôtels restaurants, camping)... Il permet de débattre avec ces acteurs des problématiques rencontrées sur le lac. Il se réunit une fois par an. Une présentation du programme MAB a été faite par la chargée de mission au sein de ce comité en novembre 2022 et en mai 2024.
- **Un comité technique Savières** : piloté par le CISALB, et dédié à la gestion du canal de Savières, ce COTECH réunit des acteurs similaires à ceux présents dans le COTECH Lac : VP et agents de Grand Lac, Maires des communes concernées, Office de tourisme intercommunal, CEN Savoie, DDT 73, Département, CNR). Il se réunit 3 à 4 fois par an.

Au niveau de l'agglomération : un Projet de Territoire, un Plan climat air énergie, un Projet alimentaire territorial, un Plan de Déplacement Mobilités, des projets d'Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et une Charte forestière. 3 PLU existent à ce jour sur le périmètre proposé. Un futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) va être élaboré à échéance 2027 et déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Il est le vecteur majeur de retranscription du projet intercommunal et doit viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire. Il prendra en compte le zonage et le plan de gestion de la future réserve de biosphère. L'articulation du plan de gestion de la Réserve de biosphère avec ces différents plans est un enjeu majeur pour les premières années de vie du dispositif.

La Charte du PNRMB s'applique sur 7 communes du territoire proposé.

Enfin, le SCOT de Métropole Savoie s'applique également sur le territoire proposé. Le syndicat mixte Métropole Savoie conduit actuellement une étude prospective sous l'angle des soutenabilités. Les soutenabilités reposent sur trois piliers : la durabilité (bonne gestion des ressources), vision systémique (environnement, social, économie, technologie...) et la légitimité (comment faire en sorte que le corps social s'implique, que les décisions soient considérées légitimes par les parties prenantes). L'étude sera finalisée en juin 2026 et visera à élaborer des scénarios de développement soutenable à horizon 2050. Le scénario choisi se traduira dans des documents et politiques territoriales. Ces travaux s'inscrivent pleinement dans les enjeux du programme MAB et pourront être remobilisés par la Réserve de biosphère.

PLAN OU POLITIQUE DE GESTION DE L'ENSEMBLE DE L'AIRE COMME RÉSERVE DE BIOSPHERE

Le Plan de gestion de la future Réserve de biosphère vise à donner une vision transversale des ambitions et des actions à mener en matière de développement durable sur le territoire à échéance de 10 ans, en s'appuyant sur les plans opérationnels ou stratégiques en place (PCAET, Projet de Territoire, PLU, PDM, PAT, Charte du Parc...) et en proposant de nouvelles actions spécifiques à une Réserve de biosphère. Il est constitué de 6 axes (chaque axe est composé en moyenne d'une dizaine d'objectifs, déclinés en actions) :

- **AXE 1 : préserver et restaurer les milieux naturels, du lac aux montagnes, marais et coteaux**
- **AXE 2 : devenir un territoire de loisirs écoresponsables, valorisant son patrimoine**
- **AXE 3 : aménager avec sobriété nos espaces, pour être résilients demain**
- **AXE 4 : soutenir notre économie locale et accompagner sa transition**
- **AXE 5 : accompagner au changement via l'éducation au développement durable**
- **AXE 6 : appuyer nos décisions sur les sciences et la prospective appliquées au territoire**

La Communauté d'Agglomération de Grand Lac souhaite être la coordinatrice de la mise en œuvre du plan de gestion. Le Plan sera mis en œuvre aux côtés de partenaires clés : CISALB, CEN Savoie, ONF, PNRMB, CRPF, Université Savoie Mont Blanc, Département, DDT de Savoie, etc.

DES PROGRAMMES DE RECHERCHE, DE SURVEILLANCE CONTINUE, D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

De nombreux programmes de recherches sont développés sur le territoire. Pour citer quelques exemples :

- **Le tour des grands lacs alpins naturels** en 80 questions, lequel est né de la volonté de scientifiques de la Zone Atelier Bassin du Rhône (ZABR), mobilisés en particulier au sein de l'Observatoire des Lacs Alpins, et des gestionnaires des 4 grands lacs alpins de s'engager dans une démarche de diffusion et de partage des connaissances acquises sur leur territoire de recherche ou de gestion.
- **Le Projet RECIT'M²** (GRESEC, IMSIC, PACTE) portant sur la place des récits et des imaginaires dans la construction du rapport à l'environnement (massif des Bauges, Pilat, Calanques).
- **Le Projet Plastilac** (EDYTEM), objectif principal est de mesurer les impacts et les transferts de micro plastiques dans les lacs alpins (Lacs de Merlet, Annecy et Bourget).
- **L'étude menée par le CEN Savoie** et la Réserve Naturelle du Marais de Lavours sur le stockage du carbone dans les tourbières du Marais de Lavours (Chautagne).
- **Le Projet PolluSon** (Université Jean Monet, Saint Etienne), vise à la surveillance passive du paysage sonore et des activités nautiques sur le Lac du Bourget. L'objectif est d'évaluer l'impact écologique de la pollution sonore et l'impact sociétal de la pollution sonore.
- **Le PNRMB** est également un territoire d'expérimentation et de recherche, des travaux sont menés dans divers domaines. Par exemple en agri-écologie au travers d'un CASDAR sur les prairies permanentes pour travailler sur l'approche croisée des coûts de production et de la qualité écologique en vue d'accompagner les agriculteurs à la recherche du meilleur équilibre. En écologie, via l'identification des refuges thermiques pour les salmonidés sur le Chéran ou encore en faisant de la tourbière des creusates un site sentinelle du climat avec la mise en place du dispositif de boîte à outils Rhoméo sur les zones humides. Enfin, la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges est un site laboratoire de recherche scientifique autour des liens homme/climat/faune sauvage, dont les résultats sont déployés à l'échelle du massif.

Il y a aussi un **enjeu d'adaptation au changement climatique**, prégnant sur le territoire proposé, pouvant nourrir de nouvelles recherches :

- **Le foncier** : le niveau d'artificialisation du lac est très important et les constructions croissantes impliquent des problématiques du maintien des corridors écologiques, notamment celui du sud du lac,

“coincé” entre deux agglomérations. Il fait face à des menaces qui peuvent compromettre son avenir en 5 ans (construction d’un éco quartier sur la commune de la Motte Servolex ; projet d’extension de Savoie Technolac...).

- **La gestion des ressources en eau** : les précédents étés ont démontré la nécessité d’adaptation des usages de l’eau et le développement de solutions de lutte contre la sécheresse.
- **La gestion du tourisme autour du lac** doit être travaillée collectivement et un travail d’adaptation de l’économie touristique à la baisse drastique du niveau d’enneigement doit être engagé ces prochaines années.
- **L’adaptation de l’agriculture face au changement climatique** : les exploitants agricoles sont confrontés à des sécheresses récurrentes, mettant en péril certains types de cultures. Les questions de maintien de la biodiversité et d’instauration de circuits courts sont à prendre en considération à l’avenir et peuvent faire l’objet de programmes de recherche.
- Par ailleurs, le **thème de la nature en ville** est peu traité selon certains partenaires du territoire. L’instauration d’un programme tel que le MAB serait une opportunité pour analyser l’impact de ce type d’actions.

Le programme MAB apparait comme un outil adéquat pour multiplier les travaux de recherches et de prospective sur ces sujets d’adaptation au changement climatique, et mettre en lien les acteurs pour favoriser la compréhension et la mesure de l’impact de nos actions sur notre environnement.

Un **programme de recherche** à l’échelle de la réserve de biosphère sera formulé par le Groupe de Travail scientifique et le futur Conseil scientifique. L’axe 6 du Plan de gestion constituera aussi les grands objectifs de la réserve de biosphère sur le volet. Les membres du GT Scientifique espèrent que la Réserve de Biosphère constitue l’opportunité de mettre en lien différentes disciplines de recherche au niveau local (sociologie, économie, communication sciences naturelles...) pour analyser les interactions Homme-Nature.

ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs actions menées par les acteurs du territoire ont été détaillées en partie 3.3.

Le réseau d’éducation au développement durable mérite d’être développé et renforcé, tant en termes de moyens humains, logistiques que financiers. Candidater au programme MAB est une opportunité pour organiser ce volet sur l’ensemble du territoire et coordonner les différents acteurs de mise en œuvre. D’autres désignations ou programmes ont pour mission de travailler ce volet (RAMSAR, Natura 2000, ENS, Géopark) il faudra donc se mettre en lien avec les acteurs porteurs de ces démarches pour approfondir davantage les actions mises en œuvre et identifier les points restant à travailler.

Le Plan de gestion de la réserve de biosphère (axe 5) sera le seul document proposant un programme d’action sur cette thématique à l’échelle de l’ensemble du territoire.

5. APPROBATIONS

Les approbations, soutiens et lettres officielles sont présentés en annexes.





PARTIE II
Description

6. SITUATION

6.1 Coordonnées géographiques standards de la Réserve de Biosphère

POINTS CARDINAUX	LATITUDE	LONGITUDE
Point central	5,89	45,75
Sud-Ouest	5,78	45,61
Nord-Ouest	5,75	45,94
Nord Est	6,04	45,94
Sud Est	6,04	45,61

Tableau 3 : Coordonnées géographiques standards de la réserve de biosphère – WGS84

6.2 Emplacement et délimitation des trois zones de la Réserve de Biosphère

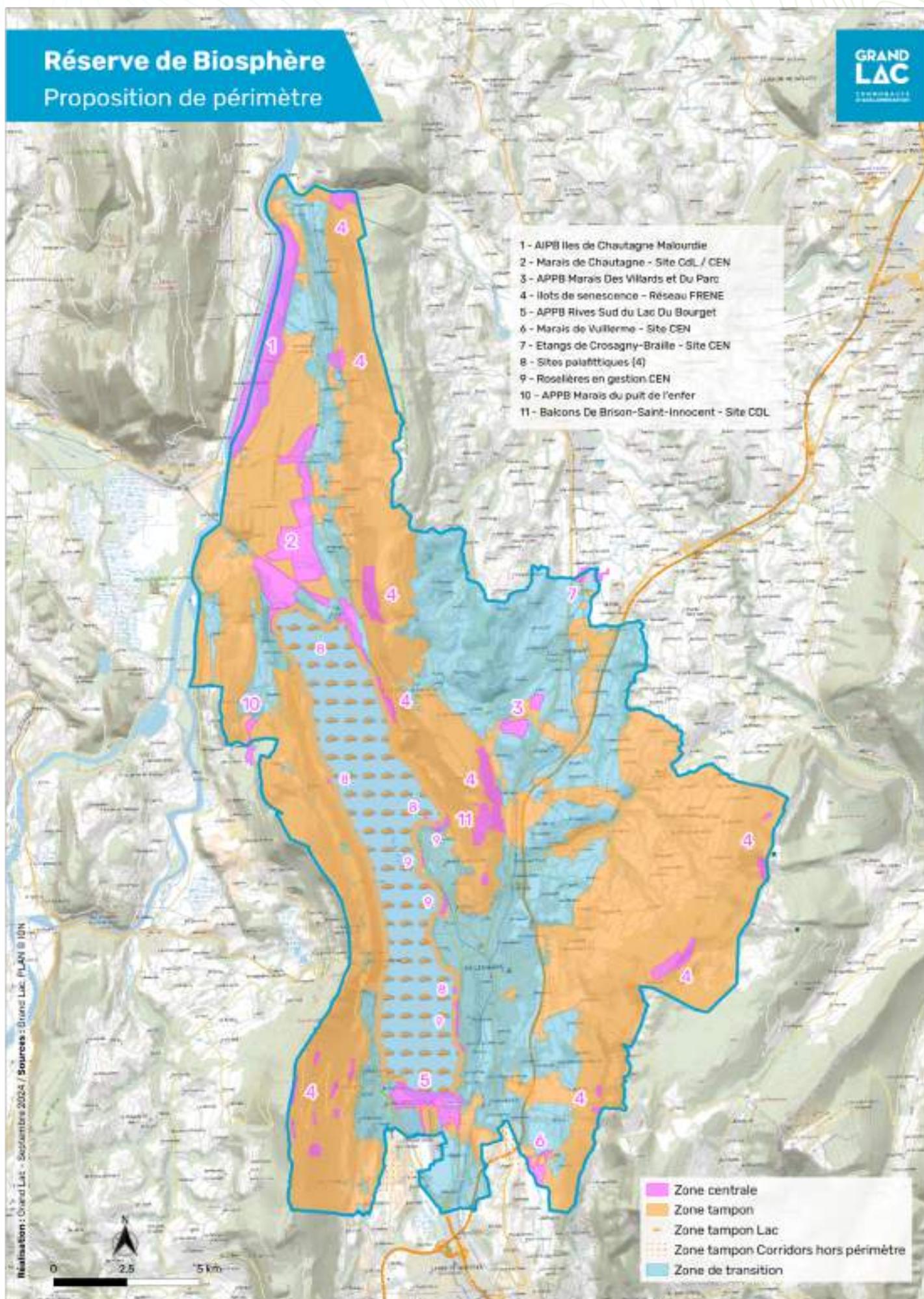
Cf la carte en page suivante.

7. SUPERFICIE ET JUSTIFICATION DU DÉCOUPAGE PAR RAPPORT AUX FONCTIONS DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE

TYPE DE ZONE	SURFACE EN HECTARE	NOMBRE D'HABITANTS
Aire centrale	2016	302
Zone tampon	22 174	10 171
Aire de transition	11 085	66 468

Tableau 4 : Superficie des zones de la réserve de biosphère – WGS84

Réserve de Biosphère Proposition de périmètre



Carte 2 : Proposition de périmètre pour la réserve de biosphère

7.1 Brève justification de ce découpage par rapport aux fonctions respectives de la Réserve de biosphère

La définition du zonage s'est fondée sur les mesures de protection et de gestion existantes, mais également via les préoccupations exprimées lors des concertations. En effet, le zonage de la réserve de biosphère a été défini de façon concertée : avec les scientifiques du territoire, mais également les socioprofessionnels, et les élus (cf. partie 13).

AIRES CENTRALES

Les aires centrales regroupent l'ensemble des zones naturelles bénéficiant des mesures de protection fortes au niveau national (article L.110-4 du Code de l'environnement), et sont représentatives des différents types de milieux du territoire proposé (marais, lac, forêts, prairies, rivières/gorges). Les spécificités des sites (intérêt écologique ; gestion ; fréquentation...) sont détaillées en parties 14 et 17. Ces zones répondent aux fonctions de conservation et logistique des réserves de biosphère.

Ainsi, les aires centrales relèvent des mesures suivantes :

- **APPB/AIPB** : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes / Arrêté Interpréfectoral de Protection de Biotope. Sur le périmètre proposé, 3 APPB et 1 AIPB sont référencés :
 - **L'APPB du Sud du Lac du Bourget** : ce domaine de 300 ha est caractérisé par ses herbiers aquatiques immergés (characées, naïade marine, etc.), ses roselières lacustres et sa végétation de nénuphars. La façade littorale accueille une abondante avifaune, avec des milliers d'oiseaux hivernants (fuligule milouin, nette rousse, foulque macroule, etc.) et ses nombreux nicheurs (blongios nain, busard des roseaux, héron pourpré). Des poissons comme la tanche, la brème, mais aussi les reptiles sont des hôtes de ces rivages. Les milieux terrestres contribuent aussi fortement à cette richesse biologique : les boisements humides abritent le faucon hobereau, la grenouille agile, le castor ; les roselières et les arrière-marais accueillent la bouscarle et le bruant des roseaux ; de nombreuses plantes protégées comme l'hydrocotyle fleurissent dans les prairies humides. 16 espèces végétales et 190 espèces animales protégées y ont été répertoriées, parmi lesquelles la cistude d'Europe, la rousserole verderolle ou encore la violette élevée. L'accueil des publics y est largement organisé mais sur une surface très restreinte, ce qui permet de limiter au maximum le dérangement des espèces.
 - **L'AIPB Iles de Chautagne et Malourdie** : créé en 1990 et d'une surface d'environ 600 ha, cet espace protégé est issu d'une mesure compensatoire lors de la création de l'usine hydroélectrique de Chautagne. Le site propose une belle mosaïque de milieux naturels organisés autour du Rhône : forêt alluviale, pelouses et landes steppiques, bras secondaires du Rhône (appelés Lônes) mais aussi zones de dépôts d'alluvions : galets, graviers, sables et limons... Parmi les espèces présentes, le castor d'Eurasie, le petit gravelot, le spirin (poisson), l'arctose cendrée (araignée), l'ophioglosse font partie de la biodiversité patrimoniale et/ou rare du site (2 espèces végétales et 152 espèces animales protégées inventoriées). A noter que cet AIPB bénéficie d'une signalétique entièrement rénovée pour faire face aux enjeux de sensibilisation et de maîtrise de la fréquentation et qu'un ambitieux projet de renaturation d'un casier d'emprunt (extraction de matériaux pour construire la digue du Rhône chenalisé) a été conduit en 2017. Un plan de gestion du site est en cours de mise en œuvre par la CEN Savoie et le Syndicat du Haut-Rhône.
 - **L'APPB Marais des Villards et du Parc** : de plus petite taille que les 2 précédents, cet APPB a été créé en 1992 pour une surface de 61 ha. Il regroupe deux zones marécageuses de la petite région de l'Albanais, le marais des Villards et le marais du Parc. Ces deux marais ne sont pas reliés entre eux mais alimentent tous les deux la Deysse, un cours d'eau qui se jette dans le Sierroz peu avant le lac du Bourget. 19 espèces végétales et 85 espèces animales protégées ont été répertoriées, parmi lesquelles le râle d'eau, le cuivré des marais, la renoncule grande douve ou encore l'hypne brillante, une petite mousse très rare dans les Alpes. Chacun de ces 2 marais bénéficie d'un plan de gestion

établi et mis en œuvre par le CEN Savoie qui possède également la maîtrise foncière d'une bonne partie du marais du Parc, et dans une moindre mesure, du marais des Villards.

- **L'APPB du Marais des Puits d'Enfer** : situé à cheval sur le département de la Savoie et de l'Ain, ce site de 16 ha est couvert par la ZNIEFF n°73030003 et appartient au site Natura 2000 S01 "Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'Avant-pays savoyard" et à l'inventaire des zones humides. Il est géré par le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie, qui a acquis 41,5% de la surface (6,6 ha). Ce marais tourbeux est logé dans un environnement karstique boisé particulièrement sauvage et vierge de toute artificialisation. Il est alimenté par les eaux de pluie et de ruissellement des monts environnant. Le site est parcouru par plusieurs ruisselets, dont la plupart ont été rectifiés dans les années 60. Le plus important traverse le marais du sud au nord, sous la forme d'un fossé de drainage désormais neutralisé par des batardeaux. Il devient ensuite le ruisseau du Biez blanc qui se jette dans le Rhône après être passé par Crémon et Lucey. Cette zone humide est dominée par 3 types de prairies humides : petites cariçaies, choinaies et cladiaies, mais environ 3 ha sont occupés par des aulnaies. C'est dans ces grandes prairies humides qu'ont été recensées 22 espèces végétales menacées dont seulement 13 ont toutefois été revues dans la dernière décennie. Y sont présentes : la spiranthe d'été, l'orchis des marais, la fougère des marais, le séneçon des marais, le triton palmé, le triton alpestre, la grenouille rousse... Une convention passée avec l'exploitation agricole du Val de Crêne permet depuis des dizaines d'année d'assurer l'entretien par une fauche tardive de ce marais à forte valeur patrimoniale.

Il a été décidé d'ajouter d'autres sites, relevant de l'article 2. II. du décret n° 2022-527 du 12 avril 2022⁸ pris en application de l'article L.110-4 du Code l'environnement, et répondant aux critères pour être définis en zone centrale :

• **Les sites propriété du Conservatoire du Littoral** : le CDL a compétence sur l'ensemble des communes du pourtour du lac du Bourget, puisque la loi Littoral s'applique à ce lac de plus de 1000 ha. Il a acquis, au fil des années, environ 600 ha de propriétés autour du lac du Bourget (droit de préemption ou à l'amiable). Outre la majorité des terrains situés dans l'APPB des rives Sud du lac du Bourget, les principaux sites proposés en zone centrale de la Réserve de biosphère sont :

- **Les Balcons de Brison Saint-Innocent** : ce site de 55 ha, en cours d'extension, a fait l'objet d'une acquisition récente (2015) par le CDL. Ce site abrite une faune et une flore exceptionnels sur le plan phytosociologique, par sa position de corridor écologique. Ainsi, les inventaires réalisés lors de l'élaboration du plan de gestion ont révélé la présence du Lynx boréal, du chat forestier ou encore du muscardin. Le plan de gestion réalisé en 2017 est mis en œuvre par le CEN de Savoie.

- **Les Marais de Chautagne** : le CDL maîtrise un important parcellaire sur ce site (environ 113 ha). Le patrimoine naturel de la Chautagne est extrêmement important avec par exemple la présence de la gorge bleue à miroir, de différents papillons menacés (azuré de la sanguisorbe, cuivré des marais, fadet des laïches, damier de la succise...), ou encore du sonneur à ventre jaune. L'ensemble des prairies humides sont gérées en agrosystème avec des exploitants locaux, permettant d'une part, l'entretien des prairies par fauche et d'autre part, pour les éleveurs, la fourniture de fourrage et de litière.

- **Les 6 massifs de roselières du Lac du Bourget (gérés par le CEN Savoie)** : Rive du Poète (9,6 ha), Baie de Mémard (6,8ha), Délaissé de Quissart (1,6 ha), Délaissé de Grésine (3,7ha), Sud du Lac (125 ha), Chatillon (155 ha) et Portout (133 ha). L'accès y est interdit. Ces sites bénéficient d'un plan de gestion et font partie du site Natura 2000, ce sont des lieux de refuge importants pour la faune piscicole et aquatique : lieux de reproduction de poissons tels que le brochet, accueil de nombreuses espèces d'oiseaux (bouscarle de Cetti - espèce plutôt méridionale, rare en Savoie - rousserolle turdoïde en forte régression en Europe, des centaines de canards hivernants...). Après avoir fortement régressé

⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045551000>

pendant les 50 dernières années, ces roselières font aujourd'hui l'objet de toutes les attentions, à la fois en matière de protection physique (piquetage renouvelé en 2022/2023), de régénération (baisse quadriennale des niveaux du lac), de nettoyage (campagne annuelle de ramassage des déchets organisée par le CEN Savoie) ou encore d'interprétation (étude complète réalisée en 2018 et mise en œuvre depuis par différents partenaires). Les dernières roselières à restaurer se situent à Portout-Est. La préservation voire l'extension de ces sites sont des enjeux majeurs à l'avenir et justifient donc leur inscription en zone centrale.

• **Deux sites avec une maîtrise foncière importante du CEN Savoie, d'une taille relativement conséquente, avec un objectif de massification en vue de la création de zones de protection fortes :**

- **Les Etangs de Crosagny-Braille (également site Natura 2000 et ZNIEFF 1) :** ce site d'environ 50 ha fait partie du réseau Natura 2000 "réseau de zones humides de l'Albanais" (FR8201772), situé en partie en Haute-Savoie et pour autre partie en Savoie. La diversité et la rareté des habitats de ce site (6 habitats d'intérêt communautaire) explique une importante diversité floristique (173 espèces recensées dont l'inule de Suisse ou la fougère des marais) et faunistique (notamment 154 espèces d'oiseaux, 24 espèces de mammifères dont 10 espèces de chauve-souris).

- **Le marais de Vuillerme :** cette zone humide de près de 200 hectares est située entre les agglomérations de Grand Lac et de Grand Chambéry. Les travaux "d'assainissement" lancés autour de 1830, les activités agricoles (retournement des prairies pour semer du maïs et creusement de fossés de drainage) et l'extension de l'urbanisation ont eu un impact fort sur ce marais qui a justifié l'intervention du CEN Savoie. À la suite d'une animation foncière menée en 2012 et plus récemment, la mise en œuvre de mesures compensatoires (2022), environ 30 ha bénéficient aujourd'hui d'une gestion conservatoire. Plusieurs espèces rares ou patrimoniales, comme l'agrion de mercure, le cuivré des marais ou encore le martin-pêcheur fréquentent ce site. Le marais de Vuillerme présente également d'importants enjeux pédagogiques car il constitue un lieu de promenade pour de nombreux habitants. Enfin, son rôle de régulation des écoulements (cf partie 12 sur les services écosystémiques) est également à souligner car il est situé en amont de la ville d'Aix les Bains et constitue une zone d'expansion des crues. Cette importance est attestée via l'acquisition par l'agglomération d'Aix-les-Bains, dans les années 80, de plusieurs parcelles situées sur la commune de Sonnaz (agglomération de Grand Chambéry), à des fins de protection contre les inondations.

Enfin, il est proposé d'ajouter d'autres zones centrales ne relevant pas strictement de l'article 2 du décret cité précédemment :

• **Les forêts en libre évolution (y compris îlots de sénescence) en forêt publique :** ces surfaces en évolution naturelle ne font pas l'objet d'exploitation (inscription au réseau FRENE⁹). L'objectif prioritaire y est donc la conservation de la biodiversité (fonction de conservation). Ceci implique que les bois morts, au sol et sur pied, sont laissés sur place et l'intégralité du cycle sylvigénétique est conservé. Ces espaces abritent notamment les groupes d'espèces liées aux micro-habitats (cavités, blessures, excroissances...) et sont de vrais refuges de biodiversité. Parmi les boisements en libre évolution, les îlots de sénescence constituent un renoncement, au profit de la biodiversité, à l'exploitation de boisements productifs. Ils reposent sur un cadre réglementaire solide : soumission au régime forestier, désignation pour 20 années dans le cadre d'un aménagement forestier faisant l'objet d'un arrêté préfectoral. L'ONF souhaite porter à connaissance l'existence de ces îlots à l'avenir pour favoriser le respect par les usagers. De plus, les forêts du territoire ne bénéficient pas de mesures de protection réglementaires fortes. **Ce dispositif est le seul outil permettant à certains espaces forestiers de bénéficier d'un objectif prioritaire de conservation sur le territoire.**

⁹ <https://www.onf.fr/onf/%2B/bd8::reseau-frene-des-forets-en-libre-evolution-en-auvergne-rhone-alpes-video-version-courte.html>

Chacun des 3 massifs montagneux du territoire de projet bénéficie de plusieurs tènements en évolution naturelle :

- **Les îlots de senescence de la forêt communale du Bourget du Lac** : ce groupement se répartit de part et d'autre de la route du relais du Mont du Chat, et occupe une surface globale de 54,42 ha. Il s'agit avant tout de boisements feuillus dominés par le hêtre.
- **Deux groupes de boisements sur le massif du Revard** : un premier groupe de boisements en libre-évolution est situé au sud du massif, sur les communes de Méry (19,17 ha) et Drumettaz-Clarafond (18,32 ha) avec une forte dominante de hêtraie. Un second groupe est situé au Nord du massif, sur la commune de Saint-Offenge avec 25,79 ha en libre-évolution, dont 10,63 ha d'îlots de senescence.
- **Deux sur le massif de la Chambotte** : plusieurs îlots de sénescence ont été désignés sur différentes zones du massif, abritant notamment de grandes chênaies-buxaies. On retiendra principalement le grand ensemble formé par les zones en évolution naturelle des forêts communales de la Biolle (102,06 ha) et Brison Saint-innocent (10 ha), contigus à la propriété du conservatoire du littoral appelée "Ferme Gigot". En forêt communale d'Aix les Bains (forêt de Corsuet), où la priorité écologique est clairement affichée dans l'aménagement, 47,47 ha sont laissés en évolution naturelle (dont 7 ha d'îlots de sénescence).
- **La parcelle D705 de la commune de Chindrieux** : cette parcelle publique appartient à la commune de Chindrieux. Elle dispose d'un plan de gestion du CEN Savoie. Elle a été ajoutée en zone centrale du fait de son historique, de sa gestion actuelle (cf. partie 14), et d'une volonté politique de pérenniser l'objectif de conservation des milieux qui lui a été assigné depuis quelques années. Par ailleurs, située dans les marais de Chautagne, elle permet d'homogénéiser et de rendre cohérente la zone centrale des marais de Chautagne.

Ainsi, ces sites ont un intérêt majeur pour les fonctions de conservation, et d'appui logistique (cf. partie 14).

• Les 4 sites palafittiques du Lac du Bourget, inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO :

- **Saint-Pierre de Curtille (0,96 ha)** : Mentionné dès 1864, le site n'a été retrouvé qu'en 1980. Il a fait l'objet de levés durant une dizaine d'année puis seulement d'interventions ponctuelles dans les années 2000. Il s'agit de l'une des plus anciennes occupations des lacs de Savoie.
- **Tresserve (2,03 ha)** : Le palafitte du Saut a été découvert en 1862. Comme sur les deux sites de Grésine, de très nombreux objets ont été récupérés pendant un demi-siècle par les "pêcheurs d'antiquités lacustres". Les premières observations en plongées sont faites dans les années 1960 et 1970. Le palafitte du Saut est un, si ce n'est le site majeur des lacs savoyards en raison de ses dimensions, de sa durée d'occupation et de son état de conservation.
- **Baie de Grésine (4,09 ha)** : les palafittes furent découverts en 1856 lors des travaux pour la construction d'une voie de chemin de fer. Les premiers travaux en plongée débutent en 1954 et se poursuivront jusqu'en 1972. L'évaluation détaillée est réalisée de 1995 à 2001.
- **Baie de Chatillon (0,91 ha)** : les premières investigations en plongée débutent dans les années 1960. Le site a fait l'objet en 2017 d'un bilan dans le cadre du monitoring des sites savoyards. La poursuite des relevés topographiques est envisagée. Des excursions avec commentaires, et des croisières sur le lac sont organisées à la belle saison par l'association des guides du Patrimoine de Savoie Mont Blanc.

Véritables bijoux historiques, les 4 sites palafittiques situés dans le lac du Bourget permettent d'étudier les sociétés humaines de l'Âge du Bronze. Ils bénéficient des protections suivantes : interdiction d'ancrage et interdiction de plongée¹⁰.

¹⁰ Arrêté préfectoral n°2014-695 portant règlement particulier de police de la navigation sur le Lac du Bourget.

Par ailleurs, il est important de noter que des aires centrales supplémentaires seront créées / étudiées après la date du dépôt du présent dossier de candidature, et n'apparaissent pas dans le zonage proposé :

- **Une Réserve biologique mixte** : située en Chautagne, cette réserve biologique porte sur une surface de 112,3 ha dont 57 ha en Réserve Biologique Intégrale. Elle concerne des milieux forestiers humides de Chautagne (aulnaie-frênaie), parfaitement connectés aux prairies humides gérées par le CEN Savoie. Sa création est attendue pour 2025. Ce dispositif géré par l'ONF vise à protéger et gérer à des fins conservatoires des habitats naturels remarquables ou rares, d'espèces rares ou menacées (ex. castor d'Europe), ou d'autres ressources naturelles.
- **Le projet de créer une Réserve Naturelle Nationale sur la côte sauvage du lac** est en cours de discussion. Ce projet a notamment vu le jour par le biais du processus de candidature au titre de Réserve de Biosphère.

ZONES TAMPON

Le territoire proposé dispose d'un fort potentiel en zones tampon, assurant à la fois les fonctions de conservation, de développement et d'appui logistique. Les zones suivantes sont proposées :

- **Le Lac du Bourget et ses rives** (bande de 100 mètres, exceptés les plages, zones artificialisées des zones urbaines, et les roselières) : le lac du Bourget est incontestablement un espace d'importance majeure pour la conservation de nombreuses espèces (cistude d'Europe, blongios nain, naïade marine...), mais aussi pour sa fonctionnalité écologique et la recherche scientifique. Il combine différentes formes de protection foncière (loi littoral) et contractuelle (zone Natura 2000¹¹, site inscrit¹², site RAMSAR, ZNIEFF) qui, articulés avec une gouvernance robuste, conduisent à le proposer en zone tampon. Il bénéficie d'un DOCOB (dont la mise à jour est prévue prochainement) avec des objectifs d'actions sur l'habitat, d'organisation de la fréquentation humaine et de la pédagogie, de gestion de l'eau et des sédiments (en quantités et qualité) ou encore de gestion de la végétation et de suivis scientifiques. La domanialité du lac du Bourget, intégré au DPF, constitue également une forme de maîtrise foncière. Cette domanialité s'accompagne à la fois de moyens dédiés au respect de la réglementation (police de la navigation, police de l'environnement, police de la pêche), mais également à l'organisation d'éventuels aménagements ou activités (charte et conventions d'occupation temporaire du DPF). Les activités de pêche, la navigation de plaisance (avec et sans moteur), la plongée, le kite surf, le paddle, la voile, l'aviron, le kayak sont autorisées et soumises à des règles (zones dédiées, vitesse réduite sur la bande de rive¹³). Le jet ski, jeux nautiques motorisés et hydravions, établissements flottants / de restauration sont interdits. Le lac et ses rives relèvent de la loi Littoral¹⁴, qui est opposable aux documents locaux d'urbanisme (PLU, SCOT)¹⁵, et régit l'urbanisation des communes littorales. L'extension de l'urbanisation est interdite sauf exception dans la bande des 100 mètres en dehors des espaces urbanisés, et les routes nouvelles sont interdites dans une bande côtière de deux kilomètres sauf exception (dans les espaces urbanisés ou lorsqu'elles sont nécessaires à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau¹⁶). Par ailleurs, les différentes concertations menées auprès des habitants et professionnels du territoire sont unanimes, que ce soit dans le cadre du MAB ou d'autres projets (Projet de territoire, Etude prospective Lac du Bourget) : il y a une volonté forte de préserver la naturalité du Lac du Bourget et sa "côte sauvage".

Beaucoup d'acteurs souhaitent voir le lac bénéficier du statut de zone centrale. De ce fait, la création de nouvelles aires centrales ou l'extension de celles existantes sur le lac sera un enjeu pour la période de désignation.

¹¹ Lac du Bourget – Chautagne – Rhône (directives Habitats, faune, flore & Oiseaux, 5462 ha).

¹² Depuis 1974, un périmètre important, comportant le lac mais aussi de larges pans de forêts en rive ouest du lac, constitue le site inscrit "lac du Bourget et ses abords".

¹³ Arrêté préfectoral n°2014-695 portant règlement particulier de police de la navigation sur le Lac du Bourget & arrêté préfectoral n° 2023-0164 du 28 avril 2023.

¹⁴ Elle a notamment pour objet la protection des "équilibres biologiques et écologiques, la lutte contre l'érosion, la préservation des sites et paysages et du patrimoine" mais aussi la "préservation et le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau" (article 1er).

¹⁵ Article L. 121-1 du code de l'urbanisme.

¹⁶ Article L. 121-6 du Code de l'urbanisme.

• **Les 3 sites Natura 2000 (hors lac du Bourget) :**

- **Réseau de zones humides de l'Albanais** (directive Habitats, faune, flore, 606ha). La zone proposée englobe la totalité de la partie savoyarde de ce site interdépartemental. Outre les marais classés en APPB et figurant dans la zone centrale (marais des Villards et du Parc), ce site intègre différents marais de grande importance patrimoniale : marais de la Deysse (Entrelacs), marais des Potis, marais des Bauches (16 ha) et des Saveux (39ha) (Drumettaz-Clarafond) ou encore le marais de la Plesse (Saint-Offenge). Le site des Bauches est le plus vaste marais sur tuf de l'Albanais. La grande diversité biologique du secteur des Potis (présence d'une vingtaine d'espèces d'orchidées) est à attribuer à la juxtaposition de zones sèches et humides, ainsi qu'au maintien de pratiques agricoles extensives. Le Marais des Saveux est dominé pour ses deux tiers sud par des prairies humides entretenues ou en voie de restauration, ainsi que par quelques parcelles en friche. Le tiers nord est constitué de boisements humides d'âges variables.
- **"Forêts alluviales et îlons du Haut-Rhône"** : ce site Natura 2000 au profil très longitudinal n'est que partiellement situé sur le territoire de projet.
- **"Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays savoyard"** : le territoire de projet de la Réserve de Biosphère contient une petite partie de ce site Natura 2000. Il s'agit de 2 marais de petite taille, le marais de Bange (14,1 ha, situé sur la commune de Conjux) et le grand Marais (27 ha, commune de Saint-Pierre de Curtille). Le marais de Bange est localisé à 380m d'altitude au fond d'une cuvette boisée à l'extrémité nord du mont Landard. Son environnement est constitué d'une mosaïque de milieux : bois, prairies, haies, pelouses sèches, falaises et abrite 7 espèces bénéficiant d'un statut de protection réglementaire au niveau national ou régional. Le Grand marais abrite quant à lui l'orchis des marais, la rousserolle verderolle, le bruant des roseaux ou encore la tourbière alcaline à Carex de Davali.

• **Les grands massifs forestiers du territoire**, représentant 42% des milieux naturels, ont été désignés en zone tampon, en concertation avec les membres du groupe de travail scientifique. En effet, la préservation et l'adaptation des forêts, fortement soumises au changement climatique (multiplication des maladies, risques incendies, mortalité des résineux...), apparaît comme un enjeu fort. De plus, les massifs forestiers abritent des corridors écologiques d'importance régionale recensés au SRCE de la région AURA. Les forêts publiques domaniales et communales gérées par l'ONF bénéficient du régime forestier garant d'une gestion durable, et les usages de ces zones par les gestionnaires, les touristes ou la population sont de manière générale compatibles avec les objectifs de développement durable. De plus, en 2022, l'ONF a accompagné Grand Lac dans la rédaction d'une Charte forestière sur son périmètre¹⁷. Cette Charte vise à appliquer plusieurs actions permettant de remplir les critères d'une zone tampon : préserver le puits de CO₂ forestier ; maintenir et favoriser les services écosystémiques rendus par la forêt ; organiser la fonction sociale de la forêt... Les mesures de la Charte ont été intégrées au Plan de gestion de la Réserve de biosphère.

Pour ce qui est des forêts privées, le Centre Régional de la Propriété Forestière accompagne les propriétaires privés dans la gestion durable de leur forêt. Il a vocation à déployer différents accompagnements à l'avenir (développement d'indicateurs de biodiversité), en cohérence avec les objectifs d'une réserve de biosphère.

¹⁷ Cf documents en annexes du dossier de candidature.

C'est également un acteur clé dans le domaine de l'adaptation des forêts au changement climatique (réalisation de diagnostics sylvo-climatiques, programmes R&D sur les services écosystémiques de la forêt...), permettant de répondre à la fonction logistique. Le projet d'îlots de sénescence porté par le CEN Savoie s'accompagne d'une information et incitation aux bonnes pratiques auprès des propriétaires environnants. **Certains villages ruraux situés dans ces massifs** ont été placés dans la zone tampon pour une question de cohérence du zonage, notamment ceux situés sur la côte sauvage (ex : Ontex, la Chapelle du Mont du Chat) : aucune artificialisation n'est possible sur ces communes à l'avenir et la densité de la population est faible (cf. carte des populations par commune).

- **Les prairies d'élevage extensif en herbe / prairie d'alpage** : cette pratique agricole du territoire est compatible avec les objectifs de développement durable, et la préservation de ces pratiques est un objectif partagé. Cela concerne par exemple l'alpage du Chalet de la Clusaz, se situant sur une propriété publique de l'agglomération. Ainsi, 17 estives et landes (68,7 ha), 18 prairies permanentes (2740 ha) et 19 prairies temporaires (159,3 ha) ont été placées en zone tampon.

- **Les Zones Agricoles Protégées (ZAP)**, situées autour des zones centrales : face à la pression foncière exercée sur le territoire, certaines zones agricoles ont bénéficié de ce dispositif. La ZAP est une servitude d'utilité publique (SUP) qui permet de préserver la vocation agricole des zones présentant un intérêt général en raison :

- soit de la **qualité** de leur **production**,
- soit de leur **situation géographique**,
- soit de leur **qualité agronomique**.

Ces ZAP sont délimitées par arrêté préfectoral pris :

- sur **proposition** ou après **accord** du **conseil municipal** des communes intéressées ;
- ou, le cas échéant, et **après avis du conseil municipal des communes intéressées**, sur proposition de l'organe délibérant de l'établissement public compétent en matière de plan local d'urbanisme (PLU, PLUi) ou de schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Cet outil permet de soumettre à l'avis de la chambre d'agriculture et de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altérerait durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique de la ZAP. En cas d'avis défavorable de la chambre d'agriculture ou de la CDOA, le changement d'affectation ne peut être autorisé que sur décision motivée du préfet.

En 2024, de nouvelles ZAP vont être créées. Nous avons fait le choix d'intégrer en zone tampon uniquement les ZAP situées autour des zones centrales. En effet, l'accompagnement des agriculteurs vers une gestion durable de leurs exploitations autour des zones centrales sera une priorité pour préserver la qualité de ces milieux à fort intérêt pour la biodiversité de notre réserve de biosphère. Ainsi, 590 ha de ZAP existantes et 589 ha de ZAP en cours de validation ont été classées en zone tampon.

- **Les Espaces Naturels Sensibles existants** ont été définis en zone tampon. Un nouveau schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles sera formalisé fin 2024. 3 nouveaux sites ont été identifiés sur les communes de Drumettaz-Clarafond et de Méry : le marais des Bauches (16 ha), la prairie des Potis (22,78 ha), et le marais des Saveux (39 ha). Ces sites font partie de la zone Natura 2000 évoquée précédemment et bénéficient déjà d'un plan de gestion du CEN Savoie.

- **Les communes appartenant à la partie ouest du PNRMB** ont été classées entièrement en zone tampon. Ces communes bénéficient d'actions à la fois du PNR, du CEN et de l'ONF visant au développement durable. Le Parc y applique sa Charte, et poursuit des objectifs de développement durable compatibles avec la conservation des écosystèmes et des espèces. Les paysages de cette zone (côteaux et falaises du Revard, prairies d'alpage, massifs forestiers...) abritent des espèces patrimoniales et prioritaires en

termes d'action de connaissance, gestion et valorisation pour le Parc (ex : rapaces rupestres comme l'aigle royal, le faucon pèlerin, les petites chouettes de montagne comme la chouette de Tengmalm ou la Chevêchette, ou encore l'emblématique Gélinotte des bois), et constituent un corridor entre le massif des bauges et le massif de l'Epine, tout en étant soumises à des pressions (notamment sur le Mont Revard) qu'il est essentiel de travailler à l'avenir.

- **Le site de l'Abbaye d'Hautecombe**, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (2,03 ha) : l'ensemble de l'abbaye (église, cloître, terrasse, appartements du Roi, chapelle et cour Saint-André, phare, mais aussi la grange batelière) est protégé au titre du classement dans la liste des monuments historiques depuis 1875, et au Patrimoine mondial de l'humanité depuis juin 2011. Fondée en 1125 par Amédée de Lausanne, l'abbaye est particulièrement connue pour être la nécropole de la maison de Savoie (comtes de Savoie, leur famille, et quelques membres de la famille ducale de Savoie) puis de quelques-uns des rois et reines d'Italie. Elle est propriétaire d'un certain nombre de parcelles forestières sur lesquelles il n'y a aucun dispositif en cours. Des échanges pourraient être engagés avec le CEN Savoie et le CDL au sujet d'un éventuel accompagnement à la gestion de ces forêts.
- **Le site classé des Gorges du Sierroz** : Ce site a été désigné en 1910 pour une surface de 2,32 ha. Il cumule des enjeux de préservation du patrimoine culturel et naturel avec l'accueil des publics. Il est actuellement géré par l'association "Au cœur des gorges du Sierroz", créée en 2010 pour gérer durablement le site et sensibiliser les visiteurs à la préservation de l'environnement.
- **Les éléments naturels** : parois et zones abruptes des massifs du Revard, de Chambotte et de l'Epine, rivières bénéficiant d'un plan de gestion du CISALB.
- **Tous les sites gérés par le Conservatoire d'espaces Naturels de Savoie de plus de 3ha** disposant d'un plan de gestion (ces sites sont parfois inclus dans les zones citées précédemment) : Forêt et marais de la Deysse ; pelouses sèches de la Buffaz ; Etang et îlot de Chauvan Chanaz ; Iles de Vions ; cœur sauvage de l'Espace Nature et Fier ; Marais Billon Ontex ; bras de décharge de la Leysse ; Marais de la Plesse, Marais des Ires, Marais de Chevilly... L'objectif pour ces sites est de progresser sur le volet foncier et statutaire, notamment via la mise en œuvre du Plan de gestion de la réserve de biosphère. **Certains pourront constituer de nouvelles zones centrales à l'issue de la période de désignation.**
- **Le bois Vidal** : ce bois d'environ 18 ha appartient à la commune d'Aix-les-Bains et abrite plus d'une dizaine d'essences : chênes, cèdres, tilleuls, érables, charmes, frênes... Le haut du site s'ouvre sur les falaises des Bauges, la dent du Chat et le lac du Bourget. La gestion durable est assurée par la ville avec l'aide de l'ONF, et cherche à renouveler la forêt vieillissante en l'adaptant au changement climatique, entretenir les grandes prairies, et mieux connaître et préserver la biodiversité. Le bois est aussi composé de nombreux chemins pédestres et de parcours sportifs. Ce parc public est considéré comme le "poumon vert" de la ville d'Aix-les-Bains. Il apparaît comme "un lieu à préserver" dans la majorité des concertations menées, et permet un accès à la nature "proche de chez soi". Ce bois est aussi un endroit idéal pour mener des actions d'éducation au développement durable.
- **Le jardin vagabond** : il se situe sur les bords du lac du Bourget, précisément dans la baie de Mémard, et s'étend sur 5 ha. La ville d'Aix-les-Bains a créé ce jardin en 2007 (issu de l'Agenda 21), basé sur le principe de la "libre-évolution" : l'intervention de l'homme est réduite au maximum, la culture biologique est privilégiée (pas d'engrais, pas de pesticides, pas de désherbage chimique). C'est un jardin respectueux des caractéristiques de la faune et de la flore locales, dont l'intérêt pédagogique se renouvelle au fil des saisons et des années grâce à un travail qui favorise la biodiversité. Les tontes partielles tracent des cheminements à travers des zones d'herbes hautes, très appréciés des promeneurs. Les fauches générales à l'ancienne, de juin et d'automne, dans un esprit de partenariat, sont confiées à une association locale qui récupère ainsi le foin. Ce site est recouvert d'une prairie et de quelques zones arborées. S'ajoute la présence d'une grande roselière (située en zone centrale). Sur le plan floristique, il accueille 170 espèces végétales, dont des orchidées (inventaire réalisé par la Société d'histoire naturelle et de mycologie). Sur le plan faunistique, le site est peuplé par plusieurs espèces de libellules et de

rousserolles, des lapins sauvages... Cette zone s'étend sur la nappe phréatique qui alimente la Ville une partie de l'année. Un plan de gestion piloté par le CDL est en cours de réalisation. C'est également un terrain d'expériences pédagogiques pour les écoles (semis, construction et installation d'abris, de nichoirs) et d'expérimentation pour les élèves du lycée.

AIRES DE TRANSITION

Le reste du territoire correspondant aux surfaces artificialisées, aux zones de culture, aux concessions de carrières, à l'aéroport, aux villes et villages compose les aires de transition. Les nombreux acteurs présents (Université Savoie Mont Blanc, tissu associatif important, acteurs économiques) et l'existence de zones urbaines dynamiques permettront de disposer de leviers d'éducation et de sensibilisation pour remplir la fonction de développement de la réserve de biosphère, mais aussi favoriser les deux autres fonctions par l'adaptation des comportements.

8. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Selon la classification d'Udvardy, le territoire proposé se situe dans la province biogéographique des hautes terres d'Europe centrale au sein de l'éco zone "Paléarctique". La région est subdivisée en trois grandes zones biogéographiques : continentale, méditerranéenne et alpine.

Le géographe Olson définit les caractéristiques de la terre en écorégions qui reflètent quant à elles les environnements physiques. Le territoire de Grand Lac se trouve dans celle des feuillus tempérés et forêts mixtes comme l'illustre la carte ci-dessous.

Kreft et Jetz définissent les "six grandes divisions biogéographiques mises en évidence dans le dendrogramme par de grands rectangles colorés : orange, australien ; rouge, néotropical ; brun, africain ; jaune, oriental ; bleu, paléarctique ; vert, néarctique." Le territoire étudié se trouve au sein de la division biogéographique paléarctique, et plus précisément dans l'espace intitulé Euro-Sibérie tempérée.

9. UTILISATION DES TERRES

9.1 Historique de l'utilisation des terres sur le territoire

LES PREMIERS VESTIGES DE PRÉSENCE HUMAINE À PARTIR DE 5000 ANS AVANT J.C

C'est à partir de 5000 ans avant Jésus Christ que de premières communautés se sont installées dans la vallée en utilisant des abris naturels. Un peu moins de 4000 ans avant Jésus-Christ, une petite communauté se fixa sur le rivage du nord-ouest du lac du Bourget (secteur St-Pierre de Curtille) en bâtissant un premier village lacustre : c'est l'apparition de premiers sites palafittiques, qui se développeront sur différents secteurs ensuite. Ces sites sont des villages lacustres avec des habitats construits sur pilotis.

Plus d'une vingtaine ont été recensés sur le territoire, certains occupaient près d'un hectare. Les habitants de ces sites pratiquaient l'agriculture, l'élevage, la céramique, puis la pêche. A partir de 1800 avant J.C ils devinrent de vrais métallurgistes (fabrication d'outils,



Illustration 3 : croquis d'un village palafittes.
Source : Autourdulacdubourget.fr

d'armes, bijoux en bronze). A partir de 700 avant JC, la construction de palafittes a cessé sur les berges du Lac du Bourget, au profit d'habitats situés plus en hauteur. Les causes de l'abandon des rivages ne sont pas encore clairement déterminées, mais il est probable que se conjuguent, en relation avec une dégradation du climat, la remontée du niveau du lac et les faibles rendements d'un terroir surexploité. Les bouleversements sociaux dus à la mise en place des économies de l'âge du Fer sont également à prendre en compte. 4 sites palafittes sont à ce jour, reconnus au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2011.

L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Les gallo-romains sont des celtes indigènes qui ont adopté la culture romaine à la fin du 1^{er} siècle avant J.-C. Leurs anciens usages ont laissé quelques témoins archéologiques (à Aix-les-Bains, fonds de cabanes et premier état du temple), religieux (culte de Borvo, des Comedovae, des Matrae), onomastiques (Valerius Camulatus, fils de Senorix). Au début du II^e siècle ap. J.-C. la cité reçoit le droit italique qui la dispense de payer l'impôt foncier. Ces conditions favorisent l'essor des "possessoires" (propriétaires fonciers) locaux. Leur fidélité au régime s'affirme de diverses manières : culte de l'empereur (St-Innocent, Hautecombe), charges de flamines et de sévirs, romanisation des noms propres... Des vestiges "romains" se retrouvent sur les grands axes de circulation et dans tous les points accessibles des rives du lac : Brison, Chindrieux, Le Bourget, Bourdeau, Hautecombe, Conjux¹⁸.

C'est à cette période que le développement d'Aix-les-Bains commence (la ville se nommait Aquae) : une cité d'une vingtaine d'hectares dédiée au culte et à l'exaltation des eaux thermales. L'activité économique se perçoit aussi à travers le marché hebdomadaire et la foire à bestiaux d'Aix-les-Bains, la culture de la vigne, les pêcheries du tour du lac, les officines de potiers, les carrières.

Des axes de communication fluviaux et terrestres sont érigés (par exemple entre Aix-les-Bains et Seyssel ou encore Annecy). Drainant le marais de Chautagne depuis la Protohistoire, la Savière a été aménagée en "canal" pour favoriser les échanges commerciaux entre le Rhône et le Lac du Bourget à l'époque romaine. En effet, le transport en bateau coûtait moins cher que le transport terrestre, la voie du Canal a ainsi permis la diffusion des céramiques vers le Midi et la Gaule du Nord par le Rhône¹⁹. Ces échanges ont permis aux populations d'importer beaucoup d'objets : amphores, verrerie, monnaies, parures... Cela a motivé l'implantation de bourgs voués au contrôle du commerce aux marges du territoire (Albens, Chanaz...).

La mise en valeur de la source thermale a donc joué un rôle prépondérant dans la différenciation du territoire, en lui attribuant dès l'Antiquité une urbanité et une position de nœud dans le réseau des voies romaines. Mais le "Vicus Aquae" n'échappe pas au déclin de l'Empire Romain, et jusqu'à l'implantation du christianisme au V^{ème} siècle, le territoire n'a laissé aucune marque majeure d'activité.

UN REGAIN À PARTIR DU MOYEN-ÂGE²⁰

C'est à partir de l'an 1000 que le territoire va connaître une nouvelle période de développement, via l'installation des ducs de la Maison de Savoie. Au XI^{ème} siècle, la maison de Savoie naissante établit un premier état dont le secteur du lac du Bourget se trouve en situation de marge. Plusieurs seigneuries y sont constituées, dont les châteaux sont encore visibles : Châtillon par exemple (X^{ème} – XIII^{ème} siècles), sur le "rocher" éponyme au nord du Lac, est le principal château de la Seigneurie de Chautagne. Au XIV^{ème} siècle, une autre seigneurie sera établie à Bourdeau, dont le château existe toujours (remanié).

L'établissement monacal sur le territoire remonte également à l'an mil, où le Bourget-du-Lac est choisi pour l'implantation d'un prieuré clunisien, qui sera déplacé au XV^{ème} siècle, du hameau de la Matassine,

¹⁸ Conservation départementale du patrimoine, Le lac du Bourget, Chronique d'un lac, La Rubrique des patrimoines de Savoie, Hors-série n°2, juillet 2003.

¹⁹ CASTEL R, ANDRE E, Le Lac du Bourget, 50 ans de recherche archéologique, 5000 ans d'histoire, La Fontaine de Siloé, Juin 2004.

²⁰ CEN Savoie, Étude des ressources paysagères naturelles du lac du Bourget, septembre 2017.

sur le coteau, à son emplacement actuel au voisinage de l'église qui lui préexistait. En 1101, des moines de l'abbaye d'Aulps (Haute-Savoie) font le choix d'un site reculé de la "haute-combe" de Cessens pour établir un oratoire, sur le piémont de la montagne éponyme, côté Albanais. Le secteur de Cessens devenant trop passant, l'établissement est transféré à Saint-Pierre-de-Curtille vers 1125, implantation actuelle de l'abbaye d'"Hautecombe".

L'ensemble de ces établissements (seigneuries, communautés religieuses, résidence princière) dynamise l'économie agricole du territoire. Si les marais ne sont encore exploités que pour la "blache" (végétation fauchée et utilisée comme foin, litière ou engrais), et dans une moindre mesure l'élevage, les secteurs plus secs du territoire sont l'objet d'usages multiples, qui remontent alors très haut sur les versants. Dans un agrosystème globalement dominé par la "polyculture-élevage", on note néanmoins l'importance des vignes, sur les coteaux de Chautagne, mais aussi au Bourget-du-Lac, principalement sur le secteur de Charpignat (c'est-à-dire jusqu'en bord de lac). Sur les secteurs de l'Albanais, des piémonts du Revard et de la Chautagne, les villages sont construits le plus densément possible sur les coteaux et à proximité des nants (petits cours d'eau), afin de maximiser la surface agricole utile sur les espaces à faible pente. Les villages sont reliés par une route de haut de coteau. Même si les héritages ruraux de l'époque médiévale sont difficilement visibles aujourd'hui, on note que sur ces secteurs, les enveloppes bâties les plus anciennes se trouvent effectivement en hauteur (Pugny, Clarafond, le Nandrion à Trévignin). Quelques fermes isolées sont néanmoins visibles plus bas, en "plaine".

Entre le XI^{ème} et le XVI^{ème} siècle, on assiste donc à la consolidation d'un territoire animé de polarités politiques, économiques et religieuses, mais aussi de développement agricole et urbain, puisque c'est à cette époque qu'ont été constitués la majorité des bourgs, villages et hameaux associés à la mise en valeur du terroir, et autour desquels le développement urbain s'accusera selon des temporalités différentes aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

Le territoire reste toujours un pôle commercial d'échange majeur : alors que le sel était le seul moyen de conserver les aliments, Le Bourget du Lac était un important port marchand, terminal de déchargement des barges de "la voie du sel" en provenance de la Méditerranée, via le Rhône. Le lac était alors la principale voie d'accès en Savoie.

ZOOM SUR LA MAISON DE SAVOIE

L'histoire du territoire est étroitement liée à celle de la Maison de Savoie²¹ : la Savoie est devenue un territoire identitaire avec Humbert Ier aux Blanches-mains, né vers 970, seigneur de différents fiefs et Comte de Maurienne.



Vers l'an 1000, au milieu du Moyen-Âge, le terme Savoie désignait une simple contrée, partie d'une possession du royaume de Bourgogne. En 1032, la Bourgogne devenait l'un des états du Saint-Empire Romain de nation germanique à la suite du décès du roi Rodolphe III, sans descendance légitime. Humbert Ier, conseiller du roi et de la reine de Bourgogne, put prendre une position dominante en Savoie. Sa descendance adopta comme patronyme le nom de "Savoie" qui devint aussi celui de la Maison dite de "Savoie" et il devint le premier comte de la lignée. Entre 1032 et 1536, la Maison de Savoie fit preuve d'habileté dans ses tractations et su accroître ses territoires. La Savoie fut l'un des états les plus stables d'Europe et assura le contrôle militaire des différents cols des Alpes.

Avant 1500, la Savoie représentait un large territoire occupant le nord du Lac Léman jusqu'à la ville de Nice, et de la vallée d'Aoste à celle du Piémont de l'autre versant. Après 1500, la France envahit à plusieurs reprises la Savoie (en 1536, puis en 1600). La capitale de la Savoie, Chambéry, fut même déplacée à Turin en 1562. En 1713 Turin devint la capitale du nouveau royaume de Piémont-Sardaigne.

En 1858, le 1^{er} ministre Camille de Cavour rencontra en secret l'empereur français Napoléon III pour obtenir une aide dans le conflit qui opposait le Piémont à l'Autriche. Napoléon III engagea militairement la France aux côtés du Piémont avec une contrepartie : l'annexion par la France du duché de Savoie et du comté de Nice.

²¹ PIGNIER, P.A., Lac du Bourget, le tour du plan grand lac naturel de France, Editions Derrier.

Elle eut lieu en 1860 par le biais d'un plébiscite validé par le peuple savoyard : celui-ci partageait déjà avec la France la même langue et une culture similaire. Le duché de Savoie devint les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie (après avoir été le département du Mont Blanc de 1792 à 1815 lors de l'annexion de la Révolution française).

DE L'ÉPOQUE MODERNE À LA "BELLE ÉPOQUE"²²

À l'époque Moderne (XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles), le territoire affiche plusieurs signes de décadence. Au Bourget-du-Lac, les Savoie se dessaisissent du Château de Thomas II en 1427, qui changera encore plusieurs fois de propriétaire au cours des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles. Le Prieuré est fermé quant à lui en 1582.

Dans l'Albanais, l'économie agricole (cultures céréalières et élevage) s'essouffle. Ailleurs, elle reste néanmoins effective, mais la question de l'exploitation des marais commence à se poser... Du côté de la plaine de la Laysse (sud du lac), la rivière est déjà progressivement endiguée à partir du XIV^{ème}. Des travaux sont conduits sur les affluents et l'étendue de marais est progressivement réduite, offrant à l'agriculture de nouvelles potentialités. Ce n'est pourtant qu'après la Révolution française que de Buttet entreprendra les plus grands travaux d'assainissement du sud du lac. Des drains sont aménagés par la Compagnie des Canaux du Lac du Bourget, créée à cet effet. De nouvelles opportunités significatives s'offrent alors aux exploitants pour la mise en culture. Parallèlement, les secteurs agricoles les plus pentus du bas des versants sont délaissés et une exploitation forestière gérée s'y développe.

Des phénomènes de concentration des motifs viticoles sont visibles (à Charpignat au Bourget-du-Lac par exemple, qui se maintiendront jusque dans les années 1980) ; l'activité connaît néanmoins un déclin marqué à cette période.

Mais au XVII^{ème}, et surtout au XVIII^{ème} siècle, la renaissance de l'activité thermale va bouleverser la logique du territoire et renouveler radicalement son profil. En 1776, Victor-Amédée III lance la construction d'un Établissement Royal des Bains. Sous les Premier et Second Empires, l'installation est étoffée (Thermes Pellegrini dans les années 1860) et des équipements "parathermaux" sont établis dans la ville : casino (1849), parc thermal, grands hôtels...

Des liaisons par bateau avec Lyon se développent dans les années 1830, via le canal de Savières, le lac et Port Puer (actuel Grand Port d'Aix). Des notables lyonnais établissent leur résidence secondaire dans d'anciens bâtiments agricoles. Au début du XIX^è, avec la construction de grands bateaux à vapeur, il fallut une liaison entre le port du Bourget du Lac et Chambéry : le roi de Piémont Sardaigne inaugura en 1839 la première ligne de chemin de fer de la Savoie, longue d'une dizaine de kilomètres.

Mais si les XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles sont l'époque des "grands visiteurs" (Sissi l'Impératrice, Napoléon III et Eugénie...) qui contribuent aussi à faire la renommée de certains sites (le belvédère de la Chambotte a été rendu fameux par le lever de soleil dont témoigne Rousseau, dans Émile en 1762), le XIX^{ème} est aussi l'avènement des Romantiques, qui pour la première fois chantent les charmes du lac et de ses rives, qui retenaient jusqu'alors très peu l'attention de la (bonne) société locale : Balzac à la Chambotte (La Peau de Chagrin, 1831), mais surtout Lamartine, qui lui dédie un célèbre poème en 1817...



Illustration 4 : croquis d'un village palafittes.
Source : Autourdulacdubourget.fr

²² CEN Savoie, Étude des ressources paysagères naturelles du lac du Bourget, septembre 2017.

ZOOM SUR LES MARAIS DE CHAUTAGNE

Au XVIII^{ème} siècle, le paysage chautagnard est une gigantesque plaine, dont le fuseau nord-ouest (Motz – Serrières – Anglefort) est occupé par des tresses et des îles, dont les plus stables sont exploitées pour le bois de chauffage ou pâturées. L'ouest de la plaine est mis en culture et en pâturages, ou fauché pour l'exploitation de la blache (prés marais).

L'histoire entre le fleuve du Rhône et les habitants de la vallée est une histoire de domination des eaux pour tenter de les maîtriser, de les franchir, de passer et de construire là où ses eaux ne peuvent atteindre les maisons. En 1744 est construite la digue de Chautagne, en aval de Serrières, premier jalon d'une vaste politique d'endiguement. En 1858, à la suite d'une crue dévastatrice du Rhône, le secteur de la Chautagne est reconnu comme "réservoir" et la politique d'endiguement est ralentie. Mais celle-ci révèle déjà d'autres effets pervers : associée en amont à une politique de reboisement des versants, qui diminue la charge sédimentaire du fleuve et le rend plus érosif, la stabilisation du lit mineur du Rhône accentue son incision et en fixe le tracé.

Au début du XX^{ème} siècle, le marais de Chautagne n'échappe pas à la déprise agricole. En 1936, plus des trois quarts de la surface du marais ne sont plus exploités. L'entretien diminuant, le marais perd en salubrité. Afin de le remettre en valeur, il devient nécessaire de "l'assainir" en le drainant autant que possible. Un réseau de plusieurs centaines de kilomètres de drains est ainsi creusé pour évacuer les eaux du marais et permettre son exploitation. De 1936 à 1939, la Direction Générale des Eaux et Forêts entreprend la plantation de ce qui est encore aujourd'hui la plus grande peupleraie publique d'Europe, valorisée alors pour la production de pâte à papier. À partir des années 1970, la culture du maïs se développe également sur le territoire.

La construction de barrages hydroélectriques sur le Rhône a par la suite accentué les effets des modifications d'alimentation en eau du marais, consécutives à l'endiguement du fleuve et au drainage de la Chautagne : l'abaissement de la nappe, le tassement du sol et l'assèchement des milieux humides sous-jacents se poursuivent encore aujourd'hui.



Illustration 5 : La plaine de Chautagne et le Rhône dans les années 30. Source : Etude des ressources paysagères du Lac du Bourget, CEN Savoie, 2017.

LE LAC DU BOURGET AU XX^{ÈME} SIÈCLE : D'UNE ATTRACTION PARA THERMALE À UN PÔLE TOURISTIQUE PRINCIPAL

C'est à partir de 1860 que le développement de l'activité thermale s'accélère, via l'ouverture de l'établissement thermal "Pelligrini" : avec ses équipements et ses nouvelles méthodes de soin, il devint le nouveau fleuron mondial du thermalisme. Les grands hôtels et palaces, le tramway, les clubs nautiques, des boutiques de luxe, des théâtres, et le Casino Grand Cercle (créé en 1897) se sont développés.

Curieuse, lassée du "tout thermal", la clientèle d'Aix-les-Bains s'intéresse à d'autres lieux et d'autres activités : découverte de la montagne au Revard (un train à crémaillère relie cette "porte des Alpes" à la ville en 1892), découverte du lac et de l'abbaye d'Hautecombe par des excursions en bateau à vapeur, ou pratiques plus sportives avec le Club Nautique créé en 1882. La route du Col du Chat est ouverte en 1825, le tronçon ferroviaire Culoz – Saint-Innocent en 1856. Un réseau de lieux est ainsi tissé depuis Aix-les-Bains et le territoire devient progressivement une destination touristique d'envergure nationale voire européenne.

Dans les années 1930 – 1940 s’opère une sorte de bifurcation : le lac s’autonomise progressivement par rapport à Aix-les-Bains (de même que la station du Revard) ; avec l’introduction de la cure thermale au régime de la sécurité sociale en 1945, le thermalisme se “banalise”, ainsi que la ville d’Aix-les-Bains, dont les immeubles luxueux sont délaissés, et qui connaît un important développement pavillonnaire. C’est d’ailleurs le long de la récente “Route d’Aix-les-Bains aux Déserts par le Revard” (actuelle D913, ouverte en 1937) que se constitueront les principaux foyers de périurbanisation des communes des piémonts du Revard, très marquants dans le paysage actuel. En 1933 est inaugurée la plage d’Aix-les-Bains. Les rives du lac deviennent dès lors une attraction touristique, grâce aussi à d’importants travaux d’assainissement des marais littoraux. La plage du Bourget-du-Lac est aménagée dans les années 1950, et la construction de ports de plaisance, d’esplanades, de voies vertes, de bases d’aviron, et de complexes nautiques ou hôteliers s’accélère. Le secteur sud-ouest du lac bénéficiait depuis le XIXème siècle d’équipements touristiques associés à un tourisme viticole. Ainsi, le Lac du Bourget devient un référent structurant pour le développement touristique et territorial.

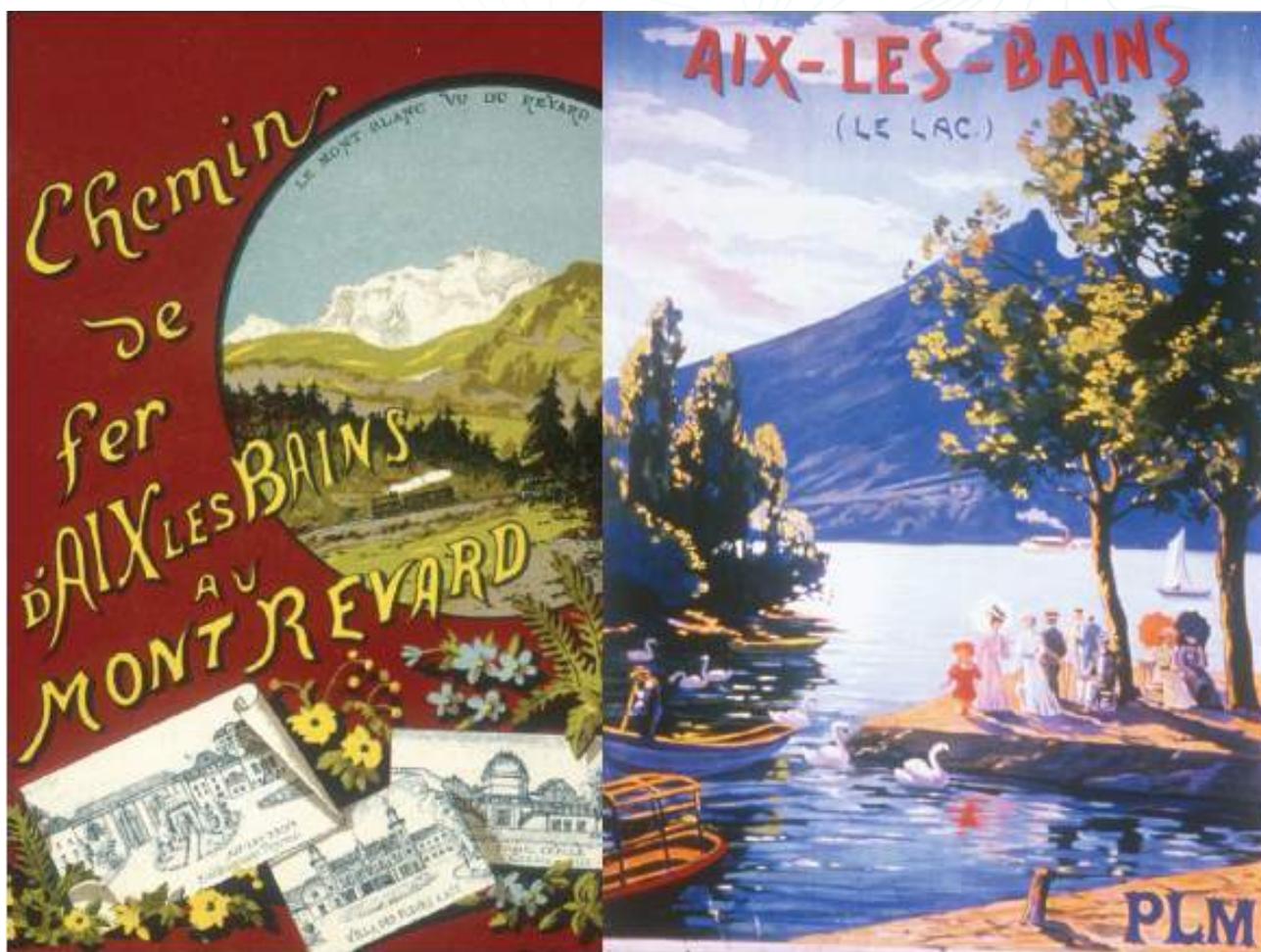


Illustration 6 : Affiches de la destination Aix les Bains élargie, fin 19^e début 20^{ème} siècle.
Source : Photothèque des thermes nationaux

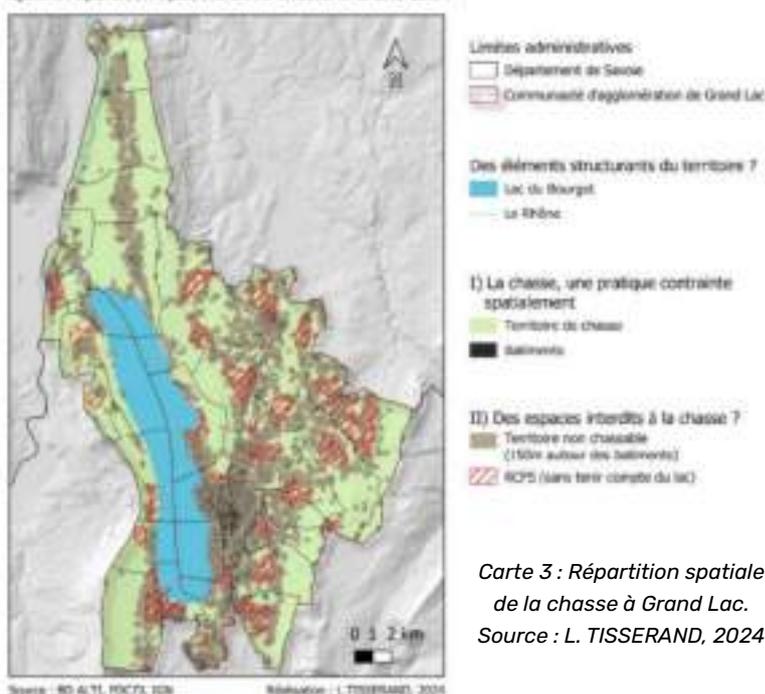
9.2. Quels sont les utilisateurs principaux de la Réserve de biosphère ?

RESSOURCES CYNÉGÉTIQUES

La chasse est une pratique traditionnelle sur le territoire de Grand Lac (elle est pratiquée depuis l'âge du Bronze). Cette pratique a une dimension "patrimoniale", notamment la chasse aux oiseaux d'eau et la chasse "de montagne". Le territoire de Grand Lac compte 35 sociétés de chasse et environ 1095 chasseurs²³.

La chasse aux gibiers d'eau est devenue minoritaire (baisse des populations, développement des activités touristiques, espaces de protection...), et la chasse du petit gibier terrestre (lièvre, faisans) est en baisse. La chasse au grand gibier représente une grande partie de l'activité sur le territoire. Le sanglier est l'espèce la plus chassée (cf. tableau ci-dessous) causant 98% des dégâts sur les milieux naturels et espaces agricoles. Le territoire de Grand Lac – notamment la Chautagne – est l'un des territoires bénéficiant le plus d'indemnisations des dégâts causés par le sanglier sur le département en 2022²⁴. Le Lac du Bourget, autrefois lieu de chasse aux oiseaux d'eau, n'est plus un endroit privilégié : la chasse est encore pratiquée sur les Près Crottis, mais n'est plus possible à d'autres endroits (Pointe de l'Ardre, Domaine du Buttet). La régulation des grands ongulés (cerfs, chevreuils, chamois) par la chasse est essentielle à la survie de la forêt. L'agglomération de Grand Lac est constituée de 35 sociétés de chasse et de 1095 chasseurs (parfois avec des doublons d'une société à l'autre). L'agglomération fait partie de quatre unités de gestion, l'Albanais, la Chautagne, le Nord de l'Epine et l'Ouest du Revard²⁵.

Quelle répartition spatiale de la chasse à Grand Lac ?



Carte 3 : Répartition spatiale de la chasse à Grand Lac.
Source : L. TISSERAND, 2024

Selon la Fédération des Chasseurs de Savoie, les conflits d'usage entre pratiquants d'activités sportives ou de loisirs (équitation, VTT, trail, randonnée, parapente) et les chasseurs sont croissants sur Grand Lac, et sur certains sites en particulier : de Brison-Saint-Innocent jusqu'au Col du Sapenet. En 2022, la Fédération a développé une application de localisation des battues en temps réel (LandShare) sur le bassin Chambérien, Aixois, en Chautagne et sur le massif de l'Epine. Malheureusement l'application n'est pas assez connue et mériterait d'être communiquée davantage. L'instauration d'espaces d'échanges entre les usagers est un réel enjeu à l'avenir pour permettre de résoudre des conflits d'usage qui seront de plus en plus fréquents au vu de l'augmentation de la population prévue sur le territoire.

La Fédération des Chasseurs de Savoie mène des actions de replantation de haies (via un fond de la Région AURA) et anime des animations auprès des enfants sur les oiseaux du Lac du Bourget en coopération avec le CISALB, ou auprès des écoles de Grand Lac (découverte des milieux). La Fédération contribue également au Contrat Vert et Bleu piloté par le CISALB, ainsi qu'à l'Observatoire de Biodiversité de Savoie.

²³ Ce chiffre est à nuancer du fait de doublons des inscriptions de certains chasseurs dans plusieurs sociétés de chasse.

²⁴ Fédération des Chasseurs de Savoie, Rapport d'actions 2022.

²⁵ Source : TISSERAND Léopoldine, *Entre faune sauvage, jeux d'acteurs et conflits d'usages : Quelle place pour la chasse dans le territoire de Grand Lac ?*, Mémoire de M1 Géographie et aménagement de la Montagne, 2024.

PRÉLÈVEMENTS DE GIBIERS EN 2023-2024 SUR LE TERRITOIRE DE GRAND LAC

Chevreuil	218
Chamois	86
Sanglier	517
Cerf	9
Faisan	354
Lièvre brun	8
Lapin de garenne	316
Renard	66
Grives	33
Pigeon ramier	159
Merle noir	118
Corneille	88
Geai des chênes	19
Canard colvert	28
Bécassines et limicoles	13
Canard de surface	7
Perdrix rouge	17
Fuligule milouins	12
Cailles des blés	12
Blaireau	1
Total	2081

Il n'y a pas de politique de traitement des déchets de venaison en place en partenariat avec la communauté d'agglomération, malgré une première approche de la Fédération en septembre 2022 (sur le territoire, les déchets de venaison annuels représentent environ 180 tonnes par an entre 2016 et 2020²⁶).

Tableau 5 : Prélèvements de gibiers sur le territoire de Grand Lac sur la saison 2023-2024. Source : Fédération des Chasseurs de Savoie

RESSOURCES MINIÈRES²⁷

Le territoire comporte 3 carrières en activité à ce jour sur les communes du Bourget du Lac, de Voglans (carrières alluvionnaires à sec) et de Grésy-sur-Aix (carrière de roche massive). Les matériaux sont principalement des minéraux / granulats à destination du BTP, et de la roche ornementale en partie sur la carrière de Grésy-sur-Aix.

Les carrières de Voglans et du Bourget du Lac ont vocation à ne plus être exploitées dans les dix prochaines années (respectivement 2022 et 2034). L'exploitant des carrières du Bourget du Lac s'est engagé à renaturer le lieu après l'arrêt de l'exploitation (boisement et prairies, cela fait partie du projet initial).

Malgré les hypothèses visant à la réduction des matériaux neufs à l'échelle du schéma régional des carrières AURA (2032), les besoins en matériaux se maintiennent à un niveau élevé compte-tenu de l'augmentation de la population au sein de l'aire urbaine de Chambéry, dont le territoire fait partie. En plus des ressources secondaires consommées, les besoins supplémentaires en matériaux neufs sont compris entre 1 et 1,3 millions de tonnes chaque année pour le seul territoire de l'aire urbaine de Chambéry.

Cela implique potentiellement l'ouverture de nouveaux sites pour assurer les besoins en matériaux. Un site est actuellement à l'étude sur la commune de Vions.

²⁶ Source : Fédération des Chasseurs de Savoie.

²⁷ Source : Diagnostic approvisionnement en matériaux du territoire chambérien, Schéma régional des carrières, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, 2020.

RESSOURCE EN EAU

Le territoire proposé comprend **3 nappes d'eau souterraines** : la nappe de Chambéry (de Challes-les-Eaux/Saint-Alban sur Leysse jusqu'à Voglans) ; la nappe du Sierroz / Tillet (Aix les Bains) et la nappe de Chautagne. Sur le bassin versant du lac du Bourget, les nappes sont, tous usages confondus, les ressources les plus exploitées avec en moyenne 9 millions de m³ prélevés par an entre 2017 et 2022²⁸. On observe néanmoins une tendance à la baisse des prélèvements en nappe de 2017 à 2021.

Pour le territoire de Grand Lac, les prélèvements ont été en moyenne de 6,5 millions de m³ sur cette période, et sont dominés par ceux réalisés sur sources, destinés à la production d'eau potable et dans une moindre mesure, à des fins économiques (usages thermaux, eau potable commerciale, forages pour l'irrigation de l'hippodrome d'Aix-les-Bains, forages exploités par des entreprises ou pour l'irrigation de cultures). Il existe une seule usine de potabilisation à Mémard (lac/nappe), toutes les sources captées sont associées à un système de traitement (UV, filtration et/ou chlore).

Le bassin versant du lac du Bourget est identifié en **situation de déséquilibre quantitatif** dans les documents de planification de la directive cadre sur l'eau, confirmé par une étude réglementaire menée par le CISALB entre 2010 et 2013. Le retour à l'équilibre nécessite la mise en place d'un Plan de Gestion de la ressource en eau, lancé à partir de 2017 par le CISALB. Sur 3 sous-bassins (Leysse, Sierroz, Tillet) et 14 sources, des débits de restitution ont été définis en fonction des besoins des milieux aquatiques et des besoins d'alimentation en eau potable. D'importants travaux conduits par les services des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry visant à la lutte contre les fuites ont aussi été menés depuis 2017.

Un accompagnement a été proposé aux agriculteurs pour mettre en place des projets d'économies d'eau et de substitution (ex : montage de dossiers de subventions, réflexion sur les économies possibles). Sur le secteur de l'Epine concerné par les projets collectifs (secteur où l'usage agricole de l'eau est le plus important), les exploitants se sont constitués en 2016 en Association Syndicale Autorisée (ASA). Cette association vise à contribuer au maintien de l'agriculture locale dans un souci de préservation des ressources en eau de ce secteur déficitaire.

L'accompagnement des entreprises dans la réalisation d'économies d'eau et/ou de substitution de ressource est effectué au cas par cas par les agents des services des eaux de Grand Lac et Grand Chambéry (diagnostics de mise en conformité, récupération d'eau de pluie, stockage...), mais il convient de le développer davantage ces prochaines années.

Pour impliquer les communes elles-mêmes, les deux agglomérations ont lancé, conjointement avec le CISALB, l'opération "Eau-Climat on agit !". En 2023, 35 communes du bassin versant (dont une quinzaine sur Grand Lac) se sont engagées à mettre en œuvre leur plan d'action, recouvrant ainsi près de 85 % de la population du territoire du bassin versant. De nombreuses communes ont d'ores et déjà changé de façon structurante leur mode de gestion avec, à titre d'exemple, le retrait généralisé des bacs et du fleurissement hors au profit de vivaces et de plantations en pleine terre.

Par ailleurs, la ressource en eau est également utilisée pour la **production énergétique** : l'hydraulique est à ce jour la première source de production d'électricité sur le territoire de Grand Lac. En 1933 la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), société anonyme d'intérêt général à régime particulier, a été créée pour aménager et exploiter le Rhône du triple point de vue de l'énergie hydroélectrique, de la navigation et du développement de l'agriculture. Elle a réalisé les chutes de Chautagne (1980), Belley (1982), Brégnier-Cordon (1984) et Sault-Brénaz (1986). Les ouvrages consistent à établir sur le Rhône un barrage destiné à créer une retenue et à détourner la plus grande partie du débit vers une usine située sur un canal de dérivation, où l'eau est turbinée pour produire de l'énergie. En dehors des périodes de hautes eaux, il ne s'écoule alors dans le Rhône naturel qu'un "débit réservé" variable selon les saisons, de façon à préserver la faune piscicole, et à caler les nappes phréatiques.

²⁸ Bilan du Plan de gestion de la ressource en eau du bassin versant du lac du Bourget 2017-2022, CISALB, Mars 2024.

En cas de crue, le barrage s'ouvre progressivement et, pour des débits importants, l'usine est même arrêtée en totalité ou en partie, selon les ouvrages, pour retrouver des conditions naturelles d'écoulement des crues. Le canal de Savières se jetant dans le Rhône à l'aval du barrage de Lavours où les niveaux naturels sont abaissés du fait de la dérivation, il s'est avéré nécessaire de réaliser un ouvrage secondaire - le barrage de Savières - pour "contenir" le lac du Bourget. C'est la présence de ce barrage, muni de vannes de réglage qui a ainsi rendu possible la régulation des niveaux bas du lac du Bourget, et la suppression des étiages sévères que pouvait connaître le lac avant 1982. Enfin, en plus de ces deux barrages, le site de Chanaz est équipé d'une petite écluse destinée à la navigation de plaisance.

En 1980 est également mise en service la galerie de l'Épine. Cet ouvrage de 12 km de long permet de rejeter vers le Rhône les 20 millions de m³ d'eaux épurées produites aujourd'hui par les trois stations d'épuration des agglomérations chambérienne et aixoise. Véritable clef de voûte du dispositif anti-pollution, cette galerie a permis de diviser par six les concentrations en phosphate, et au lac de retrouver une eau de qualité, plus transparente, permettant le retour d'une végétation aquatique diversifiée.

Enfin, il convient aussi d'évoquer l'exploitation de **sources thermales**. L'établissement thermal d'Aix-les-Bains est alimenté par deux sources²⁹ : Alun et Soufre (abandonnée), dont les émergences sont liées à un affleurement de calcaire urgonien (Crétacé inférieur), partiellement recouvert d'alluvions de l'époque glaciaire. Ces eaux de type bicarbonatée calcique, sulfatées et sulfurées sont captées à une profondeur de 2200m (forage Chevalley) et 1100m (forage Reine Hortense).

L'analyse des données de la station Météo France de Voglans montre les premiers effets du changement climatique sur le bassin versant du lac du Bourget : réduction des périodes de froid ; augmentation des périodes chaudes et des vagues de chaleur ; modification de la répartition des précipitations ; généralisation des Arrêtés Préfectoraux Sécheresse... Il est donc indispensable de poursuivre les actions engagées par les acteurs du territoire dans le cadre du plan de gestion de la réserve de biosphère.

RESSOURCE EN BOIS

Pour rappel, le territoire proposé compte 55% de forêt privée, dont 8000 propriétaires pour 0,77ha en moyenne³⁰, et 45% de forêt publique (toutes ont le label PEFC³¹). La forêt est en extension. C'est le premier puits de carbone du territoire, et son plus gros stock. Les forêts publiques disposent toutes d'un plan de gestion établi par l'ONF. Leur mode de gestion est homogène, multifonctionnel et adapté à la forêt de montagne (futaie irrégulière avec mosaïque d'âge, sans grosses coupes ou coupe rase, avec un renouvellement en continu).

Les forêts du territoire proposé remplissent de nombreux rôles fondamentaux en sus du stockage carbone : biodiversité, tourisme et sport loisirs, protection contre les risques naturels, production de bois local, protection des captages d'eau potable, paysages, éducation au développement durable, îlots de fraîcheur... Cependant elles sont soumises au dépérissement de nombreuses espèces lié aux changements climatiques ; et la pression du gibier sur la régénération est une autre menace pour sa résilience.

Il y a une **bonne accessibilité de la forêt** sur le territoire (>50% de la surface), et 42% est inaccessible, ou inexploitable (7%)³². La desserte est satisfaisante à l'échelle de la surface en sylviculture et des projets de requalification de pistes en route, ainsi que des projets de massifs (desserte de plusieurs forêts, notamment sur le Corsuet) sont en cours.

Plusieurs enjeux sont relevés : desserte multifonctionnelles (dont accès du SDIS), gestion de la pénétration dans les massifs...

²⁹ Bureau de recherche géologique et minière, Etude du système thermal et minéral d'Aix-les-Bains, 1987.

³⁰ Sources : Union des Forestiers Privés de Savoie-Chautagne ; CEN / CDL ; CNR.

³¹ La certification PEFC repose sur deux mécanismes complémentaires : la certification forestière (atteste du respect des fonctions environnementales, sociétales et économiques de la forêt) et la certification des entreprises qui transforment le bois afin d'assurer la traçabilité de la matière depuis la forêt jusqu'au produit fini.

³² Source : Diagnostic, Charte forestière de Grand Lac, Office National des Forêts.

Toute la filière bois est représentée sur le territoire : en 2022, elle représente 251 entreprises (dont 200 entreprises aval – charpente, menuiserie, ameublement, négoce – et une scierie), et représente 530 emplois. Nous ne disposons pas de données pour la forêt privée, mais les données d'exploitation de la forêt publique affirment qu'environ 6000m³/an est exploité (résineux, peuplier). Un réseau de 27 acheteurs en circuit court existe pour le peuplier et les résineux (25% Savoie 75 % Ain Isère Haute Savoie). Le bois des autres feuillus, soit l'essentiel de la surface, est transformé en bois de chauffage, il n'y a pas de tradition de valorisation locale du bois d'œuvre du feuillu.

Les mairies du territoire proposé ont affirmé **leur intérêt pour un approvisionnement en bois** de construction local (bilan carbone, circuit court, sécurité approvisionnement, maîtrise des prix, emploi local filière, "bon sens"), le principal frein reste la disponibilité de la ressource, et le prix. Une demande est également manifestée pour développer l'approvisionnement en bois énergie local. Cependant ces filières ne sont pas structurées (et le même constat est valable à l'échelle de l'ensemble du PNRMB. De plus, le réchauffement des températures en lien avec le dérèglement climatique va probablement multiplier les risques de maladie dans des forêts constituées d'espèces similaires (sur notre territoire, ce sont notamment les frênes, les châtaigniers, les épicéas, les sapins...), pouvant ainsi faire "fluctuer" les volumes de coupes. Le renouvellement et la diversification des essences, y compris par plantation, semblent essentiels pour favoriser la résilience des forêts. Sur la CA de Grand Chambéry, la commune de la Motte Servolex (limitrophe au territoire proposé) expérimente la filière locale en bois énergie depuis plusieurs années.

Pour ce qui est des **forêts privées**, le Centre Régional pour la Propriété Forestière AURA est un acteur majeur sur le territoire. En effet, il agit sur 3 volets :

- **L'adaptation des forêts au changement climatique :** diagnostics sylvo-climatiques, programmes R&D sur les services écosystémiques de la forêt (programme intereuropéen de 3 ans) ... Le CRPF a été missionné par le département de Savoie pour accompagner les collectivités dans la réalisation de cartes de vulnérabilité climatique des massifs forestiers³³. Le CRPF souhaite également accompagner les propriétaires forestiers disposant d'un plan de gestion durable à aller plus loin dans la mesure d'impact de leur gestion, via notamment l'instauration d'inventaires de biodiversité potentiel. Ces actions ont été reportées dans le plan de gestion de la réserve de biosphère.
- **Le CRPF est au service de l'ensemble des propriétaires forestiers privés du territoire :** 8 000 propriétaires, avec les visites conseils, les réunions d'information, les demandes d'intervention, l'animation de la bourse foncière : il compte environ 250 contacts/an pour la création d'association de propriétaires et l'accompagnement des propriétaires dans la gestion forestière. Il y a 137 adhérents à l'Union des forestiers privés de Chautagne. Il n'existe pas d'association syndicale libre de gestion forestière sur le territoire proposé, mais la question se pose en Chautagne, sur les coteaux (accès pour le risque incendie, bois de chauffage...), un point noté dans le plan de gestion de la réserve de biosphère.
- **Le développement d'actions autour du carbone :** le CRPF établit des contrats label bas carbone (mais cela reste encore peu développé en Savoie).

La forêt est aussi un atout majeur pour l'économie touristique du territoire : il existe 205 km de PDIPR en forêt (1/3 du linéaire du territoire). Une offre sportive et touristique existe, mais sur les plans culturel et social, scolaires et jeunesse, elle n'est pas très structurée et mériterait d'être développée à l'avenir.

Par ailleurs, il existe seulement 2 sentiers thématiques valorisant la forêt en tant que sujet (commune du Bourget du Lac, sentier au Corsuet). Les forêts de proximité et les grands sites tels que le Mont du Chat et le Mont Revard ont un faible niveau d'aménagement, et par rapport à leur fréquentation, mériteraient d'être valorisés pour mieux canaliser et fixer le public, mais aussi limiter la mobilité des populations, passer de la consommation à la découverte pour alimenter le positionnement touristique du territoire : Prendre soin.

Enfin des **conflits d'usage**, notamment entre la chasse et l'activité touristique / de loisirs existent et ont été soulignés par les habitants lors des concertations. L'un des enjeux à l'avenir est de structurer un schéma des usages, y compris sur les sentiers forestiers³⁴. Par ailleurs, il y a un enjeu d'acceptation de la société par rapport aux interventions sur les paysages forestiers. A ce titre, le PNRMB a travaillé sur plusieurs études afin de mieux comprendre la représentation de la forêt et la naissance des conflits d'usages dans le Massif des Bauges (Le Quilleuc, 2016), ainsi que l'approche socio-spatiale du partage de l'espace forestier au sein du massif (PAUTI, 2021). Des outils de médiation ont été conçus (Drouet, 2020) et réalisés afin de transmettre les bonnes pratiques du partage de l'espace forestier : un flyer et un carnet pédagogique pour enfant, une vidéo, un panneau de chantier pédagogique et une bache pédagogique.

De plus, il pourra être pertinent de s'appuyer sur les travaux du PNRMB autour d'un schéma de cohérence des activités de pleine nature (vol/libre et vol à voile, activités verticales, activités hivernales) en interaction avec la préservation d'espèces remarquables et sensibles, comme les rapaces rupestres. La démarche intégrée du schéma des activités de pleine nature mis en œuvre par le Syndicat Mixte des Stations des Bauges (SMSB) sur le plateau de Savoie Grand Revard pourra aussi être partagée.

10. POPULATION HUMAINE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE PROPOSÉE

Le tableau suivant reprend les paragraphes 10.1, 10.2 et 10.3 :

TYPE DE ZONE	POPULATION PERMANENTE	POPULATION SAISONNIÈRE (DONNÉES DISPONIBLES À L'ÉCHELLE DE GRAND LAC) ³⁵
Aire centrale	311	453 200 nuitées recensées au pic de la fréquentation (mois d'août) en 2022
Zone tampon	9162	
Aire de transition	66 468	

10.1. Brève description des communautés vivant à l'intérieur ou à proximité de la réserve de biosphère proposée

UN TERRITOIRE ATTRACTIF MAIS VIEILLISSANT

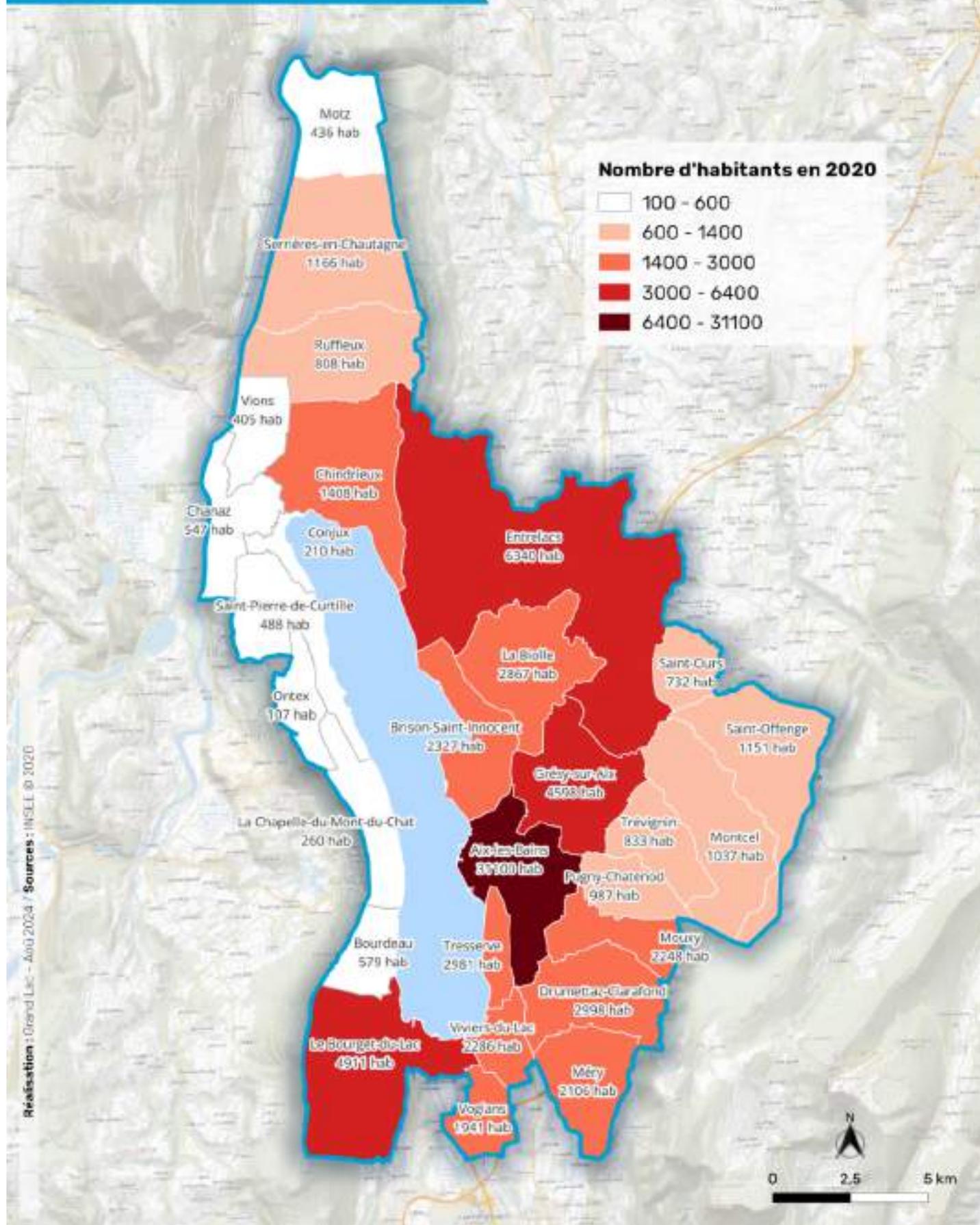
La Communauté d'Agglomération de Grand Lac affiche actuellement une population totale d'environ 78 000 habitants pour une densité moyenne de 256 habitants/km².³⁶ À l'horizon 2030, le SCOT (schéma de cohérence territorial) métropole Savoie prévoit une population proche de 93 000. En outre, l'évolution démographique est inégale sur le territoire.

³⁴ Plusieurs axes d'actions ont été proposés par la Charte forestière, pilotée par l'ONF en 2022.

³⁵ Source : Rapport d'activités 2022 de l'Agence Aix Riviera des Alpes.

³⁶ Données INSEE, 2020.

Population par commune



Carte 4 : répartition de la population par commune sur le territoire proposé (Source : Grand Lac)

Les communes de la Chautagne et du massif de l'Épine ne connaissent pas d'évolution démographique significative. Au contraire, l'Albanais connaît une nette dynamique démographique ; encouragée par une localisation et des infrastructures de transport la rapprochant des pôles d'activités.

Le territoire est sujet au vieillissement de la population, avec une part importante des 45 à 74 ans. Cela implique des spécificités dans la gestion des services de santé (notamment des soins à long terme et des programmes de santé publique), des services sociaux (aide à domicile et centre de jour) ou encore les services à la personne comme les maisons de retraites. A l'inverse les jeunes sont sous-représentés, ceci peut s'expliquer par un coût de la vie plutôt élevé, et l'attractivité des villes voisines (Chambéry, Annecy, Lyon, Grenoble). L'évolution démographique du territoire est supportée par une part importante du solde migratoire, mettant en avant la forte attractivité du territoire liée à la proximité de ces mêmes villes. Le cadre de vie contribue également à cette attractivité. Le territoire compte seulement 6.9% de chômeurs en 2020.

Sans être exhaustif, nous pouvons évoquer **plusieurs communautés présentes** sur le territoire proposé :

- **La communauté israélo-juive d'Aix-les-bains** est surtout connue pour sa Yechiva Chachmei Tsorfat³⁷ ("La Yechiva des Sages de France") créée en 1945 par le rabbin Moshe Leybel et le rabbin Ernest Weill afin d'accueillir de jeunes survivants de la Shoah qui se trouvaient alors dans la ville. Depuis, des milliers d'étudiants y ont été accueillis. A ce jour, de nombreux commerces et établissements sont présents (synagogues, épiceries, boucheries, Restaurants, Hôtels Cacher, Écoles, Yechiva d'Aix les Bains...)
- **La communauté italienne** est très présente en Savoie de manière générale : la première vague d'émigration italienne en Savoie remonte à la fin du XIXe siècle, avec l'arrivée de paysans en provenance du Frioul, du Piémont, de Gênes, quittant des campagnes pauvres pour travailler comme ouvriers ou saisonniers en Savoie (les Italiens représentent 83 % de l'immigration du département en 1861). Après la Première Guerre mondiale, une nouvelle vague de migrants chassés par la pauvreté et de réfugiés politiques se forme. Pendant la seconde guerre mondiale, la Savoie fait partie de la zone d'occupation italienne. De nouveaux immigrants s'installeront dans les années cinquante et soixante, avant l'arrivée, dès les années cinquante, de nord-africains embauchés sur les grands chantiers hydrauliques. En 2008, la Savoie comptait 23 000 ressortissants italiens (2 % de la population), mais on estime qu'un Savoyard sur trois est d'origine italienne.
- **À côté des composantes dominantes** venues d'Italie, de Suisse, d'Espagne, de Grande-Bretagne, du Portugal, du Maghreb et de Turquie, des familles originaires d'Allemagne, des Balkans, du Caucase, d'Asie du Sud-Est, d'Afrique centrale sont également présentes sur le territoire savoyard depuis les années 80.

10.2. Bassins de vie, mobilités et flux

À l'échelle de l'agglomération, il existe cinq bassins de vie : Belley ; Seyssel ; Albens, et le bassin de vie d'Aix-les-Bains. Ce dernier demeure le pôle attractif le plus important, deux tiers de la population y réside, soit 31 100 habitants³⁸. Aix-les-Bains connaît une croissance démographique soutenue (+0,8% par an) et reste très attractive, avec un solde migratoire excédentaire en hausse par rapport à la période précédente. Néanmoins, la ville est de plus en plus touchée par le vieillissement de sa population.

Le bassin chambérien au sud du lac est maintenant relié à l'agglomération d'Aix-les-Bains par une urbanisation diffuse, caractérisée par la juxtaposition d'espaces agricoles, de poches résidentielles, de parcs d'activités et de grands équipements tels que l'aéroport de Chambéry. Cependant, l'expansion urbaine entre les deux agglomérations se heurte à des difficultés d'aménagement liées au relief et au sol. Dans l'ensemble de Grand Lac, cette urbanisation atteint 2,4 hectares par an et par commune, une moyenne supérieure à celle observée en Savoie (1 hectare).

³⁷ Source : Jacques RACHEL, "Les Juifs en Savoie du moyen-âge à nos jours", Gardet, 1984.

³⁸ Source : INSEE, 2020.

La voie ferrée longeant la côte est du lac (construite en 1852 par le duc de Savoie, afin de relier le duché de Savoie à la France) est aujourd'hui très empruntée, reliant la ville aux autres centres urbains départementaux, régionaux et nationaux (Chambéry, Annecy, Genève, Paris). Cette ligne fait l'objet de débats depuis plusieurs années, dans le cadre du projet de **ligne à grande vitesse Lyon-Turin**. Le tube reliant l'Italie à la France sera finalisé aux alentours de 2035, mais les accès ne sont pas encore financés et fixés, et seraient livrés 10 ans plus tard, en 2045. Plusieurs tracés sont envisagés pour ces accès, dont l'un passe par cette ligne ferroviaire (par la Motte-Servolex au sud du Lac), mais il n'est à ce jour, pas privilégié. Cependant, durant le temps de construction des accès (soit de 2035 à 2045), la ligne historique "Dijon – Modane", passant sur le territoire, serait privilégiée. La Réserve de biosphère sera un outil d'importance dans les négociations si cette ligne temporaire est installée, notamment pour garantir des travaux de sécurisation sur la ligne longeant le lac du Bourget pour éviter toute catastrophe.

Les **mobilités fluviales sont exclusivement touristiques** ou de loisirs (il n'existe pas de ligne fluviale destinée aux trajets domicile-travail, mais c'est une question récurrente dans les concertations habitantes). Aix-les-Bains comprend le plus grand port d'eau douce de France (1580 anneaux en 2022) répartis entre le grand Port, le petit Port, et Mémard. Plusieurs compagnies de bateau proposent des promenades découverte sur le Lac du Bourget, jusqu'au Canal de Savières.

L'aéroport Chambéry Savoie Mont Blanc est une porte d'entrée vers les plus grandes stations de ski des Alpes, mais demeure peu utilisé par les "locaux". Pendant la saison 2022-2023, près de 169 000 passagers (trafic en baisse) ont transité via les lignes régulières directes vers le Royaume-Uni, ainsi que les vols charters ski opérés par des tour-opérateurs, et le terminal dédié à l'aviation d'affaires. En raison de sa proximité avec les stations, l'aéroport est en troisième position pour le trafic d'aviation d'affaires en France en hiver (les vols ont lieu du 1^{er} décembre au 30 avril 7 jours sur 7). La concession pour l'exploitation de l'aéroport est attribuée par le Département de Savoie jusqu'en 2029.

La mobilité est aujourd'hui un enjeu majeur pour le territoire, la voiture individuelle restant le principal moyen de transport. L'objectif de baisser l'usage de la voiture individuelle pour favoriser les mobilités douces a été choisi comme l'un des objectifs prioritaires du plan de gestion de la Réserve de biosphère. Un Plan de déplacement mobilité est en cours au niveau de la communauté d'agglomération, et visera à étendre les aménagements pour la mobilité douce. La liaison entre les deux agglomérations de Chambéry et Aix-les-Bains reste à parfaire (les lignes de bus sont encore insuffisamment reliées, et les horaires de train pourraient être étendus). Grand Lac a développé un dispositif de gratification du covoiturage avec "Blablacar Daily" sur l'ensemble du territoire (et celui de Grand Chambéry) ayant permis d'inciter 29 000 trajets en 2023.

Par ailleurs, une "véloroute reliant les 5 lacs alpins (Bourget, Annecy, Paladru, Léman, Aiguebelette) est en cours de développement. 230 km de voies cyclables sont prévus par le schéma directeur des itinéraires cyclables (contre 89km actuellement).

10.3. Intérêts culturels du territoire

LA MAISON DE SAVOIE A LAISSÉ PLUSIEURS MONUMENTS D'INTÉRÊT SUR LE TERRITOIRE, NOTAMMENT DES CHÂTEAUX DU MOYEN-ÂGE

Au sud du Lac, subsistent les ruines du château Thomas II, situé près du site naturel protégé du Domaine du Buttet. Fondé par Thomas II de Savoie en 1248, ces terres et ce marais étaient un domaine seigneurial, le château avait une fonction de résidence et de lieu de réception. Classé monument historique et appartenant à la commune du Bourget du Lac, il a fait l'objet d'une restauration partielle (installation d'un musée sur la réserve naturelle). Le musée est vieillissant, et mériterait d'être rénové et revu. C'est un objectif inclus dans le plan de gestion.

Le Château de Bourdeau, l'un des plus anciens châteaux de Savoie, surplombe le lac depuis plus de 1000 ans. Appartenant à une famille de seigneurs, il avait pour fonction la garde du col du Chat ou passait "la voie du sel". Il fut déclaré bien national lors de l'annexion de la Savoie et vendu par les révolutionnaires français à un acquéreur privé qui le rénova. Il devint un lieu d'accueil de grandes personnalités au 19^{ème} siècle (Lamartine, Sand). Il est aujourd'hui devenu un hôtel de charme.

Le Château de Châtillon, situé au nord du territoire, fut construit sur une longue période : la première tour de guet fut construite en l'an 100 par les romains, afin de surveiller les entrées sur le lac via le canal de Savières. Devenu propriété de seigneurs, au VI^{ème} siècle, une tour a été ajoutée, puis de hauts murs et des tours d'angle au XI^{ème} siècle et fut remanié à plusieurs reprises au cours du XVI^{ème} siècle. Le château est aujourd'hui une propriété privée.

L'Abbaye d'Hautecombe fondée en 1137, est le haut lieu des visites du territoire. Ce monument historique classé en 1875 est une merveille architecturale : sa tour, un phare, est la figure de proue d'un superbe ensemble architectural dont le vaisseau royal est l'église abbatiale (nécropole royale de la Maison de Savoie). Fidèle à son origine, l'Abbaye abrite en son sein une véritable vie spirituelle et liturgique autour d'une communauté dédiée à la chrétienté. Actuellement, la communauté du "Chemin neuf" s'occupe de l'entretien et de la rénovation de l'Abbaye, elle a repris des activités artisanales des Bénédictins (reproduction d'icônes, fabrication de bougies, pâtes de fruits, confitures, miel...). Enfin, une grange batelière a été construite en 1250 près de l'Abbaye pour acheminer des marchandises, l'Abbaye gérait une activité sur le bassin du lac et la grange était le carrefour de ces échanges.

Le Prieuré de la commune Bourget du Lac est un bâtiment classé monument historique fondé en 1030 par un abbé de Bourgogne (monastère de Cluny). Les extérieurs sont tout aussi remarquables : des jardins à la française (autrefois potager du prieuré, puis basse-cour) ont été fondés en 1910, par la duchesse de Choiseul. Accolée au prieuré, se trouve l'Eglise Saint-Laurent qui est aussi un trésor historique : on peut par exemple y contempler un vitrail du XV^e siècle et une crypte du X^e siècle.

D'AUTRES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT HISTORIQUE OU CULTUREL SONT PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE :

- **Un grand nombre d'édifices religieux**, signes de la présence forte de la chrétienté, religion d'Etat du duché de Savoie : la chapelle de l'étoile, de Brison les oliviers, les églises, statues de la Vierge...
- **Le moulin à huile de Chanaz**, l'un des derniers en activité en Savoie
- **Les thermes** d'Aix-les-Bains

AINSI QUE PLUSIEURS MUSÉES :

- **Le musée gallo-romain de Chanaz** : inauguré le 29 septembre 2001 dans une ancienne chapelle gothique du XV^e siècle, dédiée à Notre Dame de la Miséricorde, le musée gallo-romain de Chanaz est consacré aux Potiers de Portout. Le musée abrite une collection permanente née des fouilles menées entre 1976 et 1987 sur le site de Portout et qui ont permis de mettre au jour les restes d'un atelier de potiers installé au bord du Canal de Savière dans la première moitié du Ve siècle après Jésus-Christ. On y retrouve des objets (céramiques, amphores), mais aussi des éléments sur l'histoire des grands comtes de Savoie, et la révolution de la vapeur.
- **Le Musée Faure** : situé à Aix-les-Bains dans la villa "les Chimères" ce musée renoue avec la période romantique de la ville : Pissarro, Degas, Boudin, Cézanne, Jongking, Bonnard, Marquet... autour de ces peintres, le guide présente toute l'histoire du mouvement impressionniste. Plus de 30 sculptures de Rodin sont aussi présentes, ainsi qu'une reconstitution de la chambre de Lamartine à la pension Perrier.

- **Le musée Aqualis** : ce musée dédié à la découverte du Lac du Bourget est un espace d'un genre nouveau (remplaçant l'ancien aquarium), accessible à tous, qui suscite de manière interactive et ludique le questionnement tout en apportant des éléments de réponse. Comme une clé d'entrée du territoire, le parcours permet une réelle exploration grâce à l'immersion visuelle et sonore, la manipulation d'objets ou encore le jeu. Pour prolonger l'expérience lac, Aqualis propose toute l'année de nombreuses rencontres et ateliers thématiques, en partenariat avec les acteurs locaux de l'environnement (scientifiques, associations, photographes...). Dans et hors les murs, les actions pédagogiques d'Aqualis sont désormais un incontournable pour le grand public mais aussi les scolaires, les centres de loisirs et les vacanciers.

LES SITES PALAFITTIQUES, PATRIMOINE DU NÉOLITHIQUE

Les 4 sites palafittiques du lac du Bourget, inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, constituent un patrimoine culturel emblématique du territoire proposé. Ces sites ont fait l'objet de nombreuses fouilles archéologiques depuis les années 60, et ont permis de recueillir des objets et mobiliers, mais aussi des informations sur les pratiques humaines de l'époque néolithique. Seul un site est aujourd'hui mis en valeur auprès du grand public (installation de panneaux didactiques reproduisant l'habitat et jeu de piste sur le site de Châtillon). Voici une brève description de chacun des sites :



Carte 5 : sites palafittiques du Lac du Bourget, de haut en bas : Châtillon ; Saint Pierre de Curtille, Baie de Grésine, Tresserve (Source : Grand Lac)

1. BAIE DE CHATILLON, CHINDRIEUX

Le mobilier archéologique est remarquablement abondant et de qualité avec en particulier des céramiques très décorées où se combinent peinture, gravures et motifs. Le site s'inscrit dans une organisation du territoire, les fonctions de production et de stockage étant déportées sur l'autre rive du lac, sur la station de Conjux. C'est le seul site valorisé aujourd'hui sur le territoire.

2. SAINT PIERRE DE CURTILLE, HAUTECOMBE

Il s'agit de l'une des plus anciennes occupations des lacs de Savoie. La navigation est interdite dans la baie d'Hautecombe. La protection des niveaux archéologiques est assurée par 30 cm de sables et de sédiments lacustres. Ils ont livré du mobilier céramique indiquant une évolution locale d'influences Cortaillod et chasséennes.

3. BAIE DE GRÉSINE À BRISON SAINT-INNOCENT

Deux sites sont distants d'à peine 250 m. Leurs superficies sont de 8750 m² pour Grésine Ouest et de 6250 m² pour Grésine Est. Les travaux récents ont montré que les récupérations du XIXe siècle n'ont affecté que la partie superficielle des sites. Au-dessous, des couches anthropiques sont parfaitement conservées sur des épaisseurs pouvant atteindre 50 cm. On y trouve des objets en bois (maillet, petit plat, grand récipient, fragments de manche de hache...) ou en matières périssables (vannerie, cordage à trois torons...). Les analyses carpologiques apportent de nouvelles données sur l'économie agricole et documentent diverses pratiques agricoles.

4. TRESSERVE

Le palafitte du Saut est un site majeur des lacs savoyards en raison de ses dimensions, de sa durée d'occupation et de son état de conservation. Recouvert par 3 à 6 m d'eau, le site s'étend sur 200 m de longueur pour 75 m de largeur. Le mobilier est abondant avec de grandes quantités de céramiques de belle qualité, des objets en bois (récipient, manche d'herminette, montant latéral d'un grand brancard...) et en matériaux périssables (vannerie, sparterie). Un four de type "Sévrier" a été découvert récemment et une grande structure de pieux en aulne a été mise en évidence et datée de La Tène ancienne (450-250 av. J.-C.).

La question de la mise en valeur de ces sites se pose, et la chargée de mission MAB a engagé un travail commun avec les 4 autres lacs alpins disposant de sites palafittiques (Léman, Aiguebelette, Annecy, Paladru) en 2023. Cette question constituera une action du plan de gestion de la future réserve de biosphère.



Illustration 7 : de gauche à droite et du haut vers le bas : Douves du Château Thomas II ; Prieuré du Bourget du Lac (Source : CEN Savoie) ; Château de Châtillon ; Abbaye d'Hautecombe ; Site palafittique de Châtillon (panneaux de mise en valeur) ; Centre d'interprétation Aqualis (Source : Photothèque Grand Lac).

11. CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES

11.1. Description générale du site et de la topographie de la région

Le territoire de Grand Lac se compose de plusieurs milieux pouvant être découpés en plusieurs unités géographiques distinctes en fonction de leur localisation.

LES ESPACES DE MONTAGNE DU TERRITOIRE

Le massif de l'Épine borde le lac du Bourget dans sa rive ouest, en partie sud du chaînon jurassien qui court du nord au sud. Le versant du Mont du Chat possède une pente régulière avec une évolution constante, sa partie basse comporte quant à elle une pente concave. Tandis que son sommet présente une pente convexe avec des irrégularités topographiques formant des abrupts comme la Dent du Chat, le Molard Noir et la Petite Dent. Les versants du Mont Chanaz sont caractérisés par différents plats et replats. Le point culminant de ce massif pour le territoire proposé est à 1480 mètres d'altitude en amont de la fontaine des Couaillets.

Le massif de la Chambotte situé à l'est du lac, est caractérisé par une asymétrie de ses versants. À l'ouest, il est possible d'observer un versant à forte déclivité avec la présence de nombreux escarpements rocheux. Le versant Est, moins pentu, favorise le développement de l'agriculture. Le point culminant se situe au Gros Foug à 1057 mètres d'altitude. Les caractéristiques topographiques et géologiques sont par ailleurs les mêmes que le massif de l'Épine cité précédemment.

Enfin, le massif des Bauges est constitué de plusieurs chaînons calcaires orientés nord-nord/est et sud-sud/est. Le territoire de la réserve de biosphère comprend uniquement les versants ouest au niveau du Grand Revard. Ils se caractérisent par une irrégularité du relief avec plusieurs escarpements rocheux en amont fortement dénivelé. En aval, le relief est caractérisé par une forte déclivité.

Les trois massifs sont caractérisés par une végétation dense de forêts de feuillus en partie basse et de forêts de résineux en partie sommitale.

LE LAC DU BOURGET ET SON RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Le lac du Bourget, cœur du territoire, s'étend du nord au sud sur 18 km de long et 3,5 km de large, soit 4 450 ha. Présenté comme le plus grand lac d'origine glaciaire présent intégralement sur le territoire français, il s'est formé il y a environ 19 000 ans lors de la dernière glaciation de Würm. Se situant à 231 m, sa profondeur maximale est quant à elle de 147 m. En effet, avec ses 3,6 km³ d'eau, son bassin versant représente quant à lui 588 km², alimenté principalement par les cours d'eau de la Leysse, du Tillet et du Sierroz. Concernant son émissaire, c'est le Canal de Savières qui se jette à son tour dans le Rhône, situé au nord du lac.

La température annuelle moyenne du lac du Bourget est de 11,4°, mais atteint 15° ces dernières années. C'est au mois de janvier, que l'eau est la plus froide, tandis que les mois les plus chauds sont ceux de juillet et août. Le lac comporte une activité de navigation touristique et piscicole avec 8 ports principaux situés sur la rive est du lac.

Le réseau hydrographique du bassin versant du lac du Bourget avec les différents cours d'eau principaux et secondaires est représenté en partie 14.

Le lac est alimenté par plusieurs cours d'eau :

- **Le Sierroz** est une rivière de 19 km de long qui prend sa source dans le massif des Bauges et qui se jette ensuite dans le lac du Bourget sur la commune d'Aix les Bains. Cette rivière fait partie du site naturel classé "les gorges du Sierroz", situé sur la commune de Grésy-sur-Aix.

- **Le Tillet**, long de 12,8 km, est une rivière qui prend sa source dans le massif des Bauges et dont l'embouchure se situe dans le lac du Bourget sur la commune d'Aix les Bains.
- **La Leysse** est une rivière longue de 28,5 km qui prend sa source dans le massif des Bauges et qui trouve son embouchure au sud du lac du Bourget sur la commune du Bourget du Lac.
- **Le canal de Savières** long de 4,5 km traverse les communes de Conjux, Vions, Chindrieux et Chanaz, notamment à proximité des marais de Chautagne. Le canal a subi quelques modifications dans les années 1980 avec la mise en place des aménagements hydrauliques de Lavours et de Savières. Le barrage de Savières permet de réguler le niveau d'eau du canal en supprimant l'étiage du lac. En effet, ce canal peut être un exutoire du lac du Bourget mais aussi un canal de soutien d'étiage du lac ou d'écrêteur de crues pour le Rhône. Celui-ci se déverse par l'intermédiaire du canal lors de petites crues.

LES VALLÉES ET LES MARAIS

Les vallées sont caractérisées par des vallées en forme de U avec un fond plat. Trois grandes unités paysagères se dégagent sur le territoire : La Chautagne ; L'Albanais ; Chambéry - Le Bourget-du-Lac. L'ensemble des vallées sont parcourues par un important réseau hydrographique dense avec la présence de cours d'eau et de marais.

La partie nord du territoire, La Chautagne, se compose majoritairement de marais représentant une vaste zone alluvionnaire tourbeuse support de nombreuses peupleraies.

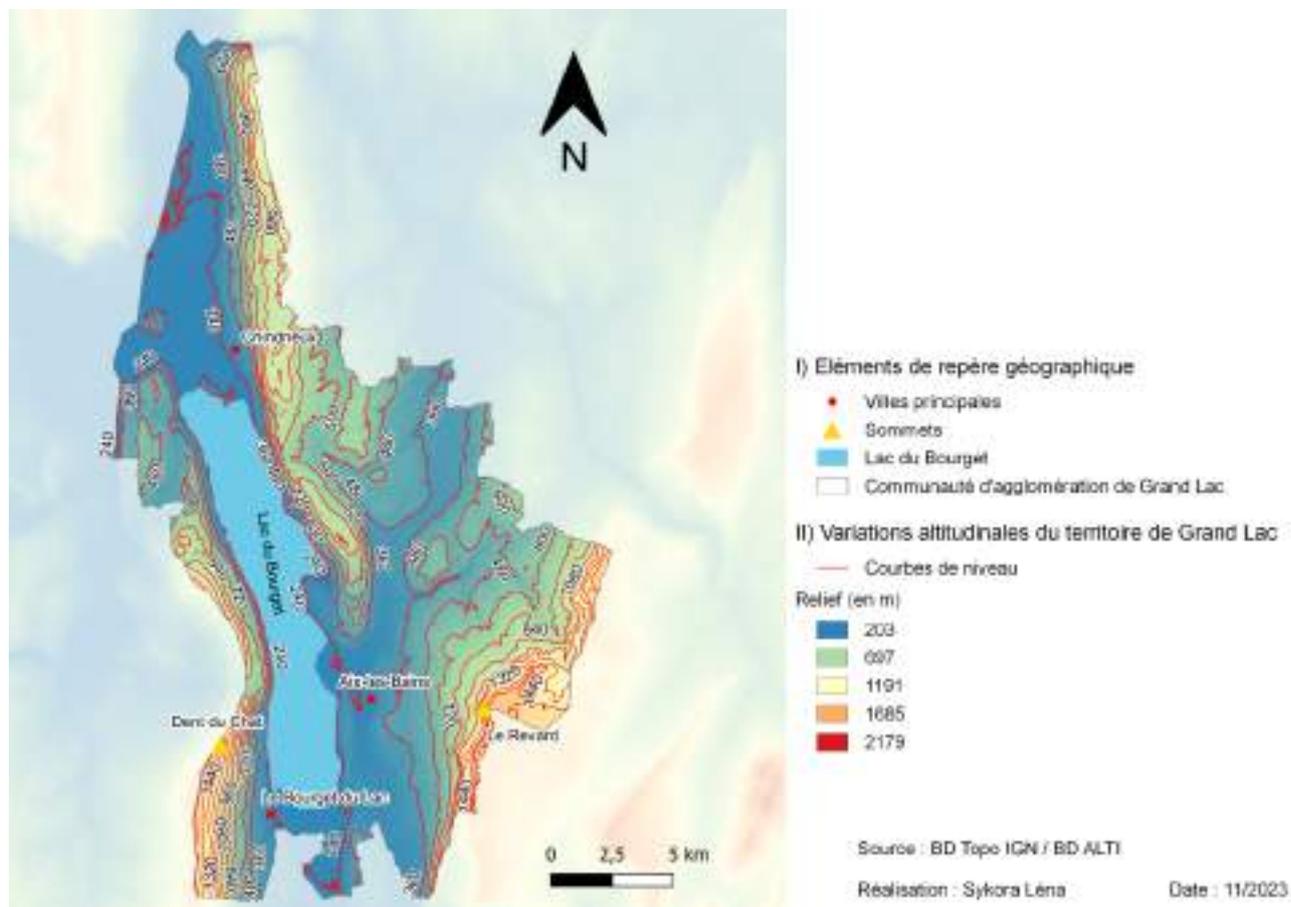
Par ailleurs, le sud du lac du Bourget (domaine de Buttet) est un espace de prairies humides, de marais et de bosquets.

Au sein de ces espaces, la profondeur de l'eau est faible favorisant le développement de vastes herbiers subaquatiques avec de nombreux nénuphars et roselières assurant une continuité écologique et hydrologique importante. La localisation de ce site est un axe majeur pour les oiseaux migrateurs entre le sud et le nord de l'Europe.

Cependant, les rives du lac ont toutes leur importance car elles établissent la transition entre le lac et les différents milieux terrestres.

11.2. Variation en altitude

Le point culminant du territoire proposé est le sommet de la Tour de l'Angle Est à 1563 mètres d'altitude (Mont Revard). Les points les plus bas en altitude se trouvent au niveau de la commune d'Aix-les-Bains à 224 mètres, et au niveau du lac du Bourget à 86 mètres.



Carte 6 : variations altitudinales au sein du territoire. Source : IGN & ALTI.
Réalisation : SYKORA Léna Université Savoie Mont Blanc, 2024.

11.3. Climat

Deux types de climats sont représentés sur le territoire :

Un climat de montagne, que l'on retrouve à l'est et ouest du territoire correspondant aux massifs de l'Épine, des Bauges et de la Chambotte. Caractérisé par un nombre de jours et un cumul élevé de précipitations, une température moyenne inférieure à 9,4°C et, corrélativement, plus de 25 jours au cours desquels la température minimale est inférieure à -5°C, et moins de 4 jours avec un maximum supérieur à 30°C. La variabilité interannuelle des précipitations de juillet et des températures d'hiver et d'été est maximale.

Un climat semi-continental, que l'on retrouve dans les plaines de l'Albanais, de Chautagne et de Chambéry. Les températures sont moins froides qu'en montagne (elles sont cependant, à altitudes égales plus froides que partout ailleurs), les précipitations sont légèrement plus faibles et moins fréquentes, mais la variabilité climatique sur la normale 1971-2000 est tout aussi élevée. Le faible rapport entre les précipitations d'automne et d'été est une autre caractéristique de ce type de climat.

Le territoire connaît également des phénomènes météorologiques particuliers du fait de sa topographie, de son orientation et de la présence du lac. Il est fréquemment touché par des vents spécifiques tels que "la traverse" qui apparaît en fin de journée, lorsque le massif de l'Épine passe à l'ombre et que le versant du Revard est bien ensoleillé. C'est ainsi qu'une combinaison de brises souffle en travers du lac depuis la côte sauvage vers Aix-les-Bains. D'autres vents spécifiques aux territoires de montagne (les brises de vallée, le sirocco ou encore le foehn) sont aussi présents.

Y-A-T-IL UNE STATION MÉTÉOROLOGIQUE À L'INTÉRIEUR OU À PROXIMITÉ DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE PROPOSÉE ?

Les stations météorologiques présentes sur et à proximité du territoire sont décrites dans le tableau suivant.

	CHAMBÉRY - AIX-LES-BAINS (AÉROPORT)	AIX-LES-BAINS (LE GRAND PORT)	RUFFIEUX - MONT CLERGEON	SAINT-FRANÇOIS- DE-SALES
Altitude (m)	235 m	231 m	970 m	1300 m
Température moyenne du mois le plus chaud (°C)	23.3	23.7	19.4	17.5
Température moyenne du mois le plus froid (°C)	4.4	5.3	0.5	-1.6
Pluviométrie annuelle moyenne (mm)	1410.2	952	1287.4	1759.4

Tableau 5 : Stations météorologiques du territoire. Source : Info climat ; Réalisation : Peudon Steven, Université Savoie Mont Blanc, 2024.

Les données météorologiques illustrent les différents climats évoqués précédemment avec une saisonnalité des températures (chaude en été - Juillet, froide en hiver - Janvier) et une variabilité des précipitations.

11.4. Géologie, géomorphologie, sols

La formation géologique du territoire illustre un caractère authentique : il est la rencontre entre le sillon molassique périalpin et le sud du massif jurassien.

Au départ, ce territoire était recouvert par deux fleuves de glace, l'un provenait de Chambéry à partir du glacier isérois et l'autre d'Aix-les-Bains par le nord-est, après avoir traversé la dépression de l'Albanais. Le retrait de ces glaciers du quaternaire a permis la formation du lac du Bourget. Ce phénomène s'est déroulé lors de la dernière glaciation du Würm, il y a 19 000 ans.

Au nord du lac, de nombreuses roches sédimentaires s'étendent en direction de Seyssel. Des alluvions fluvio-lacustres ont été apportés par le fleuve du Rhône, entraînant la création des marais de Chautagne tels que nous les connaissons aujourd'hui. Durant le Miocène (durée d'environ 18 millions d'années) du Burdigalien au Tortonien (environ de 20,44 à 7,24 millions d'années), les roches sédimentaires comme le molasse miocène (roche tendre) se sont accumulées à l'est de cette vallée marécageuse.

Situé au nord-est du lac du Bourget, le chaînon de bordure orientale renferme le mont anticlinal du Gros Foug. Celui-ci se compose d'une alternance de roches tendres et de roches dures avec en affleurement des molasses rouges d'eau douce et des molasses marines miocènes. Cet anticlinal est constitué de calcaires massifs, de marno-calcaires ainsi que des calcaires bioclastiques et lités. Ainsi, le mont a été formé entre le jurassique supérieur (il y a environ 154 millions d'années) et l'oligocène (il y a 23,5 millions d'années).

Le chaînon anticlinal du Gros Foug n'est pas considéré comme un mont jurassien car les calcaires massifs du pli anticlinal ne sont pas conservés dans leur totalité. Ils sont seulement observables sur le flanc est.

Plus au sud, un nouveau pli se dessine, l'anticlinal du Corsuet déforme le flanc oriental de celui du Gros Foug. Dans son ensemble, il est possible de voir un chaînon avec une sinuosité en S correspondant au synclinal de Brison-St-Innocent, qui établit un relais entre les deux plis anticlinaux exprimés précédemment.

Le territoire se trouvant à l'est du lac, l'Albanais, est composé dans son ensemble de molasses marines miocènes déposées lors du retrait du glacier au quaternaire. Ces roches sédimentaires formées de conglomérats abondants de grès ou de sables datent d'il y a environ 18 millions d'années.

En ce qui concerne le sud-est du lac, l'anticlinal du Revard, ce territoire est composé des mêmes roches que le chaînon décrit le long du lac en partie est du secteur.

Finalement, la zone sud du lac est elle aussi composée d'alluvions fluvio-lacustres ainsi que des molasses marines miocènes. Ces roches sédimentaires sont caractéristiques du dépôt de la Leysse. En effet, ces sédiments se trouvent sur l'ancienne extension méridionale du lac, ils ont donc comblé cette zone il y a de nombreuses années.

Enfin, le lac est bordé sur sa partie ouest de l'anticlinal du Mont du Chat ayant la même structure géologique que le chaînon est du territoire, avec en partie haute une dominance de calcaires lités (datant du jurassique supérieur).

11.5. Zone bioclimatique

Le territoire de Grand Lac se situe dans la zone bioclimatique appelée "subhumide et humide". Cette zone signifie que la pluviométrie moyenne annuelle se situe entre 800 et 1200 mm.

11.6. Caractéristiques biologiques

Le territoire proposé comporte une diversité de paysages et de milieux présents. Les principales occupations du sol sont représentées en partie 14 "description des écosystèmes et habitats", ainsi que la description de chaque milieu.

12. SERVICES ECOSYSTÉMIQUES

12.1. Identification des principaux services écosystémiques sur le territoire de projet

ÉCOSYSTÈMES	TYPES DE SERVICES	SERVICE	COMMENTAIRES ET EXEMPLES	
ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES (LAC DU BOURGET, RHÔNE, RIVIÈRES)	Régulation	Stockage d'eau	Rôle de réservoir du lac du Bourget (soutien du débit du Rhône en période d'étiage, écrêtement des crues)	
		Régulation du climat	Influence de la masse d'eau du lac sur le climat local	
	Approvisionnement	Nourriture	Pêche (8 pêcheurs professionnels sur le Lac du Bourget)	
		Énergie	Hydroélectricité (usine hydroélectrique de Chautagne)	
		Eau douce	2 millions de m ³ sont prélevés au lac par an pour l'approvisionnement en eau potable	
	Culturel	Éducation à l'environnement	Connaissance / interprétation de l'écosystème lacustre (centre Aqualis)	
		Héritage culturel	Archéologie (Sites palafittiques)	
		Loisirs, détente	Ex : plaisance sur le lac, pêche amateur, paysage, sports de plein air (kitesurf), thermes, plages, cheminements...	
		Source d'inspiration	Lamartine, Balzac Organisation d'un appel à création littéraire en 2019	
	Soutien	Cycle de l'eau	Évapotranspiration	
		Habitat pour la faune	Poissons, plancton...	
	ÉCOSYSTÈMES HUMIDES (MARAIS, TOURBIÈRES...)	Régulation	Stockage d'eau	Petits milieux aquatiques, sols
Régulation des écoulements			Epanchage des eaux en période de crue dans la zone du Tillet (en amont d'Aix les Bains)	
Stockage de carbone			Tourbière de Chautagne	
Pollinisation			Prairies humides de Chautagne	
Filtration de l'eau			Roselières aquatiques	
Approvisionnement		Eau douce	Nappe phréatique de Chautagne	
		Fourrage	Sécurité fourragère des prairies humides	
Culturel		Éducation à l'environnement	Observatoires de la faune, sorties pédagogiques dans les marais	
		Héritage culturel	Château de Thomas II et son marais, abbaye d'Hautecombe, châteaux, etc	
		Loisirs, détente	Sentiers sur pilotis, sentier lacustre...	
Soutien		Cycle de l'eau	Importante rétention d'eau	
		Cycle du carbone	Important stockage de carbone	
		Habitat pour la faune	Amphibiens, odonates, papillons...	
ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES (FORÊTS, PRAIRIES, PELOUSES SÈCHES...)		Régulation	Stockage de carbone	Sol, racines, bois
			Pollinisation	Prairies sèches et mésophiles de Brison Saint Innocent, des côteaux du Revard ou de Chautagne
	Protection des sols		Fortes pentes des massifs de l'Épine, du Revard ou du Clergeon	
	Approvisionnement	Bois	Ex : peupleraie de Chautagne, forêt de montagne	
		Productions agricoles	Fourrage, viticulture, élevage, grandes cultures...	
	Culturel	Éducation à l'environnement	Aires forestières éducatives (ex : bois Vidal)	
		Héritage culturel	Forêts de Hautecombe	
		Loisirs, détente	Promenades en forêt, VTT, chasse, ski de fond sur le plateau du Revard	
	Soutien	Photosynthèse	Forêts, prairies	
		Habitat pour la faune	Ex : grands mammifères forestiers, (lynx, chat forestier...) ; papillons des pelouses sèches calcicoles.	
Formation des sols		Humus forestier		

Tableau 6 : Grands types de milieux naturels, les principaux services écosystémiques identifiés sur le territoire

12.2. Une première démarche d'évaluation des services écosystémiques sur le territoire

Au-delà de la simple qualification des différents services écosystémiques, le territoire de Grand Lac a été le cadre d'une importante démarche d'évaluation des services rendus par les milieux naturels, en particulier les zones humides. Ce travail a été conduit par le CEN Savoie lors de deux projets successifs de coopération transfrontalière (programme européen INTERREG³⁹), menés avec plusieurs partenaires français et italiens, dont le Conservatoire National Botanique Alpin (CBNA), l'Institut agricole Régional (IAR / vallée d'Aoste) ou encore le Parc National du Grand Paradis, entre 2016 et 2023.

Cette démarche a été réalisée sur différents sites naturels qui ont constitué autant de cas d'étude documentés. Ces sites ont été largement instrumentés et/ou ont fait l'objet d'études spécifiques :

- **Services de régulation hydrologique :**

pose d'une quarantaine de piézomètres, utilisation de courantomètres/débitmètres pour l'évaluation de débits, installation de 2 sondes météorologiques permettant notamment d'évaluer l'évapotranspiration...

- **Services de régulation du climat :**

évaluation du stock de carbone contenu dans la tourbe.

- **Services culturels :**

pose d'éco-compteurs, analyse de la fréquentation, recensement des actions pédagogiques, enquêtes auprès des visiteurs...

- **Services d'approvisionnement :** comptage des tonnages de biomasse valorisée en fourrage et en litière...

- **Services de soutien :** inventaires de la biodiversité...



Illustration 8 : Sonde météorologique installée sur le site du marais de Chautagne / Crédit : J. Porteret / CEN Savoie

Sur la douzaine de sites pilotes situés en Savoie et dans la Vallée d'Aoste, 3 sites naturels du territoire de Grand Lac ont bénéficié d'une évaluation non exhaustive mais très complète des services écosystémiques :

- **les Rives Sud du Lac du Bourget** (Le-Bourget-du-Lac, Viviers-du-Lac) ;
- **le marais de Chautagne** (Chindrieux, Ruffieux, Motz, Vions, Serrière-en-Chautagne, Conjux, Chanaz) ;
- **le marais de la Plesse** (Saint-Offenge).

Parmi les nombreuses données chiffrées issues de ce travail, on pourra citer :

- **415 millions de m³ d'eau stockés** dans la plaine de Chautagne (1700 ha) lors de la crue de janvier 2018 (service de régulation des écoulements).
- **10 millions de tonnes de carbone** stockés dans la zone humide de Chautagne (1700 ha), principalement dans sa partie tourbeuse (service de régulation du climat).
- **1300 visiteurs** sur le site naturel de Thomas II en 2022 (service culturel), situé à la jonction entre les deux agglomérations de Grand Chambéry et de Grand Lac.

³⁹ Projets RestHAIP et RestHAIP+ : <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/resthalp>

- **800 tonnes de matière sèche**, valorisée en fourrage et en litière, sur les 350 ha déclarés comme prairies dans le marais de Chautagne (service d'approvisionnement). Cette biomasse produite dans le marais possède une forte valeur sécuritaire dans un contexte de recrudescence des épisodes de sécheresse estivale lors desquels la biomasse est particulièrement recherchée.

Ce travail d'évaluation a donné lieu à la publication d'un guide technique⁴⁰ édité en 2020.

De nombreux résultats de ce travail ont été valorisés dans différents cadres :

- **Dans des instances locales** (conseils municipaux ou communautaires) ;
- **Dans le cadre d'enseignements à l'Université Savoie Mont-Blanc** (licence professionnelle restauration des milieux aquatiques) ;
- **Dans des cadres régionaux ou nationaux** (colloques scientifiques, séminaires de réseaux de gestionnaires d'espaces naturels...).

Par ailleurs, le travail initial et les premiers jeux de données issus des cas d'études ont fait l'objet de deux prolongements innovants :

- **Établissement d'une note méthodologique** pour appréhender les services écosystémiques dans un cadre de **restauration écologique**.
- **Analyse des services écosystémiques** dans une **perspective de changement climatique**.

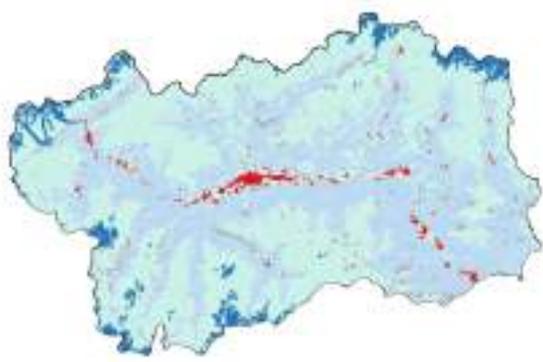
À la date de rédaction du présent dossier de candidature, la finalisation de ces travaux est en cours.

Outre ce qui a déjà été réalisé à travers les cas d'étude, ces travaux de coopération transfrontalière franco-italienne offrent par ailleurs des perspectives pour la réserve de biosphère.

En particulier, une méthodologie d'évaluation territoriale des services écosystémiques a été développée par le Parc National du Grand Paradis et testée par le CEN Savoie dans le territoire savoyard du Beaufortain. Cette méthodologie mobilise et croise différentes couches d'information géographique (SIG) complétée par une analyse d'experts.

L'exemple ci-dessous illustre ces travaux sur le service écosystémique "recharge de la nappe" sur le territoire de la vallée d'Aoste (Italie). La couleur bleue intense correspond à une fourniture beaucoup plus élevée que la

demande, tandis que la couleur rouge correspond à une demande qui dépasse de loin la fourniture de ce service écosystémique.



La mise en œuvre d'une telle approche sur le territoire de Grand Lac pourrait constituer une contribution intéressante, notamment en termes d'aide à la décision. L'objectif de développer ce type de méthode est apparu comme l'un des objectifs prioritaires pour les scientifiques dans le cadre du plan de gestion de la réserve de biosphère.

Illustration 9 : Modèle "fourniture-demande-flux" présentant la situation du service écosystémique de régulation "recharge de la nappe" sur le territoire de la Vallée d'Aoste. CEN Savoie

⁴⁰ Porteret J., Jaunatre R., Mainetti A., Pozzi F., Tempé A., Botti V., Chabloz D., Dick R., Huc S., Navillod F., Vallée S., Bassignana M., 2020. Guide pour la promotion et l'utilisation des services écosystémiques dans les zones humides. IAR, Aoste, 79 p

Ainsi, en matière de services écosystémiques, **les enjeux pour la réserve de biosphère pourraient être les suivants :**

- Poursuivre l'acquisition de données sur les sites d'étude existants ;
- Compléter par de nouveaux cas d'étude au sein du territoire, notamment en dehors du contexte "milieux humides".
- Développer une approche territoriale, basée sur un croisement de couches d'informations géographiques.
- Poursuivre et amplifier la présentation aux acteurs du territoire des données et cas d'études afin de promouvoir la mise en œuvre de projets de préservation et de restauration de milieux naturels.
- Valoriser les connaissances acquises dans des programmes d'éducation à l'environnement du grand public sur le territoire.

À noter également que l'objectif de rechercher une meilleure résilience de nos espaces naturels face au changement climatique s'appuie sur cette notion des services rendus, et qu'une méthode a été développée par le réseau des Réserves naturelles de France en lien avec les CENs pour questionner l'adaptation de la gestion des espaces naturels (notamment protégés) face au changement climatique : "Natur'adapt". A ce titre, le PNRMB a coopéré auprès du CEN74 et du SILA sur cette expérimentation de la méthode sur les zones humides du bord du lac d'Annecy (Roc de Chère, Marais de l'Enfer et Giez).

13. PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR LA CRÉATION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE

13.1. Décrivez les principaux objectifs de la réserve de biosphère proposée. Veuillez préciser les pressions indirectes et/ou les problèmes organisationnels

L'ensemble du processus de concertation détaillé en partie 13.3 a visé à l'élaboration du plan de gestion de la réserve de biosphère. **Le plan de gestion est le résultat du processus de concertation de la démarche de candidature du territoire de Grand Lac au programme Man and Biosphere**, entre 2022 et 2024. Il a été construit via 14 rencontres habitantes ; 6 ateliers multi-acteurs ; 2 rencontres avec les acteurs économiques ; plusieurs réunions avec les élus ; 2 consultations numériques auprès des adultes et des jeunes ; 2 réunions avec le groupe de travail scientifique, et une centaine d'entretiens individuels semi-directifs conduits entre septembre 2022 et août 2024 avec les partenaires, les agriculteurs, et les agents de la CA Grand Lac. Le plan intègre aussi les autres documents appliqués sur le territoire proposé afin de porter leurs actions sur le long terme. Il inclut par exemple des actions issues :

- **De documents produits par la CA Grand Lac :** Projet de territoire, Plan Alimentaire Territorial, Plan Climat Air Energie Territorial, PLU, Plan Déplacements Mobilités, diagnostic du service Economie...
- **De documents produits par les partenaires :** Etude prospective Lac du Bourget 2030, Plan de Gestion de la Ressource en Eau (CISALB), Charte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, Charte forestière de l'Office National de Forêts, Plans de gestion du CEN Savoie, SCOT de Métropole Savoie...

Le plan de gestion expose les ambitions pour le territoire pendant et à l'issue de la période de désignation au titre de Réserve de Biosphère (10 ans). Il est mis en œuvre par l'ensemble des acteurs associés aux actions (pas uniquement Grand Lac). Ce sera également un outil de référence dans le cadre de la conduite et du suivi évaluation des actions, ainsi que des processus de financement.

Le plan est constitué de **6 axes stratégiques** (chaque axe est constitué de 5 à 12 objectifs, déclinés en actions) :

- **AXE 1 : Préserver et restaurer les milieux naturels, du lac aux montagnes, marais et coteaux**
- **AXE 2 : Devenir un territoire de loisirs écoresponsables, valorisant son patrimoine**
- **AXE 3 : Aménager avec sobriété nos espaces, pour être résilients demain**
- **AXE 4 : Soutenir notre économie locale et accompagner sa transition**
- **AXE 5 : Accompagner au changement via l'éducation au développement durable**
- **AXE 6 : Appuyer nos décisions sur les sciences et la prospective appliquées au territoire**

Les objectifs ont été priorisés lors des concertations menées auprès des habitants, élus, socioprofessionnels et scientifiques, en 2024. L'ordre de priorité est compris entre 1 (objectif prioritaire à mettre en œuvre sur le court terme) et 3 (objectif à mettre en œuvre à plus long terme). Les 5 actions ayant recueilli le plus grand nombre de votes sont les suivantes :

- Inciter à une consommation plus responsable (axe 5)
- Faire des mobilités douce une réelle alternative à la voiture (axe 3)
- Contribuer au développement des circuits alimentaires pour tous (axe 4)
- Gérer avec sobriété notre ressource en eau (axe 3)
- Prioriser la rénovation et l'utilisation optimale des espaces déjà urbanisés (axe 3)

C'est notamment l'axe 3 qui a recueilli le plus grand nombre d'objectifs prioritaires, soulignant le caractère urbain du territoire de la réserve de biosphère et des enjeux y afférent, mais également la question de la ressource en eau, précieuse sur notre territoire. Mais la question de l'éducation au développement durable, notamment sur les questions de comportement de consommation, a recueilli le plus de voix, montrant tout l'intérêt de développer une réserve de biosphère,

La version détaillée est disponible en annexe et comprend des objectifs prioritaires par axe.

L'appropriation du plan par les élus, mais aussi les agents de la collectivité et les partenaires est un enjeu majeur après le dépôt du dossier de candidature. En effet, plusieurs documents ou plans existent déjà au sein de l'agglomération Grand Lac (Projet de territoire, PCAET, PAT...), ce qui peut poser question de la plus-value du plan de la Réserve de Biosphère. Il conviendra d'engager des réunions d'information sur le sujet afin de montrer la différence mais aussi les points communs entre ces différents documents, et surtout, de quelle façon les agents de Grand Lac participent quotidiennement à la réalisation des actions (ou peuvent y contribuer). Il conviendra aussi de veiller au maintien de la dynamique partenariale et à l'appropriation du plan, afin d'éviter que le document ne soit perçu comme un "plan de Grand Lac". Un évènement spécifique sera organisé fin 2024 avec les agents et les partenaires.

La prise en compte des autres documents cadres du territoire dans son élaboration vise à fixer un cap dans l'ensemble des politiques menées par l'agglomération et ses partenaires. La finalité est que l'ensemble des politiques menées à l'avenir prenne en considération les objectifs fixés collectivement dans le cadre de la réserve de biosphère, et que ces politiques publiques intègrent les enjeux de "biodiversité".

13.2. Décrivez les objectifs de développement durable de la réserve de biosphère

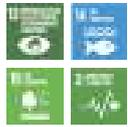
AXES DE LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE	OBJECTIFS DE LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ASSOCIÉS
<p>AXE 1 : PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX NATURELS, DU LAC AUX MONTAGNES, MARAIS ET COTEAUX</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Restaurer les continuités écologiques et principaux corridors 2. Garantir des "zones de tranquillité" pour la faune et la flore 3. Maintenir la qualité des paysages 4. Préserver le puits de carbone forestier et tourbeux 5. Maintenir et favoriser les services écosystémiques rendus par la forêt 6. Préserver les pelouses sèches 7. Favoriser la biodiversité sur les espaces agricoles 8. Préserver la végétation littorale & améliorer la qualité des rives du lac du Bourget 9. Evoluer vers des activités nautiques plus respectueuses des écosystèmes 10. Restaurer les milieux aquatiques dégradés 11. Maintenir et restaurer les zones humides 12. Identifier et restaurer les communautés d'espèces à enjeu 	
<p>AXE 2 : DEVENIR UN TERRITOIRE DE LOISIRS ÉCORESPONSABLES, VALORISANT SON PATRIMOINE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Revaloriser le patrimoine rural et historique du territoire 2. Mettre en avant le patrimoine naturel et paysager de la réserve de biosphère 3. Prendre en compte les enjeux environnementaux dans tous les événements culturels et de loisirs du territoire 4. Veiller au partage des espaces de loisirs entre tous les usagers 5. Développer de nouvelles activités éco-responsables, accessibles à tous 6. Répartir l'offre touristique sur l'ensemble du territoire 	
<p>AXE 3 : AMENAGER AVEC SOBRIÉTÉ NOS ESPACES, POUR ÊTRE RESILIENTS DEMAIN</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Monter en compétence sur les techniques d'urbanisme durable dans les collectivités territoriales 2. Prioriser la rénovation et l'utilisation optimale des espaces déjà urbanisés 3. Repenser l'aménagement de certains secteurs pour limiter / supprimer l'impact sur les secteurs naturels 4. Soutenir le développement d'énergies renouvelables, en respect de la biodiversité 5. Améliorer la qualité de l'air du territoire 6. Gérer avec sobriété notre ressource en eau 7. Faire des mobilités douces une réelle alternative à la voiture 	
<p>AXE 4 : SOUTENIR NOTRE ÉCONOMIE LOCALE ET ACCOMPAGNER SA TRANSITION</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Garantir la protection et l'usage du foncier agricole 2. Contribuer au maintien et à la diversification des productions 3. Soutenir une filière d'élevage de qualité, respectueuse de l'environnement et du bien-être animal 4. Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique et à la modification des pratiques 5. Soutenir l'activité de pêche et piscicole 6. Contribuer au développement des circuits alimentaires locaux pour tous 7. Développer de manière raisonnée une filière d'exploitation de la ressource en bois 8. Soutenir les entreprises installées, les commerces de proximité et l'artisanat local 9. Prendre en compte les enjeux environnementaux dans le développement des entreprises sur le territoire 10. Soutenir le développement d'une véritable économie circulaire 	
<p>AXE 5 : ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT VIA L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la compréhension des milieux naturels et des espèces pour favoriser un comportement plus respectueux à leur égard 2. Inciter à une consommation plus responsable 3. Tester et développer des formats attractifs d'éducation au développement durable 4. Se donner les moyens humains, logistiques et financiers pour appliquer la réglementation environnementale et faire de la prévention 5. Mettre en réseau les acteurs de l'EDD à l'échelle de la réserve de biosphère et communiquer sur leurs actions 	
<p>AXE 6 : APPUYER NOS DÉCISIONS SUR LES SCIENCES ET LA PROSPECTIVE APPLIQUÉES AU TERRITOIRE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Valoriser les recherches scientifiques menées sur le territoire 2. Développer les études en sciences comportementales pour améliorer les actions d'éducation au développement durable 3. Devenir un territoire de sciences participatives 4. Concevoir une méthode d'évaluation territoriale des services écosystémiques 5. Engager des travaux de prospective pour faire face aux enjeux demain 6. Contribuer et structurer des observatoires pour accompagner les décisions 7. Contribuer à l'analyse de l'outil réserve de biosphère 8. Améliorer la connaissance sur le lac et les zones humides 9. Anticiper et adapter la gestion de nos forêts 10. Accompagner les stratégies d'évolution de l'agriculture locale 	

Tableau 7 : Liste des principaux objectifs du plan de gestion provisoire du territoire proposé et correspondance avec les Objectifs de Développement durable de l'ONU

13.3. Indiquez quels sont les principaux acteurs impliqués dans la gestion de la réserve de biosphère

Les différents partenaires impliqués dans la gestion de la réserve de biosphère sont détaillés en partie 17.5. La gestion de la RB sera multi partenariale, et pilotée par la CA Grand Lac. La répartition des porteurs des actions du plan sera faite à partir de l'automne 2024, via de nouveaux ateliers de travail.

13.4. Description de la procédure consultative / de concertation

Le processus de concertation a été divisé en 2 grandes étapes :

1. La phase d'information et d'appropriation du concept MAB (septembre 2022-août 2023) : cette phase s'est traduite par un grand nombre d'entretiens individuels menés par la chargée de mission (85) avec les partenaires externes et les agents internes de la collectivité. Elle visait à expliquer le programme, les motivations de la candidature, et recueillir les attentes (cf. rapport de cadrage en annexes).

L'un des événements structurants de cette phase fut l'évènement de lancement, au Centre des Congrès d'Aix-les-Bains, le 12 juin 2023. Cet évènement s'est tenu entre 18h et 20h, et invitait les socioprofessionnels, partenaires au sens large, et le grand public, à découvrir la démarche Man and Biosphere et les perspectives. L'évènement s'est attaché à faire intervenir des professionnels pour présenter concrètement ce qu'est ou ce que peut être une réserve de biosphère. Ainsi, Luc BARBIER, coordinateur de la réserve de biosphère du Marais Audomarois, a présenté l'apport de ce programme sur son territoire depuis 10 ans. De plus, l'évènement a aussi mis en avant des projets en cours ou à venir, qui pourraient s'intégrer dans la future réserve de biosphère (intervention de l'ONF, du club de Kayak du Bourget du Lac...). L'évènement a réuni 155 participants et a permis de recueillir de premiers avis sur le projet.



Illustration 10 : Évènement de lancement de la candidature, le 12 juin 2023.
Source : Grand Lac.

2. Puis la phase de concertation autour du projet s'est déroulée entre octobre 2023 et juillet 2024 :

- Une première série de 7 rencontres habitantes, entre octobre et décembre 2023, s'est déroulée sur 6 communes du territoire : Aix-les-Bains, Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix, Entrelacs, Ruffieux, Le Bourget-du-Lac. Au total, 91 habitants ont été rencontrés.
- Deux journées d'ateliers multi-acteurs le 27 et 28 novembre 2023 ont rassemblé plus de 50 acteurs professionnels (acteurs publics, syndicats mixtes, associations, fédérations, représentants d'habitants, têtes de réseau d'entreprises...).
- Deux petits déjeuners avec les acteurs économiques ont également été organisés le 27 et 28 novembre, et ont permis de rencontrer une dizaine d'entreprises.
- Une deuxième série de rencontres habitants (même nombre et même commune) a été réalisée entre juin et juillet 2024. Elle visait à présenter les grands axes et objectifs du plan de gestion, issus de la première série de rencontres, et à prioriser les objectifs à conduire.
- Une nouvelle journée d'ateliers multi-acteurs a eu lieu le 6 mars 2024 pour définir les actions prioritaires du plan de gestion de la réserve de biosphère avec les socioprofessionnels

- Des entretiens individuels semi-directifs ont été conduits auprès de la sphère agricole ont été réalisés pour exposer le projet de réserve de biosphère, et identifier les enjeux pour les agriculteurs à l'avenir, ainsi que les sujets sur lesquels ils souhaiteraient être accompagnés (cf. rapport en annexe). Une présentation des résultats a été faite auprès du Groupe de Valorisation agricole et de la Chambre d'Agriculture le 27 août 2024. Ces entretiens ont été conduits par l'un des étudiants du M2 Géographie et aménagement de la Montagne, en stage pendant 6 mois au sein du service MAB.
- Un évènement de clôture de la candidature est prévu à l'automne 2024, conviant tous les acteurs mobilisés et ceux intéressés, afin de présenter le plan de gestion.

Un prestataire externe (VIZEA) a accompagné la chargée de mission dans le processus de concertation, de juillet 2023 à décembre 2024.

ZOOM SUR LA CONCERTATION DES JEUNES

Nous avons organisé des **temps d'échange avec des jeunes** issus des établissements scolaires du territoire de Grand Lac, dont les écoles primaires (niveau CM1/CM2), collèges, lycées et universités entre novembre 2023 et janvier 2024. L'enjeu : identifier les attentes des jeunes pour l'environnement et leur territoire dans 5 à 10 ans. Ces rencontres ont été animées par 3 étudiants du Master 2 Géographie et Aménagement de la Montagne de l'Université Savoie Mont Blanc. Au total 523 élèves ont été rencontrés.

Par ailleurs, un **questionnaire a été formulé** pour compléter les rencontres, destiné aux jeunes de niveau lycée ou universitaire. 313 jeunes ont répondu. Le compte-rendu est disponible en annexes.

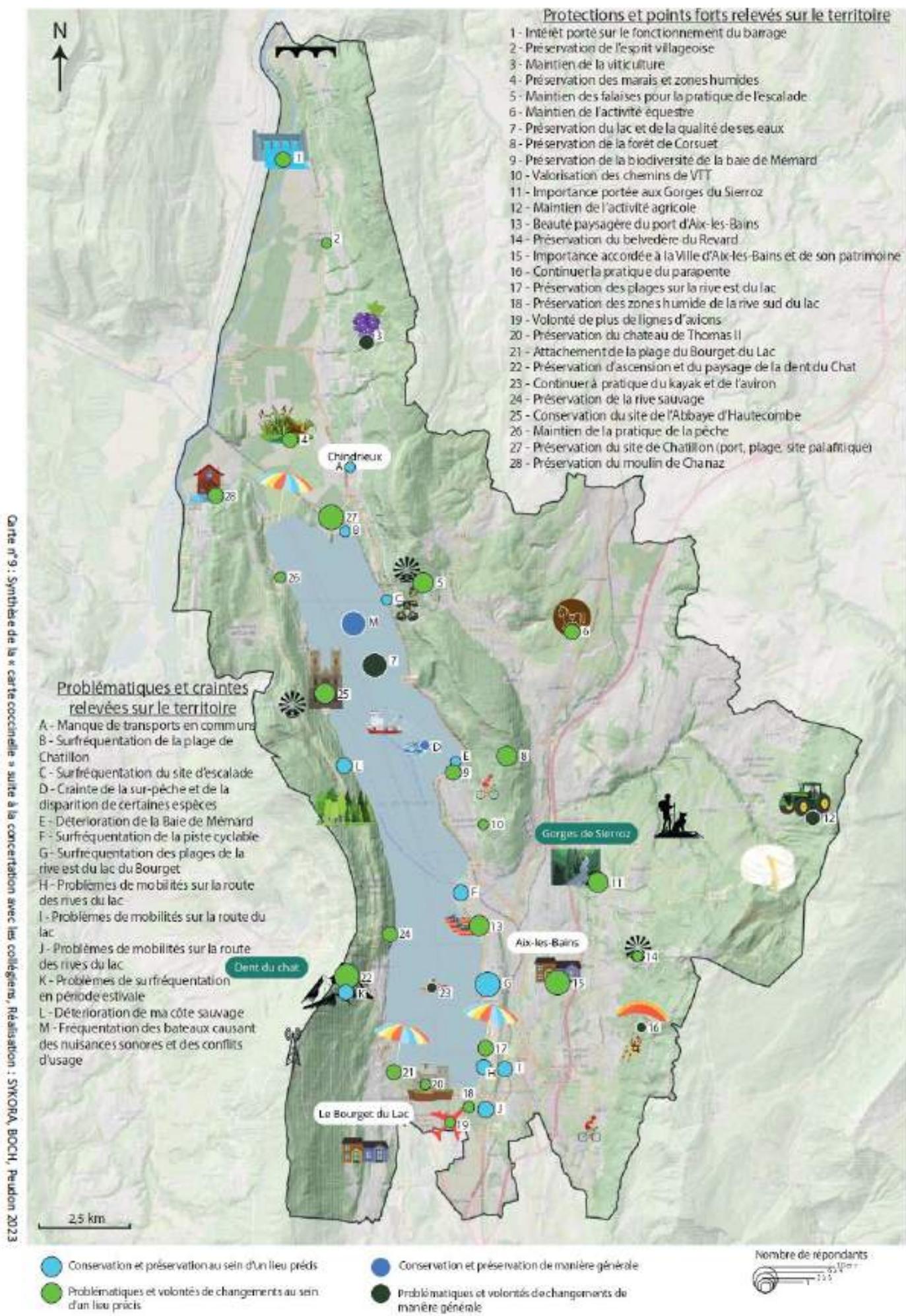


Illustration 11 : Intervention des trois étudiants du M2 GAM dans une école primaire du territoire. Source : Grand Lac.

Plusieurs outils d'animation ont été produits : carte des usages (cf page suivante), memento, carte dessinée du territoire, arbre à problèmes... Ces outils pourront être réutilisés dans le cadre de futures animations sur le territoire. Plusieurs propositions ont été formulées à la suite de ces concertations, dans le tableau ci-contre :

Tableau 8 : Propositions des jeunes aux concertations.
Source : PEUDON Steven, USMB, 2024.

	ÉCOLE PRIMAIRE	COLLÈGE	LYCÉE	UNIVERSITÉ	EXTRA-SCOLAIRE
Tri au sein de l'établissement	x	x	x	x	
Ramassage de déchets	x	x	x	x	
Réalisation d'oeuvre d'art avec des ressources naturelles	x	x	x	x	
Intervention par des professionnels	x	x	x	x	
Intervention + sortie terrain	x	x	x	x	
Plantation arbres fruitiers dans l'établissement scolaire	x	x	x	x	
Journée zéro déchet	x	x	x	x	
Pedibus/vélo-bus	x				
Apprendre les écogestes	x				
Livre et histoire sur l'environnement	x				
Bac d'observation d'insectes	x				
Potager	x	x			
Utilisation des films les énergivores et Greenpeace	x	x			
Atelier créatif de recyclage	x	x			
Utilisation des fiches éducatives à l'environnement et livre blanc de Greenpeace	x	x			
Classe d'environnement (voyage scolaire à thème)	x	x			
Jeux de sociétés en lien avec l'environnement par TOUKTOUK	x	x			
Hôtel à insecte	x	x			
Réalisation d'expérience sur des éléments naturels (glace, neige, sables, etc.)	x	x	x		
Land Art		x	x	x	
Bilan de la consommation d'énergie		x	x		
Réduction de la consommation d'énergie		x	x		
Ateliers DIY			x	x	
Organiser un vide dressing			x	x	
Ciné débat			x	x	
Dégustation et valorisation des produits locaux				x	
Parcours santé					x
Panneaux d'informations					x



Carte 7 : Synthèse de la carte coccinelle formulée dans le cadre de la concertation des jeunes collégiens du territoire. Réalisé par les étudiants du M2 GAM de l'USMB.

ZOOM SUR LE GROUPE DE TRAVAIL SCIENTIFIQUE

La recherche scientifique est l'un des apports clés du programme MAB. Dans cette veine, il nous a semblé essentiel de constituer un "groupe de travail scientifique" représentatif de plusieurs disciplines dès le processus de candidature, chargé de :

- Réfléchir aux thématiques de recherche prioritaires en lien avec le territoire et les objectifs d'une réserve de biosphère,
- Définir un premier zonage de la réserve de biosphère (cf. photo ci-contre).
- Définir les missions et la composition du conseil scientifique à la création de la réserve de biosphère,
- Porter un regard et un avis scientifique sur le programme d'action et prioriser les objectifs de l'axe recherche scientifique.

Ce groupe est composé d'environ 15 personnes :

- **Chercheurs de l'université de Savoie Mont Blanc**, issus des sciences sociales, naturelles et naturalistes (écologie, biologie, géographie...),
- **De chercheurs des laboratoires et centres de recherche clés du territoire** : INRAE, CNRS, CARRTEL, EDITEM.
- **D'experts issus des instances territoriales** de mise en œuvre des actions en faveur de l'aménagement, et de l'environnement : Syndicat du Haut Rhône, CEN Savoie, CISALB, PNRMB, ONF...



Illustration 12 : GT Scientifique sur le zonage de la réserve de biosphère, le 6 octobre 2023. Source : Grand Lac

Le GT Scientifique s'est réuni à 4 reprises entre juillet 2023 et juin 2024.

13.5. Comment l'implication des acteurs dans la mise en œuvre et la gestion de la réserve de biosphère est-elle encouragée ?

- **Pour le CEN Savoie** l'instauration d'un tel programme est l'opportunité de renforcer ses actions de conservation, et de les ancrer dans le territoire à la fois via un meilleur lien à la recherche scientifique, et une meilleure transmission aux acteurs, élus et habitants. Un certain nombre des actions du plan de gestion (axes 1, 5 et 6) seront mises en œuvre par le CEN Savoie. Il participera activement à la gouvernance de la RB via sa présence dans les trois instances, et au suivi des actions et des milieux des aires centrales et zones tampon. Il travaillera étroitement au quotidien avec le futur coordinateur de la RB.
- **Pour le CISALB**, le programme MAB s'inscrit pleinement dans l'ADN de la structure qui vise à mieux protéger les milieux aquatiques et humides, tout en favorisant l'Education au développement durable. C'est une façon de valoriser et déployer les actions mises en œuvre sur le territoire pour restaurer et préserver l'eau et les milieux aquatiques : réalisation de la galerie de l'Epine ayant permis le «sauvetage du lac», opérations de baisse exceptionnelle des niveaux du lac pour restaurer les roselières, actions de restauration des rivières et des zones humides du bassin versant, plan de gestion de la ressource en eau...

Le programme doit permettre de renforcer la gouvernance autour du lac mise en place par le CISALB en 2013, et ainsi mettre en œuvre les orientations de l'étude prospective à l'horizon 2030. Des synergies pourraient également voir le jour avec le conseil scientifique du CISALB pour développer des axes de recherche sur l'eau et les milieux aquatiques. Le CISALB fera partie intégrante des trois instances de la gouvernance de la Réserve de biosphère, et mettra en œuvre plusieurs actions des axes 1, 3, 4, 5 et 6.

- **Pour l'ONF** la réserve de biosphère est un moyen d'inscrire la forêt dans les objectifs politiques du territoire pour favoriser une mobilisation durable et transversale à la hauteur des enjeux de ce milieu. L'intégration de la Charte forestière dans le plan de gestion de la réserve vise à renforcer les actions sur le volet forêt, encore peu structuré sur le territoire de Grand Lac, et mettre en place une gouvernance ad hoc. La mise en œuvre des actions et objectifs relatifs à la forêt pourra en partie, être faite par l'ONF (axes 1, 2, 5 et 6 du plan de gestion). L'ONF pourra également animer le groupe de travail permanent "forêt" et sera présente dans les trois instances de gouvernance de la RB.
- **Pour les associations environnementales** et d'éducation au développement durable, la réserve de biosphère est également un outil pour financer et déployer leurs actions sur le territoire, participer au déploiement de nouveaux projets portés dans le cadre de la réserve (ex : Fauna Flora 30x30), mais aussi homogénéiser les actions EDD. Elles participeront donc à la mise en œuvre des actions du plan de gestion (axes 1, 2 et 6) et à la gouvernance de la réserve de biosphère (comité de gestion et comité de pilotage).
- **Pour les acteurs de la recherche scientifique**, la réserve de biosphère est un outil de synergie entre disciplines de recherche, un lieu de réflexion et d'action pour la recherche, en témoigne la présence de différents chercheurs dans le GT scientifique. La présence de scientifiques dans la gouvernance de la réserve de biosphère permettra également un contact plus important avec les élus, et donc, une influence sur les prises de décision. L'axe 6 du plan de gestion sera mis en œuvre par ces acteurs.
- **Pour le PNR du Massif des Bauges/Géoparc**, instaurer une réserve de biosphère est l'opportunité de renforcer les synergies avec les acteurs situés sur son périmètre et au-delà, de mutualiser les moyens et de mettre en commun les "bonnes pratiques" et les recherches scientifiques. C'est aussi une façon de valoriser ses actions et de les déployer au-delà de son territoire : un certain nombre d'actions de la Charte ont été intégrées au plan de gestion de la réserve de biosphère. D'ailleurs, les trames de zones humides ressortent comme une priorité de la nouvelle charte. Le réseau de fonctionnement des zones humides de Grand Lac monte en altitude, donc d'un point de vue écologique, le PNR et la future RB participent à la préservation d'une trame continue. Cela implique une collaboration dans le cadre des actions du programme MAB et de la Charte. La collaboration d'un point de vue scientifique est également identifiée : le conseil scientifique du PNR dispose de membres spécialisés sur le volet hydrologique mais pas lacustre, il y aurait donc des synergies à effectuer avec le conseil scientifique du MAB. Enfin, le PNR dispose du label Géoparc : une synergie peut être construite autour de sujets communs comme l'eau, la lecture géologique des patrimoines... Le PNRMB fera partie des instances de gouvernance de la Réserve de biosphère et travaillera en étroite collaboration avec le futur coordinateur de la réserve de biosphère sur la mise en œuvre des actions communes identifiées dans le plan de gestion (ex : mise en œuvre des ABC).
- **Pour l'Office de tourisme intercommunal**, la stratégie récente adoptée dans le cadre de la marque territoriale "Aix-les-Bains Riviera des Alpes" est en concordance avec les ambitions du programme MAB. L'enjeu pour l'office est de promouvoir les notions de "prendre soin" : de soi, des autres, et de son environnement. L'office souhaite également valoriser le patrimoine naturel culturel et économique local, et dispose d'ailleurs d'un fond dédié au financement de projets en ce sens. Les actions de l'axe 2 du plan de gestion seront en partie conduites par l'Agence, en coordination avec le futur coordinateur. Elle fera partie du comité de gestion de la réserve de biosphère.
- **Pour la sphère agricole**, la perception du programme était plus mitigée. 15 agriculteurs ont été rencontrés entre le mois d'avril et août 2024. Cette démarche "d'aller-vers" a permis le développement

d'un sentiment d'appartenance, et l'intégration de nouvelles mesures dans le plan de gestion (ou modification de mesures). On observe que la plupart d'entre eux restent réticents à la création de la réserve de biosphère, craignant des restrictions réglementaires. Il conviendra d'associer étroitement la Chambre d'agriculture aux actions relatives à la sphère agricole (axe 1, 4, 5). Elle fera partie du comité de gestion de la réserve de biosphère.

- **Pour la Fédération de Chasse**, rencontrée lors d'un entretien, la Réserve de Biosphère peut constituer un outil supplémentaire leur permettant de créer un espace de dialogue avec les associations ou les usagers. La Fédération a en effet souligné les nombreux conflits et la "mauvaise perception de ses activités". La Réserve de biosphère, à travers ses actions (ex : création d'un schéma des usages) et sa gouvernance, donnerait une nouvelle place à cet acteur souvent décrié. La Fédération sera associée au comité de gestion et aux groupes de travail associés. Elle participera à la mise en œuvre des actions des axes 1, 2 et 5.

13.6. Principales ressources attendues (financières, matérielles, et humaines) pour mettre en œuvre les objectifs de la réserve de biosphère : disponibilité des salariés de chaque structure, mise à disposition de salles, partage de données, financements

La communauté d'agglomération Grand Lac, en tant que porteuse de la démarche, assurera l'animation de la candidature et les dépenses liées jusqu'au verdict de l'Unesco en 2025. Après la désignation, il est attendu que les partenaires participent au projet d'un point de vue financier, matériel ou humain.

Ces financements seront dans un premier temps sous forme de disponibilité des salariés de chaque structure, pour animer le comité de gestion et travailler sur les différents projets. Une disponibilité des salles propres à chaque structure pour animer des événements est aussi attendue. La participation financière et ses modalités seront discutées à partir de septembre 2024, dans le cadre de la définition plus précise des modalités de chaque action du plan de gestion. Des conventions de partenariat pourront être envisagées avec les partenaires clés (CEN Savoie, CISALB, PNRMB, ONF...).

Dans un second temps, l'approche financière sera étudiée par projet/action du plan de gestion. Elle tiendra compte des opportunités du calendrier des financeurs locaux, régionaux ou nationaux, en fonction des actions prioritaires ciblées par le Comité de pilotage et le Comité de gestion de la RB.

14. FONCTION DE CONSERVATION

14.1. A l'échelle des paysages et des écosystèmes (y compris les sols, l'eau et le climat)

DÉCRIVEZ ET SITUEZ LES PAYSAGES

Une étude paysagère a été conduite en 2017 (et actualisée en 2019) dans le cadre d'un partenariat entre le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie (CEN Savoie) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Savoie. Son périmètre recouvre exactement le périmètre du projet de Réserve de Biosphère.

Quatre grandes familles paysagères regroupant seize motifs paysagers ont été définies.

LAC ET MONTAGNE

MOTIFS PAYSAGERS	ÉLÉMENTS DE CARACTÉRISATION	ÉLÉMENTS D'ANALYSE / ENJEUX
Lac et montagnes	<ul style="list-style-type: none">• Un paysage étroitement lié à l'héritage géologique• Un lac situé au cœur d'un bassin charpenté par 3 axes montagneux• La rencontre montagne-eau constitue le principal marqueur paysager du territoire• Une diversité des formes montagneuses (falaises, monts arrondis...) et des interactions paysagères avec le lac (falaises tombant dans le lac, ligne d'horizon des Belledonne)	<ul style="list-style-type: none">• Un paysage à forte dimension esthétique et patrimoniale• Un important facteur d'attractivité du territoire• Un paysage particulièrement vulnérable (covisibilités, pression immobilière, navigation...)• Un équilibre fragile entre aménagements à vocation de découverte (sentiers littoraux) et préservation.

Illustration 13 : Motifs paysagers lac et montagnes. © Bruno CAGNON



PAYSAGES D'EAU

MOTIFS PAYSAGERS	ÉLÉMENTS DE CARACTÉRISATION	ÉLÉMENTS D'ANALYSE / ENJEUX
Roselières	<ul style="list-style-type: none"> • Un motif paysager composé des massifs de roseaux (phragmitaies principalement) mais également des nénuphars et de la végétation aquatique de la frange littorale • Un rôle fonctionnel important (refuge, épuration...) • Un paysage vulnérable ayant enregistré un fort déclin (-50% en 50 ans) mais faisant l'objet de programmes de préservation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un marqueur fort de l'identité lacustre et "romantique" • Fragilité d'un paysage d'interface • Fort potentiel pédagogique et récréatif nécessitant l'atteinte d'un équilibre
Petites étendues d'eau "intérieures"	<ul style="list-style-type: none"> • Une grande diversité de configurations (bras morts du Rhône, étangs et marécages, gravières, délaissés de voirie...) • Grande valeur paysagère mais également patrimoniale 	<ul style="list-style-type: none"> • Des paysages pour l'éveil des sensibilités • Des opportunités territoriales pour des paysages d'eau
Cours d'eau et leurs abords	<ul style="list-style-type: none"> • Grande diversité de configurations paysagères : tracés, encaissement, végétalisation des berges... • Des origines variées : cours d'eau de plaine et affluents du Lac (Tillet, Leysse, Sierroz, Belle-eau), torrents et cascades, drains et canaux artificiels • Spécificité du canal de Savières, lien hydrographique et patrimonial entre le Rhône et le Lac du Bourget 	<ul style="list-style-type: none"> • Un motif paysager qui est marqué par les interactions entre l'Homme et la Nature : usages récréatifs, usages économiques... • Un impact paysager des aménagements de cours d'eau : négatifs (endiguement), ou positifs (renaturations) • Des fossés drainants qui géométrisent le paysage (Chautagne notamment)

Illustration 14 : Motifs paysagers "Paysages d'eau". © Bruno CAGNON



PAYSAGES FORESTIERS

MOTIFS PAYSAGERS	ÉLÉMENTS DE CARACTÉRISATION	ÉLÉMENTS D'ANALYSE / ENJEUX
Forêt	<ul style="list-style-type: none"> • Faciès paysager le plus important du territoire en surface (> 40%) • Un motif paysager qui recouvre différentes vocations : production de bois, maintien des sols, accueil des publics, chasse, biodiversité... • Un paysage composé essentiellement de feuillus 	<ul style="list-style-type: none"> • Une couverture forestière qui constitue un front paysager de qualité en vis-à-vis avec un bassin urbain et lacustre • Des limites entre forêt et urbanisation s'estompent avec un empiètement progressif et conjoint sur les zones agricoles • Une grande diversité de faciès et d'ambiances (côteaux secs, côte sauvage à l'ouest du lac...)
Peupleraie	<ul style="list-style-type: none"> • Deux grandes peupleraies domaniales sur le territoire, en Chautagne (580ha) et dans l'Albanais avec la peupleraie de la Deysse (28ha). • Un paysage très géométrique (alignements d'arbres, fossés drainants) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un paysage singulier pouvant être remis en question (monotonie, géométrisation), actuellement en mutation avec une adaptation et une diversification de la morphologie forestière : comblement de fossés drainants, diversification des essences.

Illustration 15 : Motifs paysagers "Paysages forestiers". © Bruno CAGNON



PAYSAGES AGRICOLES ET RURAUX

MOTIFS PAYSAGERS	ÉLÉMENTS DE CARACTÉRISATION	ÉLÉMENTS D'ANALYSE / ENJEUX
Vignes	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 145 ha de vignes en Chautagne et à Brison-Saint-Innocent • Implantation en milieu de côteau, sur le versant ensoleillé • Grande diversité des tènements : grandes parcelles ou petits linéaires jardinés à l'intérieur du motif urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • Une activité paysagère en reconquête • Des paysages menacés par l'urbanisation (attractivité des côteaux exposés au soleil en périphérie immédiate des cœurs de villages) • Un paysage patrimonial sous-valorisé
Paysages agricoles de plaine	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs secteurs de plaine présentant des héritages alluviaux (Chautagne, Deysse) 	<ul style="list-style-type: none"> • Des paysages à la convergence d'enjeux (développement agricole, urbanisation, préservation des milieux naturels de plaine) • Des paysages fortement menacés par l'urbanisation des secteurs de plaine
Paysages agricoles de côteaux	<ul style="list-style-type: none"> • Un motif constitué de petits paysages agricoles aux vocations multiples : vigne, prairie, vergers... • Des paysages bien représentés dans le territoire avec 3 unités principales : côteaux du Revard de Saint-Offenge à Méry, côteaux de Chautagne, côteaux du Bourget du Lac à Bourdeau 	<ul style="list-style-type: none"> • Des paysages essentiels pour la transition entre l'urbanisation et les versants boisés • Des paysages fortement menacés : progressivement délaissés par l'activité économique (agricole), menacés par l'enfrichement et convoités par l'urbanisation
Paysages agricoles d'altitude	<ul style="list-style-type: none"> • Paysages en situation sommitale, maintenus ouverts par l'activité agricole • 2 grandes unités : les alpages du Mont Revard et les prairies de fauche de la montagne de Cessens 	<ul style="list-style-type: none"> • Des paysages ayant une forte interaction avec des activités économiques à forte identité territoriale (production de tome des Bauges, pâturage des pistes de ski...)

Illustration 16 : Motifs paysagers "Paysages agricoles". © Bruno CAGNON



PAYSAGES AGRICOLES ET RURAUX

MOTIFS PAYSAGERS	ÉLÉMENTS DE CARACTÉRISATION	ÉLÉMENTS D'ANALYSE / ENJEUX
Éléments de bâti remarquable	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire particulièrement riche de patrimoine bâti remarquable : édifices résidentiels, religieux, touristiques... • Un patrimoine bâti singulier : les sites palafittiques, vestiges des anciennes cités lacustres, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO • Certains éléments bâtis sont aussi des lieux patrimoniaux emblématiques du lac du Bourget, et des sites touristiques reconnus (Abbaye d'Hautecombe, Château de Thomas II et prieuré au Bourget-du-Lac...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une protection satisfaisante du patrimoine bâti (sites inscrits, monuments historiques...) • De petits patrimoines bâtis cependant délaissés et méritant d'être remis en valeur (petites chapelles, puits, fours...) • La question du bâti remarquable, en particulier dans une approche paysagère, soulève celle de la subjectivité du regard. Certains bâtiments labellisés (ex : gare de départ du téléphérique du Revard) sont sujets à controverse.
Cœurs anciens de bourgs, villes et villages	<ul style="list-style-type: none"> • Une grande diversité de formes et de styles : immeubles et maisons en pierre de taille hérités de la Belle Époque du thermalisme (centre historique d'Aix-les-Bains), constructions hybrides habitation/grange en Chautagne, dans l'Albanais ou au Bourget-du-Lac. • A l'instar du patrimoine bâti remarquable, certains secteurs urbains peuvent faire l'objet d'une reconnaissance patrimoniale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Certains cœurs urbains constituent donc des éléments de patrimoine bâti "historique", "de caractère" et valorisés comme tels (Aix-les-Bains, Chanaz) qu'il conviendrait de mieux valoriser • Une densification urbaine compliquée (aspects patrimoniaux, création de collectifs) qui se traduit par un desserrement urbain et une extension pavillonnaire
Franges urbaines résidentielles	<ul style="list-style-type: none"> • Des extensions urbaines à dominante pavillonnaire très marquantes sur le territoire • Dans les secteurs périurbains les plus denses, une forte implantation du petit collectif, aux formes très géométriques • Une urbanisation qui concerne à la fois les côteaux (exemple des piémonts du Revard, des côteaux du Bourget-du-Lac) mais également les secteurs de Plaine (ex : La Biolle, Entrelacs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une implantation résidentielle en périphérie qui résulte de plusieurs facteurs : confort résidentiel, accessibilité du foncier moins compliquée qu'en centre-ville ou centre-bourg, vue sur le grand paysage. • Une artificialisation du paysage qui est très visible sur les secteurs de côteaux et qui induit une forte vulnérabilité paysagère. • Une absence de cohérence du modèle bâti qui est perceptible et qui est à l'origine d'une confusion du paysage péri-urbain.
Zones d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • Une implantation dans les zones de plaine avec des orientations économiques variées (services, industrie...). • Un paysage généralement composé d'une juxtaposition de volumes architecturaux simples. • Un paysage également marqué par une importante signalétique, publicitaire et circulaire. • Les zones d'activité constituent des éléments de mise en valeur économique du territoire et d'importants pôles d'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> • D'un point de vue paysager, ces zones d'activités consommatrices d'espace et leurs projets d'agrandissement renvoient à la nécessaire question de la densification et de la restructuration de l'existant. • Le développement des zones d'activités engendre des répercussions sur les mobilités. • La réflexion sur la rationalisation de l'espace, au sein des documents d'urbanisme (SCoT, PLUi) conduit à repenser les stratégies foncières des zones d'activités.
Voies de communication et aménagements viaires	<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau de communication dense et varié • Grands axes structurants Nord Sud (voie ferrée, A41), axes de desserte locale (RD), voies vertes, infrastructures portuaires, aéroport. 	<ul style="list-style-type: none"> • Différentes infrastructures sont utiles pour un territoire "paysager" : axes vitrine du SCoT, voies vertes et promenades pédestres, voie ferrée en bord de lac... • Des infrastructures qui présentent souvent des atteintes paysagères : fragmentation des continuums paysagers, nuisances sonores de l'aéroport, panneaux publicitaires et déchets le long des axes de circulation.



Illustration 17 : Motifs paysagers "Paysages artificialisés". © Bruno CAGNON

DÉCRIVEZ LES PRINCIPAUX ÉCOSYSTÈMES ET HABITATS

Sur une superficie relativement restreinte, la réserve de biosphère abrite une importante mosaïque d'écosystèmes et d'habitats. L'occupation du sol montre une prédominance des écosystèmes forestiers (42%), majoritairement feuillus. Les écosystèmes prairiaux représentent 20% du territoire, tandis que les écosystèmes aquatiques et humides représentent 14% du territoire. L'urbanisation du territoire est importante (15%), principalement en plaine.



Illustration 18 : Occupation du sol sur le territoire proposé. Sources : RGD Savoie Mont Blanc, 2019. Réalisation : CEN Savoie.

LES ÉCOSYSTÈMES ET HABITATS AQUATIQUES

Les **écosystèmes aquatiques** représentent 14% de la superficie du territoire, soit près de 4 918 ha.

Au sein des **milieux lentiés (eaux douces stagnantes - CORINE 22)**, l'écosystème lacustre est particulièrement représenté avec le lac du Bourget et ses 4450 ha. Le Lac du Bourget présente différents habitats spécifiques et typiques des grands lacs naturels alpins.

A la faveur d'aménagements (station d'épuration, galerie de déviation des eaux post-traitement) et d'actions de préventions, la qualité des eaux du lac est en constante amélioration et a évolué au fil du temps d'un stade eutrophe à mésotrophe (CORINE 22.12). Aujourd'hui, le lac est caractérisé comme un écosystème oligotrophe.

L'habitat constitué par la végétation aquatique (CORINE 22.4) est particulièrement emblématique du lac avec notamment près de 25ha de **roselières aquatiques**, constituées en très grande majorité de phragmitaies (CORINE 53.11) et plus sporadiquement de scirpaies lacustres (CORINE 53.12) et de typhaies (CORINE 53.13). Elles jouent à la fois un rôle de filtre, de barrière, de zone d'alimentation, de reproduction ou de refuge pour la faune, avec une efficacité variable selon leur étendue et leur densité.

D'autres formations végétales, les **herbiers aquatiques**, sont également présentes sur la frange littorale du lac, à végétations enracinées flottantes (CORINE 22.43) comme les nupharaies ou bien immergées comme les herbiers à potamots et myriophylles (CORINE 22.42) ou les tapis immergés de characées (CORINE 22.44, IC). D'importants travaux ont été réalisés en 2000 et en 2023 par le CEN Savoie pour inventorier et cartographier les macrophytes.

Outre le lac du Bourget, différents **étangs et plans d'eau** sont également présents dans le périmètre de la Réserve de Biosphère, notamment les étangs des Aigrettes au Sud du Lac du Bourget ou encore les étangs de Crosagny, situés dans l'Albanais, à l'est du territoire. Ils jouent un rôle fonctionnel important (ex : halte migratoire pour l'avifaune) et présentent un intérêt patrimonial de premier plan.

Au niveau de l'embouchure de la Leysse ou du Sierroz se trouvent des bancs de sable qui émergent une partie de l'année, sous forme de delta. Cet habitat spécifique de vasières et bancs de sable (CORINE 22.2) abrite des espèces originales : petits limicoles migrateurs et plantes pionnières. La régulation du niveau du lac a cependant fortement contraint cette dynamique. Lors des épisodes quadriennaux de baisse des niveaux du lac, de grandes surfaces sont exondées et ces habitats retrouvent, l'espace de quelques semaines, toute leur richesse.

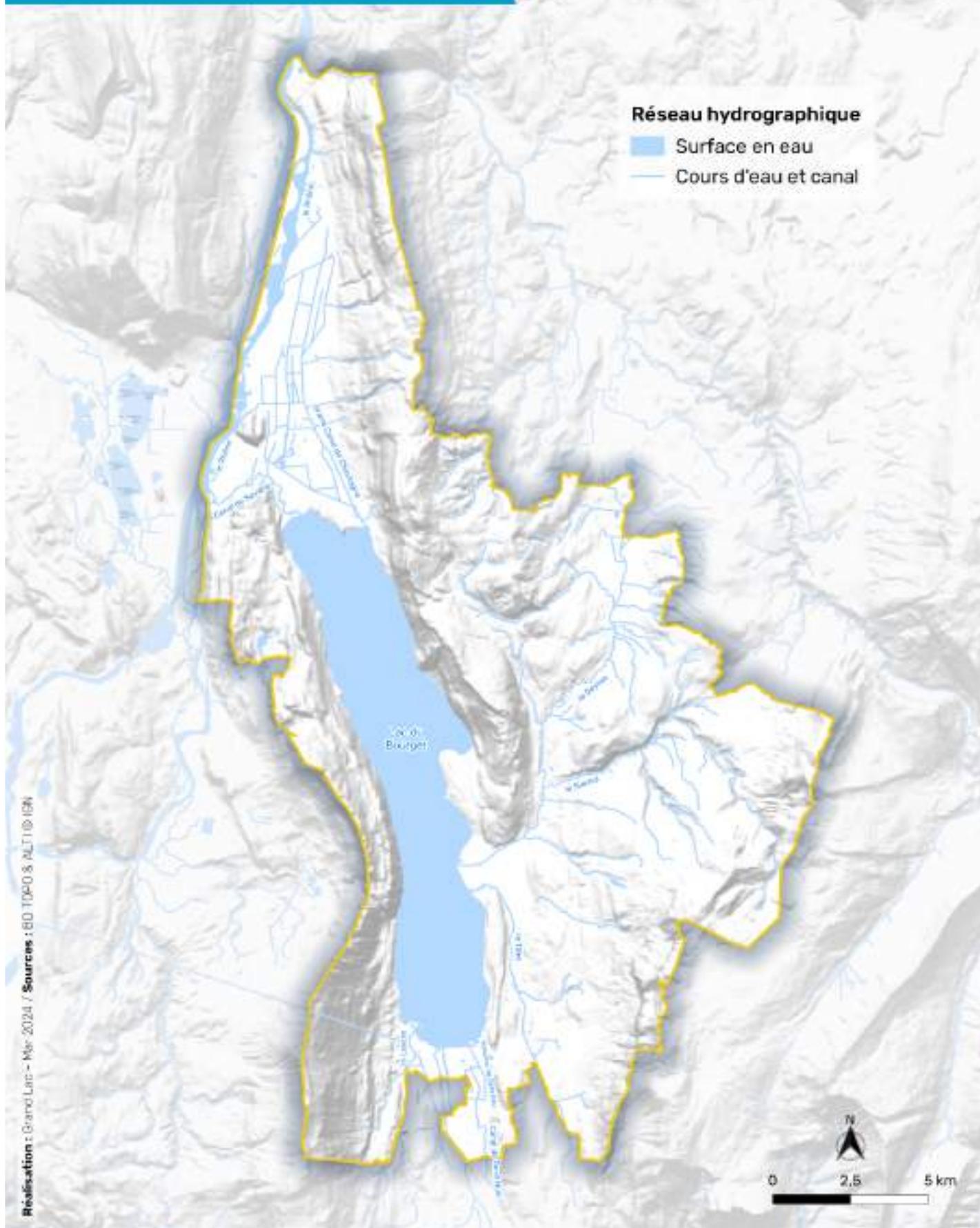
Concernant les **milieux lotiques (eaux courantes - CORINE 24)**, le territoire est situé dans l'hydro-écorégion Jura - Alpes du Nord. Il est marqué par un important chevelu de rus et torrents (également appelés nants) qui dévalent notamment les pentes du massif du Revard (Bauges) ou de l'Épine (Jura), ainsi que par la présence de nombreux canaux drainants (Chautagne, Albanais) et différents cours d'eau. 18 cours d'eau sont répertoriés sur le territoire, dont un tronçon du Rhône, pour un linéaire total de 80 km.

Outre le Rhône, les principaux cours d'eau sont les 5 tributaires du lac, qui drainent un bassin versant d'environ 588 km² :

- Leysse et Terre-Nue au sud,
- Tillet et Sierroz à l'est,
- le grand canal de Chautagne au Nord,
- le canal de Savières au Nord qui est l'émissaire du lac.
- et la Deysse, qui parcourt l'Albanais pour se jeter dans le Sierroz.

Nombre de ces cours d'eau ont subi au cours du temps différentes atteintes à leur morphologie, à travers la réalisation d'aménagements (seuils, digues, ...). Depuis 2011, de nombreuses actions de renaturation ont été entreprises : élargissement du lit par écartement des digues, démolition de seuils, élévation et diversification du lit, réouverture de zones busées, plantation de ripisylve...

Réseau hydrographique



Carte 8 : Réseau hydrographique du territoire proposé

LES ÉCOSYSTÈMES ET HABITATS HUMIDES

Interface entre les compartiments aquatique et terrestre, les milieux humides représentent sur le territoire de la réserve une surface totale de 3 590 ha . Ces zones humides présentent elles-mêmes une grande variété : tourbières de plaine, bas-marais, roselières aquatiques du lac et du Rhône. Décrivons quelques sites majeurs :

Le Marais de Chautagne, situé entre la partie nord du lac du Bourget et le Rhône. Cet écosystème représente une zone alluvionnaire de 1 500 ha et permet une continuité hydrologique et écologique complémentaire des deux milieux aquatiques. Le marais est faiblement anthropisé, avec peu de voies d'accès privilégiant ainsi les milieux naturels tels que les bois et les prairies tourbeuses. De ce fait, de nombreuses espèces végétales et animales y sont présentes. Plusieurs exploitations agricoles (ex : maïs) sont également présentes sur ce milieu. La **tourbière de Chautagne**, issue du comblement progressif de la partie septentrionale du lac issu de la dernière déglaciation, est la plus importante et la plus emblématique du territoire, tant par sa taille (1 700 ha) que par les services écosystémiques qu'elle rend (cf. §12), ou encore par son patrimoine naturel de tout premier plan (cf. 14.2). Elle illustre également, à travers l'ampleur des travaux de renaturation qui ont été réalisés, la volonté du territoire de restaurer les écosystèmes dégradés et de les valoriser à travers des productions adaptées aux conditions du milieu naturel.

La Baie de Portout est une prairie humide oligotrophe de 29 ha abritant des bois, des roselières et des marais. Le site constitue un corridor écologique entre le lac du Bourget et le marais de Chautagne. Elle abrite également un large panel d'espèces comme le castor d'Europe ainsi que le crapaud commun.

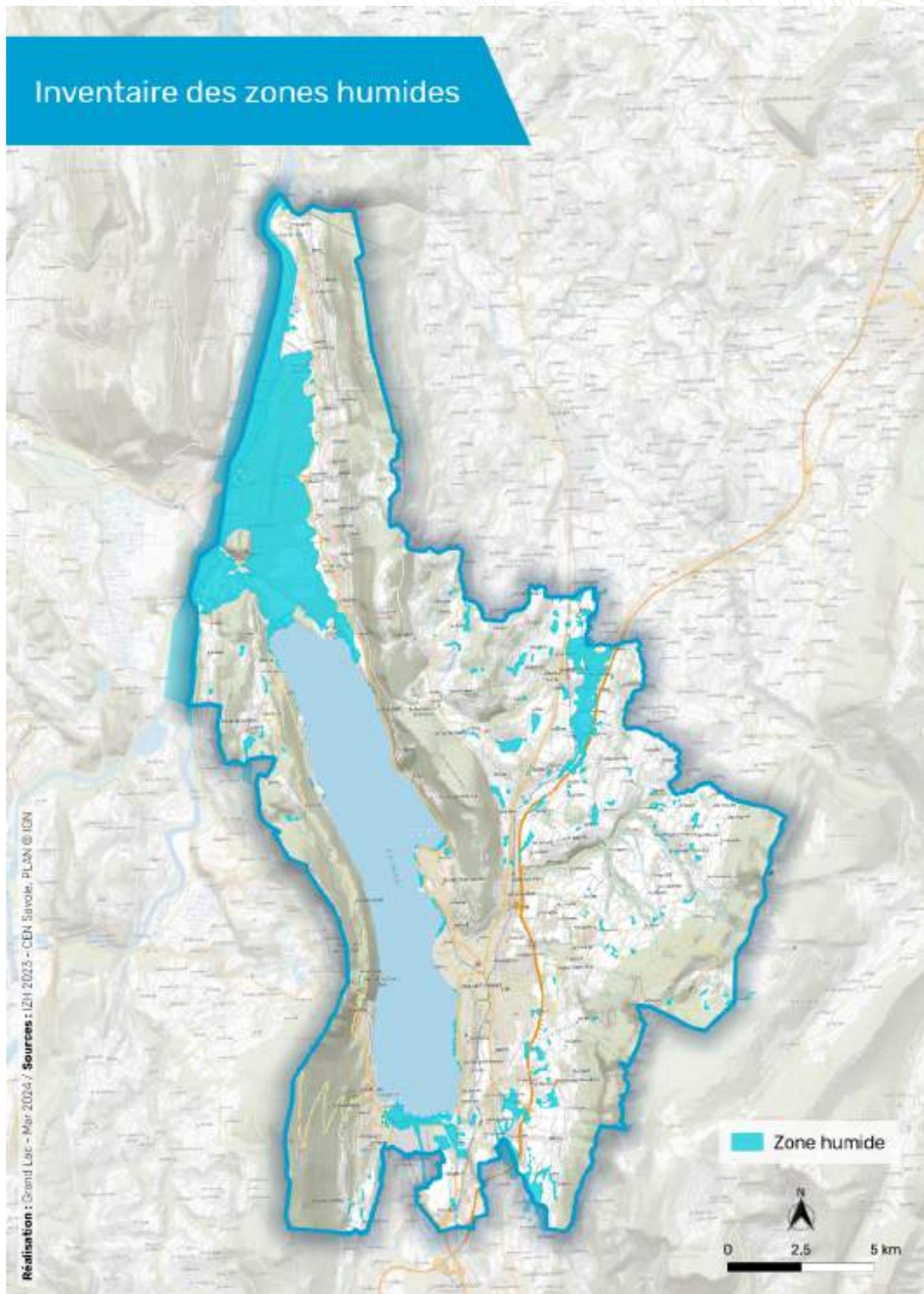
Hormis en Chautagne, d'autres massifs de roselières bordent les rives du Lac du Bourget : délaissés de Quissart et de Grésine, baie de Mémard, rive du Poète et rives sud du lac. Ils représentent un enjeu :

- **Naturaliste** : de nombreux oiseaux migrateurs s'y rendent, d'autres y passent l'hiver comme le foulque et le butor étoilé. Cet espace est le lieu de reproduction de 94 espèces dont le Blongios nain. C'est également le lieu qui a fait l'objet de la réintroduction de la tortue cistude à partir de 2000.
- **Pédagogique** : le site fait l'objet de sensibilisation auprès du public sur les enjeux écologiques et la préservation de ce milieu, ainsi que des espèces présentes.

Ces milieux humides présentent sur le territoire une belle diversité d'habitats, dont différents habitats d'intérêt communautaire : bas marais à Choin noir (CORINE 54.21), tourbières basses à Carex davalliana (CORINE 54.23), etc.

⁴¹ Source : inventaire départemental des zones humides / CEN Savoie

Inventaire des zones humides



Carte 9 : zones humides du territoire proposé

LES ÉCOSYSTÈMES ET HABITATS TERRESTRES

L'organisation de la végétation est soumise aux différentes contraintes thermiques et topographiques du territoire. Le lac, par son rôle de volant thermique accentue l'étagement altitudinal de la végétation. Le territoire comprend ainsi plusieurs étages :

- L'étage collinéen : L'étage des cultures et des prairies de fauche, montant jusqu'à la limite supérieure de la vigne.
- L'étage subméditerranéen : sur les affleurements calcaires et coteaux très secs.
- L'étage montagnard : étage de la forêt de feuillus ou en mélange avec les résineux dans sa partie supérieure, la production sylvicole est importante dans ces zones.
- L'étage subalpin : région de la forêt de conifères, l'épicéa y est souvent favorisé. Les conditions climatiques et altitudinales ne permettent pas d'avoir les autres étages de végétation (alpin, nival) sur le territoire proposé.

Les **écosystèmes forestiers** représentent plus de 40% du territoire (contre 31% au niveau national). On distingue les forêts de feuillus, largement majoritaires (80%), principalement situées en plaine et sur les versants, des forêts mixtes ou de résineux, situées sur pentes ou les plateaux d'altitude.

Le tableau ci-contre montre la prédominance des feuillus (67 %).

Grand type de peuplement	Intitulés de l'inventaire forestier national	Pourcentage de la surface total de forêts (%)	Surface (ha)	
Feuillus	Autre feuillu pur	0,44 %	138,141	= 67%
	Châtaignier pur	0,09 %	28,069	
	Chênes décidus purs	0,46 %	144,947	
	Hêtre pur	2,69 %	844,478	
	Feuillus purs en îlots	1,65 %	518,756	
	Forêt ouverte de feuillus purs	0,93 %	290,236	
	Mélange de feuillus	60,42 %	18957,478	
Peupleraie	Peupleraie	2,22 %	695,751	= 2%
Mélange feuillus-résineux	Mélange de feuillus prépondérants et conifères	8,06 %	2527,823	= 14%
	Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères	0,09 %	27,218	
	Mélange de conifères prépondérants et feuillus	6,28 %	1970,139	
Résineux	Pin laricio ou pin noir pur	0,06 %	18,712	= 17%
	Pin sylvestre pur	0,31 %	97,116	
	Douglas pur	0,51 %	159,734	
	Sapin ou épicéa	15,18 %	4762,496	
	Conifères purs en îlots	0,03 %	8,826	
	Forêt ouverte de conifères purs	0,08 %	23,833	
	Mélange de conifères	0,11 %	35,503	
Mélange d'autres conifères	0,30 %	93,302		
Intitulés IFN écartés de l'analyse : Jeune peuplement ou coupe rase ou incident ; Lande ligneuse ; Formation herbacée				

Tableau 9 : Grands types de peuplements forestiers du territoire de Grand Lac. Source : Inventaire Forestier National (IFN), 2021

Le territoire est à l'intersection de 3 sylvo-écorégions : les préalpes du nord (massifs des Bauges), les premiers plateaux du Jura (Massifs de l'Épine et de la Chambotte) et les plaines et piedmont alpins (reste du territoire).

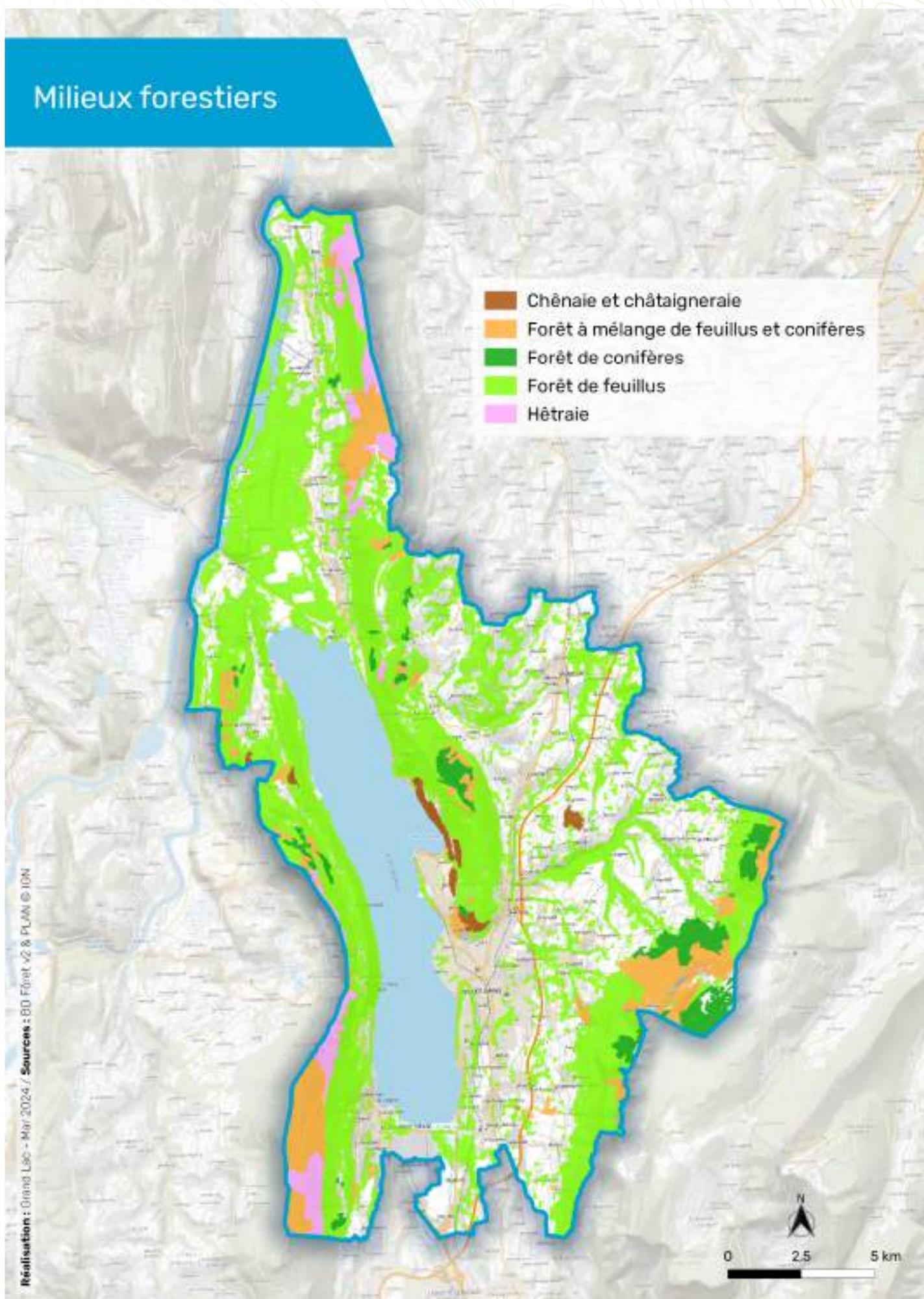
Ces trois secteurs se distinguent par leur origine géologique, la topographie, le type de sol et le climat. La variété de ces facteurs induit une diversité de peuplements et d'habitats forestiers dans les six massifs identifiés sur le territoire :

- **Massif de l'Albanais** : il se caractérise majoritairement par des bois de ravins et aulnaies intégrés dans le réseau dit des "Zones humides de l'Albanais" (aulnaie, frênaie, peupliers), mais aussi par un ensemble de haies boisées et taillis feuillus qui constituent un réservoir de bois, de biodiversité et de carbone. L'Albanais est soumis à une forte pression de l'urbanisation couplée à la mortalité des arbres due aux vieillissements et aux maladies. Le plan d'action du Contrat Vert et Bleu 2020-2025, porté par le Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du Lac du Bourget, met en avant le paysage bocager et la nécessité de restaurer les haies et garantir leur continuité pour participer à l'équilibre écologique. L'Albanais est soumis à une forte pression de l'urbanisation couplée à la mortalité des arbres due aux vieillissements et aux maladies.
- **Massif de Chautagne** : il est le siège de la grande peupleraie domaniale implantée dans les années 1936 à 1939, avec une surface en augmentation d'aulnaie – frênaie, à la faveur des projets de renaturation entrepris depuis 2019. Les peupleraies sont complétées par un taillis. La forêt de Chautagne comporte plusieurs intérêts : production de bois, protection contre les crues, habitats d'espèces protégées, équipement touristique (ViaRhôna). Le milieu est menacé par l'assèchement des différentes zones.
- **Massif du Clergeon** : plus grand massif boisé du territoire de la Réserve, il est soumis au gradient altitudinal avec en son aval un taillis feuillu puis une forêt fermée mixte, et enfin, en partie sommitale, une forêt fermée de conifères. Le versant Est, constitue un lieu de production de bois d'œuvre, tandis que la zone de Corsuet est un lieu très fréquenté exposé au dérangement. Il présente également un enjeu fort de production d'eau potable. Il abrite différents habitats notamment de grandes chênaies-buxaies. Sa desserte est actuellement insuffisante pour assurer le renouvellement des forêts face au changement climatique, et la défense contre l'incendie. C'est un massif périurbain vulnérable.
- **Massif Est (Revard)** : culminant à plus de 1500m, ce massif est composé pour ses hautes altitudes de forêt de futaies de résineux, tandis qu'à l'aval, le taillis assure un rôle de protection contre les chutes de bloc. Ce massif est soumis à la fréquentation touristique avec de nombreux itinéraires reliant verticalement la plaine au plateau du Revard. Les sollicitations sont aussi animales avec une forte pression des populations de cervidés sur les jeunes plants.
- **Massif du Sud Lac** : massif le moins boisé du territoire, il joue néanmoins un rôle fonctionnel important, notamment en matière de corridor écologique : la trame boisée est à restaurer. Les principaux habitats forestiers sont les bois d'aulnes marécageux méso-eutrophes (CORINE - 44.911), les bois de frênes et d'aulnes à hautes herbes (Macrophorbioalnetum IC) ou encore les forêts galeries de saules blancs (Salicionalbae 44.13).
- **Massif Ouest (Epine)** : ce massif s'étire des bords du lac jusqu'à l'étage montagnard (1500m), avec d'importantes surfaces de buxaies sur les pentes, ayant particulièrement souffert d'épisodes de prolifération de la pyrale du buis, et des forêts mélangées en altitude (hêtraies-sapinières). Son caractère peu accessible (abrupt, réseau lâche de chemins) en fait un refuge apprécié pour la biodiversité (lynx, chat forestier...). Il joue un rôle de protection des biens humains en contrebas (villages). Le risque incendie y est reconnu. L'équilibre avec les herbivores est en tension.



Carte 10 : Grands massifs forestiers du territoire : 1. Massif de l'albanais ; 2. Massif de Chautagne ; 3. Massif du Clergeon ; 4. Massif du Revard ; 5. Massif du Sud Lac ; 6. Massif de l'Epine. Source : Grand Lac, réalisé par Steven PEUDON.

Milieux forestiers



Carte 11 : Milieux forestiers du territoire proposé

Les écosystèmes prairiaux sont également bien représentés (20% du territoire) et variés :

- Près de 350 ha de pelouses sèches sur les versants ensoleillés (Brison Saint Innocent, Motz, Chindrieux...), sièges d'une importante diversité spécifique.
- Différents ensembles de prairies humides (CORINE 37), dans les zones de plaine, et sur des rebords de zones humides,
- Des prairies mésophiles (CORINE 38), notamment sur le piémont du Revard.

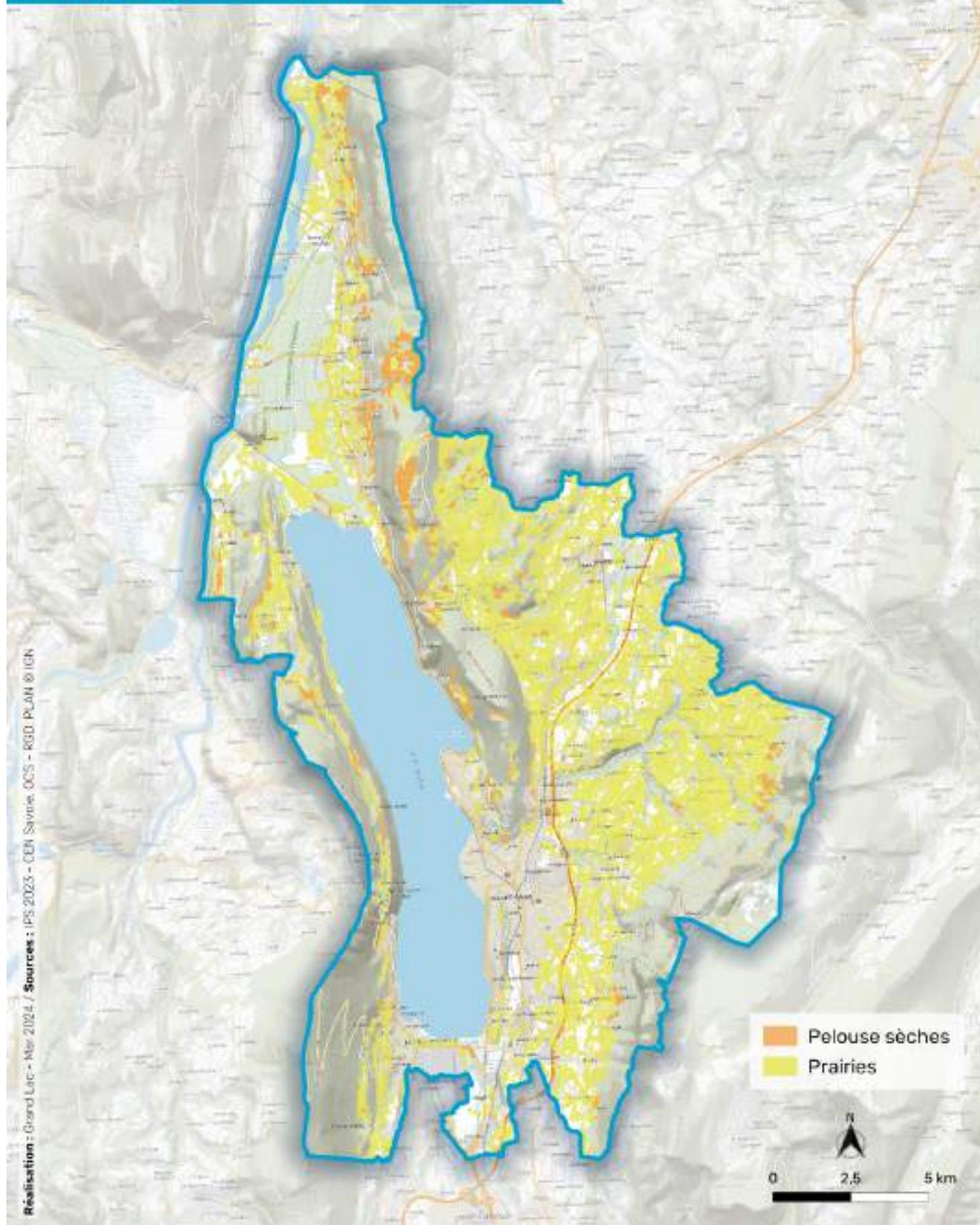
Le territoire abrite également différents habitats relevant des **pelouses calcicoles sèches et steppes (CORINE 34)**, notamment sur les versants ensoleillés des communes de Brison-Saint-Innocent, de Chindrieux, Ruffieux et Motz. Par exemple, le site de la Buffaz héberge les habitats rares et vulnérables suivants : pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides (CORINE 34.32), prairies calcaires sub-atlantiques très sèches (CORINE 34.33), pelouses medio-européennes sur débris rocheux (CORINE 34.11).

Les écosystèmes de falaises et d'éboulis occupent environ 130 ha de roches nues (falaises du Revard, du massif de la Chambotte, zones d'éboulis du massif de l'Épine...) et comprennent plusieurs types d'habitats, notamment :

- Eboulis thermophiles péri-alpins (CORINE 61.31).
- Végétation des falaises continentales calcaires (CORINE 62.1).
- Dalles rocheuses (CORINE 62.3).

Les écosystèmes agricoles sont également bien présents sur le territoire : la viticulture sur les coteaux secs, parfois en compétition avec les pelouses sèches, et les cultures de plaine, (notamment le maïs). L'activité agricole joue un rôle dans la formation du paysage (cf. partie 15.3).

Milieux prairiaux et inventaire des pelouses sèches



Carte 12 : Milieux prairiaux et pelouses sèches du territoire proposé

DÉCRIRE L'ÉTAT ET LES TENDANCES DES ÉCOSYSTÈMES DÉCRITS CI-DESSUS ET LES FACTEURS HUMAINS ET NATURELS QUI INTERVIENNENT

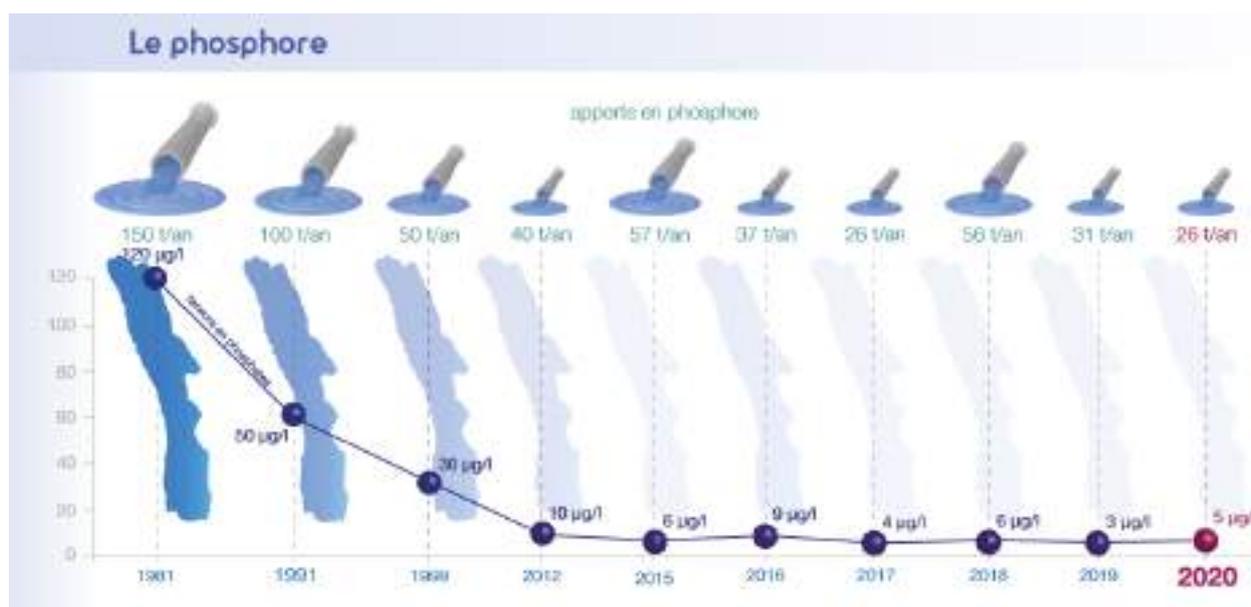
ÉCOSYSTÈMES ET HABITATS AQUATIQUES

Une reconquête réussie de la qualité des eaux du lac du Bourget

Au cours des années 60-70, le lac du Bourget a subi une eutrophisation de ses eaux qui s'est traduite par une production excessive de matière organique vivante (microalgues) et des phénomènes de désoxygénation. En cause, des apports importants de phosphore en provenance des tributaires du lac, qui véhiculaient des eaux usées non traitées. Une solution a été trouvée au début des années 70 en perçant une galerie dans le massif de l'Épine (mise en service en 1980) pour rejeter dans le Rhône toutes les eaux traitées par les stations d'épuration d'Aix-les-Bains, du Bourget-du-Lac et de Chambéry. Cette galerie a permis de diminuer drastiquement les apports de phosphore et d'azote au lac au cours des 2 décennies qui ont suivi et a contribué au sauvetage de l'écosystème lacustre.

Depuis 1980, les eaux du lac du Bourget font l'objet d'un suivi coordonné par le CISALB permettant de mesurer, entre autres, l'évolution du stock de phosphore et d'azote, de la transparence des eaux, de la production algale, de la température et de l'oxygène.

La transparence moyenne annuelle varie mais le constat est une augmentation significative de celle-ci en lien avec la ré-oligotrophisation du lac. On est ainsi passé d'une valeur moyenne annuelle "inférieure à 3 m" à "supérieure à 6 m" en 30 ans.



Graphique 1 : Evolution des apports et des concentrations en phosphore dans le lac du Bourget. Source : CISALB

Des cours d'eau présentant un état écologique moyen

Le CISALB effectue un suivi de l'état écologique des rivières à l'échelle du Bassin versant du lac du Bourget. Ce suivi écologique est effectué sur une périodicité quinquennale, permettant de mesurer les évolutions entre campagnes de mesure. Le suivi comporte des indicateurs physico-chimiques (température, nutriments, oxygène et acidification) et biologiques (invertébrés, diatomées, poissons).

Les derniers rapports font état de résultats mitigés avec moins de 40% des stations qui affichent des résultats excellents ou bons et environ 60% qui affichent un résultat médiocre à mauvais sur la diversité du peuplement piscicole, indicateur important car intégrateur (bout de chaîne trophique).

La densité du réseau de stations ainsi que les polluants mesurés montrent des pollutions qui sont à la fois

d'origine agricole (pesticides) mais également industrielle (polluants retrouvés en aval des zones d'activités). Ces altérations chimiques s'ajoutent à différentes altérations morphologiques enregistrées au cours du temps (endiguement, seuils...), renforcées par des étiages de plus en plus sévères et des sécheresses de plus en plus fortes et fréquentes.

Afin d'améliorer l'état écologique des cours d'eau, les acteurs publics (principalement) et associatifs ont engagé des politiques très ambitieuses, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône – Méditerranée – Corse. Plusieurs cours d'eau ont fait l'objet d'importants travaux de restauration parmi lesquels, sur le territoire de la Réserve de Biosphère :

- Renaturation du Tillet par tronçons successifs (3 vagues de travaux entre 2011 et 2023).
- Renaturation du canal de Terre-Nue (Viviers-du-Lac).
- Restauration de la continuité piscicole sur le Sierroz avec l'aménagement et la suppression de 5 seuils infranchissables (Grésy-sur-Aix).

Ces travaux combinent plusieurs actions et techniques de génie écologique : suppressions de seuils, découverte de tronçons, diversification du lit avec des banquettes alternées, adoucissement de berges, plantations de ripisylve...

Ces travaux de génie écologique s'accompagnent de démarches collectives visant à réduire les pollutions chimiques :

- Depuis 2000, plusieurs "opérations collectives" avec des campagnes d'investissement pour réduire les pollutions chimiques d'origine industrielle.
- Des opérations visant à réduire l'usage de pesticides par les collectivités et les agriculteurs. Ces actions seront poursuivies dans le cadre du plan de gestion de la Réserve de Biosphère (axes 3 et 4) : formation des agents des collectivités aux pratiques de gestion durable ; accompagnement des agriculteurs sur des pratiques alternatives de gestion des maladies...

Des roselières en régression mais choyées

La régression des roselières aquatiques est documentée par les analyses diachroniques. On estime une perte de moitié de surface de cet écosystème en 50 ans (de 50ha à 26ha).

La principale cause réside dans la régulation des niveaux du lac à des fins de navigation. Cette régulation a en effet engendré une disparition des périodes d'étiage du lac permettant une exondation de ses rives et la minéralisation de la matière organique assimilable par les rhizomes des roseaux. Une autre pression sur les roselières est constituée par les apports de flottants (déchets, bois flottés...), notamment lors des périodes de crue, qui peuvent engendrer un cisaillement des roselières.

Afin de pallier ces pressions, 2 actions majeures ont été entreprises :

- Une baisse artificielle (ou restauration d'étiages automnaux) des niveaux du lac, sur une base quadriennale. Une première opération a ainsi été conduite en 2017, une seconde en 2021. Des premières évaluations sur les effets de ces baisses ont été réalisées. La poursuite de ces opérations est inscrite dans le plan de gestion (axe 1).
- La pose d'un piquetage autour des principaux massifs de roselières, permettant d'en condamner l'accès aux embarcations, mais aussi de contenir les gros flottants (troncs, grosses branches) et donc de protéger physiquement les roselières.

Les effets du changement climatique, visibles et préoccupants

Le changement climatique dans les Alpes et dans la zone du projet se traduit avant tout par :

- Une augmentation des températures, qui a atteint +2.3°C entre 1959 et 2019 sur les moyennes annuelles. Cette valeur tendancielle a fortement augmenté depuis 2014 : ces 6 dernières années figurent toutes dans le top 10 des années les plus chaudes.
- Des alternances de périodes plus sèches ou plus humides : la période 1977-2002 a été assez arrosée et on calcule une diminution de 40% des cumuls totaux entre les périodes 1977-2002 et 2003-2019, ce qui est considérable. Cette baisse concerne surtout l'automne et l'hiver, moins le printemps, mais pas l'été, contrairement à l'intuition. Cela s'explique par le fait que les sécheresses estivales connectées aux vagues de chaleur récentes s'expriment surtout dans l'augmentation de l'évapotranspiration (+12% en 30 ans), alors qu'il reste toujours des chutes de pluie, sous forme d'orage notamment.

Ces manifestations du changement climatique entraînent évidemment des répercussions importantes sur le compartiment aquatique du territoire, parmi lesquelles :

- Une diminution d'environ -30% du débit printanier des cours d'eau depuis 2003 ;
- Un réchauffement de +1.5 °C des eaux de surface du lac du Bourget depuis 1984 ;
- Un manque d'oxygénation des eaux profondes dû à une moindre solubilité de l'oxygène avec l'augmentation des températures.

Les espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes concernent différents groupes biologiques. Les espèces présentes de manière significative sont : la tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*), le silure (*Silurus glanis*), la crevette rouge sang (*Hemimysis anomala*), la moule zébrée (*Dreissena polymorpha*), la moule quagga (*Dreissena bugensis*). Sur les berges du lac et du Rhône, la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) est également présente ; une stratégie de lutte est développée sur l'ensemble du bassin versant du lac, avec des techniques différenciées selon les situations rencontrées.

ECOSYSTÈMES ET HABITATS HUMIDES

Une relation spécifique avec l'activité agricole

Certaines zones humides du territoire subissent des pressions liées à l'activité agricole, notamment le drainage pour la mise en culture, principalement de maïs. Ainsi, plusieurs zones humides du territoire souffrent d'un assèchement lié au réseau de drainage agricole.

A l'inverse, l'élevage extensif et les zones humides font plutôt bon ménage avec des pratiques de fauche qui constituent une modalité de gestion adaptée au milieu et, pour l'agriculture, une fourniture de biomasse sous forme de foin ou de litière, particulièrement appréciée lors des épisodes de sécheresse qui ont eu tendance à se multiplier ces dernières années.

L'urbanisation en plaine, une menace toujours prégnante pour les zones humides.

Sur le territoire de la Réserve de Biosphère, contraint par la topographie, la pression d'urbanisation sur les zones humides est particulièrement importante.

Les 2 principales zones d'activités du territoire, Savoie Hexapôle et Savoie Technolac, se sont historiquement implantées sur des zones marécageuses. Les extensions successives de ces zones d'activités ont conduit et conduisent encore au remblaiement de plusieurs hectares de zones humides.

Néanmoins, cette pression urbaine est davantage prise en considération. D'une part, le SCoT de métropole Savoie, lors de sa révision menée sur la période 2017-2020, a mis l'accent sur la préservation des zones

humides pour assurer une bonne compatibilité avec le SDAGE. D'autre part, le PLUi de Grand Lac approuvé en 2019, qui concerne 19 communes de l'ex-communauté d'agglomération du lac du Bourget, affiche des objectifs clairs en matière de préservation des zones humides.

Les espèces exotiques envahissantes (EEE)

Les marais du territoire n'échappent pas à la règle et la présence de nombreuses EEE est aujourd'hui avérée : renouée du Japon, solidage, balsamine de l'Himalaya...

Plusieurs leviers sont actionnés pour contenir leur progression sur les milieux naturels du territoire :

- Prévention par la formation des agents et techniciens afin d'éviter la dispersion.
- Programmes de lutte (chantiers d'éradication, double fauche, pâturage).
- Amélioration du fonctionnement des milieux naturels pour augmenter leur résilience (ex : réhydratation de zones humides pour favoriser un cortège de plantes hydrophiles au détriment du solidage).

Un bon niveau de préservation foncière et règlementaire des milieux humides

L'action foncière est un moyen adéquat pour la préservation des milieux humides. Le Conservatoire du littoral, le Conservatoire d'espaces naturels et les collectivités se sont engagés dans une politique ambitieuse en matière de préservation de zones humides, avec l'appui financier de l'Agence de l'Eau et dans le cadre de plans d'actions en faveur des zones humides.

Cet effort de maîtrise foncière est accompagné par un travail au niveau de la planification, avec des objectifs ambitieux de préservation des milieux humides inscrits dans les documents d'urbanisme. Ces objectifs sont inscrits dans le plan de gestion de la Réserve de biosphère (axe 1).

Une forte dynamique de restauration de zones humides

A l'instar des cours d'eau, une politique active de restauration de zones humides a été conduite avec une approche partenariale (CISALB – CEN Savoie – Conservatoire du littoral – Grand Lac- services de l'Etat...).

Le projet de renaturation des marais communaux de Chindrieux, sur une surface de 60ha, est à ce jour un projet emblématique au niveau local, régional et national (prix du génie écologique 2020) avec près de 20 années d'études et de concertation, 23 km de fossés drainants comblés, une re-végétalisation assurée par des semences et des plants locaux. La restauration de nouvelles zones humides est également prévue dans le plan de gestion de la Réserve de biosphère.

ECOSYSTÈMES ET HABITATS TERRESTRES

Des écosystèmes forestiers menacés par le changement climatique et ses conséquences.

Spectaculaire pour le public bien que ses conséquences soient limitées, la destruction de la buxaie par la pyrale du buis en 2016 sur le Corsuet et les versants de l'Epine a sonné l'alarme d'un phénomène plus vaste. Les forêts de versant sont globalement en bon état de conservation. Néanmoins plusieurs essences sont affaiblies par la succession combinée des canicules et sécheresses, dont ils peuvent mourir directement (embolies, pertes foliaires liées au stress hydrique, épuisement...) ou sous l'influence de maladies et parasites (chancre, scolytes) dont le développement est lui-même favorisé par les températures hivernales trop clémentes. Les boisements peu diversifiés sont particulièrement vulnérables lorsque les conditions locales ne conviennent plus aux essences en place. Les paysages forestiers du territoire sont concernés à toutes les altitudes par le changement : assèchement des peupleraies et chalarose du frêne en Chautagne ; mortalité des châtaigniers des haies et boisements de l'Albanais et du Clergeon ; scénario de dépérissement des sapins et épicéas en dessous de 1200m d'altitude sur l'Epine et le Revard... Autre conséquence du changement climatique : l'augmentation du risque de destruction directe par des incendies, favorisés par des conditions météorologiques extrêmes comme à l'été 2023, et la pénétration humaine dans les massifs.

Une forêt qui rend de multiples services...entre lesquels peuvent exister des antagonismes.

En gestion durable, les coupes classiques, qui conditionnent la fonction de production de bois, cherchent à respecter la multifonctionnalité par l'observation de règles et prescriptions adaptées (surface, fréquence, dates, essences, diamètres...). Néanmoins des coupes sanitaires, destinées à limiter la propagation des scolytes et régénérer la forêt, peuvent représenter des surfaces plus importantes potentiellement antagonistes aux enjeux locaux de préservation de la biodiversité et d'acceptation par le public.

En plaine, comme sur l'Albanais ou le sud du lac, où les massifs sont plus ténus, ils subissent également des pressions plus importantes notamment en forêt privée. Il existe en particulier une interférence entre les enjeux de protection des milieux naturels et ceux de mobilisation de la ressource en bois, notamment pour le bois-énergie. Ainsi, certaines forêts alluviales faciles d'accès peuvent-elles être davantage menacées par la surexploitation. Autres antagonismes, le rejet des coupes ou de la chasse par le public, ou le coût élevé des travaux de renouvellement des forêts à fonction de protection, peuvent constituer un frein à l'enjeu de régénération et d'adaptation progressive des écosystèmes forestiers.

Des prairies et pelouses sèches sous pression

Les écosystèmes de prairie et de pelouses sèches subissent 3 pressions sur le territoire :

- Une pression d'aménagement, par exemple sur les côtes du Revard et de Corsuet où l'urbanisation se fait souvent au détriment de prairies de fauche ;
- Une pression agricole avec pour les pelouses sèches, une concurrence avec la viticulture, néanmoins très peu marquée sur le territoire de Grand Lac ; pour les prairies de fauche, l'enrichissement par épandage de lisier appauvrit leur biodiversité ;
- Une pression liée... à l'absence de pression de pâturage ! Les pelouses sèches entretiennent en effet un lien étroit avec l'activité pastorale et sont menacées d'enfrichement en l'absence de pâturage.

Un territoire dense qui engendre une certaine fragmentation des habitats.

La fragmentation des habitats terrestres est également une problématique. Le cas du sud du Lac du Bourget, corridor écologique d'importance régionale et nationale (corridor Jura-Alpes), fragmenté par différentes infrastructures (route départementale, aéroport, principale zone d'activité du département) qui obèrent sa fonctionnalité, illustre cette problématique de manière particulièrement parlante.

Le baromètre de la nature, édité par le CEN Savoie, propose un indicateur de fragmentation. A l'échelle du territoire de la Réserve de biosphère, cet indicateur est particulièrement élevé avec un taux de 65% de fragmentation, c'est-à-dire que 65% du territoire se situe à moins de 250m d'une route, d'une voie ferrée ou d'un groupe de plus de 5 bâtiments.

Cette densité d'infrastructures peut également entraîner des conséquences sur d'autres milieux naturels. Les zones de falaises et éboulis sont ainsi globalement préservées mais peuvent être soumises, lorsqu'elles surplombent certains axes routiers, à des aménagements pouvant altérer leur fonctionnement (pose de grillages anti-chutes de bloc).

D'une manière générale, de nombreuses actions correctives sont menées pour compenser ou corriger des forçages anthropiques antérieurs (drainage de zones humides, endiguement de rivières, étalement urbain...) mais le territoire présente une vulnérabilité accrue par le changement climatique.

QUELS RÉGIMES DE PROTECTION EXISTENT POUR LES AIRES CENTRALES ET LES ZONES TAMPONS ?

LES ZONES CENTRALES

Les zones centrales combinent différents régimes de protection forte selon la nomenclature de la récente Stratégie nationale pour les Aires Protégées (SAP). Le territoire articule deux types de protection forte : la protection règlementaire et la protection foncière.

a) Protection règlementaire :

• Arrêtés de protection de biotope

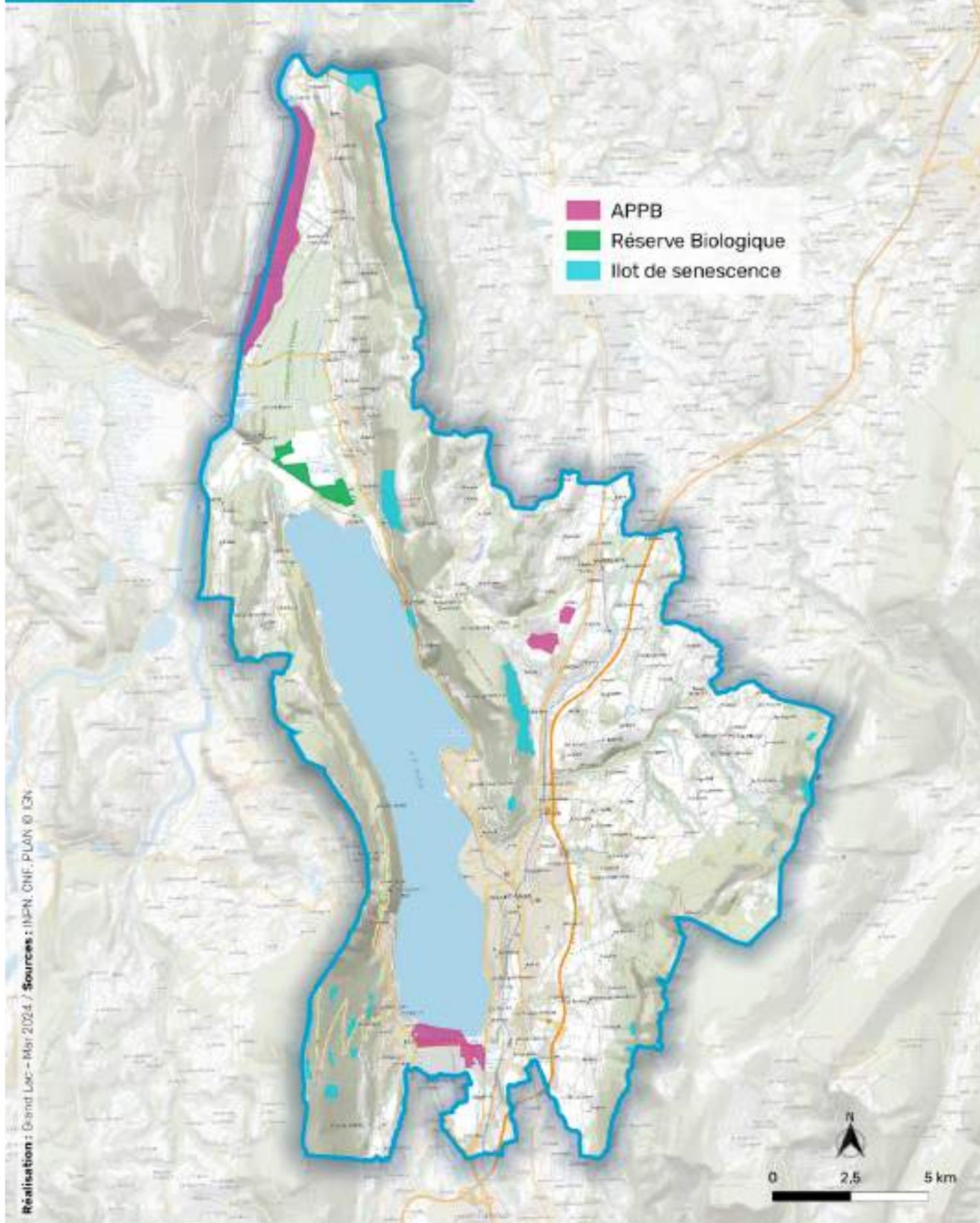
3 arrêtés de protection de biotope sont répertoriés sur le territoire et seront constitutifs de 3 zones centrales :

- **AIPB des îles de Chautagne Malourdie** : créé en 1990 et d'une surface d'environ 600 ha, cet espace protégé est issu d'une mesure compensatoire lors de la création de l'usine hydroélectrique de Chautagne. Un plan de gestion du site est en cours de mise en œuvre par la CEN Savoie et le Syndicat du Haut-Rhône.
- **APPB des Rives Sud du Lac du Bourget** : cette réglementation permet de protéger le dernier témoin d'un grand marais qui se prolongeait jusqu'à Chambéry et qui a été victime de l'expansion urbaine. Il a été créé en 1988 sur une surface de 131 ha. Cet APPB bénéficie d'un foncier largement maîtrisé par le Conservatoire du littoral et sa gestion est assurée par le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie. Le plan de gestion du site a été récemment actualisé.
- **APPB des marais des Villards et du Parc** : de plus petite taille que les 2 précédents, cet APPB a été créé en 1992 pour une surface de 61 ha. Chacun de ces 2 marais bénéficie d'un plan de gestion établi et mis en œuvre par le CEN Savoie qui possède également la maîtrise foncière d'une bonne partie du marais du Parc, et dans une moindre mesure, du marais des Villards.

- **Les surface en évolution naturelle (dont ilots de sénescence) des forêts publiques**. Elles reposent sur un cadre règlementaire solide : soumission au régime forestier, désignation pour 20 années dans le cadre d'un aménagement forestier faisant l'objet d'un arrêté préfectoral.

Le périmètre de la future Réserve biologique mixte de Chautagne (non incluse dans le zonage en tant qu'aire centrale) est également affiché dans la carte suivante, et relèvera des dispositifs de protection règlementaire. Elle portera sur une surface de 112,31 ha dont environ 57ha en Réserve Biologique Intégrale (RBI) et 56ha en Réserve Biologique Dirigée (RBD). Située sur sol tourbeux, la réserve comprend un ensemble de 9 parcelles de forêt domaniale, dont certains secteurs sont depuis plusieurs décennies en libre-évolution tandis que d'autres ont fait l'objet, dans les 5 dernières années, d'importants travaux de restauration : effacement ou vannage de 19km de fossés drainants, création de mares, extraction de peupliers et plantation d'essences feuillues locales et adaptées aux conditions, notamment hydrologiques, du milieu. La réserve jouxte des parcelles à gestion conservatoire conduite par le CEN Savoie, formant un grand ensemble cohérent (vocation écologique) et diversifié (alternance de milieux forestiers et prairiaux). Les peuplements sont pour partie constituées d'aulnaie-frênaie et pour autre partie de peupleraie (en libre évolution ou en conversion). Outre l'intérêt écologique de cette Réserve, sa dualité (mixité) permettra d'étudier et de suivre différents processus de gestion avec d'une part des interventions de renaturation poussées et parfois impactantes et d'autre part l'absence d'action anthropique. Le plan de gestion de la Réserve sera finalisé en 2024, sa création attendue pour 2025.

Zonages de protection réglementaire



Carte 13 : Zonages de protection réglementaire sur le territoire proposé

b) Protection foncière :

En complément ou en articulation avec la protection réglementaire, la protection foncière est un outil majeur de protection. Le territoire bénéficie de la présence sur son territoire de 2 acteurs majeurs de la protection foncière : le Conservatoire du littoral et le Conservatoire d'espaces naturels de la Savoie (CEN Savoie).

• **Sites du conservatoire du littoral (CDL) :** le CDL a compétence sur l'ensemble des communes du pourtour du lac du Bourget. Il a acquis, au fil des années, environ 600 ha de propriétés autour du lac du Bourget dans un objectif de préservation. Outre la majorité des terrains situés dans l'APPB des rives Sud du lac du Bourget, ses principaux sites proposés en zone centrale la Réserve de biosphère sont :

- **Le marais de Chautagne :** le marais de Chautagne ne bénéficie pas de protection forte d'ordre réglementaire mais d'un important parcellaire maîtrisé par le Conservatoire du littoral (environ 113 ha). A noter qu'en 2012, dans le but s'assurer un maximum de pérennité foncière aux propriétés qu'il avait acquises depuis plus de 20 ans, le CEN Savoie a "démembré" son foncier en Chautagne pour en conserver l'usufruit tout en transférant la nue-propriété de 84ha au Conservatoire du littoral. Un plan de gestion des marais de Chautagne est actuellement en cours de finalisation par le CEN Savoie.
- **Les roselières du lac du Bourget :** le CDL est attributaire de la quasi-totalité des massifs de roselières du Lac du Bourget, à savoir : la roselière du Sud du Lac (Le Bourget-du-Lac, Viviers-du-Lac), la roselière de la rive du poète (Tresserve), la roselière de Mémard (Aix-Les bains), la roselière du délaissé de Grésine (Brison-Saint-Innocent), la roselière du délaissé de Quissart (Brison-Saint-Innocent), la roselière de Chatillon et de Portout (en partie sur Chindrieux).
- **Les balcons de Brison-Saint-Innocent :** ce site de 55 ha, en cours d'extension, a fait l'objet d'une acquisition récente (2015) par le CDL. Le plan de gestion réalisé en 2017 est mis en œuvre par le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie. A noter une participation à l'acquisition et la gestion de ce site de la société des Eaux d'Aix-les-Bains (SEAB), filiale du groupe Intermarché, car celui-ci est situé dans l'impluvium de sa source. Il s'agit d'une forme, encore assez innovante, de paiement pour services environnementaux.

• **Sites du conservatoire d'espaces naturels de Savoie :**

En dehors des zones d'intervention du Conservatoire du littoral, le CEN Savoie conduit une action foncière, principalement en direction des zones humides et des pelouses sèches, plus récemment des boisements. Cela se traduit par des acquisitions, des conventions d'usage ou encore des obligations réelles environnementales, qui permettent au CEN Savoie d'assurer la protection et la gestion du site. 4 sites gérés par le CEN Savoie sont intégrés dans la zone cœur du projet de Réserve de Biosphère :

- **Les étangs de Crosagny-Braille :** ce site d'environ 50 ha fait partie du réseau Natura 2000 "réseau de zones humides de l'Albanais" (FR8201772), situé en partie en Haute-Savoie et pour autre partie en Savoie. Il bénéficie d'une gestion conjointe opérée par les Conservatoires d'espaces naturels de Savoie et de Haute-Savoie. La maîtrise foncière du site n'est pas totale mais elle est majoritaire et permet de conduire une gestion conservatoire.
- **Le marais Vuillerme :** À la suite d'une animation foncière menée en 2012 et plus récemment à la mise en œuvre de mesures compensatoires (2022), environ 30 ha bénéficient aujourd'hui d'une gestion conservatoire.

• **Le lac du Bourget : une protection foncière, un cumul de protections contractuelles et une gouvernance éprouvée.**

A l'instar des 2 autres grands lacs alpins français (Léman et Annecy), le lac du Bourget appartient au domaine public fluvial (DPF) de l'Etat. Ce régime de propriété particulier comporte de nombreuses spécificités par rapport à un régime plus classique de propriété. La délimitation de ce DPF est déterminée par arrêté préfectoral depuis le 7 avril 1999. Sur le DPF, l'Etat veille à la bonne application de différentes réglementations, à travers notamment la police de la navigation. Une brigade nautique de la gendarmerie est composée de 6 agents.

Depuis plusieurs années, des opérations de police de la nature se tiennent sur le lac du Bourget, sous l'égide de l'Office français de la biodiversité (OFB), en lien avec la brigade nautique. Une à plusieurs fois par an, des missions inter-services Eau et Nature (MISEN) sont déployées sur le lac. Par ailleurs, différentes missions de sensibilisation des usagers à la réglementation sur la nature sont également assurées par le CISALB et le CEN Savoie. Cependant, les moyens humains dédiés ont été estimés insuffisants dans le cadre des concertations menées auprès des socioprofessionnels. **Ainsi, l'objectif de renforcement des moyens humains pour faire appliquer la réglementation sur le lac et sensibiliser les usagers apparaît comme l'un des objectifs du plan de gestion de la réserve de biosphère (axe 5).**

Par ailleurs, pour permettre à tous de bénéficier d'un espace bien aménagé tout en garantissant un bon usage de l'eau et le respect de l'environnement, les services de l'État veillent au respect des règles d'occupation temporaire du domaine public fluvial. Ainsi, une charte d'utilisation et d'occupation du domaine public fluvial de l'État du lac du Bourget a été établie (via le COTECH présenté ci-dessous).

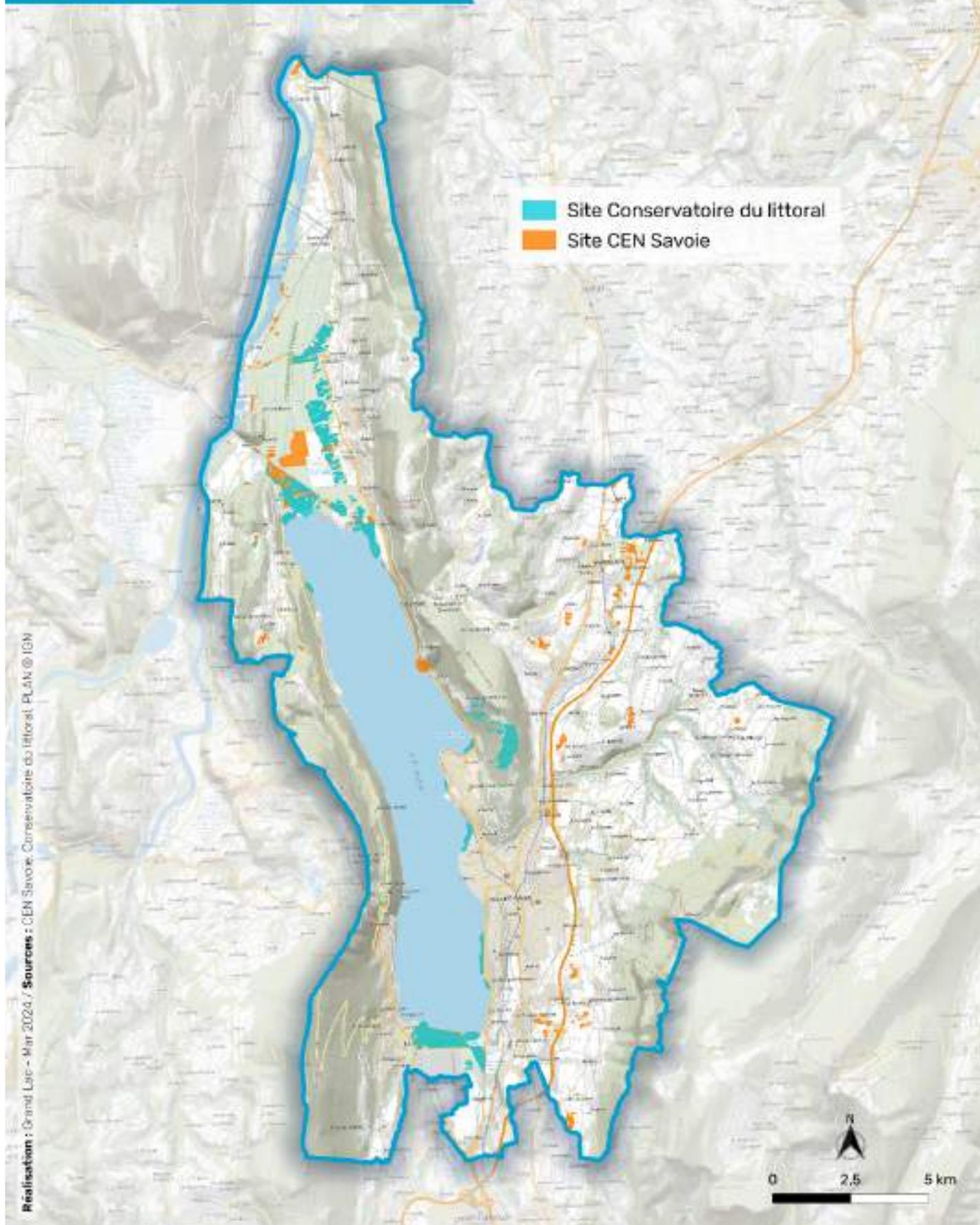
Depuis 2015, **une gouvernance partagée autour du lac** a été créée via 3 instances :

- **Un Comité de lac** : regroupant les maires des communes riveraines, les présidents des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, le CISALB, les services de l'Etat (préfet ou sous-préfet). Il se réunit une fois par an.
- **Un Comité technique** : animé par le CISALB, il est composé de techniciens des structures gestionnaires (techniciens de Grand lac ; CEN Savoie, CdL, Office de tourisme intercommunal, CISALB, et de la DDT de Savoie). Il est présidé par la VP Environnement de Grand Lac. Un COTECH est organisé tous les trimestres (la chargée de mission MAB en fait désormais partie). Beaucoup de sujets y sont évoqués : installation de restaurants, autorisation de certaines pratiques, lancement d'études (l'étude prospective Lac du Bourget 2030 a été lancée via cette instance). **Il constituera le groupe permanent "Lac" du Comité de gestion de la réserve de biosphère.**
- **Un Comité des usagers** : il est constitué de représentants des associations de protection de l'environnement ; de clubs sportifs et nautiques ; de commerçants (hôtels restaurants, camping) ... Il permet de débattre avec ces acteurs des problématiques rencontrées sur le lac. Il se réunit une fois par an. Une présentation du programme MAB a été faite par la chargée de mission au sein de ce comité en novembre 2022, et du plan de gestion en avril 2024.
- **Un comité technique Savières** : piloté par le CISALB, et dédié à la gestion du canal de Savières, ce COTECH réunit des acteurs similaires à ceux présents dans le COTECH Lac : VP et agents de Grand Lac, Maires des communes concernées, Office de tourisme intercommunal, CEN Savoie, DDT 73, Département, CNR). Il se réunit 3 fois à 4 fois par an.

Outre cette domanialité, le lac du Bourget bénéficie de 3 classements qui relèvent du régime contractuel mais qui offrent néanmoins différentes garanties (ex : notice d'incidence Natura 2000, avis ABF en site inscrit...) :

- Site RAMSAR Lac du Bourget-Chautagne ;
- Site Natura 2000 "Lac du Bourget et Chautagne" (FR8202010) ;
- Site inscrit "Lac du Bourget et ses abords".

Zonages de protection foncière



Carte 14 : Zonages de protection foncière sur le territoire proposé

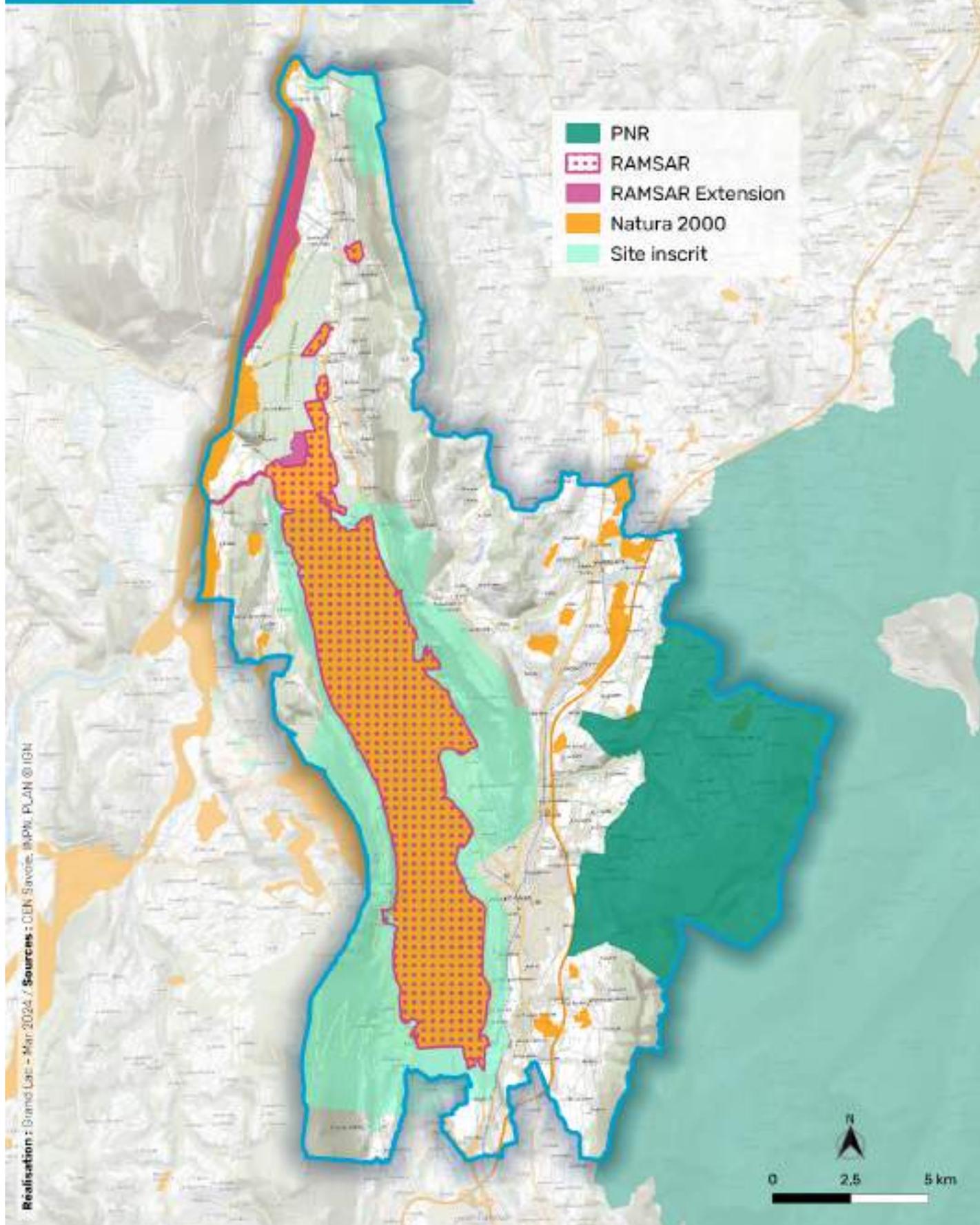
LES ZONES TAMPON

La zone tampon bénéficie de protections dites "contractuelles". Il s'agit notamment de :

- **Natura 2000** : Le territoire proposé pour la réserve de biosphère comprend tout ou partie de 4 sites Natura 2000 :
 - **Site Natura 2000 "Lac du Bourget et Chautagne" (FR8202010)** : d'une superficie de 5 462 ha, ce site Natura 2000 est intégralement inclus dans la zone du projet. Il englobe certaines zones prévues pour la zone cœur, par exemple les roselières du Lac du Bourget ou le marais de Chautagne.
 - **Site Natura 2000 "Forêts alluviales et îles du Haut-Rhône" (FR8201771)** : ce site Natura 2000 au profil très longitudinal n'est que partiellement situé sur le territoire de projet. Il englobe néanmoins les îles de Chautagne-Malourdie, composantes essentielles de la zone cœur du projet.
 - **Site Natura 2000 "réseau de zones humides de l'Albanais" (FR8201772)** : le territoire de projet de Réserve englobe la totalité de la partie savoyarde de ce site interdépartemental. Outre les marais classés en APPB et figurant dans la zone centrale (marais des Villards et du Parc), ce site Natura 2000 intègre différents marais de grande importance patrimoniale : marais de la Deysse (Entrelacs, marais des Potis, des Bauches et des Saveux (Drumettaz-Clarafond) ou encore le marais de la Plesse (Saint-Offenge).
 - **Site Natura 2000 "Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays savoyard" (FR8201770)** : le territoire de projet de Réserve contient une petite partie de ce site Natura 2000. Il s'agit de 2 marais de petite taille, le marais de Bange et le grand Marais, ce dernier étant contigu au marais du Puits d'enfer.
- **Site Ramsar** : l'ensemble Lac du Bourget Chautagne et reconnu comme zone humide d'intérêt mondial à travers son inscription sur la liste des sites RAMSAR depuis 2003. À la suite d'une demande du Département de l'Ain et de la Réserve Naturelle du Marais de Lavours, un dossier d'extension a été finalisé en 2023 pour intégrer les îles de Chautagne Malourdie ainsi que le site des marais de Lavours. Le périmètre du site Ramsar est proche de celui du site Natura 2000.
- **Site inscrit** : Depuis 1974, un périmètre important, comportant le lac mais aussi de larges pans de forêts en rive ouest du lac, constitue le site inscrit "lac du Bourget et ses abords".
- **Site classé** : les gorges du Sierroz (2,6 ha) constituent le seul site classé du territoire. Cette procédure est engagée par l'État, une commission départementale de la nature des paysages et site ou une personne physique/morale. Elle est soumise à enquête publique puis décret ou arrêté. Toute modification de l'aspect des lieux est soumise à autorisation spéciale du ministre chargé des sites ou du préfet. Le territoire comprend un site classé : le site classé des "gorges du Sierroz".

D'autres zones tampon ont été proposées, ne faisant pas l'objet de protections contractuelles citées ci-dessus, mais d'un régime foncier ou d'une gestion publique permettant de les classer en tant que tel (jardin vagabond, bois vidual).

Zonages de protection contractuelle



Carte 15 : Zonages de protection contractuelle sur le territoire proposé

14.2. A l'échelle de la diversité des espèces

La riche mosaïque de milieux naturels, la situation au carrefour des influences atlantiques, continentales et méditerranéennes, le gradient altitudinal (de 85 m dans les profondeurs du lac du Bourget à 1540 m au sommet du Revard), la présence de corridors écologiques d'intérêt national (Jura-Alpes) ou encore les différentes expositions liées à un relief largement organisé Nord-Sud laissent présager une diversité spécifique importante. Cette diversité a pu être en partie évaluée grâce à un réseau de professionnels et d'amateurs qui œuvrent sur le territoire.

Une construction originale, à laquelle le territoire de Grand Lac participe activement, est l'observatoire de la biodiversité de Savoie (OBS). Cette construction partenariale, animée par le CEN Savoie, regroupe près de 28 partenaires, associations naturalistes, Etablissements publics (ONF, Conservatoire du littoral...), collectivités locales (Département, intercommunalités), les services de l'Etat (DDT). Les données, actualisées annuellement, sont interconnectées avec l'INPN et les pôles régionaux.

Fin 2023, 6229 espèces animales et végétales ont été observées sur le territoire de projet de la Réserve de Biosphère. Parmi ces espèces, 82 espèces végétales et 35 espèces animales sont menacées, c'est-à-dire qu'elles figurent sur les listes rouges de l'UICN (y compris le statut "NT" d'espèce quasi-menacée). De très nombreuses espèces bénéficient par ailleurs d'un statut de protection.

La répartition de ces espèces par groupes figure dans le tableau ci-dessous :

Résultat :

Territoire choisi :	CA Grand Lac		
Nombre d'espèces :	6229 dont 42 espèces sensibles*	Exporter (format .csv)	
Nombre d'observations :	375608*	Vers l'indicateur...	
Nombre de prospections :	61658	Vers l'indicateur...	
Par groupe d'espèces :	Espèces	Observations	Prospections
Plantes à fleurs	1604	111988	11885
Ptéridophytes - Fougères	37	2179	1122
Autres plantes	254	3883	745
Champignons	940	2225	276
Lépidoptères - Papillons	1208	67739	10395
Odonates - Libellules	58	8862	2224
Orthoptères - Criquets, sauterelles, grillons	66	1375	346
Coléoptères	837	2471	387
Autres insectes	247	3716	941
Arachnides - Araignées	212	913	167
Crustacés	5	127	111
Autres arthropodes	2	9	9
Mollusques	111	906	150
Amphibiens	14	1073	774
Reptiles	13	1506	1271
Poissons	46	1751	337
Oiseaux	302	157920	33899
Mammifères	67	5650	3991
Autres	206	1315	122

Partenaire(s) ayant participé aux observations : [CBNA](#), [CD73](#), [CEN73](#), [Dauphinelle](#), [EID](#), [FDC73](#), [FMBDS](#), [FSPPMA](#), [Flavia](#), [GMPS](#), [GRPLS](#), [IFN](#), [INPN](#), [LPO](#), [MNHN](#), [OFB](#), [OGM](#), [ONF](#), [OPIE](#), [ORB](#), [PIFH](#), [PNRMB](#), [PNV](#), [SHNS](#), [SMBRC](#), [UMSP](#)

Tableau 10 : Répartition des espèces par groupes sur le CA Grand Lac. Source : Observatoire de la Biodiversité de Savoie.

IDENTIFIER LES PRINCIPAUX GROUPES D'ESPÈCES OU LES ESPÈCES D'INTÉRÊT PARTICULIER POUR L'OBJECTIF DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DU MILIEU

Même si de nombreux groupes ou espèces présentent un intérêt particulier pour l'objectif de conservation du territoire de projet de Réserve de Biosphère, nous avons priorisé quelques groupes :

• Les rhopalocères - papillons de jour

Les marais de Chautagne et du Sud du Lac du Bourget abritent une diversité importante de papillons de jour. Parmi eux, 5 espèces remarquables figurant à l'annexe II de la directive "Habitat", dont 3 figurent sur la liste rouge de l'UICN, font de ce territoire une véritable zone à enjeux pour ces espèces et pour les habitats humides auxquelles elles sont inféodées :

- **Le damier de la succise** (*Euphydryasaurinia*) ;
- **Le fadet des laïches** (*Coenonymphaoedippus*) ;
- **Le cuivré des marais** (*Lycaenadispar*) ;
- **L'azuré de la sanguisorbe** (*Phengaristeleius*) ;
- **L'azuré des paluds** (*Phengarisnausithous*).

• Les coléoptères saproxyliques

Bien moins étudiés que d'autres invertébrés et que l'immense majorité des vertébrés, les coléoptères saproxyliques constituent néanmoins un enjeu fonctionnel et patrimonial de premier plan.

Sur le territoire de projet de la Réserve de Biosphère, 5 sites ont fait l'objet d'études spécifiques, fournissant une grande partie des 837 espèces de coléoptères observées sur le territoire. La diversité des forêts étudiées (2 forêts alluviales au Sud du Lac du Bourget et en bord de Rhône, 2 forêts de l'étage collinéen à Entrelacs et à Brison-Saint-Innocent et une forêt de l'étage sub-alpin à Trévignin) a permis de recenser une bonne diversité d'espèces. Parmi les principales espèces patrimoniales contactées lors de ces prospections, on citera le lucane cerf-volant *Lucanus cervus* (Lucanidae), la cétoine *Gnorimus variabilis* (Scarabaeidae), *Ampedus elongatulus* (Elateridae).

• Les oiseaux

À nouveau, la diversité exceptionnelle de l'avifaune du territoire de projet de Réserve de Biosphère est liée à la diversité des habitats : forêts alluviales, forêts de pente, pelouses sèches ou mésophiles, falaises et éboulis et bien entendu le lac du Bourget et ses marais attenants.

La diversité et le nombre d'oiseaux fréquentant le lac du Bourget, idéalement situé sur les couloirs de migration Nord-Sud, a justifié son inscription sur la liste des zones humides d'importance internationale (Ramsar, cf § 14.1). Le lac du Bourget est à la fois un site d'hivernage, de halte migratoire et de reproduction pour plus de 200 espèces d'oiseaux.

À noter encore que le territoire de projet accueille les 8 espèces de hérons de France, dont la majorité niche désormais de manière occasionnelle, à l'exception de la grande aigrette (*Ardea alba*) et du butor étoilé (*Botaurusstellaris*).

Aigle royal	Aquila chrysaetos	Busard des roseaux	Circus aeruginosus
Blongios nain	Ixobrychus minutus	Faucon pèlerin	Falco peregrinus
Héron pourpré	Ardea purpurea	Hibou Grand-Duc	Bubo bubo
Héron crabier	Ardea ralloides	Martin pêcheur	Alcedo atthis
Bihoreau gris	Nycticorax nycticorax	Milan noir	Milvus migrans
Aigrette garzette	Egretta garzetta	Pie-Grièche écorcheur	Lanius collurio
Bondrée apivore	Pernis apivorus	Gorgebleue à miroir blanc	Luscinia svecica
Circaète Jean-le Blanc	Circaetus gallicus		

Tableau 11 : Principales espèces d'intérêt communautaire (annexe I de la directive "Oiseaux") qui nichent dans le territoire de projet. Source : CEN Savoie.

• Les poissons

Le lac du Bourget abrite 28 espèces de poissons, dont 16 sont considérées comme réellement autochtones. La composition actuelle du peuplement piscicole du lac du Bourget témoigne d'un retour significatif d'espèces sensibles comme le lavaret (*Coregonus lavaretus*), l'omble chevalier (*Salvelinus alpinus*) et la lote (*Lotalota*), mettant en avant une amélioration de l'état des milieux aquatiques. Ces deux dernières espèces figurent par ailleurs sur la liste rouge des espèces menacées en France. La truite lacustre (*Salmotrutta* forme lacustris), si elle ne présente pas de différence génétique avec la truite de rivière, est également emblématique du territoire avec son cycle de vie particulier fait de migrations entre le lac et ses affluents et par la taille parfois impressionnante atteinte par certains spécimens.

• Les mammifères

Le territoire de projet présente différents mammifères d'intérêt communautaire et/ou figurant sur la liste rouge nationale. Sur les 17 espèces de chauves-souris observées sur le territoire, 7 figurent sur la liste rouge de l'UICN. Le Lynx boréal, régulièrement observé sur les massifs forestiers de l'Epine ou du Clergeon, figure également sur cette liste. Outre ces espèces particulièrement vulnérables, la présence du muscardin, du chamois des Alpes, du chat forestier ou encore du castor d'Europe, atteste de la diversité des milieux du territoire.

• Les amphibiens

14 espèces d'amphibiens sont présentes sur le site du projet de Réserve de Biosphère, toutes protégées, dont 5 figurent sur la liste rouge nationale des amphibiens.

Face à des populations présentant des effectifs réduits, le territoire présente une responsabilité particulière en matière de préservation ou de restauration d'habitats favorables. Depuis 2020, dans le cadre d'une contractualisation régionale, le CEN Savoie et la LPO Auvergne Rhône Alpes ont lancé un projet visant à la création de mares et ornières favorables aux amphibiens. Au total, près de 30 mares sont réalisées ou restaurées entre 2022 et 2024.

Parmi les espèces patrimoniales présentes sur le territoire, on relève le sonneur à ventre jaune, l'alyte accoucheur, le triton alpestre et palmé.

• La flore des marais

Avec près de 3600 ha les milieux humides sont bien représentés sur le territoire. Ils abritent une grande partie des espèces floristiques protégées du territoire, certaines d'entre elles étant particulièrement rares à l'échelle du département. La planche photographique page suivante illustre quelques espèces menacées et/ou protégées inventoriées sur les différents marais du territoire de projet.

En complément, une espèce nous semble mériter d'être mise en exergue dans ce dossier de candidature.

• La cistude d'Europe (*Emysorbicularis*)

Cette petite tortue aquatique peut être considérée comme un emblème du territoire. En effet, elle présente une longue histoire sur le territoire et illustre de manière positive le fragile équilibre entre les activités humaines et la préservation des milieux naturels.

La présence de l'espèce sur le lac remonte aux temps préhistoriques (ossements découverts dans les carottages effectués sur les sites archéologiques du lac). L'installation de populations de cistudes y a été possible grâce à la fonction de corridor que le Rhône remplissait. La régression des milieux aquatiques et terrestres favorables à l'espèce sur le lac, conséquence des aménagements hydroélectriques du fleuve et de la régulation du lac, ont contribué à la quasi-disparition de l'espèce sur ce dernier par isolement des populations. D'autres facteurs humains ont concouru à l'effondrement des populations de cistude sur le lac : destruction de l'habitat de ponte, mortalités par pêche, capture ou circulation routière, etc.

Depuis les années 90, afin de restaurer les populations de cistudes, plusieurs actions ont été entreprises :

- **Restauration d'habitats favorables** au Sud du Lac du Bourget et au Nord (Chautagne) ;
- **Réalisation d'opération de réintroduction** puis de renforcement des populations depuis les années 2000 ;
- **Opérations annuelles de collecte des tortues de Floride** auprès des particuliers.

Aujourd'hui, avec des milieux restaurés et fonctionnels, des noyaux de population bien installés autour du lac, et une bonne appropriation par les habitants du territoire des enjeux de ce petit reptile (enclos d'observation), on peut considérer que la réintroduction est un succès.

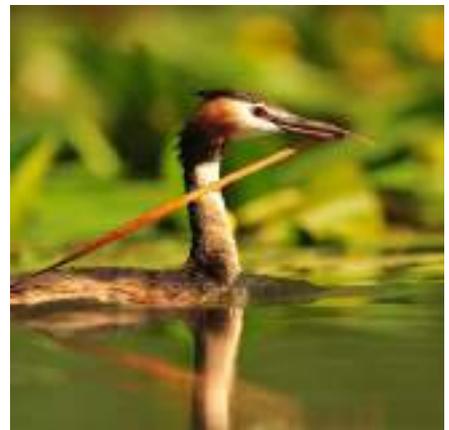
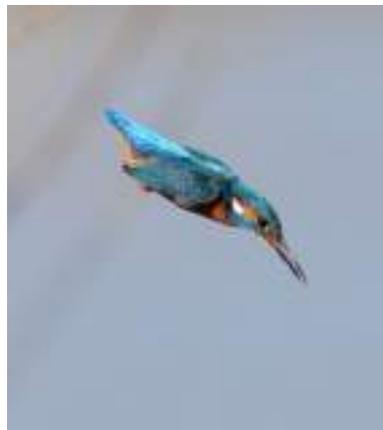


Illustration 19 : de gauche à droite et du haut vers le bas : cuivré des marais, l'azuré de la sanguisorbe, fadet des laïches, l'azuré des paluds ; lucane cerf-volant, cétoine, ampedus elongatulus, aigle royal, martin pêcheur, grèbe huppé. Source : CEN Savoie.



Illustration 20 : de gauche à droite et du haut vers le bas – lynx boréal, muscardin, castor d'Europe, chamois des Alpes, sonneur à ventre jaune, triton alpestre, lote de rivière, lavaret, truite lacustre, omble chevalier.



Illustration 21 : de gauche à droite du haut vers le bas- sanguisorbe, grande douve, liparis de loesel, hypne brillante, violette élevée ; cistude d'Europe

QUELLES SONT LES PRESSIONS SUR LES ESPÈCES CLÉS ?

Les pressions sur les espèces animales et végétales sont multiples et recoupent en partie celles qui s'exercent sur leurs habitats :

• Destruction ou fragmentation des habitats

La destruction et la fragmentation des habitats est particulièrement importante dans un territoire géographiquement "contraint" et qui se situe dans le "sillon alpin", avec une dynamique d'aménagement particulièrement marquée. Entre 2006 et 2019, 332 ha ont été artificialisés, en immense majorité en plaine.

Certains corridors écologiques comme le corridor Jura-Alpes au Sud du lac du Bourget sont particulièrement ténus et menacés par l'extension de l'urbanisation. Le maintien et la restauration des corridors écologiques, notamment celui-ci, est l'un des objectifs du plan de gestion de la Réserve de Biosphère (axe 1).

L'activité agricole peut également contribuer à la dégradation ou la destruction d'habitats. Le drainage des zones humides ou l'arrachage des haies sont des pratiques encore largement répandues sur le territoire. L'accompagnement des agriculteurs sur ces questions fait aussi partie de l'un des objectifs du plan de gestion (axe 1).

• Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Plusieurs EEE ont été inventoriées sur le territoire du projet et font l'objet d'une surveillance par différents acteurs (notamment dans le cadre de l'actuel observatoire de biodiversité de la Savoie) et de bonnes pratiques de prévention (Département) ou de lutte (par les gestionnaires d'espaces naturels tels que le CEN, le CISALB).

Parmi les EEE bien identifiées sur le territoire :

- **La tortue de Floride** concurrence la cistude d'Europe : des captures sont réalisées et de la prévention est effectuée auprès des particuliers.
- **L'écrevisse de Louisiane**, avec des effets particulièrement importants sur les populations amphibiens ;
- **La Renouée du Japon**, très présente en bord de Rhône, colonise différents milieux naturels, souvent après dispersion par des travaux d'aménagement ou par les cours d'eaux. Un plan de lutte spécifique est déployé par le CISALB et identifié dans le plan de gestion de la réserve de biosphère.

• Changement climatique

Le changement climatique et ses conséquences affectent d'ores et déjà de manière très concrète plusieurs espèces. Certaines essences forestières comme le hêtre ou l'épicéa voient les conditions d'humidité ou de température modifier leur aire de répartition.

Le changement climatique peut également faciliter la migration ou la prolifération de parasites (ex : pyrale du buis, scolyte).

Des épisodes météorologiques extrêmes, dont la fréquence accrue est une conséquence avérée du changement climatique, constitue également une menace pour certaines espèces (stress hydrique, chablis...).

L'ensemble de ces phénomènes peuvent bien évidemment se combiner dans le temps et dans l'espace, comme cela a été le cas sur le massif de l'Épine en 2023.

Dans les habitats lacustres, l'augmentation des températures et la désoxygénation des eaux liées au changement climatique, documentée dans une étude de 2021 conduite par l'INRAE, pourrait engendrer un risque pour différentes espèces comme l'omble chevalier.

• Dérangement

La multiplication et la diversification des activités humaines, notamment de loisirs, induit une pression accrue de dérangement sur certaines espèces, pouvant être particulièrement délétère à certaines périodes sensibles (nidification, hivernage).

Sur le lac du Bourget, le développement de la pratique individuelle du nautisme sur des embarcations légères (canoé, paddle), lorsqu'elle s'effectue trop près de la frange littorale, peut générer un dérangement important de l'avifaune.

Il en est de même pour la pratique de l'escalade avec un nombre croissant de falaises équipées pouvant occasionner un dérangement des espèces qui s'ajoute à celui occasionné par des travaux de sécurisation des infrastructures routières (pose de grillages anti-blocs).

Dans les massifs forestiers, notamment sur les côteaux du Revard, la densité du réseau de cheminements, la multiplicité des usages (promenade, trail, VTT, moto, chasse...) et la pratique du "hors sentier" induisent un dérangement de la faune sauvage.

Le développement de zones de tranquillité de la faune sauvage, dispositif issu de la convention alpine et encore peu mis en œuvre en France, a été inscrit dans le plan de gestion de la réserve de biosphère (axe 1) et apparait comme l'un des objectifs prioritaires pour les habitants concertés.

• Pollutions

Certaines pollutions sont bien documentées, ainsi que leurs effets sur la faune sauvage. Ainsi, la pollution chimique des cours d'eau, y compris les intrants agricoles, est aujourd'hui suivie dans le cadre du réseau de surveillance coordonné par le CISALB à l'échelle du bassin versant.

Un projet de recherche a par ailleurs été mené sur des milieux naturels pour évaluer le transfert des polluants entre les différents compartiments (eau, sol, air) lors du projet de restauration des marais communaux de Chindrieux (projet Dynamot).

D'autres pollutions sont moins documentées, tant pour leur quantification que pour leurs effets sur la faune sauvage.

C'est par exemple le cas de la pollution sonore, pour laquelle des travaux de recherche (projet Pollu'son) sont actuellement en cours.

C'est également le cas pour des micro ou nano plastiques issus de la décomposition des déchets plastiques qui affluent dans le lac lors des épisodes de crues de ses affluents.

L'amélioration des connaissances et la gestion de ces pollutions constituent un enjeu pour la future Réserve de Biosphère (axe 6 du plan de gestion).

14.3. À l'échelle de la diversité génétique ?

Le territoire de projet joue également un rôle important en matière de diversité biologique.

Notamment, les corridors écologiques doivent permettre le brassage génétique de populations et maintenir la diversité génétique en évitant la création de petits îlots de population conduisant à de la consanguinité, un appauvrissement génétique et une moindre adaptabilité à des changements de l'environnement.

L'exemple le plus marquant sur le territoire est celui du lynx boréal, particulièrement menacé par son appauvrissement génétique et qui souligne à nouveau l'importance cruciale de maintenir des corridors écologiques fonctionnels entre les massifs des Alpes et du Jura. L'enjeu majeur pour le territoire est d'améliorer la circulation des espèces entre le massif des Bauges et les autres massifs du territoire, coupés par l'autoroute A41. L'instauration de passages à faune, la sensibilisation des agriculteurs au maintien des haies et de passages sur les parcelles font partie des actions du plan de gestion. ***La carte de la trame verte et bleue du territoire est en page suivante.***

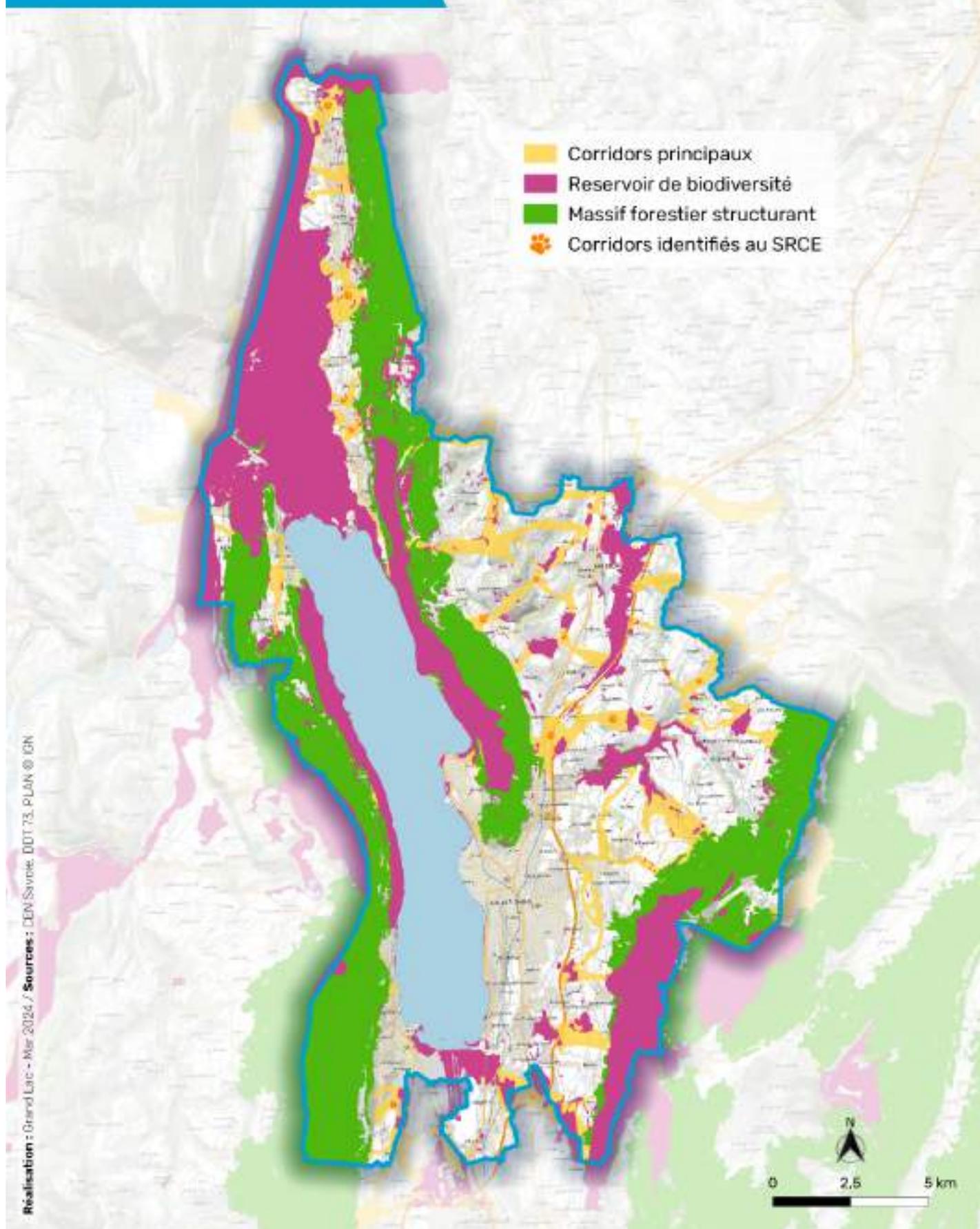
Le compartiment lacustre possède également des enjeux en matière de diversité génétique.

Par exemple, l'histoire des lavarets est complexe du fait de la présence de diverses espèces endémiques des lacs de l'arc alpin, et de multiples introductions et évolutions. Le "lavaret du Bourget" appelé aussi "la Bézoule" (*Coregonus bezola*), est déclaré éteint par l'UICN en 2008, réputé disparu dans les années 1960, la dernière mention confirmée remontant à la fin du XIXe siècle.

Aujourd'hui, le lavaret (*Coregonus lavaretus*) est emblématique des lacs alpins européens et des recherches génétiques sont en cours pour définir les mécanismes de spéciation par rapport à l'espèce d'Amérique du Nord (*Coregonus clupeaformis*).

Par ailleurs, les recherches génétiques menées sur la truite lacustre ont montré qu'il s'agissait de la même espèce que la truite de rivière (*Salmo Trutta*). Il s'agirait d'un écotype qui se serait différencié par isolement des lacs alpins lors des ères post-glaciaires.

Trame verte et Bleue



Carte 16 : corridors et réservoirs de biodiversité du territoire proposé

15. FONCTION DE DÉVELOPPEMENT

15.1 Potentiel s'agissant de promouvoir un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique

L'histoire humaine du territoire de Grand Lac est liée à la présence de l'eau et à son usage, que ce soit à des fins nourricières, de déplacement, de bien-être, ou économique / récréative. Le territoire proposé est conscient que cette ressource en eau est précieuse et qu'il faut, à l'avenir, en faire un meilleur usage. En attestent les nombreux plans et politiques en cours de développement et le fait que "la meilleure gestion de la ressource en eau" soit classée parmi les objectifs prioritaires du plan de gestion de la réserve de biosphère (cf. partie 14 et 9).

Depuis quelques années, le territoire connaît un essor économique et une dynamique démographique qui n'ont cessé de se renforcer. L'urbanisation est croissante, et les espaces naturels se sont réduits. La gestion de l'urbanisation pour préserver les milieux naturels mais aussi les espaces agricoles est une question de premier plan, apparaissant dans tous les documents politiques récents (Projet de Territoire, PLU, PAT...) et dans le plan de gestion de la réserve de biosphère. A titre d'exemple, de nouvelles zones agricoles protégées vont être définies en 2024, et le territoire sera concerné par la démarche "Zéro Artificialisation Nette".

Sur le plan agricole, le territoire s'est développé autour d'un modèle d'agriculture de niche : principalement de la production laitière, avec de petites unités, favorisant les pâturages extensifs. La diversification des types d'exploitation, l'instauration de circuits courts ou de méthodes favorisant la biodiversité (ex : test d'agroforesterie) sont autant d'enjeux pris en compte dans le cadre du Plan alimentaire territorial. Un certain nombre de démarches qualitatives ont aussi été développées : les AOP, HQE...

Le campus universitaire présent sur le territoire proposé est particulièrement à la pointe sur le domaine des énergies renouvelables ou encore de l'aménagement de la montagne. Il dispose d'un corpus de chercheurs et de laboratoires sur différentes disciplines en lien avec le programme Homme & Biosphère (sciences naturelles, sociales, économiques...), qui permettra d'accompagner des programmes de recherche ou des projets visant à un développement socio-économique durable.

Les deux principaux parcs d'activité de la Savoie (Savoie Hexapôle et Savoie Technolac) sont présents sur le territoire. Le syndicat mixte "Chambéry Grand Lac Economie" accompagne les entreprises dans leur aménagement et le suivi de démarches liées à la transition écologique. Par exemple, une démarche avec Savoie Hexapôle a été engagée aux côtés de FNE et LPO sur la façon de renforcer la biodiversité sur les deux parcs. Cela s'est traduit par des actions d'amélioration des plantations, de l'entretien paysager, de la sensibilisation des entreprises sur la pollution lumineuse...

Nous sommes également sur un territoire bénéficiant d'une attractivité touristique forte, permettant de tester de nouveaux modèles touristiques (par exemple une réflexion autour du tourisme régénératif est en cours, initiée suite à la candidature au MAB). L'Office de tourisme intercommunal s'est engagé depuis quelques années vers une transition de sa stratégie pour "équibrer" l'activité touristique et favoriser un tourisme plus responsable, visant à prendre soin de l'environnement (cf. partie suivante).

15.2 Si le tourisme est très développé...

Le territoire de l'agglomération bénéficie d'atouts forts : qualité de l'environnement, histoire et activité du thermalisme et de la remise en forme, pratiques de plein air (sports nautiques, randonnée, escalade, VTT, sports d'hiver...), produits du terroir...

Le territoire a cumulé 3 102 425 nuitées touristiques lors de l'année 2022 sur l'ensemble des lits professionnels, de particulier à particulier et de résidences secondaires. Le pic de fréquentation est situé au mois d'août, représentant 19,7% de l'ensemble des nuitées. Les retombées économiques pour l'année 2022 sont estimées à 155 121 250 €. Les touristes étrangers génèrent en moyenne 10,4% des nuitées professionnelles sur l'année (les trois nationalités les plus représentées sont les Suisses, les Belges et les Néerlandais).

Les thermes d'Aix-les-Bains sont sources d'attractivité touristique. Aix-les-Bains est actuellement la troisième station thermale de France, spécialisée dans le traitement des rhumatismes et des maladies oto-rhino-laryngologiques. Le nombre de curistes s'élève à 16 730 en 2022⁴² et l'activité génère 1 758 emplois. La meilleure prise en compte des enjeux de développement durable pour ce secteur économique du territoire est un enjeu à l'avenir (axe 2 du plan de gestion de la réserve de biosphère).

Le territoire dispose aussi de plusieurs labels :

- Sites touristiques emblématiques
- France station nautique (géré par l'OTI)
- Vignoble et découverte
- Tourisme et handicap (Bureau d'Information Touristique du Grand Passage d'Aix-les-Bains)
- Patrimoine mondial de l'UNESCO pour 4 sites palafittiques
- Accueil Vélo

L'agglomération de Grand Lac aménage ses belvédères⁴³, promenades du lac, gorges, espace muséographique, plages (9 au total) et ports. Pour le développement de la partie située dans le massif des Bauges, plus spécifiquement pour les sites de la Féclaz et du Revard, l'agglomération est partie prenante, avec Grand Chambéry, du Syndicat Mixte des stations des Bauges.

La coopération entre plusieurs communautés de communes depuis plus de 10 ans a abouti à **la création d'une marque touristique territoriale** à la suite de la fusion en 2017 (Loi Notre). La marque "Aix Riviera des Alpes" est portée par l'Office de Tourisme Intercommunal, renommé "Agence Aix Riviera des Alpes". Cette marque repose sur le positionnement suivant : prendre soin de soi, des autres et de son environnement. Ces dernières années ont marqué un tournant dans le positionnement de l'agence et du territoire sur le tourisme. L'enjeu n'est plus d'augmenter le volume de l'activité touristique, mais plutôt d'étaler le tourisme sur l'ensemble de l'année (pour éviter les effets de pression et saturation en période estivale), et s'engager sur une forme de tourisme raisonné et respectueux de l'environnement. Les habitants du territoire doivent devenir les premiers touristes. Mais l'agence a aussi une stratégie d'attractivité exogène : créer une dynamique pour avoir envie de venir s'installer sur le territoire. L'agence dispose de son propre projet de transition écologique, qui s'est inspiré des fiches actions du PCAET de Grand Lac. L'agence a également développé "les académies de la Riviera" il y a 4 ans : elles visent à créer des temps d'échange entre socioprofessionnels du tourisme une fois par mois (dont de la formation). Ces académies pourraient devenir un outil de formation et sensibilisation des professionnels du tourisme dans le cadre de la Réserve de Biosphère.

⁴² Source : Rapport d'activités 2022 de l'Agence Aix Riviera des Alpes.

⁴³ 4 belvédères au total sont répartis autour du Lac : Ontex, la Chapelle du Mont du Chat, la Chapelle de l'Etoile, la Chambotte, le Revard.

DESCRIPTION DES SITES TOURISTIQUES MAJEURS

La Promenade du Lac fait partie du chemin lacustre, une voie verte le long du lac permettant de parcourir plusieurs kilomètres à pied, à vélo, en roller entre les ports d'Aix-les-Bains, la plage du Lido, et le site de loisirs des Mottets. C'est une promenade à même la berge, près des roselières et espaces verts, avec un champ visuel continu sur l'étendue du Lac du Bourget. Elle peut aussi permettre l'observation de nombreux oiseaux comme les cormorans, foulques, grèbes, cols verts ou cygnes tuberculés. L'accès à la réserve naturelle du Domaine de Buttet et du château Thomas II est sur ce parcours.

Située au cœur du PNRMB, la station de ski du Revard⁴⁴ fait partie du domaine Savoie Grand Revard (domaine de ski de fond le plus grand de France avec 150 km de pistes, 50km de pistes de ski alpin, et 60 km de pistes à raquettes). La station constitue l'un des lieux les plus fréquentés du territoire, même si les chiffres sont en baisse depuis 2 ans du fait de la baisse du niveau d'enneigement (le nombre de skieurs est passé de 350 565 en 2022 à 182 073 en 2023 et 182 480 en 2024). La station est consciente de la nécessité de réfléchir à la transition des activités, du fait d'un enneigement de plus en plus faible à l'avenir. Le Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB) exerce, pour le compte des communautés d'agglomération Grand Chambéry et Grand Lac, la compétence de développement touristique des stations de Savoie Grand Revard et des Aillons-Margeriaz, et plus particulièrement la réalisation et l'exploitation des aménagements et des équipements nécessaires ou connexes au développement et à la pratique des activités touristiques toutes saisons de sports et de loisirs de montagne.

De manière plus large, le domaine Savoie Grand Revard regroupe les villages touristiques (stations) de la Féclaz, le Revard, Saint-François de Sales et Arith. Le plateau du Revard est l'un des plus beaux plateaux nordiques d'Europe. L'été, les pistes se transforment en chemins de randonnée et de pratiques du VTT, et la forêt domaniale et les forêts autour sont des lieux très prisés en toutes saisons. Au regard de la pression exercée sur ce territoire, le PNRMB, en partenariat avec l'ONF, a initié auprès de SMSB une démarche de schéma de cohérence des activités de pleine nature qui a permis de répertorier de manière fine l'emprise de ces activités et de croiser avec les enjeux liés aux activités économiques, agricoles et forestières, ainsi que les enjeux écologiques. Ceci afin d'éclairer les choix de gestion des activités de pleine nature pour conserver des espaces de quiétude pour la biodiversité et réduire les conflits d'usage. Seul le site de la Crémaillère du Revard est équipé d'un éco-compteur.

Enfin, le belvédère du Revard offrant une vue plongeante sur le lac du Bourget et une vision des sommets du PNRMB et du Mont Blanc, est aussi l'un des sites les plus fréquentés du territoire.

L'Abbaye d'Hautecombe est le premier site touristique de Savoie. La communauté religieuse du Chemin Neuf perpétue la vocation d'accueil et de prière de l'abbaye pour la Fondation d'Hautecombe, tout en veillant à l'entretien et la restauration du monument en lien avec les pouvoirs publics. L'Abbaye est partie prenante du projet "SavoiaExperience" (Projet ALCOTRA), qui a pour objectif de mettre en lumière les demeures historiques de la Maison de Savoie en France et en Italie. Les 4 partenaires impliqués sont le Département de la Savoie, l'association Le Terre dei Savoia, le FAI – Fondo ambiente italiano et la Fondation d'Hautecombe. A l'occasion de cette coopération transfrontalière, ils unissent leurs histoires, associent leurs compétences tout en construisant une offre autour de ce projet de nouvelle destination. Cette collaboration vise également à encourager et à accroître la connaissance de l'espace transfrontalier en impliquant les acteurs du patrimoine, du tourisme et le grand public.

Le petit village de Chanaz (appelé "la Venise savoyarde"), qui accueille le musée Gallo-romain, est un également un site touristique d'importance du territoire.

⁴⁴ Le Revard fut l'une des toutes premières stations de France. Dès les années 1890, un train à crémaillère transportait le public d'Aix-les-Bains vers le sommet.

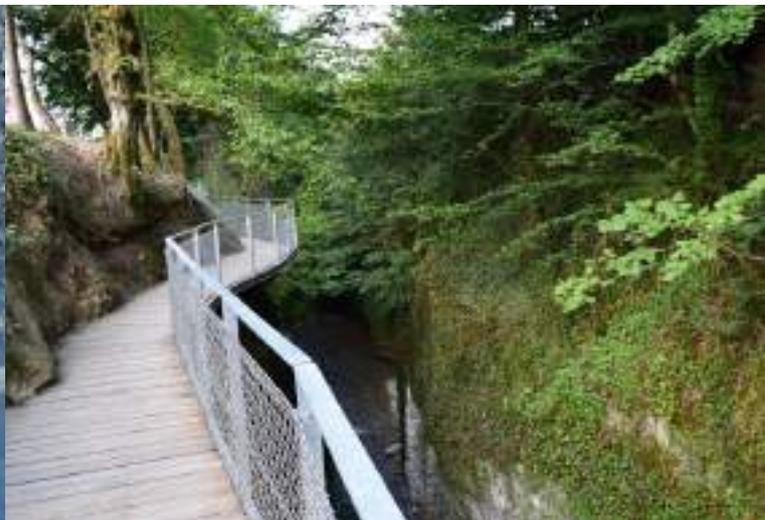
SITES TOURISTIQUES MAJEURS DU TERRITOIRE PROPOSE	Affluence en 2022 (Sources : rapport de l'Observatoire Savoie Mont Blanc 2023, bilan de l'éco-compteur de Grand Lac 2022, Syndicat Mixte Savoie Grand Revard)
Promenade du Lac	452 510 passages
Station de ski du Revard	350 564 skieurs (de fond et alpin)
Plages du Lac du Bourget	250 000 visiteurs
Site des Gorges du Sierroz	189 751 passages
Festival Musilac	82 000 visiteurs
Abbaye d'Hautecombe	70 998 visiteurs
Croisières sur le Lac du Bourget	60 554 visiteurs
Musée Faure	11 256 visiteurs
Musée gallo-romain (Chanaz)	7951 visiteurs
Visites guidées à Aix-les-Bains	7412 visiteurs

Tableau 12 : Sites touristiques majeurs de fréquentation

L'un des **enjeux pour l'avenir** est de développer une stratégie touristique de long terme, aucune n'existe à ce jour. L'élaboration d'un schéma des usages touristiques / de loisirs a d'ailleurs été proposé dans le cadre du plan de gestion de la réserve de biosphère. Il y a des enjeux en matière de réhabilitation des sites touristiques existants (nouveaux modes de gestion des espaces verts à adopter, rénovation des bâtiments, accessibilité...) et le développement de circuits courts entre les socioprofessionnels du territoire (ex : vente de vins de producteurs locaux dans les restaurants). Développer l'éco-tourisme est un objectif majeur pour les habitants et socioprofessionnels concertés lors de la candidature. **L'enjeu de la mobilité et de l'accès aux sites** hors voiture est également une question clé ces prochaines années. La récente crise sanitaire a fait découvrir ou redécouvrir l'intérêt de ces territoires de proximité. Les pratiques aqualudiques, dans un contexte de réchauffement climatique, auront encore plus d'attractivité. Mais ce regain d'intérêt pose également la question de la pression engendrée par la fréquentation touristique sur les milieux fragiles et riches de biodiversité, supports d'activités humaines importantes pour la vitalité économique du territoire. Des travaux sur la capacité d'accueil touristique et la mise en place d'un observatoire touristique / environnemental ont été proposés dans le plan de gestion de la réserve de biosphère (axe 6).



Illustration 22 : de gauche à droite et de haut en bas : village de Chanaz ; Promenade au fil de l'eau ; Musée gallo-romain ; Belvédère du Revard ; Station de ski la Féclaz ; Les gorges du Sierroz ; la Plage d'Aix-les-Bains ; le Musée Faure (Sources : Grand Lac, patrimoinessavoie.fr ; Aix-les-Bains Riviera des Alpes).

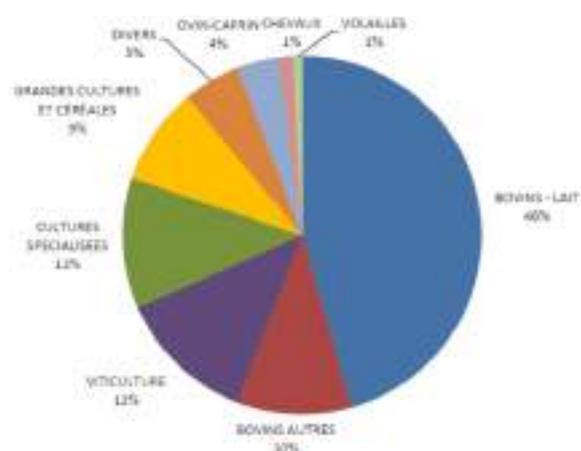


15.3 Agriculture

UNE AGRICULTURE LOCALISÉE ET SPÉCIALISÉE, QUI TEND À SE DIVERSIFIER

L'espace agricole représente 26% de la surface du territoire proposé, soit près de 7 500 hectares et 202 exploitations en 2020⁴⁵. Entre 2010 et 2020, il y a eu une baisse globale du nombre d'exploitations : ce sont particulièrement les petites exploitations qui ont été impactées, avec une tendance à l'agrandissement (GAEC et EARL augmentent en nombre).

Les zones agricoles sont soumises à de fortes contraintes, avec des piémonts au nord, des zones montagne à l'ouest, et de ZSCN au sud-est.



Graphique 2 : Proportion des exploitations par production.
Source : Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 2017

Une grande partie des exploitations agricoles est située au nord-est et au sud. Le territoire s'est développé autour d'un **modèle d'agriculture de niche** : principalement de la production laitière, peu d'élevage intensif, avec de petites unités. En 2020, les exploitations laitières représentent 25% des exploitations du territoire (45 exploitations de vaches laitières et 12 de vaches allaitantes). Il est à noter que le système de production majoritaire dit "à l'herbe" assure non seulement des productions sous signe de qualité, mais également "l'image" du territoire, avec 6 784 ha de prairies. Des races de vaches (Abondance, Tarine et Montbéliarde) sont les symboles identitaires de ce territoire tout comme les fromages.

Grandement complémentaires des filières "bovins laits" et "bovins viandes", les **exploitations dites céréalieres** ont des productions venant alimenter le cheptel bovin du territoire. Sur la période 2010 – 2020, leur nombre se maintient à 37, pour une surface cultivée qui est passée de 882 à 762 hectares. Ces produits sont majoritairement destinés à l'élevage comme source de protéine.

La **filière bovins viande** connaît elle aussi une tendance à l'agrandissement avec 18 exploitations en 2010 pour 13 en 2020 contre 666 ha et 966 ha. Peu structurées, les exploitations combinent l'élevage avec des activités connexes comme la vente de foin ou de céréales. La structuration de cette filière face à la demande des consommateurs en produits locaux est un enjeu sur lequel le Conseil Départemental de Savoie a engagé un travail, pour identifier les pistes de développement.

L'évolution de la **viticulture** marque une baisse significative, tant en nombre d'exploitations, en passant de 52 à 37 (- 28 %), qu'en surfaces exploitées (-12%). Une dynamique récente d'installations (moins de 5 ans) vient néanmoins nuancer ces chiffres. Le vignoble de Savoie est l'un des plus petits vignobles français, les crus de Savoie étant tous issus de petits secteurs de production. Les versants alentours et la vallée du Lac du Bourget rassemblent deux⁴⁶ des trois terroirs savoyards, de terres viticoles depuis des siècles. Autour du Lac, ce sont les cépages nommés "Altesse, Gamay, Jacquère, Molette, Pinot noir" qui donnent leurs caractéristiques à des crus ou appellations d'origine contrôlée. 4 AOC existent : le Vin de Savoie, la Roussette de Savoie, le Seyssel, Le Crémant de Savoie ainsi que l'IGP du Vin des Allobroges.

Plusieurs vigneronnes proposent leur production via la "route des vins", passant de Ruffieux à Seyssel. Un label "vignobles & découvertes" a été mis en place sur le territoire pour récompenser les artisans viticoles tout en promouvant la destination oenotouristique "Vignoble de Savoie, Aix les Bains Riviera des Alpes. Par ailleurs, d'autres petites productions existent, et s'appuient sur une commercialisation de leur production en circuit local, afin d'assurer une bonne valeur ajoutée.

⁴⁵ Données issues du recensement général agricole sur Grand Lac – 2020

⁴⁶ Les terroirs du Lac du Bourget occupent les rives du Lac du Bourget, d'Aix-les-Bains, Brison-Saint-Innocent, Chindrieux, avec la plaine de Chautagne de Ruffieux à Mots, Serrières, Seyssel, Frangy, ainsi que les premiers coteaux du mont du Chat et ceux du versant du Rhône (Jongieux, Billème, Marestel, Monthoud).

L'horticulture

Ce secteur d'activité représente un pourvoyeur important d'emplois. Le nombre d'ETP a augmenté de 71% pour atteindre 119 ETP en 2020 (1/3 des emplois agricoles du territoire). Cette activité, à forte valeur ajoutée, est en lien avec les secteurs dits "urbains" où elle trouve sa clientèle. Ces exploitations sont donc majoritairement implantées sur le secteur d'Aix les Bains. Cela peut interroger sur leur reprise, du fait de la pression foncière exercée sur ces secteurs.

Le maraichage

Une dynamique d'installation en maraichage est observée sur le territoire. Cette dynamique est à conforter dans la durée, nombreuses étant les exploitations n'ayant pas encore atteint le seuil dit "professionnel" (exploitants à titre secondaire). La surface exploitée en maraichage a très largement augmenté ces 5 dernières années, atteignant aujourd'hui environ 55 ha (multipliée par 4) avec le développement d'exploitations en légumes "plein champ".

Ovins/caprins/volailles/porcs

Ces productions sont peu nombreuses, et sont globalement en baisse. En termes de cheptels, volailles, porcins et caprins sont toutefois en hausse sur la période 2010 – 2020.

Equidés

Le nombre d'exploitation équestre professionnelle (surface exploitée supérieure à 9 ha) est passé de 2 à 6 sur les 5 dernières années⁴⁷. Le développement de ce type d'activité va de pair avec le développement urbain et la demande des consommateurs associés.

100% du lait produit sur le territoire est transformé en fromage⁴⁸. 39 exploitations transforment leurs produits à la ferme notamment pour le lait, la viande et les fruits/légumes. Le territoire n'est pas autonome en matière de viande et légumes. La vente en circuits courts est en progression de 26% entre 2010 et 2020 atteignant 92 exploitations.

Les activités dites de diversification (activités annexes à la production agricole) sont globalement en baisse (-16% passant de 25 à 21 exploitations). Dans le détail, ce sont les activités en lien avec l'accueil touristique qui ont largement diminué (-62%) ; le travail à façon et la production d'énergies renouvelables se sont à l'inverse développés, même si cela représente peu d'exploitations (respectivement 7 et 4).

⁴⁷ Source : Chambre d'Agriculture de Savoie – Étude sur le foncier agricole prioritaire – 2020.

⁴⁸ Élaborés suivant des recettes ancestrales, les fromages de Savoie sont produits au sein de fruitières. Autour du lac, ce sont de petits ateliers implantés localement qui assurent une production artisanale et journalière.

PLUSIEURS DÉMARCHES QUALITATIVES DÉVELOPPÉES

83 exploitations sont inscrites dans des signes officiels de qualité (hors bio) avec 50 exploitations en Appellation d'Origine Protégée et 47 en Indice Géographique Protégé. Trois appellations ont été développées sur le territoire concernant le fromage : Tomme de Savoie ; Tome des Bauges et Emmental de Savoie⁴⁹.

28 exploitations sont en agriculture biologique (soit 14%), avec une forte progression entre 2010 et 2020.

Plusieurs actions sont menées sur l'accompagnement au changement climatique des agriculteurs :

- Des tests en agroforesterie (conduits par l'ONF, le service agriculture de Grand Lac)
- Une étude eau et agriculture sur les secteurs prioritaires (conduite par le CISALB).
- Le développement de cultures favorables à la biodiversité (dans le cadre du Contrat Vert et Bleu piloté par le CISALB).
- Le CEN définit des mesures éligibles, explique les mesures aux exploitants, les accompagne au montage de contrats, et procède à une vérification et un rapportage annuel (réunion de restitution des résultats des suivis).
- Le PNRMB met en place un projet agro-environnemental et climatique sur la période 2023/2027 (en partenariat avec plusieurs acteurs tels que le CEN Savoie), construit en articulation avec les PAEC voisins. Si aujourd'hui les mesures proposées par le PAEC du Massif des Bauges sont essentiellement ciblées sur les espaces pastoraux, une future construction de PAEC en lien avec Grand Lac pourra mieux cibler les espaces à enjeux comme les prairies de basse altitude et les zones humides.

En 2021, l'agglomération de Grand Lac s'est doté d'un **Plan Alimentaire Territorial** avec pour objectifs de : proposer des produits plus sains à la population locale, contribuer à une économie circulaire, améliorer les revenus agricoles, ou encore favoriser la diversification ou l'installation sur de nouvelles productions maraîchères. Ce Plan est actuellement mis à jour et s'articulera autour de 5 thématiques (cf. schéma ci-dessous). Une articulation avec le plan de gestion de la réserve de biosphère a été faite.

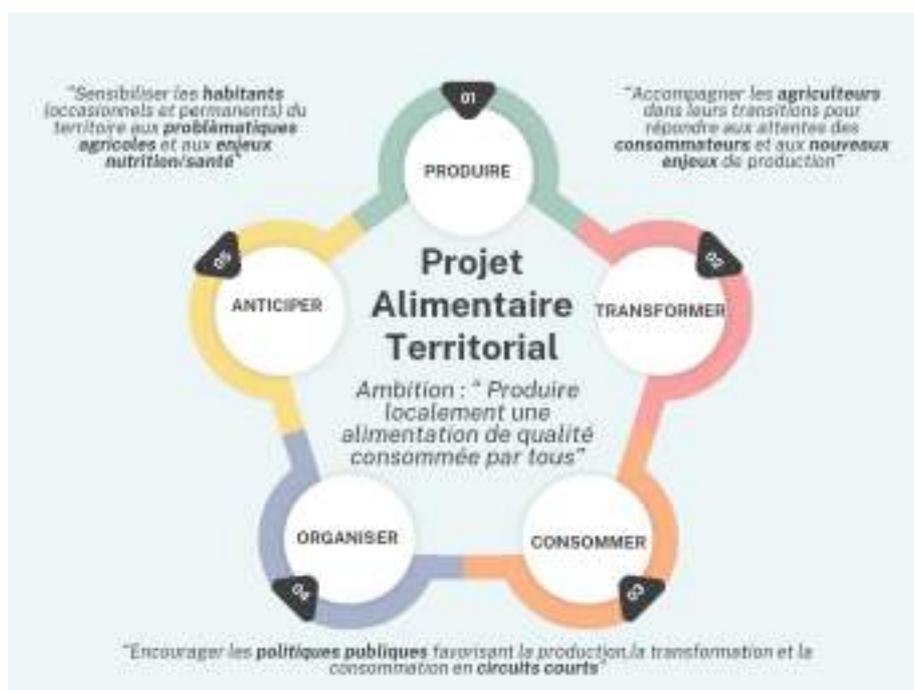


Illustration 23 : Thématiques du PAT 2 de Grand Lac, 2024

⁴⁹ Les fromages de Savoie sont des AOC, AOP, ou IGP.

COOPÉRATIONS / FORMES ORGANISATIONNELLES

Les agriculteurs du territoire fonctionnent beaucoup sous forme de coopératives, notamment sur la filière "bovins-lait" (il en existe 3 à ce jour sur le territoire proposé). Les contacts directs avec les agriculteurs sont plutôt assurés par la Chambre d'Agriculture de Savoie.

Sur le volet foncier, des comités locaux à l'installation et au foncier ont été mis en place conjointement par Grand Lac et la Chambre d'agriculture. En effet, la problématique du manque de foncier pour pérenniser l'activité agricole est prégnante (elle apparaît d'ailleurs dans l'un des objectifs prioritaires du plan de gestion de la réserve de biosphère). Avec une meilleure maîtrise de l'urbanisme et la mise en place des trois PLUi, ce sont 400 hectares qui ont été rendus à l'agriculture. En parallèle, d'importantes zones agricoles protégées (ZAP) ont vu le jour entre 2003 et 2019. En effet, près de 4 000 hectares, soit 53 % du foncier agricole, bénéficient d'un périmètre de protection renforcée. De nouvelles ZAP vont être définies en 2024 (49 ont été identifiées, sur un total de 1304 ha).

Pour conclure, les enjeux pour le secteur agricole ces prochaines années sont les suivants⁵⁰ :

- La reprise des exploitations du fait des départs en retraite (32% des actifs ont plus de 57 ans). Les exploitations sous statut individuel sont particulièrement concernées.
- Le maintien des outils coopératifs face à la baisse du cheptel.
- La préservation du foncier, tant en quantité / qualité qu'en fonctionnalité, face au développement urbain.
- L'adaptation des cultures au changement des régimes de précipitation (irrigation) et de manière générale, au changement climatique (diversification des cultures, ajustement du calendrier de fauche, réorganisation des périodes de mise bas, introduction d'espèces plus adaptées...).
- La capacité de la filière "bovins-viandes" à s'organiser pour développer la valeur ajoutée (circuits courts par exemple).
- La pérennité de l'outil coopératif de la filière viticole face à la baisse de production et à l'arrêt de l'activité des non professionnels.
- La valorisation et la reconnaissance des produits issus des exploitations du territoire de Grand Lac

15.4 Autres types d'activités contribuant positivement ou négativement au développement durable local

UNE ACTIVITÉ DE PÊCHE EN BAISSÉ

La présence du Lac du Bourget a favorisé le développement d'une activité halieutique autour de plusieurs espèces de poissons : le lavaret, la perche, la truite, l'omble chevalier, le brochet, le sandre, la lotte mais aussi la friture de perchot... La diversité de ces espèces permet une ouverture de l'activité de pêche toute l'année, pour le public ou les particuliers. Les produits sont revendus dans des restaurants du territoire ou aux poissonneries / marchés pour de la vente directe, mais la valorisation de ces produits locaux n'est pas encore assez importante selon certains pêcheurs interrogés. Cela sera un enjeu pour la future Réserve de Biosphère (axe 4 du plan de gestion).

La pêche professionnelle exerce ses activités sur 4 lots de pêche (lots 1 à 4) représentant 80 % de la superficie du lac soit 3513 hectares. Après avoir été plus de 120 pêcheurs professionnels pluri-actifs entre 1950 et 1980, puis une trentaine d'actifs dans les années 80, il ne reste à l'heure actuelle que huit pêcheurs, nombre maximum de licences délivrées par la Direction Départementale des Territoires de Savoie (DDT73). Ces pêcheurs sont tous adhérents de l'AAIPPLA⁵¹.

⁵⁰ Sources : PAT de Grand Lac 2020 ET Rapport d'analyse Concertation des agriculteurs dans le cadre de la candidature de Grand Lac au programme UNESCO Man and Biosphere, 2024.

⁵¹ Association Agréée Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels des Lacs Alpains, qui regroupe les pêcheurs du Léman, d'Annecy et du Bourget.

Les pêcheurs professionnels sont dans l'obligation de déclarer leurs captures annuellement auprès de la DDT73. Les captures des pêcheurs professionnels sont ainsi suivies depuis 1920. À la fin des années 90, un suivi scientifique des captures de la pêche professionnelle a été instauré par l'INRAE en même temps que le démarrage du programme de pacage lacustre. Depuis 2003, ce suivi est piloté par le CISALB. Il est axé essentiellement sur la population de lavarets.

Pour la pêche amateur, ce sont les Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) de Chambéry et d'Aix-les-Bains qui se partagent les 6 lots de pêche du lac du Bourget. Les lots 5 et 6 sont spécifiquement réservés à la pêche amateur (cf. carte ci-contre). La pêche à la ligne se pratique du bord (catégorie non suivie) ou depuis un bateau. Aucune statistique de la pêche amateur n'est disponible avant 1987. À partir de cette date, la catégorie pêche à la traîne a été suivie avec la mise en place d'un permis et d'un carnet obligatoire de déclaration des captures. L'évolution du nombre de permis traîne est restée relativement constante sur la période 1987-1994. À partir de 1995, ce permis est rattaché au permis de pêche en bateau afin d'être en accord du point de vue de la réglementation. Après une longue période de stagnation autour de 1500 pêcheurs amateurs en bateau, ce nombre tend à augmenter depuis 2010 et un record a même été atteint en 2016 avec plus de 2000 carnets vendus. Les statistiques de captures de la pêche amateur sont tenues par le CISALB depuis 2003. Depuis 2004, une vingtaine de pêcheurs des AAPPMA d'Aix-les-Bains et de Chambéry s'est portée volontaire pour remplir un carnet de capture spécifique et ainsi participer au suivi scientifique des populations de poissons exploités du lac du Bourget. Le carnet de captures volontaire se veut plus précis que le carnet obligatoire rempli par tous les pêcheurs en bateau du lac. Il permet de suivre principalement l'évolution des populations d'omble chevalier, de lavaret, de truite et de brochet. À chaque prise, le pêcheur reporte dans un tableau la date et la durée de la sortie de pêche, les espèces capturées, les techniques de pêche utilisées, la longueur de chaque poisson capturé (même ceux qu'il relâche), et le poids de chaque poisson conservé. Cette pratique est importante à conserver dans le cadre des années à venir.



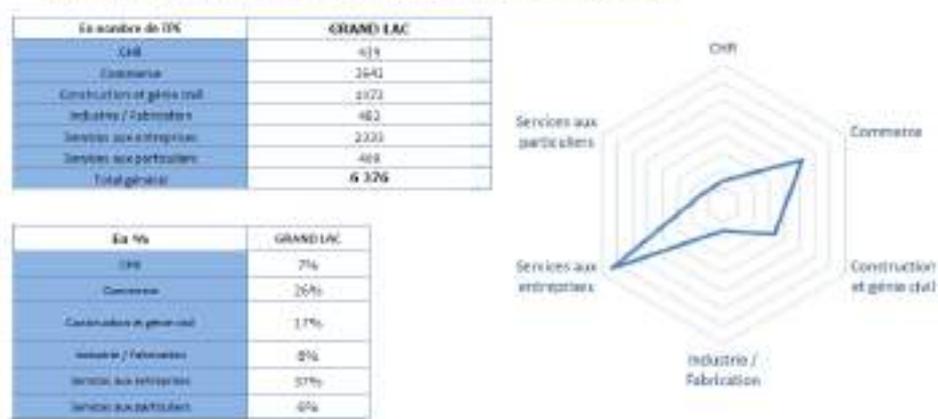
Illustration 24 : lots de pêche sur le Lac du Bourget. Source : CISALB.

UNE ÉCONOMIE LOCALE DYNAMIQUE

Nous constatons une **forte croissance des nouvelles entreprises** depuis 2017 sur le territoire proposé. L'enjeu au cours des prochaines années sera d'accompagner ces entreprises, qui peuvent être en situation d'échec du fait d'un manque d'accompagnement lors de leur création. Il y a un enjeu de sécurisation de l'économie locale : en développant le lien avec les communes (locaux vides, plateforme de mise en lien des chefs d'entreprises...), en engageant de la formation auprès des dirigeants d'entreprise (numérique, gestion...). Au total, le territoire génère **28 450 emplois en 2019 et une augmentation de 8000 emplois est prévue d'ici 2030**⁵².

Les établissements inscrits au RCS/RM : état des lieux en 2021

GRAND LAC - 6 759 établissements immatriculés au 31/12/2021 dont 6 376 TPE



Graphique 3 : Répartition des établissements inscrits au RCS/RM par type de secteur d'activités en 2021. Source : Grand Lac

L'économie du territoire repose majoritairement sur les services et dans une moindre mesure, l'agriculture. Des filières emblématiques se sont développées ces dernières années, notamment la **filière énergies décarbonées (solaire, hydrogène, méthanisation)**.

Les démarches d'économie circulaire sont traitées au niveau des deux agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry avec l'association SOLUCIR, qui travaille sur différents plans d'actions. Les **filières les plus développées sur l'économie circulaire** sont le prêt-à-porter, les bijoux, les accessoires, les friperies, la restauration. Il y a beaucoup de demandes pour développer l'économie circulaire dans les filières agriculture, alimentaire, matériaux (bois fer, fabrication et récupération du bois), mobilier, ou textile. Le syndicat Chambéry Grand Lac Economie réfléchit actuellement au développement d'une zone d'économie circulaire sur la zone de déchetterie de Grésy-sur-Aix.

De plus, une **demande croissante émerge sur la mise en place de lieux de partage** autour du fait main, des cosmétiques, de la décoration, de médecines alternatives. Quatre tiers lieux existent déjà en ce sens. Par ailleurs, la notion d'économie sociale se développe : la création de liens est recherchée via l'activité (ex : création de boutiques partagées).

⁵² Source : Projet de territoire de Grand Lac.

Les compétences "économie" des agglomérations de Grand Lac et de Grand Chambéry ont été transférées au Syndicat Mixte "Chambéry Grand Lac Economie". Cette organisation a trois missions : l'aménagement, le soutien à la création d'entreprises innovantes, et l'accueil des entreprises du territoire et leur accompagnement.

C'est notamment via le pôle aménagement que les enjeux de biodiversité sont les plus abordés :

- Ce pôle accompagne l'aménagement de zones économiques, de parcs d'activités (commercialisation, travaux). Il conseille les entreprises sur l'entretien, la gestion, la mise en œuvre de mesures compensatoires avec la prise en compte des problématiques de corridors écologiques.
- Le pôle a également la charge du suivi des démarches d'extension de parcs ou de requalification de parcs, de démarches liées à la transition écologique (monopole de la commercialisation des terrains économiques publics). Il a par exemple engagé une démarche avec hexapole dans le cadre du Contrat Vert et Bleu, en partenariat avec FNE et la LPO, sur la façon de favoriser la biodiversité dans les deux parcs. Cela s'est traduit par des actions d'amélioration des plantations, d'entretiens paysagers. La démarche Zéro Artificialisation Nette est considérée comme une "opportunité" pour CGLE, qui axera son action sur de la compensation des terres imperméabilisées, une requalification de terres déjà imperméabilisées et l'arrêt de l'imperméabilisation de terres agricoles.
- Le pôle mène aussi des actions de sensibilisation des entreprises notamment sur la réduction de la pollution lumineuse.

CGLE dispose aussi d'un pôle "création d'entreprise" qui peut représenter un moyen important de capter de futurs éco-acteurs (pépinières d'entreprises, projets innovants...). CGLE a un rôle de communicant auprès des entreprises, en les informant des actions menées sur le territoire. CGLE est donc un partenaire clé pour la future Réserve de Biosphère.

UNE VOLONTÉ FORTE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

Grand Lac affiche **une volonté forte de développement des ENR** via la mise en œuvre d'un PCAET ambitieux, et l'adoption d'un Plan de sobriété énergétique en interne en 2022. La communauté d'agglomération accentue ces actions au niveau de la production d'énergie solaire, d'hydroélectricité mais aussi sur le développement des énergies issues de la biomasse et la géothermie. A ce jour, la majeure partie de l'électricité du territoire est produite via l'hydroélectricité (86%), et le photovoltaïque (14%)⁵³.

Sur le photovoltaïque, des projets d'installations sont prévus / lancés sur le patrimoine bâti de la collectivité. L'enjeu est aussi de développer le photovoltaïque sur le patrimoine des communes, au sein des entreprises privées et des exploitations agricoles. L'agglomération accompagne les entreprises, habitants, collectivités dans la mise en place d'actions de rénovation énergétique (programme "Je rénove Grand Lac" et "Prime chaleur renouvelable").

Le sujet de l'autonomie énergétique au travers des énergies renouvelables est essentiel sur le territoire, mais aussi pour les territoires voisins. Ainsi, Grand Lac forme avec Grand Chambéry, Grand Annecy et le PNRMB un Territoire à Énergies Positives (TEPOS). Le TEPOS a pour but de réduire de 25% les consommations d'énergies entre 2015 et 2030. De plus, l'objectif serait aussi de doubler la production d'énergies renouvelables pour tendre à un équilibre à l'horizon 2050.

⁵³ Source : DDRE, 2022.c.

UN TERRITOIRE MOTEUR SUR LA QUESTION DES DÉCHETS

Durant l'année 2022, 26 627 tonnes de déchets collectés par le service de la collectivité en régie ont été valorisés énergétiquement ou recyclés. Au sein des déchetteries, 18 384 tonnes de déchets ont été déposés et valorisés par la suite (Rapport d'activité de la CA, 2020 et 2022).

La communauté d'agglomération compte 5 déchetteries réservées aux particuliers. Tout un réseau est organisé autour de la collecte des déchets. Récemment, Grand Lac a souhaité mettre à disposition des composteurs gratuits pour les habitants disposant d'un jardin (400 distribués depuis 2020 et au total 7359 composteurs individuels remis aux habitants du territoire depuis 2005). De plus, une collecte de déchets alimentaires est faite en centre-bourg de certaines communes avec des points de collecte disponibles. Concernant les déchets de type végétal, la collectivité met à disposition des broyeurs pour les volumes importants.

Afin d'intensifier les actions mises en place, l'agglomération organise des ateliers de sensibilisation auprès du public ainsi qu'en milieu scolaire (600 élèves ont été sensibilisés depuis 2020). Le service "valorisation des déchets" présente des animations à destination des écoles primaires et collèges du territoire. Durant ces ateliers, différentes thématiques sont abordées : compostage, tri, recyclage, gaspillage alimentaire, déchetterie, consommation responsable...

De même, Grand Lac propose l'accompagnement d'événements responsables avec la mise à disposition de packs éco-manifs. Ce pack contient de la vaisselle lavable, des équipements types poubelles (trinomad ou totem) permettant d'organiser le tri et la gestion des déchets.

15.5. Valeurs culturelles et spirituelles, pratiques coutumières

Marqués par leurs traditions rurales, les villages du territoire proposé s'efforcent de maintenir pratiques et coutumes identitaires. Majoritairement paysans, les habitants travaillaient autrefois avec une matière première offerte par la terre afin de tendre vers une autonomie alimentaire et la production d'outils artisanaux. Les édifices publics où les savoirs-faires perdurent, permettent un maintien des coutumes, mais peuvent être mieux valorisés dans le cadre de la future la réserve de biosphère (axe 2 du plan de gestion).

Outre le fait qu'ils étaient autrefois essentiels pour la cuisson du pain, **les fours à pain** présents dans les villages permettent aujourd'hui la création d'un lien social tout en faisant vivre cet édifice. Si autrefois chaque famille réservait sa journée en inscrivant son nom sur une ardoise pour la cuisson de son pain, le four de Lachat, à Chindrieux, est aujourd'hui un bâtiment historique et emblématique de la commune. Les flammes se rallument pour faire cuire le pain lors de certaines occasions, notamment par les associations, où durant "la balade gourmande", journée festive et gustative à Chindrieux. Actuellement, 66 % des 293 fours situés sur le territoire du Grand Lac sont en bon état de conservation. Cette situation peut être attribuée à des efforts de restauration menés par des associations locales, mais elle illustre également la vitalité des fours. En effet, près d'un quart de ces bâtiments fonctionnent au moins une fois par mois. Par exemple, sur la commune de Chanaz, un boulanger a réussi à revitaliser un four qui était inactif depuis plusieurs années. L'utilisation du four du village a favorisé la cohésion sociale en préservant un héritage historique séculaire, tout en créant une nouvelle offre touristique.



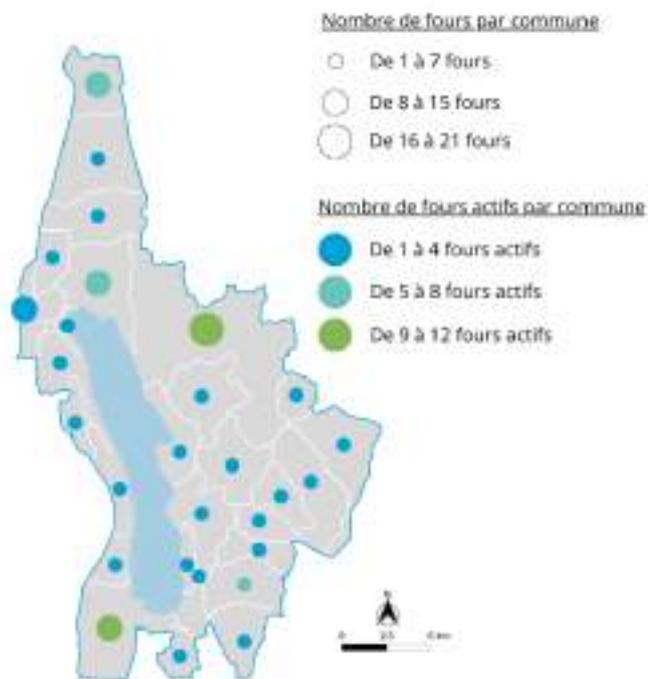
Illustration 25 : Four à pain de Lachat.

Source : Commune de Chindrieux

Les fours à pain représentent un patrimoine matériel significatif au sein du bassin versant du lac du Bourget. Architecturalement, ils témoignent d'une diversité de matériaux, de formes et de statuts. Par exemple, le four de Serrière en Chautagne est en partie constitué de tuffe, une pierre localement abondante en raison de l'exploitation d'une carrière. En général, la molasse, largement présente autour du lac, a également été utilisée dans la construction de ces fours.

Au sein de la commune de Motz perdue un savoir-faire transmis de génération en génération pour la fabrication de petites corbeilles servant à la préparation du pain cuit au four. De leurs noms patois, les "bannetons, paillas et benons" sont élaborés à base de paille de seigle coupée à la faux et battue au fléau.

Dans le village de Chanaz, **l'un des 3 moulins autrefois présents continue de fabriquer divers produits à base de noix et noisettes**. Construit en 1868, ce moulin à huile permet de faire perdurer des savoirs-faires par le biais de son moulinier qui travaille essentiellement avec des produits locaux, qu'il transforme et revend en Savoie et dans les départements alentours. Ouvert au public, les visiteurs peuvent découvrir un métier d'antan et toujours d'actualité. De plus, les particuliers peuvent apporter leurs propres fruits afin qu'ils soient transformés en huile, valorisant la production locale et le partage.



Carte 17 : Les fours à pain autour du lac du Bourget. Source : la rubrique des patrimoines de Savoie, juillet 2002, Réalisation : A.BOCH.

UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR PLUSIEURS LANGUES, DU FAIT DE SON ANCIEN STATUT DE “DUCHÉ” ET DES MIGRATIONS

En Savoie, c’est lors du XIXe siècle que les patois parlés localement laissent peu à peu la place au français. En revanche, ces derniers n’ont pas disparu, et des associations contribuent au maintien de cette langue caractéristique à chaque village. C’est le cas des **“patoisants de l’Albanais”**, une association locale visant à faire perdurer les traditions mais également le patois à travers différentes actions, notamment des chansons et poésies composées par Fernand TAVERNIER et Maurice VIVIAN, ou encore “Les bourgetains de la Dent du Chat” reproduisant les danses anciennes, les chants mimés, les costumes traditionnels, les jeux, le parler savoyard, les histoires de la Savoie.... D’autres patois survivent dans les villages alentours comme au Viviers du Lac, où des poésies dans la langue perdurent encore.

Le territoire est aussi marqué par la **langue franco-provençale**, sans que toutefois les locuteurs soient actuellement très nombreux. La naissance du francoprovençal remonte à une époque comprise entre le Vème et le VIIIème siècle, selon les chercheurs, mais n’a été défini en tant qu’ensemble linguistique qu’en 1873. L’aire francoprovençale s’étend sur le territoire de trois pays, France, Italie et Suisse, dont le territoire proposé faisait partie.



Carte 18 : Aire de répartition de la langue franco-provençale. Source : Centre d'études franco-provençales.

Enfin, du fait des migrations italiennes importantes au 19ème et 20ème siècle, la langue italienne est aussi une langue largement parlée sur le territoire proposé.

16. FONCTION D'APPUI LOGISTIQUE

16.1 Recherche et surveillance

Le territoire proposé abrite un panel important d'acteurs de la recherche. Plusieurs instituts de recherche et laboratoires sont présents, notamment lié à la présence du pôle économique de Technolac (230 entreprises et 1000 chercheurs⁵⁴), incluant l'un des campus de l'Université Savoie Mont Blanc sur la commune du Bourget du Lac⁵⁵. La recherche est portée par des laboratoires reconnus, labellisés et distingués, acteurs de partenariats étroits avec de grands organismes (CNRS, CEA, INRAE, CREA), des organisations internationales (CERN) ou d'autres structures (INES, Institut de la Montagne). Des échanges ont été organisés avec le Président de l'Université Savoie Mont Blanc sur le projet de Réserve de biosphère, notamment sur l'articulation du plan de gestion (axe 6) avec la politique de l'établissement.

Parallèlement, plusieurs systèmes d'information sont d'importants relais sur les données scientifiques et la surveillance continue : l'Observatoire de la biodiversité de Savoie, l'Observatoire écologique du Lac du Bourget, ou encore l'Observatoire du littoral. Le PNRMB a également développé un observatoire de la biodiversité au travers de son portail "biodiv'bauges" afin de centraliser les données naturalistes, les valoriser et déployer des outils de sciences participatives pour favoriser l'observation et la collecte de données citoyennes. Ce travail est conduit au travers de l'outil géonature en lien avec les plates-formes régionales et nationales (SINP, biodi'AURA).

D'autres acteurs participent à la recherche sur le territoire : le Conservatoire Botanique National Alpin, dont l'antenne se situe à Chambéry, mène des études sur l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels. Il dispose d'un Conseil Scientifique regroupant des chercheurs en botanique, conservation de la flore et des habitats, etc.

Bien entendu, beaucoup de recherches sont effectuées sur le Lac du Bourget, que soit par le CISALB, l'INRAE, le CEN Savoie, ou le Conservatoire du Littoral ou d'autres acteurs hors du territoire (ex : université de Saint-Etienne): suivis écologiques annuels, effets des changements d'usages et du changement climatique, suivi de la dépollution, projet Pollu'son... La liste [non exhaustive] des projets de recherche référencés est disponible en annexes.

D'importants suivis des populations de papillons se déroulent dans les marais de Chautagne et de Lavours. La Réserve Naturelle étudie depuis plus de trente ans les papillons azurés du genre *Maculinea* (= *Phengaris*), ce qui a donné lieu à une thèse et à la réalisation d'un film scientifique. Quant au CEN Savoie, il met en place depuis 1999 un suivi de cinq espèces de papillons à forte valeur patrimoniale, que sont le damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), le fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*), l'azuré de la sanguisorbe (*Phengaris teleius*), l'azuré des paluds (*Phengaris nausithous*) et le cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar*). Les différents suivis sont réalisés sur la base d'un même protocole.

Le MAB est un programme scientifique qui vise à favoriser la recherche sur un territoire et entre différents territoires. Il apparaît comme un outil adéquat pour multiplier les travaux de recherches sur ces sujets d'adaptation au changement climatique, et favoriser la compréhension et la mesure de l'impact de nos actions sur notre environnement. La dimension de collaboration internationale, possible via le réseau MAB, est un véritable atout pour le territoire et pour le réseau.

Intégrer le programme MAB doit aussi permettre de développer les liens entre sciences naturelles et sciences sociales, en mettant en place des projets sur le changement de comportements (sciences comportementales), ou encore sur les capacités d'accueil des milieux. Les thématiques de recherche prioritaires ont été définies dans le cadre du groupe de travail scientifique, constitué dans le cadre de la candidature. L'axe 6 du plan de gestion porte spécifiquement sur cette thématique.

⁵⁴ Savoie Technolac fédère un écosystème d'entreprises, de centres de recherche et d'enseignement supérieur tels que le CIH d'EDF, l'INES CEA, Energy Pool, une myriade de start up, l'Université Savoie Mont Blanc... pour faire des énergies un enjeu de développement économique. Le pôle propose un incubateur et un accélérateur de croissance d'entreprises innovantes sur un territoire applicatif qui atteindra 150ha à l'horizon 2030

⁵⁵ En 2023, l'université compte environ 15 000 étudiants, dont 4710 sur le site du Bourget du Lac.

16.2 Éducation au développement durable et sensibilisation du public

Plusieurs acteurs mènent des actions d'éducation au développement durable sur le territoire proposé.

Le CISALB a déployé différentes actions autour de la ressource en eau :

- Laboratoire sur le traitement de l'eau accueillant des écoliers et étudiants.
- Développement du musée Aqualis à Aix-les-Bains et de conférences / événements de sensibilisation. Le musée invite à découvrir le lac et les enjeux autour de la ressource en eau à travers les sens, l'imaginaire et l'émotion.
- Partenariats avec les associations de pêche ou des écoles de voile pour organiser des ateliers découverte.
- Travail avec une quinzaine de pêcheurs volontaires chargés de communiquer les données de capture, agrégées annuellement. Le CISALB a été approché par des plongeurs, qui souhaiteraient partager leurs observations lors des plongées.
- Sorties de sensibilisation des usagers du Lac du Bourget, en partenariat avec le CEN, sur la réglementation.

Le CEN Savoie a quant à lui développé, en partenariat avec le CISALB, l'agence de l'eau, l'Office de tourisme et la DDT de Savoie, une formation sécurité environnementale auprès des professionnels et usagers du lac du Bourget. Cette formation visait à les accompagner dans l'intégration des enjeux environnementaux dans leurs pratiques. En 2023, 13 structures ont été accompagnées (bateliers, loueurs de bateaux, représentants d'associations ou clubs de sport nautique). Lors de la réunion de bilan du 7 décembre 2023, il a été proposé que la Réserve de biosphère puisse reprendre le pilotage de ces formations dans le cadre du plan de gestion. En effet, ces actions de sensibilisation font pleinement partie des objectifs d'une réserve de biosphère, et sont aussi un bon moyen de structurer un réseau d'éco-acteurs. Le CEN travaille aussi sur la conception et la diffusion d'outils pédagogiques mis à disposition des animateurs du territoire : par exemple des malles sur les corridors écologiques, sur la gestion des milieux humides ; un audiolivre sur la cistude d'Europe (utilisé dans des bibliothèques du territoire). Enfin, le CEN organise l'accès à différents observatoires sur le Lac du Bourget (Aigrettes et Château Thomas II).

Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges est un acteur majeur de l'Éducation au Développement durable. Il conduit un programme annuel d'éducation vers les scolaires (28 825 élèves touchés dans les 64 communes du Parc), publie une lettre d'information biannuelle pour les enseignants, anime et forme un réseau d'éducateurs à l'environnement (réseau RePERE), crée des outils pédagogiques, organise des séjours en montagne pour les jeunes de milieu urbain, des journées de découverte des métiers du massif... Un partage de bonnes pratiques sera établi dans le cadre de la future Réserve de Biosphère pour étendre ces actions au-delà du périmètre du Parc. Le PNR est aussi impliqué dans le réseau Educ'alpes (réseau des espaces protégés alpins). Depuis 2014, il met en place pendant l'été des équipes d'écovolontaires présents sur des sites à forte fréquentation du territoire du Parc (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage / Colombier / Bornette / Chéran/ tourbière des Creusates). Par ailleurs, étant également un Géoparc, plusieurs actions autour des géopatrimoines sont conduites (outils de vulgarisation comme les livrets d'interprétation, aménagements des géosites, formation, conférences...) et seront développées au cours des prochaines années. Il développe également une programmation d'animations destinée aux habitants avec les "renc'arts du Parc" afin de faire découvrir les patrimoines par une double approche culturelle et scientifique. Enfin, il propose des formations aux acteurs socio-professionnels du massif, les formations "géoparc'tenaires" afin qu'ils se dotent de connaissance sur les grandes thématiques du Massif (agriculture, changement climatique, eau, biodiversité...) pour être des relais de connaissances vulgarisées. La future Réserve de biosphère pourra relayer ou déployer ces actions de sensibilisation.

Le Conseil départemental de Savoie a un budget dédié à l'éducation au développement durable dans les écoles et collèges (25 000 euros par an). Il finance parfois des animations grand public (inventaires scientifiques et découvertes grand public sur des communes).

Certaines associations telles que la **LPO et FNE** mènent des actions de sensibilisation auprès du grand public (observation des espèces, animation d'ABC, 50 à 60 sorties par an autour du Lac, intervention auprès d'établissements scolaires, intervention dans le cadre d'événements sportifs) ou accompagnent

les agriculteurs à la prise en compte de la biodiversité (diagnostic environnementaux et accompagnement sur la plantation de haies). Cet accompagnement reste à développer (notamment auprès des jeunes), mais nécessite plus de moyens humains. La LPO a également un programme de labellisation "refuge LPO" pour les particuliers, les communes et les entreprises. Les interventions de la LPO restent à développer davantage sur le territoire de Grand Lac (à ce jour, elle travaille uniquement avec les communes d'Aix les Bains et Le Bourget du Lac). D'autres associations mènent des actions de sensibilisation (l'École Buissonnière pour la forêt, ACCLAME, Société du Patrimoine de Savoie, AERMC, etc).

La Fédération des Chasseurs de Savoie propose des animations autour de la faune sauvage, de la flore... de la petite section maternelle au Master 2. La Fédération travaille notamment avec le centre Aqualis (CISALB) : observation des oiseaux du Lac du Bourget, sensibilisation sur le cerf élaphe et sa présence autour du lac.

L'ONF est aussi un acteur de l'éducation à l'environnement, au travers de sorties principalement dédiées aux scolaires des cycles 1 à 3, ainsi que d'évènements sur des journées grand public spécifiques comme la Journée Internationale des Forêts. A proximité du territoire proposé, un Espace Pédagogique Forestier a ainsi été créé à St François de Sales au sein du PNRMB, sur le domaine de Savoie Grand Revard.

La communauté d'agglomération de Grand Lac joue un rôle sur ce sujet : le service Valorisation des déchets intervient auprès d'un grand nombre d'écoles et de collèges du territoire toute l'année (tri, compostage, recyclage, gaspillage alimentaire, déchetterie, consommation responsable, réduction des déchets...). 2004 élèves ont été sensibilisés en 2021. Il intervient aussi auprès de particuliers (fabrication de produits ménagers, couches lavables, etc).

Par ailleurs, 5 établissements scolaires du territoire ont obtenu **le label E3D** (École/Établissement en Démarche de Développement Durable). Cela les engage dans une démarche globale de développement durable pour apporter des solutions concrètes pour répondre aux Objectifs de développement durable (Agenda 2030), dans le cadre des enseignements, celui des projets éducatifs, parcours et dispositifs, et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...).

Le développement des **sciences participatives** sur le territoire reste un enjeu, notamment via les nouveaux outils tels que les Atlas de Biodiversité Communale, pilotés par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges sur son périmètre (pour le moment, seulement 3 communes ont engagé ces actions sur le territoire). La réalisation des ABC à l'échelle de la Réserve de Biosphère fait partie de l'une des actions du plan de gestion (axe 1).

L'appropriation des enjeux naturalistes par le grand public, les élus (et pas seulement les endroits jugés les plus spectaculaires) reste également un enjeu. **En ce sens un projet "pilote" de la réserve de biosphère a été développé : Fauna Flora 30x30**. Ce projet d'éducation au développement durable vise à former 100% des élèves du territoire de Grand Lac sortant de l'enseignement primaire à reconnaître 30 espèces animales et 30 espèces végétales locales. Ce projet serait le premier projet de la future réserve de biosphère, si nous obtenons la désignation. En 2023, une expérimentation auprès de 3 écoles et un centre périscolaire a été réalisée, pour un redéploiement sur toutes les écoles (40) d'ici 2026. La chargée de mission MAB est la coordinatrice interne du projet, et travaille avec un coordinateur externe (à l'origine du projet) et deux animateurs externes (dont l'un d'eux se situe sur le département voisin). Une convention de partenariat avec l'Éducation Nationale signée. Un partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle est également en cours de construction autour du projet.



Illustration 26 : sortie terrain avec les enfants de l'école du Sierroz, visant à présenter la truite lacustre dans le cadre du projet Fauna Flora 30x30. ©Régis DICK

16.3 Contribution au réseau mondial des RB

La diversité paysagère du territoire proposé (lacustre, alpin, agricole, urbain, forestier...) et son potentiel de recherche (présence d'un pôle universitaire, de plusieurs laboratoires de recherche...) lui permettra de contribuer aux échanges entre réserves de biosphère sur différentes disciplines de recherche (sciences naturelles, humaines, sociales, économiques...).

Les territoires alpins sont soumis à des problématiques spécifiques en lien avec le changement climatique : fonte des glaciers, réchauffement des lacs alpins, fragilisation de la végétation d'altitude, transition des activités économiques de station... Pour faire face à ces enjeux, tester des solutions et les partager dans un réseau tel que le MAB est une véritable opportunité.

Notre territoire est le seul disposant d'un lac d'une telle envergure dans le réseau français des réserves de biosphère. Pour autant, nous partageons des problématiques similaires avec d'autres réserves qu'il sera intéressant de travailler ensemble : gestion des espèces exotiques envahissantes, gestion de l'eau, sensibilisation sur les zones humides, problématiques liées à la pêche, aux activités de loisirs et touristiques... Notre territoire est aussi particulièrement intéressé pour travailler avec d'autres réserves de biosphère étrangères lacustres. Nous avons d'ailleurs entamé ce travail en organisant **6 entretiens avec les réserves de biosphère** suivantes en 2023 et 2024 : Réserve de Biosphère Manicouagan-Uapishka (Canada) ; Réserve de biosphère du Bras d'or Lake (Canada), Réserve de biosphère du Lac de Vettern (Suède), Réserve de biosphère Isle of Wight (Angleterre), Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre (Canada), Réserve de biosphère Isle of Man (Angleterre).

Nous sommes aussi sur un territoire "plus urbain", avec une activité touristique forte, et un secteur agricole spécifique (élevage extensif, production laitière exclusive...). Les questions de végétalisation des espaces urbains, de transition des activités vers des modèles adaptés au contexte climatique de demain sont prégnantes et font du territoire un lieu d'expérimentation intéressant pour le réseau MAB France.

Le territoire est **déjà partie prenante des activités du réseau national** (participation aux journées annuelles des réserves de biosphère en 2022 et en 2023, voyage d'étude dans les réserves de biosphère Lure Luberon et Mont Ventoux, contribution à la lettre de la Biosphère...). Ces instants d'échange ont démontré les collaborations possibles à l'échelle du réseau national : partage de résultats de projets / expérimentations / recherches scientifiques ; montage de projet en commun ; échanges de bonnes pratiques...

Le territoire a attaché une importance spécifique à la mobilisation des jeunes dans le cadre de sa candidature (cf. partie 13), et souhaite continuer cette mobilisation dans la gouvernance même de la réserve de biosphère. En ce sens, l'un des étudiants ayant accompagné la chargée de mission MAB dans la concertation des jeunes a été mobilisé pendant un stage de 6 mois pour travailler sur **le développement de deux projets avec des jeunes, dans le cadre de la future RB : le développement d'une exposition photo participative et un projet de correspondance entre deux écoles (future Réserve de biosphère Lac du Bourget et Réserve de Biosphère de Martinique).**

Par ailleurs, la création d'un réseau d'éco-acteurs semble être une approche tout à fait adaptée pour mobiliser les acteurs économiques du territoire. La chargée de mission a d'ores et déjà rencontré une dizaine d'entreprises de différents secteurs (industrie pharmaceutique, têtes de réseau d'entreprise, aménagement, éducation au développement durable), toutes intéressées pour contribuer aux actions du programme MAB. De plus, l'importante activité touristique et la capacité de réseau de l'office de tourisme intercommunal offre un potentiel de mobilisation des professionnels du tourisme dans ce réseau d'éco-acteurs. Enfin, la volonté des agriculteurs rencontrés lors des entretiens de "mieux valoriser leurs produits sur le territoire" peut également être un projet porté dans le cadre de ce réseau.

16.4 Canaux de communication internes / externes et médias utilisés dans la RB

EXISTE-T-IL UN SITE INTERNET POUR LA RÉSERVE DE BIOSPHERE ? SI OUI, QUEL SON URL ?

Dans le cadre de la candidature, un site internet est en cours de création pour partager les grandes étapes et documents clés ([suivre ce lien](#)). Ce site aura vocation à évoluer vers un site internet spécifique de la future réserve de biosphère. Il a été créé en prenant en compte des critères d'éco-conception.

Au-delà de ce site, plusieurs moyens de communication ont été développés au cours de la candidature (plaquette d'information ; communiqué de presse ; dossier de presse ; affiches ; visuels web ; identité visuelle et logo spécifique, choisi en Comité technique avec les partenaires).

EXISTE-T-IL UN BULLETIN ÉLECTRONIQUE ? SI OUI, À QUELLE FRÉQUENCE SERA-T-IL PUBLIÉ ?

Il est prévu de publier un bulletin électronique type "Lettre de la biosphère" tous les 4 mois. Ce bulletin reprendrait l'état d'avancement de projets portés ou accompagnés dans le cadre de la Réserve de biosphère, les recherches scientifiques sur un sujet spécifique, les activités du réseau MAB France ou du réseau éco-acteurs, un zoom sur l'activité d'un acteur spécifique du territoire... L'enjeu de cette lettre est d'apporter des éléments de connaissance aux lecteurs, mais aussi de mettre en valeur les actions des acteurs de la Réserve de biosphère.

LA RÉSERVE DE BIOSPHERE APPARTIENDRA-T-ELLE À UN RÉSEAU SOCIAL ?

Pendant le processus de candidature, les actions relatives à la réserve de biosphère étaient publiées sur les pages Facebook et LinkedIn de la Communauté d'Agglomération de Grand Lac, et relayées par les partenaires (CEN Savoie, CISALB, OTI, PNRMB). Des pages Facebook et LinkedIn dédiées à la Réserve de biosphère seront créées et mises en valeur via les réseaux sociaux des acteurs précédemment cités.

17. GOUVERNANCE, GESTION ET COORDINATION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE

17.1 Structure de gestion et de coordination

L'article 66 de la loi Biodiversité reconnaît l'existence de la Réserve de biosphère.

Le choix du zonage s'est basé sur les mesures de protection et de gestion existant déjà sur le territoire.

AIRES CENTRALES

Plusieurs Arrêtés de protection de biotope concernent les aires centrales de la Réserve de biosphère. Ces arrêtés interdisent entre autres :

- les dépôts, versements de produits chimiques, radio-actifs, matériaux...
 - le nettoyage de véhicules au bord de l'eau
 - le rejet des eaux usées
 - toute activité commerciale, industrielle, minière, de recherche, d'exploitation
 - le camping, les circuits touristiques pédestres, cyclistes, équestres
 - tous travaux publics ou privés susceptibles de modifier l'état / l'aspect des lieux
 - le dérangement des animaux
 - l'introduction de chiens ou d'espèces
 - les véhicules à moteur
 - l'installation de panneaux publicitaires
 - les feux au sol...
- L'Arrêté Inter-Préfectoral de Protection de Biotope Malourdie, créé en 1990, d'une surface d'environ 600 ha, est issu d'une mesure compensatoire lors de la création de l'usine hydroélectrique de Chautagne. Il s'applique au département de Savoie et de l'Ain.
 - L'APPB Sud Lac a été créé en 1988 sur une surface de 131 ha.
 - L'APPB des marais des Villards et du Parc fut créé en 1992 pour une surface de 61 ha.
 - L'APPB Marais du Puit de l'Enfer, situé en partie sur le périmètre de la réserve de biosphère, porte sur une surface de 17 ha et a été créé en 1993.
 - L'une des parcelles appartenant à la commune de Chindrieux a été positionnée en zone centrale. Elle relève du bien de domaine privé⁵⁶.
 - Les ilots de senescence sont définis par arrêté d'aménagement du préfet de région, relevant du Code forestier.
 - Plusieurs aires centrales sont des propriétés du Conservatoire du Littoral : "Le domaine relevant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres comprend les biens immobiliers acquis ainsi que ceux qui lui sont affectés, attribués, confiés ou remis en gestion par l'Etat. Le domaine propre du Conservatoire est constitué des terrains dont il est devenu propriétaire et qu'il décide de conserver afin d'assurer sa mission définie à l'article L.322-1. Le domaine relevant du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres est du domaine public, à l'exception des terrains acquis non classés dans le domaine propre"⁵⁷. L'acquisition en pleine propriété des terrains confère au Conservatoire du littoral tous les droits liés au statut de propriétaire⁵⁸. La loi "démocratie de proximité" a créé un droit de préemption

⁵⁶ <https://www.vie-publique.fr/fiches/20163-quel-est-le-regime-juridique-des-biens-des-collectivites-territoriales>

⁵⁷ Article L.322-9 du code de l'environnement.

⁵⁸ Article L.331-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.

autonome du Conservatoire. Celui-ci peut, lorsqu'il est territorialement compétent, instituer des zones de préemption à l'extérieur des zones délimitées par le département au titre des espaces naturels sensibles, des zones urbaines ou à urbaniser délimitées par les plans locaux d'urbanisme et des zones constructibles édictées par les cartes communales. A l'intérieur de ces périmètres, le Conservatoire exerce les compétences habituellement attribuées au département par l'article L. 142-3 du Code de l'urbanisme (droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles).

- Les 4 sites palafittiques inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO relèvent de la propriété de l'Etat (situé dans un lac domaniale).

ZONES TAMPON

- Le lac du Bourget bénéficie de la protection au titre de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral adoptée en 1986, étant un lac de plus de 1000 hectares. Cette loi a un objectif de protection des équilibres biologiques et écologique, de lutte contre l'érosion de développement des activités économiques, et de maîtrise de l'urbanisation (opposable aux documents locaux d'urbanisme). Le lac du Bourget relève également du domaine public fluvial naturel (article L2111-7 DU Code général de la propriété des personnes publiques).
- Les massifs forestiers publics positionnés en zone tampon relèvent du Code forestier français en forêts publiques, domaniales ou communales, régissant les pratiques et les objectifs.
- Les Zones agricoles protégées sont délimitées par arrêté préfectoral et relèvent des Articles L. 112-2 et R. 112-1-4 à R. 112-1-10 du code rural et de la pêche maritime et sont annexées aux PLU et PLUi et cartes communales, et s'imposent aux autorisations d'occupation du sol.
- Le Schéma de Cohérence Territoriale Métropole Savoie cadre l'urbanisme sur 102 communes, dont le territoire de Grand Lac. Il existe 3 plans locaux d'urbanisme sur Grand Lac (qui seront fusionnés dans le cadre d'un PLUi à horizon 2027), et les cartes communales établissent des règles relatives à l'urbanisme.

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES COMPÉTENTES SUR LES DIFFÉRENTES ZONES DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND LAC

Grand Lac est une communauté d'agglomération issue de la fusion en 2017 de la Communauté de Communes de Chautagne, de la Communauté de Communes du Canton d'Albens, de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget. Elle représente plus de 75 000 habitants répartis sur 28 communes. Elle emploie plus de 450 agents pour gérer ses services au quotidien.

Elle intervient sur 3 grands domaines :

- Les services à la population : traitement des déchets, transport urbain, gestion de l'eau, ports et plages et des équipements sportifs d'intérêt communautaire ; services du CIAS dédiés aux personnes âgées ; relais Maison France Services.
- L'aménagement et le développement du territoire : urbanisme, habitat, aménagement touristique et agricole, voirie d'intérêt communautaire, politique de la ville, développement économique (confié à Chambéry Grand Lac Economie), Office de tourisme intercommunal.
- L'environnement. La Communauté d'Agglomération porte la candidature en tant que chef de file, et souhaite intégrer le futur coordinateur de la réserve de biosphère dans ses services. La compétence GEMAPI a été confiée au CISALB depuis 2019.

La CA Grand Lac souhaite devenir l'instance administrative porteuse de la réserve de biosphère. La collectivité est propriétaire de certaines parcelles placées en zone tampon et agit activement sur la politique forestière, agricole, foncière, touristique, transition énergétique... Un certain nombre de sujets qui concernent la réserve. Elle porte également le projet Fauna Flora, qui a vocation à devenir l'une des actions de la future réserve.

LES COMMUNES

Les communes participeront à la gouvernance de la réserve de biosphère, et à la gestion de sites. Certaines communes seront notamment propriétaires de parcelles placées en zones tampon ou zones centrales (ex : Chindrieux, Aix-les-Bains, etc) : alpages, prairies, forêts... Les services techniques seront associés aux éventuels projets développés dans le cadre de la RB.

L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

L'Office national des forêts (ONF) est un établissement public à caractère industriel et commercial français chargé de la gestion des forêts publiques, placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

L'ONF se consacre aux forêts publiques, soit près de la moitié des forêts du territoire proposé. Les enjeux de sa gestion sont nombreux : préservation de la biodiversité, protection contre les risques naturels, production de bois pour la filière locale, accueil des populations et contribution à l'offre touristique, production d'eau potable, entre autres. Les îlots de senescence proposés en aire centrale et les forêts publiques en zone tampon seront gérés par l'ONF.

LE CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE AURA

C'est un établissement public créé pour promouvoir la gestion durable des forêts privées. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent gratuitement les propriétaires forestiers. Plus précisément il a vocation à :

- Accompagner les propriétaires vers une gestion durable adaptée au contexte local.
- Participer au développement de stratégies de valorisation des forêts portées par les collectivités.
- Être partie prenante de la filière forêt-bois.
- Participer à la recherche via son service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF), pour répondre aux enjeux d'innovation technique et au défi climatique.

L'ensemble des massifs forestiers étant classés en zone tampon, cet acteur jouera un rôle important dans l'application du plan de gestion de la réserve de biosphère sur les forêts privées.

LE CISALB

Syndicat mixte, reconnu EPAGE à l'échelle du bassin versant du lac du Bourget, le Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget a pour compétences :

- La protection et la mise en valeur de l'environnement
- La lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques
- La protection et conservation des eaux superficielles et souterraines
- La mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau superficielle et des milieux aquatiques
- L'animation, y compris pédagogique, et concertation dans le domaine de la gestion et la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations

Le CISALB est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages et installations dont la finalité concourt à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence (compétence GEMAPI). Le CISALB est également animateur du comité de lac, réunissant différents acteurs (tourisme, représentants de l'Etat, gestionnaires d'espaces naturels, associatifs) pour prendre des décisions autour de projets en lien avec le lac du Bourget. Il

est donc un acteur majeur sur plusieurs zones centrales et zones tampon du territoire (lac du Bourget, canal de Savières, rivières, zones humides...).

LE CEN SAVOIE

Le CEN est une association départementale bénéficiant d'un agrément (Art. L. 414-11 du Code de l'environnement) délivré conjointement par le préfet de Région et le président de la Région Rhône-Alpes. Cet agrément, d'une durée de 10 ans, est fondé sur la mise en œuvre de plans d'actions quinquennaux, élaborés avec ses partenaires et dont la réalisation est soumise au contrôle des autorités publiques.

A ce titre, il est chargé d'une mission d'intérêt général visant à contribuer "à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional" et de mener "des missions d'expertise locale et des missions d'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel". Ainsi, le CEN est gestionnaire ou propriétaires de plusieurs zones centrales et zones tampon proposées, et porteur de nombreuses actions du plan de gestion de la réserve de biosphère.

LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Etablissement public administratif de l'Etat, il est placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature. Créé en 1975, il fait partie des organismes membres de l'IUCN. Il a pour but de mener une politique foncière, en partenariat avec les collectivités territoriales, de sauvegarde de l'espace littoral et de maintien des sites naturels et de l'équilibre écologique, par l'acquisition de sites fragiles et menacés, en vue de leur protection définitive. Le CDL a compétence sur l'ensemble des communes du pourtour du lac du Bourget. Il a acquis, au fil des années, environ 600 ha de propriétés autour du lac du Bourget. Il dispose de la majorité des terrains situés dans l'APPB des rives Sud du lac du Bourget, et d'autres sites proposés en zone centrale la Réserve de biosphère (ferme Gigot, balcons de Brison-Saint-Innocent, Marais de Chautagne...).

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE SAVOIE

Les services déconcentrés de l'Etat sont présents au niveau départemental au sein de la DDT de Savoie.

Les missions de la DDT portent notamment sur :

- L'aménagement, la planification, l'urbanisme et l'ingénierie territoriale ;
- L'environnement, le développement durable et les risques ;
- Les transports et leur sécurité, l'éducation routière et la gestion de crise.
- La gestion du DPF et la mise en œuvre de la politique du littoral sur le Lac du Bourget : police de la navigation, aménagement (pontons, bouées...) et règles de navigation, inventaires...

La DDT a donc un rôle fondamental dans la gestion du lac du Bourget.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAVOIE

Le Département de la Savoie dispose d'un service "Espaces naturels et Biodiversité" en charge de plusieurs thématiques : corridors, espèces exotiques envahissantes, droit de préemption ENS, subventions aux collectivités (AAP Espaces naturels et CVB), démoustication, AAP Education environnement. Il produit actuellement son futur Schéma des Espaces Naturels Sensibles. Selon les choix opérés, il jouera un rôle plus ou moins important sur les ENS, situés en zones tampon.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU MASSIF DES BAUGES

Le Parc est un syndicat mixte ayant pour vocation de mettre en œuvre la Charte du Parc, document orientant le développement du territoire dans un souci de préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers, et qui a justifié son classement.

Conformément au Code de l'Environnement, le Parc naturel régional du Massif des Bauges concourt à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'éducation et de formation du public. A cette fin, il a vocation à être un territoire d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable. Il constitue un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel.

Le Massif des Bauges est un territoire rural de montagne, à proximité d'agglomérations importantes (Chambéry, Annecy, Albertville, Aix-les-Bains), sous pression urbaine, et vécu comme un territoire de ressourcement où les paysages sont une composante fondamentale à préserver.

La Charte du PNR en cours de révision (2023-2038), promeut "Un territoire en harmonie avec sa nature et ses valeurs". Elle est construite autour de 3 axes :

- Viser la pleine santé environnementale du territoire (fonctionnalité des écosystèmes, accroître la biodiversité, préservation des paysages, adaptation aux changements climatiques, ...).
- Gérer raisonnablement les ressources pour une utilisation sobre de celles-ci (énergie, sols et sous-sol, eau, ressources agricoles et forestières).
- Accueillir de nouvelles populations et activités en solidarité avec les espaces urbains de proximité, de manière apaisée et en préservant la grande qualité environnementale du massif (attractivité résidentielle, économie circulaire, écotourisme, identités culturelles, conciliation des usages, gouvernance...).

En 2011, le Parc obtient également le label "Geoparc" en reconnaissance de son patrimoine géologique remarquable, label renouvelé tous les 4 ans depuis lors.

Il sera compétent sur les zones tampon situées sur les communes de son périmètre ayant adhéré à la Charte, ainsi que sur le site Natura 2000 S10, dont il a repris l'animation en 2024 (situé dans l'Albanais). Les trames de zones humides (mais également des prairies de fauche de basse altitude, les pelouses sèches calcicoles et les forêts matures) ressortent comme une priorité de la nouvelle charte au travers de sa stratégie biodiversité. Le réseau de fonctionnement des zones humides des territoires de la réserve et du PNR étant liés, cela implique une collaboration dans le cadre des actions (des axes similaires sont identifiés : transition des pratiques agricoles, éducation au développement durable, aménagement et renaturation de sites...).

LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE

Depuis le 21 septembre 2022, la gestion du canal de Savières a été confiée à la CNR, qui assure les missions suivantes :

- l'exploitation ;
- l'entretien ;
- l'amélioration éventuelle ;
- l'instruction et l'établissement d'autorisation d'occupation temporaire.

La CNR fait partie du COTECH Savières et aura un rôle dans la gestion de la zone centrale AIPB des Îles de Chautagne-Malourdie, et de la zone tampon du canal de Savières / Lac du Bourget. Elle sera un potentiel financeur / acteur des actions du Plan de gestion.

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

L'outil foncier des "Zones agricoles protégées" implique de soumettre à l'avis de la chambre d'agriculture et de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altérerait durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique de la ZAP. En cas d'avis défavorable de la chambre d'agriculture ou de la CDOA, le changement d'affectation ne peut être autorisé que sur décision motivée du préfet. L'accompagnement des agriculteurs envisagé sur les ZAP à proximité des zones centrales sera fait en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. La Chambre d'Agriculture aura également un rôle dans la réalisation des actions du Plan de gestion.

RÉGIME FONCIER DE CHAQUE ZONE

POUR LES AIRES CENTRALES :

- Les biens acquis par le Conservatoire du littoral sont du domaine public, dès lors qu'ils sont classés dans son domaine propre. Ils sont donc imprescriptibles et quasi-inaliénables. L'APPB Sud du Lac relève du domaine privé du CdL en partie (domaine de Buttet, Triangle de Terre Nue) et l'autre partie relève du régime public (propriété publique de Grand Lac – Les Blâches).
- Les sites propriété du Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie sont en régime privé.
- L'AIPB Iles de Chautagne - Malourdie relève du domaine public concédé à la CNR.
- L'APPB des Marais du Villard et du Parc relève à la fois du régime privé (une mosaïque de parcelles appartient à des propriétaires privés, et au CEN Savoie), et de la propriété publique communale (quelques parcelles).
- L'APPB du Marais des Puits d'Enfer : le site relève du régime privé (en partie acquis par le CEN Savoie, et propriétés privées).
- Les îlots de senescence relèvent du régime public.
- Les étangs de Crosagny-Braille sont essentiellement constitués de terrains publics. Concernant la partie située sur le département de la Savoie, le CEN Savoie détient une partie en indivision avec la commune d'Entrelacs. Ainsi le CEN a acquis 4 ha sur les 5,6 ha au total. Sur la partie haute-savoyarde, le CEN Haute-Savoie (ASTER) a acquis 4,18ha et 15,73 ha en maîtrise d'usage supplémentaire.
- Le Marais de Vuillerme est constitué majoritairement de terrains privés, dont 6,5ha en propriété du CEN Savoie (sur les 8ha au total).

POUR LES ZONES TAMPONS :

Les zones suivantes relèvent du régime public :

- L'ensemble des forêts publiques ;
- Le bois Vidal, le jardin vagabond (propriété communale) ;
- La plaine de la Coua (propriété intercommunale) ;
- Le site classé des gorges du Sierroz.

Le lac du Bourget, et le canal de Savières (géré par la CNR) relèvent du Domaine public fluvial (régime public).

Les massifs forestiers inscrits en zone tampon comprennent également des parcelles relevant de la propriété privée.

Les parcelles agricoles situées autour des zones centrales bénéficiant du dispositif foncier "Zone agricole protégée" inscrits en zone tampon font partie des servitudes d'utilité publiques affectant l'utilisation des sols, annexées aux PLU. Ce sont des parcelles relevant de la propriété privée.

YA-T-IL UN SEUL GESTIONNAIRE/COORDONNATEUR DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE, OU PLUSIEURS RESPONSABLES ?

La CA Grand Lac sera la coordinatrice de la réserve de biosphère.

Elle sera chargée de l'animation à la fois du Comité de pilotage et du Comité de gestion. Mais ces missions seront conduites étroitement avec les partenaires clés : le CEN Savoie, le CISALB, l'ONF, et le PNR du Massif des Bauges.

17.2 Conflits au sein de la RB

Il n'y a pas de conflits ouverts ou cristallisés sur le territoire. Cependant, certaines zones font l'objet d'une attention particulière.

Au niveau du Lac du Bourget, des conflits entre usagers sont croissants, du fait de la multiplication du nombre d'activités et de personnes ces dernières années. Par exemple, des conflits sont fréquents entre pratiquants de kayak et de bateau à moteur (excès de vitesse, non-respect des distances de sécurité...). Lors des concertations, plusieurs habitants ont fait part de leur mécontentement sur la pollution sonore engendrée par les bateaux en période estivale, mais aussi de plongeurs, kayakistes qui pénétraient dans les roselières. Certains pêcheurs amateurs relatent aussi leur mécontentement vis-à-vis de l'instauration de piquets sur certaines zones dans lesquelles ils avaient pour habitude de pêcher.

La Chautagne a également été un territoire de conflit ces dernières années. La population de sangliers y proliférait et engendrait des dégâts considérables sur les cultures. Des conflits étaient prégnants entre agriculteurs et chasseurs. Lorsque la commune de Chindrieux a choisi de récupérer la jouissance de sa parcelle pour entreprendre des travaux de restauration, il s'en est suivi un conflit entre elle et l'exploitant. Ce conflit a duré deux ans (2014/2015). Des restaurations ont été effectuées par le CEN Savoie sur une grande parcelle de culture de maïs (la parcelle D705), pour être transformée en prairies humides (2018). Ces restaurations ont également fait l'objet de conflits entre les agriculteurs et l'équipe municipale de la commune de Chindrieux, à l'initiative de cette décision (manifestation sur le chantier). Depuis la disparition du maïs, les dégâts sont moindres et les conflits se sont réduits. A l'issue de cette démarche et du projet connecté de restauration de la zone humide en forêt domaniale de Chautagne par l'ONF, une convention multi partenariale (pilotee par Grand Lac) a été établie en 2018 entre la fédération de chasse, le milieu agricole, forestier et le CEN pour construire une stratégie foncière et redistribuer les usages.

De manière plus générale, et notamment en milieux agricoles et forestiers (usages économiques), des conflits peuvent avoir lieu notamment en lien avec les pratiquants de loisirs et d'activités de pleine nature. A ce titre, un schéma des activités de pleine nature est en cours de mise en œuvre sur le plateau du Revard par le SMSB en lien avec le PNRMB et l'ONF. L'objectif étant aussi de redéfinir des espaces de quiétude pour la biodiversité. Plus généralement le PNRMB a déployé une campagne "La Montagne, respect" déclinée aussi en "La campagne, respect" sur les espaces de basse altitude en plaine afin de sensibiliser les habitants et les visiteurs du massif aux bonnes pratiques dans les espaces ruraux.

La Fédération des Chasseurs de Savoie souligne aussi certains conflits entre chasseurs et usagers qui se traduisent par : des dégradations matérielles (panneaux, miradors, clôtures). Un sentiment d'insécurité pendant les périodes de chasse est relevé dans différentes concertations menées auprès des habitants dans le cadre de la candidature. La Fédération de Chasseurs de Savoie a mis en place un plan d'actions nommé "Natur'ensemble". Il vise à améliorer la coexistence des différents usagers de la nature. Dans ce cadre-là, plusieurs actions sont menées : rencontre avec les autres associations de pratiquants de loisirs de pleine nature, installation de panneaux d'information, mise en place d'application localisant les battues en temps de réel...

La constitution d'un schéma des usages / des activités de pleine nature à l'échelle de la Réserve de biosphère (axe 2 du plan de gestion) semble donc pertinente au vu de ces enjeux.

17.3 Représentation, participation et consultation de la population

Le processus de concertation et de construction de la candidature s'est voulu ouvert, comme explicité en partie 13.4. Les représentants de plusieurs types d'acteurs ont été associés à la candidature : habitants et jeunes, associations (environnement, loisirs, chasse, pêche...), gestionnaires d'espaces naturels, collectivités territoriales (Région, Département, communautés de communes voisines, agents de l'agglomération Grand Lac), représentants de l'Etat (DREAL, DDT), acteurs économiques, scientifiques... Les ateliers multi-acteurs ont notamment permis de rassembler tous ces profils autour de thématiques spécifiques, pour travailler ensemble sur les actions du plan de gestion. Ces moments de partage et de prise de recul sont un réel bénéfice, soulignés par les acteurs eux-mêmes. La Réserve de biosphère visera à poursuivre ces temps de partage sur le long terme. Les séries de rencontres avec les habitants et les élus ont aussi visé à co-construire les actions de la future réserve de biosphère, et de les prioriser.

Un évènement est prévu fin 2024, et permettra d'officialiser le dépôt de la candidature à l'UNESCO auprès de tous les acteurs ayant contribué de près ou de loin au processus.

La gouvernance de la future réserve de biosphère visera à assurer cette représentation large d'acteurs (cf. partie 17.5).

17.4 Le plan ou la politique de gestion / coopération

Y A-T-IL UN PLAN / UNE POLITIQUE DE GESTION / COOPÉRATION POUR LA RÉSERVE DE BIOSPHERE EN TANT QUE TELLE ?

Le plan de gestion de la réserve de biosphère est le résultat du processus de concertation propre à la démarche de candidature MAB (14 rencontres habitantes ; 6 ateliers multi-acteurs ; 2 rencontres avec les acteurs économiques ; plusieurs réunions avec les élus ; 2 consultations numériques auprès des adultes et des jeunes ; 2 réunions avec le groupe de travail scientifique...). Il vise aussi à être complémentaire avec les autres documents appliqués sur le territoire proposé, et construits également via une concertation large. Il intègre ainsi des actions issues :

- De documents produits par Grand Lac (Projet de territoire, Programme Alimentaire Territorial, Plan Climat Air Energie Territorial ; Charte forestière).
- De documents produits par les partenaires : Etude prospective Lac du Bourget 2030, Plan de Gestion de la Ressource en Eau (CISALB), Charte du PNRMB.

QUELS SONT LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA PRÉPARATION DU PLAN DE GESTION ?

Les acteurs impliqués dans la préparation du plan de gestion sont détaillés en partie 13.

LES AUTORITÉS LOCALES APPROUVENT-ELLES FORMELLEMENT LE PLAN DE GESTION ? LES AUTORITÉS LOCALES EN FONT-ELLES MENTION DANS D'AUTRES PLANS OU POLITIQUES ?

Le plan de gestion (axes, objectifs, actions) a été approuvé lors du Bureau communautaire du 3 septembre 2024 et du Conseil Communautaire du 17 septembre 2024. Les actions détaillées, moyens financiers et porteurs seront définis de façon multi partenariale à partir de l'automne 2024. La version finalisée du plan de gestion est donc prévue en 2025.

ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION

Beaucoup de documents existent à ce jour, mais le plan de gestion a vocation à être le document cadre réunissant plusieurs d'entre eux, afin de donner une orientation politique forte en matière d'environnement sur les dix années à venir. Il a vocation à orienter les décisions politiques de l'agglomération.

Pour donner du poids et de la légitimité à la Réserve de biosphère, et étant donné son caractère scientifique, il est essentiel de définir un système de suivi-évaluation structuré. D'ailleurs, Grand Lac ne dispose à ce jour d'aucun système de suivi-évaluation interne de ses politiques publiques. Le travail de définition des questions évaluatives et des indicateurs est une action à part entière du plan de gestion et devra être réalisé en partenariat avec les services internes de l'agglomération (service pilotage et performance, qui a vocation à créer un observatoire du territoire), mais aussi avec les partenaires externes (PNRMB, CEN, CISALB, ONF, etc) et le Comité scientifique. Ce travail sera réalisé en 2025.

Une évaluation intermédiaire du Plan de gestion sera réalisée à 5 ans, pour mesurer les avancées et les actions à renforcer ou à ajuster (avec l'appui du Conseil scientifique). Le Plan de gestion devra être pris en compte par les autres documents produits par l'agglomération (futur PLUi, PCAET, PAT, PDM...), mais l'évaluation intermédiaire prendra également en compte les évolutions de ces documents et de leurs objectifs (redéfinition d'actions).

CONTENU DU PLAN DE GESTION

Le plan est construit en 6 axes, constitués d'objectifs priorités (entre 1 et 3), déclinés en actions. Les sources des actions proposées sont indiquées systématiquement. Exemple :

- AXE 1 : PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX NATURELS / Objectif 1 : Restaurer les continuités écologiques et principaux corridors / Priorité 2 / Action 1.1 : Développer des passages à faune sur les lieux à enjeux (franchissement A 43, Aix-les-Bains, Le Bourget du Lac) / Sources : Concertation MAB ; Charte du PNR (PATNAT 1.2) ; Contrat Vert & Bleu CISALB.

La version détaillée est disponible en annexe.

INDIQUER COMMENT CE PLAN DE GESTION RÉPOND AUX OBJECTIFS DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE PROPOSÉE

Le Plan de gestion a été structuré selon les trois fonctions des réserves de biosphère (conservation – développement – appui logistique). Ces trois fonctions ont été déclinées en thématiques, et les ateliers multi-acteurs ont eux-mêmes été structurés en fonction de 4 thématiques clés : Biodiversité & aménagement ; Patrimoine culturel et activités de loisirs ; Activités économiques ; Education au Développement Durable. L'axe "Recherche scientifique" du plan a quant à lui été travaillé par le GT scientifique.

Par ailleurs, le Plan de gestion a pris en compte les autres documents cadres d'importance sur le territoire, pour une question d'homogénéité mais aussi de cohérence : le plan de gestion vise à porter des actions déjà mises en œuvre par les acteurs du territoire, et déployer de nouvelles actions propres aux objectifs d'une réserve de biosphère.

LE PLAN EST-IL CONTRAIGNANT ? EST-IL BASÉ SUR UN CONSENSUS ?

Le plan de gestion ne doit pas être contraignant, mais doit reposer sur un contrat, un accord collectif à agir. Le fait qu'il repose sur un processus de concertation large, mais aussi sur des documents existants dans lesquels des concertations avaient également été réalisées lui donne une certaine légitimité. Ce document a vocation à devenir une charte d'orientation de toutes politiques publiques du territoire de Grand Lac, avec une ambition forte : que les acteurs du territoire aient le réflexe de se demander si tel projet ou telle politique mise en œuvre répond bien aux exigences fixées collectivement pour notre réserve de biosphère.

QUELLES SONT LES AUTORITÉS CHARGÉES DE SA MISE EN ŒUVRE, EN PARTICULIER DANS LA (OU LES) ZONES TAMPONS ET LES AIRES DE TRANSITION ?

La CA Grand Lac sera la coordinatrice de la mise en œuvre du plan de gestion sur l'ensemble des 28 communes du périmètre de la réserve de biosphère.

Les partenaires cités en partie 17.1, membres du comité de gestion auront également un rôle dans la mise en œuvre des actions du Plan de gestion, le suivi des actions, et son évaluation.

QUELS SONT LES FACTEURS FAVORISANT OU DÉFAVORISANT SA MISE EN ŒUVRE ?

Le modèle est quelque peu nouveau, puisqu'il est proposé de créer la Réserve de biosphère sur le périmètre d'une communauté d'agglomération. De ce fait, la future réserve de biosphère – et son plan de gestion – seront totalement imbriqués dans l'organisation de l'agglomération (création d'un service "MAB"), même si elle aura vocation à être portée par d'autres partenaires clés (CEN Savoie, PNRMB, CISALB, ONF...). Cette spécificité est un facteur favorisant à plusieurs égards mais qui peut aussi générer certains facteurs défavorisant qu'il conviendra de bien anticiper.

Porter le plan de gestion à l'échelle de l'agglomération est un facteur favorisant car elle porte différentes politiques publiques en lien direct avec les thématiques de la réserve de biosphère : l'urbanisme, l'aménagement, la gestion de la ressource en eau, la gestion forestière et agricole, le tourisme... Elle a un pouvoir de décision et d'action fort sur ces sujets. Mais la collectivité est également compétente sur des politiques publiques sociales (services aux seniors, insertion...). La transversalité des politiques portées est un réel atout pour la mise en œuvre des actions d'une réserve de biosphère, qui se veut aussi transversale. Cela peut aboutir à la mise en œuvre de projets associant plusieurs objectifs de développement durable.

La prise en compte dans le plan de gestion des différents documents cadre de la collectivité est un atout majeur pour donner un réel pouvoir d'actions à la réserve. Par ailleurs, la collectivité dispose d'un service "Recherche de subvention" qui facilitera la recherche de financements pour la mise en œuvre des actions du plan de gestion. La référente subvention accompagne d'ores et déjà la chargée de mission du processus de candidature en ce sens. Le statut même d'agglomération est un atout supplémentaire pour capter des financements d'actions.

Grand Lac est aussi un acteur intégré et reconnu dans le réseau d'acteurs environnementaux, économique et social du territoire. Le portage de la réserve de biosphère permettra de renforcer les relations de partenariat et le travail commun, que ce soit avec les partenaires externes, mais aussi dans les services internes. En effet, les questions de biodiversité restent encore le "parent pauvre" des politiques publiques. La création de la réserve et le plan de gestion viseront à infuser la prise en compte de ces enjeux dans toutes les politiques de l'agglomération, et influencer les partenaires externes en ce sens. Le futur coordinateur de la réserve de biosphère devra être placé stratégiquement au sein des services de l'agglomération pour favoriser l'appropriation du plan de gestion, la mise en œuvre des actions, et leur suivi (un travail est fait en ce sens avec la direction générale des services). Enfin, le portage de la réserve de biosphère par l'agglomération est également une façon de favoriser l'appropriation du plan de gestion par les élus.

Cependant, à l'instar des RB portées par des Parcs, le plan de gestion doit être approprié par les élus et les services de la collectivité, sous peine d'une mise en œuvre partielle. Mais surtout, la réserve de biosphère peut être plus vulnérable aux changements de mandats politiques, pouvant influencer sur les financements de postes au sein des services, ou la mise en œuvre d'actions. De plus, l'agglomération ne dispose pas d'équipes spécialisées sur la gestion des milieux naturels, comme cela peut-être le cas pour un Parc ou un CEN. Pour pallier ces risques, il semble essentiel d'assurer une appropriation forte des actions du plan par les partenaires clés qui disposent de compétences en ce sens : le CEN Savoie, le PNRMB, l'ONF, mais aussi les instances institutionnelles telles que le département de la Savoie et la DDT de Savoie. Ces acteurs doivent devenir des partenaires permanents, des co-porteurs de la réserve de biosphère et de la mise en œuvre du plan de gestion. La culture opérationnelle et la coopération dont ils font déjà preuve est un avantage. La gouvernance doit donc être constituée de manière à contrer ces risques.

LA RÉSERVE DE BIOSPHERE EST-ELLE INTÉGRÉE DANS DES STRATÉGIES NATIONALES/RÉGIONALES ? A L'INVERSE, COMMENT S'INTÈGRENT LES PLANS LOCAUX DANS SA PLANIFICATION ?

Le projet de réserve de biosphère a été présenté dans le cadre du COPIL régional sur la Stratégie Nationale des Aires protégées, le 8 janvier 2024, au département de la Savoie. Il répond notamment aux objectifs 1, 4, 3, 5 et 7 de la stratégie, et les RB sont directement citées dans la stratégie *“Enfin, d’ici 2030, le nombre d’aires protégées faisant l’objet d’une reconnaissance au titre de plusieurs dispositifs internationaux, parmi lesquels les programmes “Man and Biosphere”, “patrimoine mondial” et le réseau des réserves de biosphère portés par l’UNESCO, l’inscription sur la liste verte des aires protégées de l’UICN sera significativement augmentée pour valoriser la biodiversité exceptionnelle et la qualité de la gestion des sites”*. La future réserve de biosphère participera ainsi à l’augmentation des surfaces d’aires protégées au niveau régional.

La réserve de biosphère et son plan de gestion seront intégrés aux plans locaux et intercommunaux. Comme énoncé précédemment, plusieurs documents ont été pris en compte pour définir les actions et objectifs du plan de gestion. De plus, les dispositifs déployés sur d’autres documents ont été mobilisés lors de la candidature et continueront de l’être : concertation des habitants via l’Atelier citoyen (Conseil Local de Développement de l’agglomération), concertations des agriculteurs dans le cadre de l’évaluation intermédiaire du PAT. La création de la réserve de biosphère a également été citée dans le Projet de Territoire de Grand Lac (2022).

La participation et l’intégration du MAB dans les démarches en cours ou à venir par les partenaires augure une appropriation de la démarche sur le territoire. Le MAB est désormais reconnu et cité pour porter certaines démarches :

- Intégration de la chargée de mission au COTECH et aux ateliers sur le futur schéma des espaces naturels sensibles de Savoie.
- Intégration de la chargée de mission au COPIL de l’Observatoire de la Biodiversité de Savoie. Dans le cadre de cette candidature, le territoire est fléché pour faire l’objet d’une prochaine programmation d’actions en 2025.
- Intervention sur la démarche lors des rencontres “forêts humides” organisées par le CEN Savoie le 19 octobre 2023.
- Intégration de la chargée de mission au comité technique Lac, regroupant les partenaires de l’aménagement et de la gestion environnementale du Lac du Bourget.
- Intervention de la chargée de mission lors des Universités du tourisme durable, organisées par l’Agence Aix Riviera des alpes, le 21 septembre 2023.
- Intervention de la chargée de mission lors de la visite du comité national Villes et Villages fleuris, le 12 juillet 2023.
- Intégration de la chargée de mission au COTECH Formation Sécurité environnementale des professionnels du Lac du Bourget et fléchage de la réserve de biosphère en tant que porteuse de la formation sur le long terme...
- Demande d’avis sur des projets d’aménagement et la prise en compte des enjeux de la future réserve de biosphère (extension de carrière, port des 4 chemins...).
- Intégration de la chargée de mission dans un comité d’experts chargé de “quoter” les projets à venir de l’agglomération en fonction de critères écologiques.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

Plusieurs types de financements ont été identifiés à ce jour et discutés lors d'un Comité de financement le 11 janvier 2024 :

- L'auto-financement : le plan pluriannuel d'investissement (PPI) de Grand Lac pour la période 2021-2027 s'élève à 96 millions d'euros. La priorité est donnée au développement durable et aux mobilités, qui représentent plus de 20% du PPI. L'auto-financement pourrait être une solution pour la question du financement du poste de coordinateur. En effet, la majorité des aides financières externes sont plutôt fléchées sur la mise en œuvre d'action, et peu sur le financement de poste.
- Le Contrat territorial de Savoie 2022/2028 dispose d'une enveloppe de 50 millions d'euros pour les 7 territoires savoyards. L'un des axes forts est le développement durable et l'adaptation au changement climatique à savoir : tous les projets portant sur la mobilité douce, l'agriculture, la forêt, l'alimentation et les circuits courts, l'environnement et la préservation de la biodiversité, la performance énergétique des bâtiments, ou encore l'assainissement et l'eau potable. Le contrat départemental du territoire de Grand Lac a défini une enveloppe de 7,7 millions d'euros. Un axe spécifique à la biodiversité a été développé et correspond au financement d'un programme tel que le MAB : "Poste dédié à des projets stratégiques de dimension territoriale sur la biodiversité et la préservation des milieux naturels. **Le financement du poste pour l'année 2025 via ce contrat a été validé en juillet 2024.**"
- Le Parc au travers de son programme d'action (ligne fonctionnement et investissement) et l'ensemble des dispositifs qu'il porte (plan pastoral de territoire, LEADER, fonds du patrimoine bâti...) mais également par l'animation Natura 2000 (Région/FEADER, voire FEDER dans les années à venir) sur le site Natura 2000 "réseau des zones humides de l'Albanais" (crédits d'animation annuel et contrats Natura 2000).
- L'Agence de l'eau est favorable au financement de projets mis en œuvre dans le cadre du plan de gestion.
- La DDT de Savoie a confirmé la possibilité d'un appui de financements de l'Etat sur le renfort d'actions de préservation et de missions de gestion pour la réserve de biosphère, et de la mise en œuvre des actions issues de l'étude prospective Lac 2030.
- Le Fonds vert : ce dispositif inédit aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Il est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Le fonds finance ainsi trois types d'actions : le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ; leur adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Ces actions ont en commun d'associer des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets avec des bénéfices multiples : au-delà de leurs impacts environnementaux, elles ont aussi des effets positifs sur la sécurité, la santé, le bien-être. Elles augmentent la résilience des territoires et la qualité de vie de leurs habitants. Cela rentre pleinement dans les objectifs du programme Man and Biosphère. Le projet Fauna Flora est par exemple financé à 50% par ce dispositif. Il conviendra de déposer de nouvelles demandes dans le cadre de la mise en œuvre des actions du plan de gestion.
- Le Fond de dotation de l'Agence Aix Riviera des Alpes : environ 100 000 euros tous les ans jusqu'en 2025 pour financer des projets de solidarité ou de développement durable.
- La Compagnie Nationale du Rhône développe des "Plans 5 Rhône" (revenus liés à la production hydroélectrique et reversés au territoire pour mener des actions en faveur de la navigation, de l'agriculture, etc). Ces plans sont quinquennaux (2022-2027) pour un montant global de 160 millions d'euros avec un axe spécifique à l'environnement de 35 millions d'euros. Le prochain plan quinquennal est composé de 5 axes, le MAB peut contribuer à plusieurs d'entre eux :
 - Contribuer à une agriculture durable et saine
 - Favoriser un corridor de biodiversité plus vivant et dynamique
 - Accompagner les projets de territoires en lien avec le Rhône

- Le Mécénat d'entreprises : la RB ne doit pas exclusivement reposer sur ces fonds mais ils peuvent constituer des compléments importants, et une façon pour les entreprises du territoire de contribuer au fonctionnement de la RB. Certaines entreprises vont être contactées dans les mois à venir (ex : Crédit agricole, Général Electric).
- Divers appels à projets de fondations (Fondation du patrimoine, François Sommer, OFB...).
- Le dispositif d'appel à projet annuel du Conseil départemental de la Savoie en faveur de la biodiversité.

17.5 Gouvernance

Deux groupes de travail organisés le 12 décembre 2023 et le 5 février 2024 ont permis de définir le modèle de gouvernance envisagé pour la réserve de biosphère. Ces groupes de travail comprenaient les membres du Comité technique instauré dans le cadre de la candidature. Une étude préalable des modèles de gouvernance existants a été réalisée par la chargée de mission auprès de 12 réserves de biosphère françaises, pour en connaître les atouts et les limites. Ainsi, plusieurs points d'attention ont été pris en compte dans la définition de la gouvernance :

- Appuyer la gouvernance sur les instances décisionnelles existantes de la Communauté d'Agglomération et des partenaires (éviter la multiplication des systèmes).
- Instaurer une gouvernance favorisant les collaborations avec les territoires voisins.
- Permettre une gouvernance équilibrée entre élus, acteurs publics et parapublics, et habitants.
- Favoriser un mode de gouvernance souple
- Favoriser un mode de gouvernance qui assure la pérennité de la réserve de biosphère.
- Eviter les doublons dans la présence aux instances de gouvernance pour les petites structures associatives et les structures très organisées (ONF, Conseil départemental, Conseil Régional, DREAL).

Le modèle suivant, basé sur 3 instances, a été retenu :

LE COMITÉ DE GESTION

Il doit assurer la représentativité la plus large possible, instance opérationnelle d'application du plan de gestion de la réserve de biosphère. La composition doit être adaptée en fonction de l'ordre du jour, pour éviter une sur-mobilisation des acteurs.

MISSIONS ET RÔLE :

- Coordonne la mise en place opérationnelle du plan de gestion
- Propose des actions / projets au COPIL
- Pouvoir d'initiative et d'engagement des dépenses (après validation d'un plan de financement annuel en COPIL)
- Demande des avis au Conseil Scientifique / réceptionne les avis du CS
- Identifie et propose des groupes de travail thématiques
- Impulse des coopérations / synergies avec les territoires voisins

COMPOSITION :

- Présidé par le VP Environnement de Grand Lac
- Présence des VP Tourisme, Economie, Déchets, Urbanisme, Agriculture selon l'ODJ
- Adjointes aux maires des communes en charge de l'environnement / du développement durable

- Des représentants techniques des principaux syndicats mixtes : CISALB, Syndicat du Haut Rhône, PNRMB, Métropole Savoie
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie
- Office National des Forêts
- Des représentants des chambres consulaires (agriculture, commerce et industrie, métiers et artisanat)
- Des représentants d'associations clés (FNE, LPO) et des représentants d'autres associations / fédérations (chasse, pêche, randonnée...)
- Le Directeur Général des Services de Grand Lac et des représentants des services techniques (tourisme, agriculture, air énergie climat, économie...), de l'OTI, et de la direction du CIAS selon l'ODJ
- Un représentant de la Direction Départementale des Territoires (service environnement)
- Un à deux représentants du Conseil Scientifique (président ou nommé) selon l'ordre du jour
- Un représentant de l'Atelier citoyen (à rémunérer)
- Le coordinateur de la réserve de biosphère

Le comité de gestion peut être ouvert selon les sujets aux acteurs suivants, via des groupes de travail thématiques :

- Des élus et techniciens (ex : chargé de mission EDD) des 5 territoires voisins
- Des élus et techniciens de Grand Lac (autre que les permanents)
- Un représentant du réseau d'éducation au développement durable
- Des techniciens de structures privées ayant en charge la gestion de ressources / milieux : Compagnie Nationale du Rhône

FONCTIONNEMENT :

- Les décisions prises en Comité de gestion sont validées en Bureau/conseil de Grand Lac lorsque cela le nécessite
- En cas de désaccord au sein du Comité (principe du compromis), un vote peut être réalisé.
- Le Comité de gestion a la liberté de mettre en place des groupes de travail. Ces groupes peuvent être temporaires, éphémères (réunis une fois) ou permanents. Les groupes permanents seraient :
 - Le groupe "Communication" : la réserve de biosphère a vocation à communiquer sur les travaux des partenaires du territoire, que ce soit sur des projets, de la sensibilisation ou bien de la recherche scientifique. Il convient de constituer un groupe chargé de définir le planning de publications, une fois tous les semestres a minima.
 - Le groupe "Forêt" : il n'existe pas de commission forêt réunissant des techniciens à ce jour. Au vu de la place importante de ce milieu naturel dans la réserve de biosphère, il apparaît important de constituer un groupe de travail spécifique à la forêt. Des groupes de travail par massif peuvent être envisagés sur le long terme. Ces groupes de travail pourront être constitués de techniciens, de scientifiques et d'élus.
 - Le groupe "Lac" correspondra au COTECH Lac existant. Ce COTECH réunit des techniciens et des élus de différentes thématiques (environnement, tourisme, aménagement, économie...) en lien avec le Lac du Bourget.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS :

3 à 4 fois par an + réunions des groupes de travail.

LE COMITÉ DE PILOTAGE

MISSIONS :

- Valide les orientations annuelles et projets à mener dans le cadre du Plan de gestion
- Valide le budget annuel
- Crée du lien avec le réseau MAB France et "entretient" la culture MAB : inviter un membre du MAB France, mettre en avant des actions du réseau...

COMPOSITION :

- Présidé par le Président de l'agglomération Grand Lac
- 15 Vice-Président de Grand Lac
- Les maires des 28 communes de l'agglomération et leurs adjoints à l'environnement
- Représentants (niveau direction/présidence) des principaux syndicats mixtes du territoire : CISALB, PNRMB, Syndicat du Haut-Rhône, SMAPS
- Le Directeur Général des Services de Grand Lac
- CEN Savoie (direction)
- DDT de Savoie
- Conservatoire du Littoral
- Conseil départemental de la Savoie
- Office Français de la Biodiversité
- Autres financeurs publics ou privés (Compagnie Nationale du Rhône, Agence de l'Eau...)
- Un représentant de l'atelier citoyen (représentant habitant)
- 3 représentants du secteur associatif (environnement, socio-culturel et économique)
- Les représentants (direction) des Chambres Consulaires
- Un représentant du Conseil scientifique
- Le Coordinateur de la Réserve de Biosphère
- Facultatif : un représentant du MAB France

FONCTIONNEMENT :

Vote du programme d'action annuel et du budget :

- un collège d'élus (VP de Grand Lac + maires des communes non détenteur d'un titre de VP + adjoints au maire en charge de l'environnement / du développement durable si non membre du Bureau). Poids : 50%
- un collège d'experts (représentants des syndicats mixtes, du CEN, des institutions partenaires). Poids : 25%
- un collège habitants / secteur associatif. Poids : 25%

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS :

Une à deux fois par an, intégré à un Bureau ou un Conseil Communautaire spécifique de l'agglomération de Grand Lac.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

MISSIONS :

- Identifie et valide le programme de recherche annuel
- Anime les échanges / travaux en son sein
- Définit un programme prospectif (ex : changement climatique, fréquentation)
- Répond aux sollicitations du Comité de gestion pour avis (ou d'autres demandes remontant des services techniques de l'agglomération / d'autres acteurs) et peut s'auto-saisir de certains sujets
- Contribue au suivi / évaluation du plan de gestion en lien avec les grandes problématiques identifiées à différentes échelles, du local au global
- Echange sur des projets scientifiques partagés dans le cadre du réseau MAB
- Conduit des recherches coordonnées avec d'autres réserves de biosphère

COMPOSITION (25 personnes maximum nommées pour 4 ans avec possibilité de faire plusieurs mandats) :

- Chercheurs / experts en sciences naturelles, sociales, économiques, de l'éducation. Le Groupe de travail scientifique actuel est une bonne base.
- Coordinateur de la réserve de biosphère
- Possibilité d'interventions/invitation de chercheurs externes sur un sujet / un projet (ex : représentants d'autres conseils scientifiques : CISALB, PNRMB, SHR...)
- Un représentant scientifique du CEN Savoie

FONCTIONNEMENT :

- Un à deux membres nommés pour représenter le conseil scientifique dans les autres instances de gouvernance de la réserve de biosphère
- Le conseil ne doit pas être "piloté"
- Règlement intérieur à rédiger pour définir un cadre

FRÉQUENCE DE RÉUNION :

2 à 4 fois par an, avec possibilité d'organiser des groupes de travail.

18. AUTRES CLASSEMENTS DU SITE

- ⁽¹⁾ RAMSAR
- ⁽²⁾ Sites Patrimoine mondial de l'UNESCO (sites palafittiques) ;
- ⁽³⁾ Site classé (Gorges du Sierroz)
- ⁽⁴⁾ Site inscrit (Lac du Bourget).

19. PIÈCES JUSTIFICATIVES

- ⁽¹⁾ Carte de l'emplacement et de la zonation de la réserve de biosphère
- ⁽²⁾ Carte de la végétation ou de la couverture des sols
- ⁽³⁾ Liste de documents juridiques
- ⁽⁴⁾ Liste des plans d'occupation des sols et de gestion / coopération
- ⁽⁵⁾ Listes des espèces
- ⁽⁶⁾ Liste des principales références bibliographiques
- ⁽⁷⁾ Lettres originales d'approbation
- ⁽⁸⁾ Autres documents : Revue de presse. - Comptes-rendus des ateliers de concertation

Ces documents sont disponibles en annexes.

20. ADRESSES

Adresse de contact pour la réserve de biosphère proposée :

Communauté d'Agglomération Grand Lac,
1500 boulevard Lepic, 73100 AIX-LES-BAINS

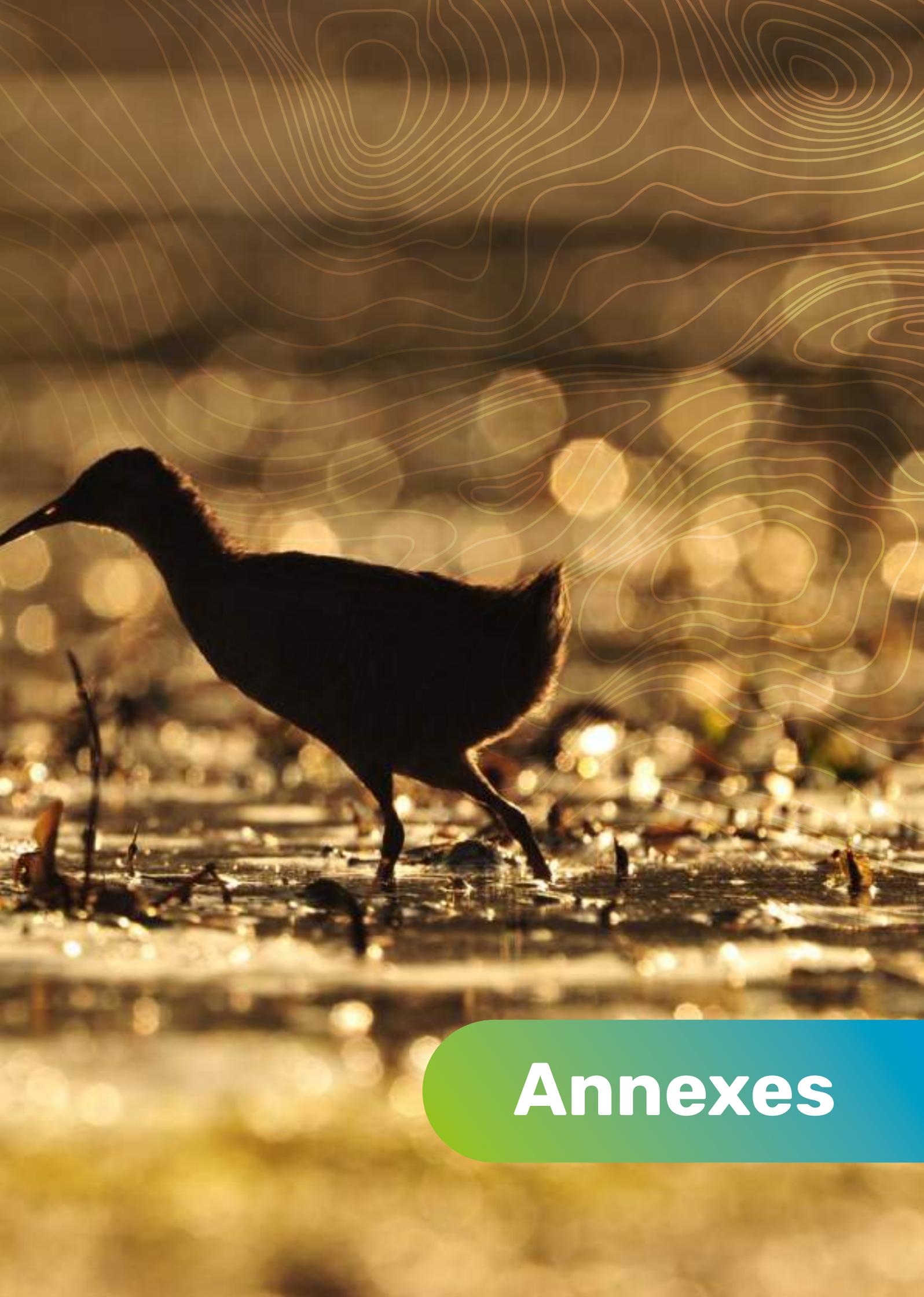
Pays : France

Tél : 04.79.35.00.51 / 06.07.48.42.73

Courriel : m.alix@grand-lac.fr

Site internet : <https://grand-lac.fr/>





Annexes

ANNEXE 1 : Annuaire des réserves de biosphère MABnet

DÉTAILS ADMINISTRATIFS

Pays : France

Nom de la RB : Réserve de biosphère du Lac du Bourget, entre Rhône & Alpes

Année de la désignation : (à compléter par le Secrétariat du MAB)

Autorités administratives : Communauté d'agglomération Grand Lac

Nom de la personne-contact : Marine ALIX

Adresse : 1500 boulevard Lepic, 73100 AIX-LES-BAINS / m.alix@grand-lac.fr / 04.79.35.00.51

Autres liens : <https://grand-lac.fr/>

DESCRIPTION

Description générale :

La Réserve de biosphère du Lac du Bourget est nichée entre deux grands massifs français : le Jura et les Alpes. Cet écrin rocheux abrite le plus grand lac naturel d'origine glaciaire entièrement situé en France, le Lac du Bourget. La biodiversité du lac se concentre essentiellement sur sa frange littorale, avec 6 massifs de roselières et des herbiers aquatiques servant de refuge, nurserie ou habitat à un grand nombre d'espèces (poissons, mollusques, oiseaux...). Un pan important de la biodiversité réside également dans les zones humides d'arrière-lac, en particulier le marais tourbeux de Chautagne. Mais le territoire recèle d'autres milieux d'intérêt écologique majeur : les pelouses sèches de Brison-Saint-Innocent, de Chautagne, de la Chambotte et des Bauges, les zones humides de l'Albanais, les forêts alluviales de la Malourdie en bord de Rhône, ou encore les boisements des massifs de l'Epine, de la Chambotte et des Bauges.

Le territoire a été occupé à plusieurs périodes selon la variation des eaux et le climat : au Néolithique (dont les sites palafittiques témoignent), à la période gallo-romaine, au Moyen-Âge, jusqu'à l'époque moderne. L'histoire humaine du territoire est liée à la présence de l'eau, à la fois comme ressource (production rivière), comme source d'énergie permettant le développement d'activités économiques (scieries, papeteries, soieries, moulins etc.), comme support de déplacement (navigation du lac et du Rhône) et enfin, à travers le développement du thermalisme à Aix les bains. Le territoire jouit d'un patrimoine culturel et d'un savoir-faire qui font sa renommée : agriculture extensive et de qualité, thermalisme, monuments historiques (abbaye d'Hautecombe, châteaux savoyards) ...

Ces richesses naturelles et culturelles en font un lieu de vie attractif : l'essor économique et la dynamique démographique n'ont cessé de se renforcer ces dernières années. Ainsi, la ville centre d'Aix-les-Bains accueille plus de 35 000 habitants (sur près de 80 000 au total). La qualité de ce cadre de vie incite à la pratique de nombreuses activités de plein air telles que la randonnée, l'escalade, le kayak, la voile... Le territoire bénéficie d'atouts importants pour l'accueil des publics, et progresse vers un modèle de tourisme durable. La présence d'un pôle économique, d'un pôle universitaire et de laboratoires de recherche font également du territoire un lieu propice à la recherche scientifique.

Principaux types d'écosystèmes : Ecosystèmes aquatiques (lacustre, étangs et plans d'eau, rivières) ; écosystèmes humides (marais, tourbières, baies, prairies humides) ; écosystèmes terrestres (forêts de feuillus et de conifères, prairies, pelouses calcicoles sèches et steppes, falaises et éboulis, espaces agricoles).

Principaux habitats & types d'occupation des sols : Roches nues, moraines (0,4%) ; Pelouses d'altitude (0,4%) ; Landes (0,8%) ; Forêts de conifères (6%) ; Reboisements récents (0,4%) ; Prairies (20%) ; Forêts de feuillus (36%) ; Cultures (7%) ; Lac, rivières et zones humides (14%), Milieux artificialisés (15%).

Zone bioclimatique : "subhumide et humide", la pluviométrie moyenne annuelle se situe entre 800 et 1200 mm.

Situation géographique (latitude & longitude) :

POINTS CARDINAUX	LATITUDE	LONGITUDE
Point central	5,89	45,75
Sud-Ouest	5,78	45,61
Nord-Ouest	5,75	45,94
Nord Est	6,04	45,94
Sud Est	6,04	45,61

Superficie totale (ha) : 35 289 ha

Aire(s) centrale(s) : 2016 ha

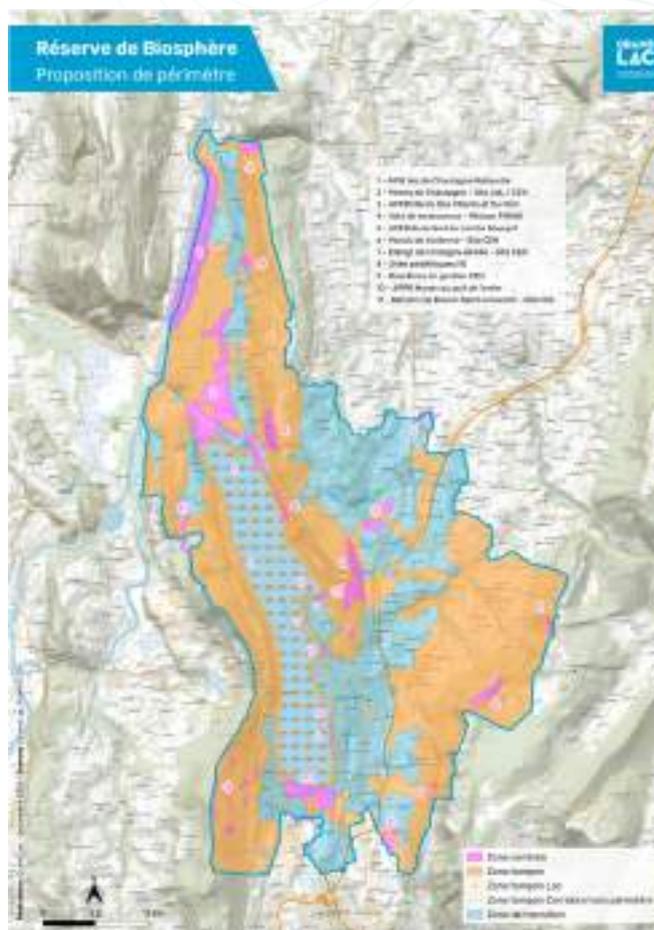
Zone(s) tampon(s) : 22 174 ha

Aire(s) de transition : 11 085 ha

Zonage existant différent : 28 sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie, 5 sites du Conservatoire du Littoral, 3 Arrêtés de protection de Biotope ; Charte du PNR du Massif des Bauges sur 7 communes, site RAMSAR, site inscrit, Natura 2000.

Variation en altitude (mètres au-dessus du niveau de la mer) : Le point culminant du territoire proposé est le sommet de la Tour de l'Angle Est à 1563 mètres d'altitude (Mont Revard). Les points les plus bas en altitude se trouvent au niveau de la commune d'Aix-les-Bains à 224 mètres, et au niveau du lac du Bourget à 86 mètres.

Carte(s) de zonation :



PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE

Brève description :

Les objectifs de la Réserve de biosphère sont traduits au travers de 6 axes stratégiques :

- Préserver et restaurer les milieux naturels, du lac du Bourget aux montagnes, marais et coteaux : favoriser des zones de tranquillité sur le lac, poursuivre la renaturation des milieux, maintenir et restaurer les corridors d'importance...
- Devenir un territoire de loisirs écoresponsables, valorisant son patrimoine
- Aménager avec sobriété les espaces pour être résilients à l'avenir
- Soutenir l'économie locale et accompagner sa transition écologique
- Accompagner au changement via l'éducation au développement durable : développer les actions de sensibilisation autour de la consommation responsable, du respect des milieux naturels et du patrimoine culturel, mettre en réseau les acteurs...
- Appuyer les décisions sur les sciences et la prospective appliquées au territoire : mettre en lien les acteurs de la recherche avec les habitants, les élus, les professionnels, avancer sur les questions de soutenabilité et d'accompagnement des activités locales face au changement climatique...

RECHERCHE

Brève description (16.1.1) :

La réserve de biosphère compte sur son territoire l'Université Savoie Mont Blanc et plusieurs laboratoires ou unités de recherche (ex : EDYTEM, INRAE...). Le lac du Bourget, les marais et tourbières de Chautagne sont une source de données nationale et internationale (RAMSAR, Observatoire des Grands Lacs Alpains) concernant le suivi d'oiseaux et d'espèces inféodées aux milieux humides et lacustres (poissons, amphibiens, reptiles, insectes...). Le PNR du Massif des Bauges mène également de nombreuses recherches sur son périmètre (sites sentinelles du climat, boîtes à outils Rhoméo sur les zones humides...).

SURVEILLANCE CONTINUE

Brève description (16.1.1)

Le CISALB, le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie, le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, le Conservatoire Botanique Naturel Alpin, le Département Savoie ou encore l'Office National des Forêts réalisent des suivis réguliers sur le territoire, traduits dans l'observatoire de biodiversité de Savoie. La qualité des eaux du Lac du Bourget, le comptage d'espèces d'oiseaux sur le lac et les marais, les cortèges floristiques des prairies de vallée ou d'altitude, ou le suivi des effectifs des grands ongulés dans les massifs forestiers sont assurés par tous ces acteurs. Les sites palafittiques continuent de faire l'objet de recherches archéologiques et de suivi par le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines.

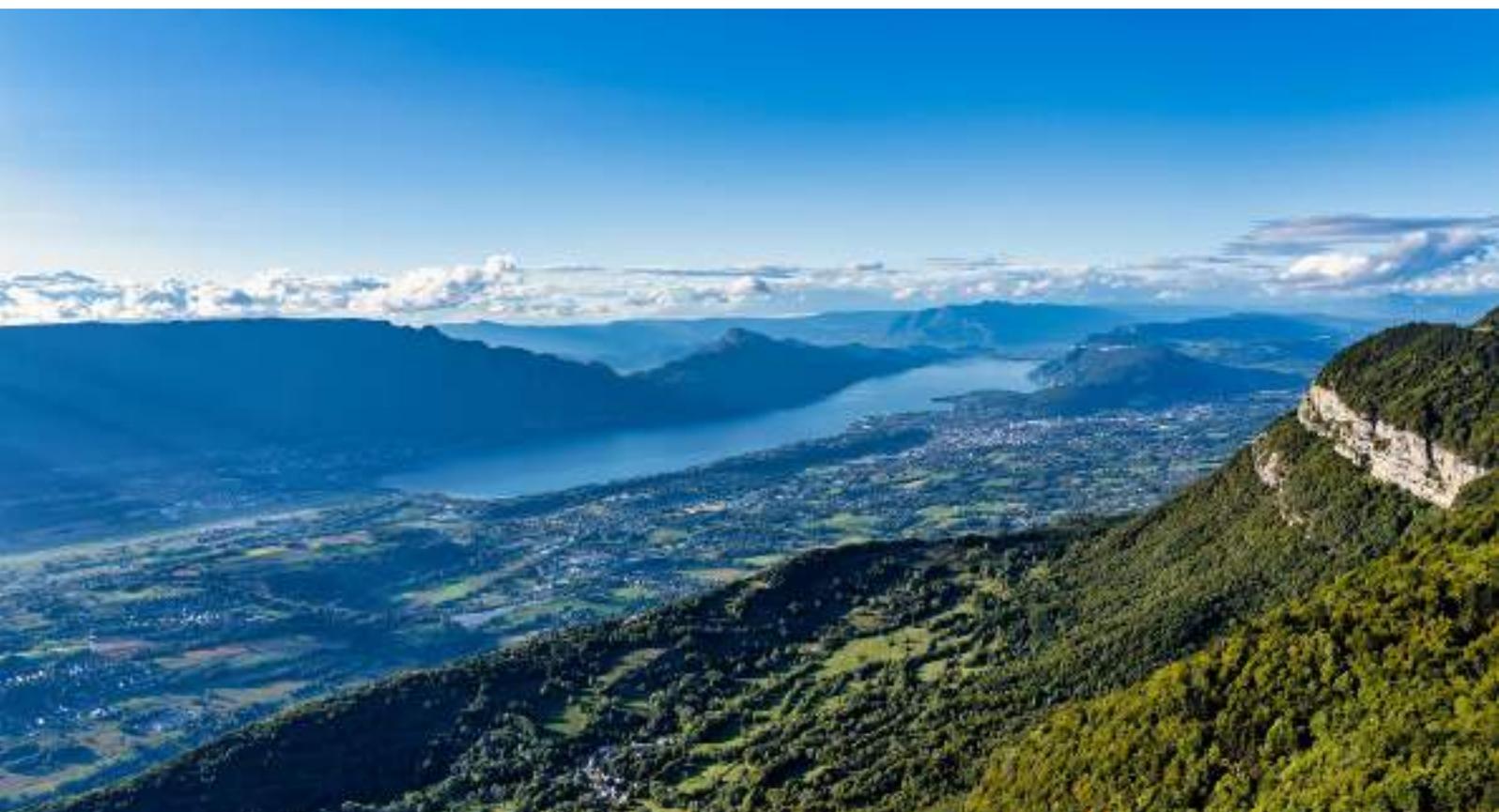
Variables spécifiques (Veuillez remplir le tableau ci-dessous et cocher les paramètres pertinents)

Abiotique		Biodiversité	
Changement climatique mondial	l	Algues	
Climat, climatologie		Amphibiens	
Contaminants		Animaux nuisibles/Maladies	
Déposition d'acides/facteurs atmosphériques		Aspects de la biodiversité	
Eau souterraine	l	Auto-écologie	
Erosion	l	Benthos	
Facteurs abiotiques		Biogéographie	
Géologie	l	Biologie	
Géomorphologie	l	Biotechnologie	
Géophysique	X	Boisement/Reboisement	
Glaciologie	X	Champignons/fongus	
Hydrologie	X	Conservation	
Indicateurs	X	Désertification	
Métaux lourds	X	Ecologie	
Météorologie	X	Ecotones	
Modélisation	X	Elevage	
Nutriments	X	Espèces en danger/rares	
Océanographie physique		Espèces endémiques	
Pollution, polluants	X	Espèces étrangères et/ou envahissantes	
Qualité de l'air	l	Ethologie	
Questions sur l'habitat	l	Etude de l'évolution/Paléoécologie	
Radiation UV		Etudes de la végétation	
Sécheresse	l	Etudes sur les communautés	
Siltation/sédimentation	l	Evaluation de l'écosystème/des écosystèmes	
Sol	l	Evapotranspiration	
Spéléologie		Faune	
Surveillance continue/méthodologies	X	Faune sauvage	
Température de l'air	l	Feux/écologie des feux	
Topographie	l	Flore	
Toxicologie		Fonctionnement de l'écosystème/structure	
		Génétique/dynamique des populations	
		Indicateurs	
		Inventaire des espèces	
		Invertébrés	
		Jardins domestiques	
		Lichens	
		Mammifères	
		Micro-organismes	
		Modélisation	
		Oiseaux	
		Organismes génétiquement modifiés	
		Perturbations et résilience	
		Phénologie	
		Phytosociologie/Succession	
		Plancton	
		Plantes	
		Poissons	
		Pollinisation	
		Populations migrantes	
		Productivité	

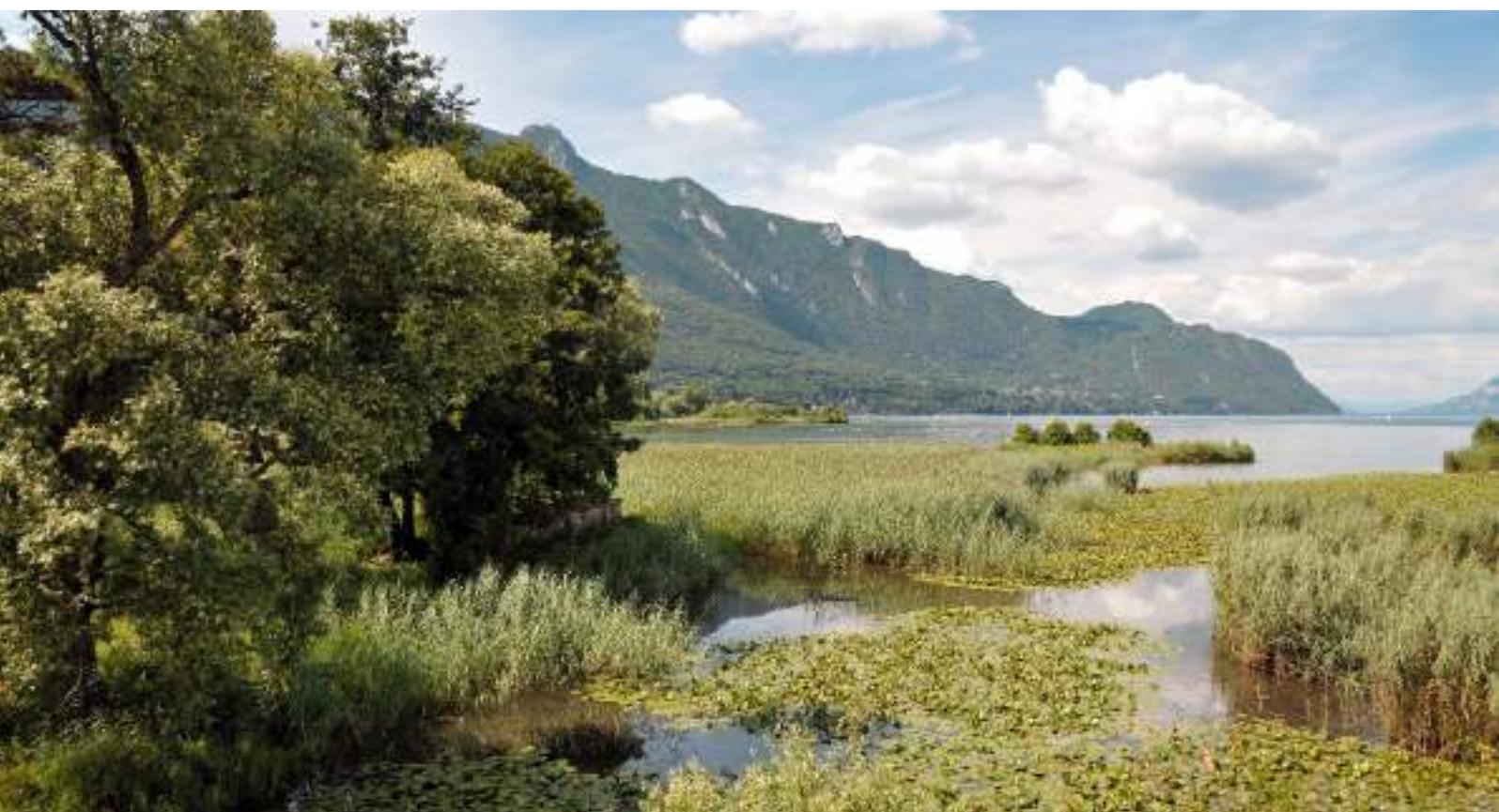
	Produits médicinaux naturels	✓
	Récifs coralliens	
	(Ré) introduction des espèces	✓
	Reptiles	
	Ressources génétiques	×
	Ressources naturelles et autres	×
	Restauration/Réhabilitation	×
	Services écosystémiques	×
	Surveillance continue/méthodologies	×
	Système de forêts boréales	
	Systèmes arides et semi-arides	
	Systèmes d'eau douce	×
	Systèmes d'îles/études	
	Systèmes de dunes	
	Systèmes de forêts	×
	Systèmes de forêts pluvieuses subtropicales et tempérées	
	Systèmes de forêts sèches tropicales	
	Systèmes de forêts tempérées	×
	Systèmes de forêts tropicales humides	
	Systèmes de lagunes	
	Systèmes de mangrove	
	Systèmes de pâturages et de savanes tropicales	
	Systèmes de pâturages tempérés	✓
	Systèmes de plages/fonds mous	×
	Systèmes de toundra	
	Systèmes de types méditerranéens	✓
	Systèmes de zones humides	✓
	Systèmes marins/côtières	
	Systèmes montagneux	✓
	Systèmes polaires	
	Systèmes volcaniques/géothermiques	
	Taxonomie	×
	Zones dégradées	×

Socio-économique		Surveillance continue intégrée monitoring	
Agriculture/autres systèmes de production	<	Analyse/résolution des conflits	<
Agroforesterie	<	Approche par écosystème	<
Animaux et impacts causés	x	Aspects institutionnels et légaux	<
Aquaculture	<	Capacité de charge	<
Archéologie		Cartographie	<
Artisanats (à domicile)	x	Changements environnementaux	<
		Changement climatique	<
Aspects culturels	<	Développement des infrastructures	<
Aspects sociaux/socio-économiques	x	Développement/utilisation durable	<
Bioprospective	<	Education et sensibilisation du public	<
Chasse	x	Etudes bio-géo-chimiques	<
Coupe de bois de chauffe	<	Etudes des impacts et des risques	<
Démographie	<	Etudes intégrées	<
Economies de qualité/marketing	x	Etudes interdisciplinaires	<
Espèces économiquement importantes	x	Indicateurs	<
Ethnologie/savoirs/pratiques traditionnels	<	Indicateurs de qualité environnementale	<
Etudes anthropologiques	<	Inventaire/surveillance continue des paysages	<
Etudes économiques	<	Ligne de partage des eaux : études et surveillance	<
Exploitation minière		Mesures en matière de planification et de zonage	<
Indicateurs	<	Modélisation	<
Indicateurs de durabilité	x	Questions sur la gestion	<
Industrie	<	Questions sur les actions (politiques)	<
Initiatives de petit commerce	<	Questions transfrontalières/mesures	<
Intérêts des parties prenantes	<	Surveillance continue/méthodologies	<
Loisirs	<	Système d'information géographique (SIG)	<
Micro-crédits		Systèmes ruraux	<
Migration humaine	<	Systèmes urbains	<
Modélisation	<	Téledétection	
Moyens d'existence	<	Tenure foncière	
Participation locale	<	Utilisation des sols/occupation des sols	<
Pastoralisme	<		
Pauvreté	<		
Pêcheries	<		
Produits forestiers autres que le bois			
Questions sur les peuples indigènes			
Relations homme/nature	<		
Renforcement des capacités			
Risques naturels	<		
Rôle des femmes			
Santé humaine	<		
Sites sacrés			
Surveillance continue/méthodologies	<		
Sylviculture/foresterie	<		
Systèmes de production d'énergie	<		
Tourisme	<		
Transports	<		
Utilisation des ressources	<		

ANNEXE 2 : Documents promotionnels et de communication



Philippe ARMANAT - Territoire de Grand Lac en été



Gilles PARIGOT (CEN Savoie) – Roselières de Portout, Lac du Bourget



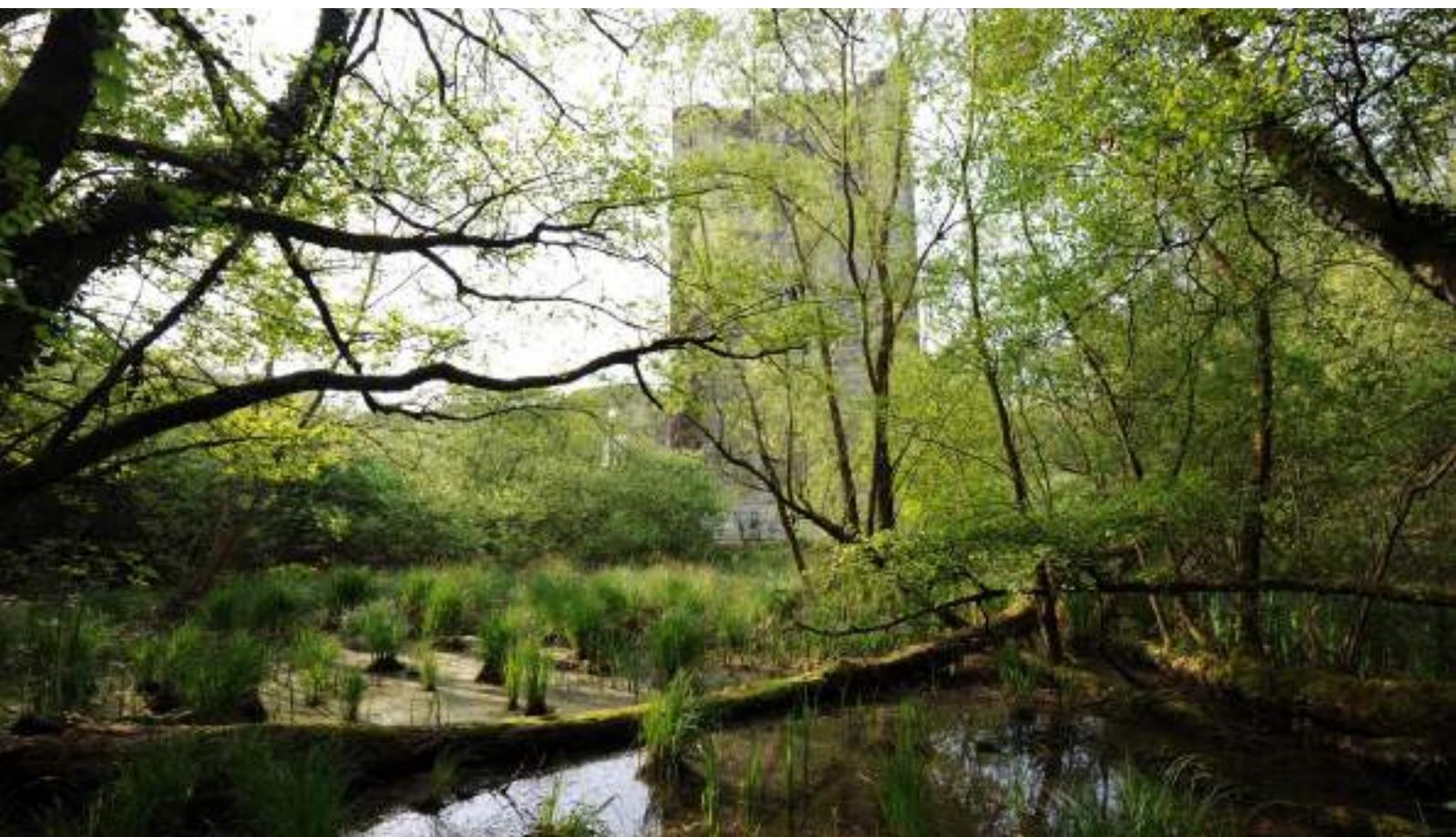
Frédéric BIAMINO (CEN Savoie) – Vue aérienne sur les marais de Chautagne (communaux de Chindrieux après restauration) et du fleuve du Rhône au nord.



Grand Lac – Alpage du Revard, massif des Bauges



CEN Savoie - Prairie fleurie et lac du Bourget sur les hauteurs du massif Clergeon



Manuel BOURON, CEN Savoie - Forêt alluviale à proximité du Château Thomas II, Domaine du Buttet



Grand Lac – Paysage enneigé depuis le Mont Revard



Frédéric BIAMINO, CEN Savoie – Réintroduction de la tortue cistude au Domaine du Buttet



Manuel BOURON, CEN Savoie - Martin pêcheur



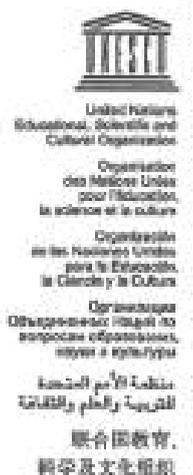
Manuel BOURON, CEN Savoie - Sonneur à ventre jaune



CEN Savoie - Sabot de Vénus



CEN Savoie - Orchis élevée



Photothèque de l'UNESCO
Bureau de l'Information du Public

ACCORD DE CESSION NON EXCLUSIVE DE DROITS

Référence:

1. a) Je soussigné, titulaire des droits des photographies mentionnées ci-dessus cède par le présent accord à l'UNESCO gratuitement le droit non exclusif d'exploiter, publier, reproduire, diffuser, communiquer au public sous n'importe quelle forme ou sur n'importe quel support, y compris numérique, tout ou partie des photographies et de donner à des tiers l'autorisation d'exploiter les photographies en vertu du pouvoir dévolu à l'UNESCO.

b) Ces droits non exclusifs seront cédés à l'UNESCO pour toute la durée de la protection de la propriété par le droit d'auteur et pour tous les territoires du monde.

c) Toute reproduction sera accompagnée du nom du photographe suivi de celui de l'UNESCO.

2. Je certifie que:

a) Je suis le seul titulaire des droits des photographies et suis habilité à accorder tous les droits visés dans le présent accord et autres droits que me confère la législation nationale et les conventions internationales pertinentes sur le droit d'auteur et que j'ai tous pouvoirs pour effectuer le présent accord;

b) Les photographies ne portent atteinte à aucun droit d'auteur ou autre droit et ne contiennent aucun élément diffamatoire ou contraire aux lois à quelque autre égard.

Nom et adresse
GAUFFIER Amad
Directeur

Date: 28/08/2015
Signature : 
Conservatoire
d'espaces naturels
Savoie
"Le Préneur"
185, route de Chambéry
73370 LE BOURGET-DU-LAC
Tél. 04 79 25 20 32 - info@cen-savoie.org

(Prière de signer, et retourner à l'UNESCO deux copies du présent formulaire et de garder l'original)

Adresse postale: 7 Place Fontenay, 75352 Paris 07SP. Téléphone direct: 00331 - 45681687
Téléfax direct: 00331 - 45685655, e-mail: photo@unesco.org, m.rivassard@unesco.org



Photothèque de l'UNESCO
Bureau de l'Information du Public

ACCORD DE CESSION NON EXCLUSIVE DE DROITS

Référence:

1. a) Je soussigné, titulaire des droits des photographies mentionnées ci-dessus cède par le présent accord à l'UNESCO gratuitement le droit non exclusif d'exploiter, publier, reproduire, diffuser, communiquer au public sous n'importe quelle forme ou sur n'importe quel support, y compris numérique, tout ou partie des photographies et de donner à des tiers l'autorisation d'exploiter les photographies en vertu du pouvoir dévolu à l'UNESCO.
- b) Ces droits non exclusifs seront cédés à l'UNESCO pour toute la durée de la protection de la propriété par le droit d'auteur et pour tous les territoires du monde.
- c) Toute reproduction sera accompagnée du nom du photographe suivi de celui de l'UNESCO.
2. Je certifie que:
 - a) Je suis le seul titulaire des droits des photographies et suis habilité à accorder tous les droits visés dans le présent accord et autres droits que me confère la législation nationale et les conventions internationales pertinentes sur le droit d'auteur et que j'ai tous pouvoirs pour effectuer le présent accord;
 - b) Les photographies ne portent atteinte à aucun droit d'auteur ou autre droit et ne contiennent aucun élément diffamatoire ou contraire aux lois à quelque autre égard.

Nom et adresse
Par le Président, par délégation,
La 2^e Vice-Présidente,
Marie-Claire BARBIER

Date :
Signature :



(Prière de signer, et retourner à l'UNESCO deux copies du présent formulaire et de garder l'original)

Adresse postale: 7 Place Fontenay, 75352 Paris 07SP, Téléphone direct: 00331 - 45681687
Téléfax direct: 00331 - 45685655; e-mail: PhotoBank@unesco.org, m.rivassard@unesco.org

ANNEXE 3 : Listes des espèces et habitats

A/ RÉPARTITION DU NOMBRE D'ESPÈCES PAR GROUPE SUR LE TERRITOIRE PROPOSÉ (SOURCE : OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ DE SAVOIE, MIS À JOUR EN DÉCEMBRE 2023)

Résultat :

Territoire choisi :	CA Grand Lac		
Nombre d'espèces :	6119 dont 42 espèces sensibles*	Exporter (format .csv)	
Nombre d'observations :	369300*	Vers l'indicateur...	
Nombre de prospections :	55882	Vers l'indicateur...	
Par groupe d'espèces :		Espèces	Observations
	Plantes à fleurs	1495	105769
	Périphytes - Fougières	36	2090
	Autres plantes	254	3883
	Champignons	940	2225
	Lépidoptères - Papillons	1208	67730
	Odonates - Libellules	58	8862
	Orthoptères - Criquets, sauterelles, grillons	66	1375
	Coléoptères	837	2471
	Autres insectes	247	3716
	Arachnides - Araignées	212	913
	Crustacés	5	127
	Autres arthropodes	2	9
	Mollusques	111	906
	Amphibiens	14	1073
	Reptiles	13	1506
	Passons	46	1751
	Oiseaux	302	157920
	Mammifères	67	5650
	Autres	206	1315

Partenaire(s) ayant participé aux observations : CBNA, CD23, CEN73, Daubineffe, EJD, EDC73, FMBDS, FSPPMA, Flavia, GMPS, GRPLS, IFN, INPN, LPO, MNHN, OFB, OGM, ONE, OPIE, ORB, PIEH, PNRML, PNV, SHNS, SMBRC, UMSE

B/ HABITATS, FAUNE ET FLORE DU SITE N2000 FR8202010 S9 "LAC DU BOURGET ET MARAIS DE CHAUTAGNE", REPRÉSENTATIVE DES ÉCOSYSTÈMES LACUSTRES ET HUMIDES (SOURCE : CEN SAVOIE)

Habitats prioritaires et d'intérêt communautaire

CODE N2000	STATUT	LIBELLÉ
3140	IC	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
3150	IC	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
3160	IC	Lacs et mares dystrophes naturels
3260	IC	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
5110	IC	Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
6110*	PR	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi*
6210*	PR	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) *
6410	IC	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
6510	IC	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
7140	IC	Tourbières de transition et tremblantes
7210	PR	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae *
7220	PR	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) *
7230	IC	Tourbières basses alcalines
8130	IC	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
9180	PR	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion *
91E0	PR	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*

Liste des espèces de la directive "Oiseaux", annexe 1

CODE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE
3140	Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)	Fuligule nyroca
3140	Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé
3140	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Blongios nain, Butor blongios
3140	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Bihoreau gris, Héron bihoreau
3140	Ardeola ralloides (Scopoli, 1769)	Crabier chevelu, Héron crabier
3140	Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette
3140	Ardea alba Linnaeus, 1758	Grande Aigrette
3140	Ardea purpurea Linnaeus, 1766	Héron pourpré
3140	Plegadis falcinellus (Linnaeus, 1766)	Ibis falcinelle
3140	Platalea leucorodia Linnaeus, 1758	Spatule blanche
3140	Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)	Barge rousse
3140	Tadorna ferruginea (Pallas, 1764)	Tadorne casarca, Casarca roux
3140	Milvus migrans (Boddaert, 1783)	Milan noir
3140	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
3140	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe
3140	Lanius collurio Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur
3140	Calidris pugnax (Linnaeus, 1758)	Combattant varié, Chevalier combattant
6410	Falco vespertinus Linnaeus, 1766	Faucon kobez
6410	Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)	Pic noir
6410	Luscinia svecica (Linnaeus, 1758)	Gorgebleue à miroir
7140	Milvus migrans (Boddaert, 1783)	Milan noir

Liste des espèces de la directive "Habitat", inscrites aux annexes 2 et 4

CODE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	ANNEXE 2	ANNEXE 4
3140	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile (La)		dh4
3140	<i>Coenonympha oedippus</i> (Fabricius, 1787)	Fadet des Laïches (Le), Oedipe (L')	dh2	dh4
3140	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais (Le), Grand Cuivré (Le), Grand Argus satiné (Le), Argus satiné à taches noires (Le), Lycène disparate (Le), Cuivré de la Parelle-d'eau (Le)	dh2	dh4
5110	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles (Le)		dh4
6410	<i>Liparis loeselii</i> (L.) Rich., 1817	Liparis de Loesel	dh2	dh4
6410	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich., 1817	Spiranthe d'été		dh4
6410	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune (Le)	dh2	dh4
6410	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune		dh4
6410	<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius		dh4
6410	<i>Phengaris nausithous</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré des paluds (L')	dh2	dh4
6410	<i>Phengaris teleius</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la Sanguisorbe (L'), Argus strié (L'), Télégone (Le)	dh2	dh4
6410	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl		dh4
7210	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune (La)		dh4
91E0	<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768)	Couleuvre d'Esculape (La)		dh4
91E0	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe	dh2	dh4
91E0	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Cordulie à corps fin (La), Oxycordulie à corps fin (L')	dh2	dh4

C/ HABITATS, FAUNE ET FLORE DU SITE N2000 (FR 8201772) S10 "ZONES HUMIDES DE L'ALBANAIS", REPRÉSENTATIVE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET HUMIDES (SOURCE : CEN SAVOIE)

Habitats prioritaires et d'intérêt communautaire

CODE	STATUT	LIBELLÉ
3140	IC	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.
3160	IC	Lacs et mares dystrophes naturels
3260	IC	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion
6210	Prioritaire	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
6410	IC	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
6430	IC	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin
6510	IC	Prairies de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
7110	PR	Tourbières hautes actives
7210	PR	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion <i>davallianae</i>
7220	PR	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)
7230	IC	Tourbières basses alcalines
9110	IC	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>
9160	IC	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>
91E0	PR	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)

Liste des espèces de la directive "Oiseau", annexe 1

CODE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE
3807	Lanius collurio Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur
2504	Ardea alba Linnaeus, 1758	Grande Aigrette
2840	Milvus migrans (Boddaert, 1783)	Milan noir
2844	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal
3571	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe

Liste des espèces de la directive "Habitat", inscrites aux annexes 2 et 4

CODE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	ANNEXE 2	ANNEXE 4
106353	Liparis loeselii (L.) Rich., 1817	Liparis de Loesel	dh2	dh4
53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise (Le), Artémis (L'), Damier printanier (Le), Mélitée des marais (La), Mélitée de la Scabieuse (La), Damier des marais (Le)	dh2	
53979	Lycaena dispar (Haworth, 1802)	Cuivré des marais (Le), Grand Cuivré (Le), Grand Argus satiné (Le), Argus satiné à taches noires (Le), Lycène disparate (Le), Cuivré de la Parelle-d'eau (Le)	dh2	dh4
64140	Vertigo angustior Jeffreys, 1830	Vertigo étroit	dh2	
64141	Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)	Vertigo de Des Moulins	dh2	
159445	Hamatocaulis vernicosus (Mitt.) Hedenäs, 1989	Hypne brillante	dh2	
18437	Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Écrevisse à pieds blancs (L'), Écrevisse à pattes blanches (L'), Écrevisse pallipède (L')	dh2	
65133	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure	dh2	
10502	Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)	Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane, Lucane cerf-volant	dh2	
67772	Salmo trutta Linnaeus, 1758	Truite de mer, Truite commune, Truite d'Europe	dh2	
60345	Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe, Barbastelle	dh2	dh4
67335	Telestes souffia (Risso, 1827)	Blageon	dh2	
310	Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile (La)		dh4
61636	Muscardinus avellanarius (Linnaeus, 1758)	Muscardin		dh4
124699	Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich., 1817	Spiranthe d'été		dh4
77756	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles (Le)		dh4
77619	Lacerta bilineata Daudin, 1802	Lézard à deux raies (Le), Lézard vert occidental		dh4
60383	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches, Vespertilion à moustaches		dh4
60408	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer		dh4
60461	Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler		dh4
60479	Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune		dh4
79300	Myotis brandtii (Eversmann, 1845)	Murin de Brandt		dh4
79303	Pipistrellus kuhlii (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl		dh4

D/ HABITATS, FAUNE ET FLORE DU SITE N2000 (FR8201770) S1 "RÉSEAU DE ZONES HUMIDES, PELOUSES, LANDES ET FALAISES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD", REPRÉSENTATIVE DES ÉCOSYSTÈMES HUMIDES ET TERRESTRES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE (SOURCE : CEN SAVOIE)

Habitats prioritaires et d'intérêt communautaire

CODE	STATUT	LIBELLÉ
6210	PR	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) *
6510	IC	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
7140	IC	Tourbières de transition et tremblantes
7210*	PR	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae *
7230	IC	Tourbières basses alcalines
8130	IC	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
8210	IC	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
9180	PR	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion *
91F0	IC	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)

Espèces patrimoniales

CODE NOM	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RÈGNE
82286	Anacamptis palustris (Jacq.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Anacamptide des marais, Orchis des marais	Plantae
103142	Hydrocotyle vulgaris L., 1753	Hydrocotyle commune, Écuelle d'eau, Herbe aux patagons	Plantae
103995	Jacobaea paludosa (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Jacobée des marais, Sénéçon des marais	Plantae
105239	Lathyrus palustris L., 1753	Gesse des marais	Plantae
126276	Thelypteris palustris Schott, 1834	Thélyptéride des marais, Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Théliptéris des marécages	Plantae
88614	Carex lasiocarpa Ehrh., 1784	Laïche à fruits velus, Laïche filiforme, Laïche à fruits barbus	Plantae
126276	Thelypteris palustris Schott, 1834	Thélyptéride des marais, Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Théliptéris des marécages	Plantae
126615	Thysselium palustre (L.) Hoffm., 1814	Thyssélin des marais, Peucédan des marais, Persil des marais	Plantae
252	Pelodytes punctatus (Daudin, 1803)	Pélodyte ponctué (Le)	Animalia
310	Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile (La)	Animalia
4525	Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	Animalia
65318	Sympetrum depressiusculum (Selys, 1841)	Sympétrum déprimé (Le)	Animalia
100576	Gratiola officinalis L., 1753	Gratiolle officinale, Herbe au pauvre homme	Plantae
103142	Hydrocotyle vulgaris L., 1753	Hydrocotyle commune, Écuelle d'eau, Herbe aux patagons	Plantae
103995	Jacobaea paludosa (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Jacobée des marais, Sénéçon des marais	Plantae
105239	Lathyrus palustris L., 1753	Gesse des marais	Plantae
110313	Ophioglossum vulgatum L., 1753	Ophioglosse répandu, Herbe paille-en-queue, Herbe un cœur, Langue de serpent	Plantae
121999	Scrophularia auriculata L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Scrofulaire auriculée, Scrofulaire aquatique, Scrofulaire de Balbis	Plantae
137914	Myosotis laxa subsp. cespitosa (Schultz) Hyl. ex Nordh., 1940	Myosotis cespiteux, Myosotis gazonnant	Plantae

199425	Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	Animalia
252	Pelodytes punctatus (Daudin, 1803)	Pélodyte ponctué (Le)	Animalia
259	Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun (Le)	Animalia
351	Rana temporaria Linnaeus, 1758	Grenouille rousse (La)	Animalia
444432	Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé (Le)	Animalia
444440	Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)	Grenouille verte (La), Grenouille commune	Animalia
444443	Pelophylax ridibundus (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse (La)	Animalia
53865	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise (Le), Artémis (L'), Damier printanier (Le), Mélitée des marais (La), Mélitée de la Scabieuse (La), Damier des marais (Le)	Animalia
53979	Lycaena dispar (Haworth, 1802)	Cuivré des marais (Le), Grand Cuivré (Le), Grand Argus satiné (Le), Argus satiné à taches noires (Le), Lycène disparate (Le), Cuivré de la Parelle-d'eau (Le)	Animalia
82283	Anacamptis laxiflora (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Anacamptide à fleurs lâches, Orchis à fleurs lâches	Plantae
82286	Anacamptis palustris (Jacq.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Anacamptide des marais, Orchis des marais	Plantae
837913	Pseudochorthippus montanus (Charpentier, 1825)	Criquet palustre	Animalia
88344	Carex appropinquata Schumach., 1801	Laïche à épis rapprochés, Laïche paradoxale	Plantae
977	Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux	Animalia
836346	Clanga clanga (Pallas, 1811)	Aigle criard	Animalia

E/ HABITATS, FAUNE ET FLORE DU SITE NATURA 2000 (FR8201771) S8, "FORÊTS ALLUVIALES ET LÔNES DU HAUT-RHÔNE" SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE, REPRÉSENTATIFS DES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES ET HUMIDES (SOURCE : CEN SAVOIE)

Habitats prioritaires et d'intérêt communautaire

CODE	STATUT	LIBELLÉ
3140	IC	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
3150	IC	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
3260	IC	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion
6210	PR	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) *
6430	IC	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin
7210	PR	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae *
91E0	PR	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*
91F0	IC	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)

Liste des espèces de la directive "Oiseau", annexe 1

CODE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE
3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe
2481	<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Bihoreau gris, Héron bihoreau
2497	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette
2508	<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus, 1766	Héron pourpré
2607	<i>Tringa glareola</i> Linnaeus, 1758	Chevalier sylvain
2660	<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)	Balbuzard pêcheur
2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir
2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
2477	<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766)	Blongios nain, Butor blongios
2486	<i>Ardeola ralloides</i> (Scopoli, 1769)	Crabier chevelu, Héron crabier
2497	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette
2715	<i>Cygnus cygnus</i> (Linnaeus, 1758)	Cygne chanteur
2770	<i>Tadorna ferruginea</i> (Pallas, 1764)	Tadorne casarca, Casarca roux
2844	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal
3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir
3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur
4023	<i>Luscinia svecica</i> (Linnaeus, 1758)	Gorgebleue à miroir
836245	<i>Zapornia parva</i> (Scopoli, 1769)	Marouette poussin
2504	<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	Grande Aigrette
2873	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc

Liste des espèces de la directive "Habitat", inscrites aux annexes 2 et 4

CODE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	ANNEXE 2	ANNEXE 4
53979	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais (Le), Grand Cuivré (Le), Grand Argus satiné (Le), Argus satiné à taches noires (Le), Lycène disparate (Le), Cuivré de la Parelle-d'eau (Le)	dh2	dh4
61212	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe	dh2	dh4
77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe (La)	dh2	dh4
77756	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles (Le)	dh2	dh4
77949	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune (La)	dh2	dh4
77619	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard à deux raies (Le), Lézard vert occidental	dh2	dh4
212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune (Le)	dh2	dh4
631135	<i>Phengaris teleius</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la Sanguisorbe (L'), Argus strié (L'), Télégone (Le)		dh4
310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile (La)		dh4
53615	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Bacchante (La), Déjanire (La)		dh4
60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe, Barbastelle	dh2	dh4
67335	<i>Telestes souflia</i> (Risso, 1827)	Blageon	dh2	
310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile (La)		dh4
61636	<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758)	Muscardin		dh4
124699	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich., 1817	Spiranthe d'été		dh4
77756	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles (Le)		dh4
77619	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard à deux raies (Le), Lézard vert occidental		dh4
60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches, Vespertilion à moustaches		dh4
60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer		dh4
60461	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler		dh4
60479	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune		dh4
79300	<i>Myotis brandtii</i> (Eversmann, 1845)	Murin de Brandt		dh4
79303	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl		dh4

F/HABITATS, FAUNE ET FLORE DU MASSIF DU REVARD, REPRÉSENTATIF DES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES DE MONTAGNE SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE (SOURCE : PNR DU MASSIF DES BAUGES)

Habitats

CODE CORINE	NOM
24.22	Bancs de graviers
41.39*31.8D133	Bois de Frênes post-cultureux
CAP-38.23	CAP dominé par fauche
CAP-38.11	CAP dominé par pâture
41.27	Chênaie Charmaie acidocline à Châtaignier et Alisier torminal
41.27*41.13	Chênaie Charmaie neutrocline + Hêtraie Frênaie neutrocline
41.27	Chênaie Charmaie neutrocline à Tilleuls
31.871	Clairières herbacées
31.872	Clairières à couvert arbustif
38.23*38.112	Complexe agropastoral
61.31	Eboulis calcaire à Fougères
61.311	Eboulis à Stipa calamagrostis
41.41	Forêts de ravin à Frêne et Sycomore
41.45	Forêts thermophiles alpines et péri-alpines mixtes de Tilleuls
31.8123	Fruticées rocailleuses
41.133	Hêtraie mésophile neutrocline sur éboulis avertis
41.131	Hêtraies neutrophiles à Mélisse des bois
41.133	Hêtraies à Orge d'Europe
34.42	Lisières mésophiles
24.12	Lits des rivières : zone à Truite
41.27*62.151	Mosaïque : Chênaie Charmaie neutrocline à Tilleuls - Barres rocheuses
41.161*31.8123	Mosaïque : Hêtraies sur calcaire à Laïches - Fruticées rocailleuses
36.4311*62.151	Mosaïque : Pelouses alpines à Seslerie et Laïche sempervirente - Végétation des falaises calcaires alpines et sub-médit.
83.311*41.39	Mosaïque : Plantations résineuses - Accrus forestiers à Tremble et Frêne
62.151*62.41	Mosaïque : Végétation des falaises calcaires alpines et sub-médit. - Falaises continentales de calcaire nues
34.323E*38.23	Mélange : Pelouses semi-arides médio-européennes des préalpes nord-occidentales dominées par Brachypodium pinnatum (Mésobromion) - Prairies sub-montagnardes médio-européennes à fourrage
38.3*36.311	Mélange : Prairies à fourrage des montagnes - Tapis prairiaux mésophiles à Nard raide
36.4311	Pelouses alpines à Seslerie et Laïche sempervirente
34.323E	Pelouses semi-arides médio-européennes des préalpes nord-occidentales dominées par Brachypodium pinnatum (Mésobromion)
36.4312	Pelouses à Seslerie et Laïche sempervirente du Jura
42.215	Pessières subalpines des stations froides
42.211	Pessières à Airelles
83.3111	Plantations de Sapins, d'Épicéas et de Mélèzes européens
38.23	Prairies sub-montagnardes médio-européennes à fourrage
81	Pâturages artificiels
38.112	Pâturages continus à Cynosurus et Centaurea
38.11	Pâtures
36.311	Tapis prairiaux mésophiles à Nard raide
86.2	Villages

Liste des espèces patrimoniales protégées

CODE NOM	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE
3978	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet
65440	<i>Aeshna cyanea</i> (O.F. Müller, 1764)	Aeschne bleue (L')
65451	<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805	Aeschne mixte
80739	<i>Agrostis schleicheri</i> Jord. & Verl., 1855	Agrostide de Schleicher
2645	<i>Aquila chrysaetos</i> (Linnaeus, 1758)	Aigle royal
81058	<i>Alchemilla connivens</i> Buser, 1894	Alchémille à dents conniventes, Alchémille connivente
82943	<i>Anthriscus nitida</i> (Wahlenb.) Hazsl., 1864	Anthrisque luisant, Cerfeuil lustré
54496	<i>Parnassius apollo</i> (Linnaeus, 1758)	Apollon (L'), Parnassien apollon (Le)
66067	<i>Arcyptera fusca</i> (Pallas, 1773)	Arcyptère bariolée, Poupée sibérienne, Criquet bariolé
54191	<i>Eumedonia eumedon</i> (Esper, 1780)	Argus de le Sanguinaire (L'), Eumédon (L'), Argus noir (L'), Argus capucin (L')
2891	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Autour des palombes
631131	<i>Phengaris alcon</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Azuré de la Croisette (L'), Argus bleu marine (L')
631133	<i>Phengaris arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du Serpolet (L'), Azuré d'Arion (L'), Argus à bandes brunes (L'), Arion (L'), Argus Arion (L')
593306	<i>Barbitistes serricauda</i> (Fabricius, 1794)	Barbitiste des bois, Barbitiste, Barbitiste queue-en-scie
4603	<i>Loxia curvirostra</i> Linnaeus, 1758	Bec-croisé des sapins
3755	<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux
3941	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise
2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore
4619	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine
2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable
2559	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Bécasse des bois
65080	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge
87716	<i>Campanula rhomboidalis</i> L., 1753	Campanule rhomboidale, Campanule à feuilles en losange
131848	<i>Asplenium trichomanes</i> subsp. <i>hastatum</i> (Christ) S.Jess., 1995	Capillaire
4480	<i>Nucifraga caryocatactes</i> (Linnaeus, 1758)	Cassenoix moucheté, Casse-noix
61000	<i>Cervus elaphus</i> Linnaeus, 1758	Cerf élaphe
61119	<i>Rupicapra rupicapra</i> (Linnaeus, 1758)	Chamois des Alpes
4583	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant
61057	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuil européen, Chevreuil, Brocard (mâle), Chevrette (femelle)
4485	<i>Pyrrhocorax graculus</i> (Linnaeus, 1766)	Chocard à bec jaune
3518	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	Chouette hulotte
106550	<i>Lonicera alpigena</i> L., 1753	Chèvrefeuille des Alpes, Chèvrefeuille alpin
3958	<i>Cinclus cinclus</i> (Linnaeus, 1758)	Cincle plongeur
2873	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc
91256	<i>Circaea alpina</i> L., 1753	Circée des Alpes
91267	<i>Circaea x intermedia</i> Ehrh., 1789	Circée intermédiaire
199685	<i>Cordulegaster bidentata</i> Selys, 1843	Cordulégastre bidenté (Le)
4503	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire
3465	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris
65496	<i>Euthystira brachyptera</i> (Ocskay, 1826)	Criquet des Genévriers
60127	<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771)	Crossope aquatique, Musaraigne aquatique, Musaraigne d'eau, Musaraigne porte-rame

219750	<i>Lycaena virgaureae</i> (Linnaeus, 1758)	Cuivré de la Verge-d'or (Le), Cuivré satiné (Le), Argus satiné (Le), Verge-d'or (La), Lycène de la Verge-d'or (Le), Polyomate de la Verge-d'or (Le)
93708	<i>Cyclamen purpurascens</i> Mill., 1768	Cyclamen pourpré, Cyclamen rouge pourpre, Cyclamen d'Europe, Marron de cochon
93830	<i>Cynoglossum germanicum</i> Jacq., 1767	Cynoglosse d'Allemagne, Herbe d'Antal, Cynoglosse des montagnes
89928	<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich., 1817	Céphalanthère rouge, Elléborine rouge
94257	<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) Soó, 1962	Dactylorhize de Fuchs, Orchis de Fuchs, Orchis tacheté des bois, Orchis de Meyer, Orchis des bois
94279	<i>Dactylorhiza sambucina</i> (L.) Soó, 1962	Dactylorhize sureau, Orchis sureau
94411	<i>Daphne alpina</i> L., 1753	Daphné des Alpes
84540	<i>Asplenium viride</i> Huds., 1762	Doradille verte, Asplénium à pétiole vert
131858	<i>Asplenium trichomanes</i> subsp. <i>pachyrachis</i> (Christ) Lovis & Reichst., 1980	Doradille à rachis épais, Capillaire à rachis épais
95289	<i>Draba aizoides</i> L., 1767	Drave faux aizoon
53631	<i>Coenonympha tullia</i> (O.F. Müller, 1764)	Fadet des tourbières (Le), Daphnis (Le)
2669	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle
2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau
2938	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Faucon pèlerin
4257	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire
60674	<i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777)	Fouine
98477	<i>Festuca pumila</i> Chaix, 1785	Fétuque naine, Fétuque à quatre fleurs
99552	<i>Galium sylvaticum</i> L., 1762	Gaillet des forêts, Gaillet des bois
4466	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes
99903	<i>Gentiana lutea</i> L., 1753	Gentiane jaune, Grande gentiane
126008	<i>Teucrium montanum</i> L., 1753	Germandrée des montagnes
105280	<i>Lathyrus vernus</i> (L.) Bernh., 1800	Gesse printanière, Orobe printanier
4330	<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche noir
53611	<i>Lasiommata petropolitana</i> (Fabricius, 1787)	Gorgone (La)
4510	<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758	Grand corbeau
53786	<i>Apatura iris</i> (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant (Le), Grand Mars (Le), Chatoyant (Le)
60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe
53358	<i>Satyrus ferula</i> (Fabricius, 1793)	Grande Coronide (La), Pupillé (Le), Semi-Actéon (Le)
3784	<i>Certhia familiaris</i> Linnaeus, 1758	Grimpereau des bois
3791	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins
4142	<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	Grive draine
4127	<i>Turdus pilaris</i> Linnaeus, 1758	Grive litorne
4129	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne
4625	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux
100614	<i>Gymnadenia odoratissima</i> (L.) Rich., 1817	Gymnadénie très odorante, Orchis très odorant, Gymnadénie odorante, Orchis odorant
100608	<i>Gymnadenia densiflora</i> (Wahlenb.) A.Dietr., 1839	Gymnadénie à fleurs denses, Gymnadénie à épi dense, Orchis à fleurs denses
100640	<i>Gymnocarpium robertianum</i> (Hoffm.) Newman, 1851	Gymnocarpium de Robert, Polypode du calcaire, Gymnocarpium du calcaire
2818	<i>Mergus merganser</i> Linnaeus, 1758	Harle bièvre
60686	<i>Mustela erminea</i> Linnaeus, 1758	Hermine
53246	<i>Pyrgus carlinae</i> (Rambur, 1839)	Hespérie de la Parcinière (L'), Hespérie de la Carline (L'), Carlin (Le)

459478	<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre
3692	<i>Ptyonoprogne rupestris</i> (Scopoli, 1769)	Hirondelle de rochers
3696	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée
102925	<i>Homogyne alpina</i> (L.) Cass., 1821	Homogyne des Alpes
103019	<i>Hornungia petraea</i> (L.) Rchb., 1838	Hornungie des rochers, Hutchinsie des rochers, Hutchinsie des pierres
103034	<i>Huperzia selago</i> (L.) Bernh. ex Schrank & Mart., 1829	Huperzie sélagine, Lycopode sélagine, Lycopode dressé
2506	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré
105148	<i>Lathraea squamaria</i> L., 1753	Lathrée écailleuse, Clandestine écailleuse
88324	<i>Carex alba</i> Scop., 1772	Laïche blanche
88407	<i>Carex canescens</i> L., 1753	Laïche blanchâtre, Laïche courte, Laïche tronquée
88459	<i>Carex davalliana</i> Sm., 1800	Laïche de Davall
88691	<i>Carex montana</i> L., 1753	Laïche des montagnes
88504	<i>Carex ferruginea</i> Scop., 1772	Laïche ferrugineuse
88389	<i>Carex brachystachys</i> Schrank, 1789	Laïche à épis court, Laïche maigre
96852	<i>Eriophorum latifolium</i> Hoppe, 1800	Linaigrette à feuilles larges
889047	<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse
200478	<i>Lucanus cervus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Lucane Cerf-volant
106761	<i>Lunaria rediviva</i> L., 1753	Lunaire vivace, Lunaire odorante
77756	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles (Le)
79278	<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	Lézard vivipare (Le)
77619	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard à deux raies (Le), Lézard vert occidental
3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe
3551	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir
3561	<i>Tachymarptis melba</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet à ventre blanc, Martinet alpin
60658	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	Martre des pins, Martre
4117	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir
4112	<i>Turdus torquatus</i> Linnaeus, 1758	Merle à plastron
2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir
2844	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal
103267	<i>Hypericum x desetangii</i> Lamotte, 1874 [nom. et typ. cons.]	Millepertuis de Des Étangs
432556	<i>Miramella alpina subalpina</i> (Fischer, 1850)	Miramelle fontinale, Miramelle des reposoirs
4525	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique
53564	<i>Erebia oeme</i> (Hübner, 1804)	Moiré des Luzules (Le), Moiré (Le), Moiré châtain (Le)
53483	<i>Erebia aethiops</i> (Esper, 1777)	Moiré sylvicole (Le), Nègre à bandes fauves (Le), Grand Nègre à bandes fauves (Le), Grand Nègre (Le), Éthiopien (L')
60062	<i>Sorex araneus</i> Linnaeus, 1758	Musaraigne carrelet
61636	<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758)	Muscardin
109057	<i>Myosotis minutiflora</i> Boiss. & Reut., 1852	Myosotis à fleurs menues, Myosotis à petites fleurs, Myosotis à fleurs naines
160459	<i>Melampyrum nemorosum</i> subsp. <i>catalaunicum</i> (Freyn) Beauverd, 1912	Mélampyre de Catalogne
534742	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue
534752	<i>Poecile montanus</i> (Conrad von Baldenstein, 1827)	Mésange boréale
3764	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière
534750	<i>Lophophanes cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange huppée
534751	<i>Periparus ater</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange noire
534753	<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette

4342	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue, Orite à longue queue
53915	<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)	Nacré de la Sanguisorbe (Le), Nacré des marais (Le), Nacré de la Reine-des-prés (Le), Ino (L), Nacré mauve (Le), Grande Violette (La)
117528	<i>Rhamnus alpina</i> L., 1753	Nerprun des Alpes
105841	<i>Leucojum vernum</i> L., 1753	Nivéole de printemps, Nivéole printanière
138286	<i>Ophrys fuciflora</i> subsp. <i>fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802	Ophrys bourdon, Ophrys frelon
110410	<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	Ophrys mouche
110945	<i>Orchis pallens</i> L., 1771	Orchis pâle
111686	<i>Orobanche teucrii</i> Holandre, 1829	Orobanche de la germandrée
111585	<i>Orobanche laserpitii-sileris</i> Reut. ex Jord., 1846	Orobanche du laser siler, Orobanche du Sermontain
111556	<i>Orobanche gracilis</i> Sm., 1798	Orobanche grêle, Orobanche à odeur de girofle, Orobanche sanglante
65290	<i>Orthetrum brunneum</i> (Boyer de Fonscolombe, 1837)	Orthétrum brun (L')
60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Borkhausen, 1797)	Petit rhinolophe
82909	<i>Anthericum ramosum</i> L., 1753	Phalangère rameuse, Anthéricum ramifié
113079	<i>Phegopteris connectilis</i> (Michx.) Watt, 1867	Phégoptéride commune, Polypode du hêtre, Phégoptéris à pinnules confluentes, Thélyptéris phégoptéris, Fougère à moustache
3619	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic mar
3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir
3603	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert
3611	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche
4474	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde
3424	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier
4564	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres
4568	<i>Fringilla montifringilla</i> Linnaeus, 1758	Pinson du nord, Pinson des Ardennes
3723	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres
3733	<i>Anthus spinoletta</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit spioncelle
114539	<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz, 1837	Polygale du calcaire, Polygale du calcaire
115061	<i>Polystichum lonchitis</i> (L.) Roth, 1799	Polystic lonchite, Polystic en fer de lance, Polystic en forme de lance
115076	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Polystic à soies, Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, <i>Aspidium</i> à cils raides
4269	<i>Phylloscopus bonelli</i> (Vieillot, 1819)	Pouillot de Bonelli
4289	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis
4280	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce
115891	<i>Primula lutea</i> Vill., 1787	Primevère jaune
116531	<i>Pyrola chlorantha</i> Sw., 1810	Pyrole à fleurs verdâtres, Pyrole verdâtre
114243	<i>Poa hybrida</i> Gaudin, 1808	Pâturin hybride
112788	<i>Petasites paradoxus</i> (Retz.) Baumg., 1816	Pétasite paradoxal
4308	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé
459638	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau
4001	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier
4035	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir
4040	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc
120758	<i>Sanguisorba officinalis</i> L., 1753	Sanguisorbe officinale, Grande pimprenelle, Sanguisorbe, Pimprenelle officinale

717783	<i>Klasea nudicaulis</i> (L.) Fourr., 1869	Serratule à tige nue, Klasée à tiges nues
3774	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot
212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune (Le)
53376	<i>Hipparchia fagi</i> (Scopoli, 1763)	Sylvandre (Le), Portier de la forêt (Le), Silène (Le), Grand Sylvandre (Le)
219807	<i>Hipparchia genava</i> (Fruhstorfer, 1908)	Sylvandre helvète (Le)
889056	<i>Spinus spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes
3780	<i>Tichodroma muraria</i> (Linnaeus, 1766)	Tichodrome échelle
127117	<i>Traunsteinera globosa</i> (L.) Rchb., 1842	Traunsteinère globuleuse, Orchis globuleux
219799	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	Tristan (Le)
444430	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Triton alpestre (Le)
3967	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon
67772	<i>Salmo trutta</i> Linnaeus, 1758	Truite de mer, Truite commune, Truite d'Europe
4576	<i>Carduelis citrinella</i> (Pallas, 1764)	Venturon montagnard
4582	<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe
129663	<i>Viola pyrenaica</i> Ramond ex DC., 1805	Violette des Pyrénées
78130	<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	Vipère aspic (La)
129033	<i>Veronica urticifolia</i> Jacq., 1773	Véronique à feuilles d'ortie
247054	<i>Zygaena viciae</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Zygène des Thérésiens (La), Zygène de la Jarosse (La)
247042	<i>Zygaena purpuralis</i> (Brünnich, 1763)	Zygène pourpre (La), Zygène du Serpolet (La)
61153	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Écureuil roux
2895	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe
101962	<i>Hieracium farinulentum</i> Jord., 1848	Épervière farineuse
96432	<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser, 1809	Épipactide rouge sombre, Épipactis rouge sombre, Épipactis brun rouge, Épipactis pourpre noirâtre, Helléborine rouge
96449	<i>Epipactis leptochila</i> (Godfery) Godfery, 1921	Épipactide à labelle étroit, Épipactis à labelle étroit
94818	<i>Dianthus saxicola</i> Jord., 1852	Œillet saxicole, Pipolet

G/LISTE DES ESPÈCES AVEC UN ENJEU DE CONSERVATION PRIORITAIRE, PAR GROUPE, VIVANT SUR LE LAC DU BOURGET ET SES BERGES (SOURCE : CEN SAVOIE)

CODE RÉF	NOM SCIENTIFIQUE	CLASSE	ENJEU DE CONSERVATION (basé sur la responsabilité départementale et les listes rouges nationales et régionales)	TYPE DE SUIVI
103995	Jacobaea paludosa (L.) G.Gaertrn., B.Mey. & Scherb., 1801	Plantes	Modéré à fort	Suivi opportuniste
88344	Carex appropinquata Schumach., 1801	Plantes	Modéré à fort	Suivi opportuniste
88614	Carex lasiocarpa Ehrh., 1784	Plantes	Modéré à fort	Suivi opportuniste
126034	Teucrium scordium L., 1753	Plantes	Modéré à fort	Suivi opportuniste
126615	Thysselinum palustre (L.) Hoffm., 1814	Plantes	Modéré à fort	Suivi opportuniste
103142	Hydrocotyle vulgaris L., 1753	Plantes	Modéré à fort	Suivi opportuniste
100576	Gratiola officinalis L., 1753	Plantes	Modéré à fort	Suivi opportuniste
85486	Baldellia ranunculoides (L.) Parl., 1854	Plantes	Modéré à fort	Suivi opportuniste
93929	Cyperus flavescens L., 1753	Plantes	Modéré à fort	Suivi opportuniste
97601	Euphorbia palustris L., 1753	Plantes	Modéré à fort	Suivi opportuniste
121556	Schoenoplectus triqueter (L.) Palla, 1888	Plantes	Modéré à fort	Suivi opportuniste
82283	Anacamptis laxiflora (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Plantes	Modéré à fort	Suivi opportuniste
212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)	Amphibiens	Modéré à fort	Suivi standardisé
65161	Erythromma najas (Hansemann, 1823)	Invertébrés	Modéré à fort	Suivi standardisé
10502	Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)	Invertébrés	Modéré à fort	Suivi opportuniste
77381	Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)	Reptile	Modéré à fort	Suivi standardisé
2616	Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Modéré à fort	Suivi opportuniste
4319	Muscicapa striata (Pallas, 1764)	Oiseaux	Fort	Suivi opportuniste
3676	Alauda arvensis Linnaeus, 1758	Oiseaux	Fort	Suivi opportuniste
2818	Mergus merganser Linnaeus, 1758	Oiseaux	Fort	Suivi opportuniste
1998	Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Fort	Suivi opportuniste
3807	Lanius collurio Linnaeus, 1758	Oiseaux	Fort	Suivi opportuniste
4167	Locustella naevia (Boddaert, 1783)	Oiseaux	Fort	Suivi opportuniste
2481	Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Fort	Suivi opportuniste
3036	Rallus aquaticus Linnaeus, 1758	Oiseaux	Fort	Suivi opportuniste
2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Fort	Suivi opportuniste
4151	Cettia cetti (Temminck, 1820)	Oiseaux	Fort	Suivi opportuniste
3780	Tichodroma muraria (Linnaeus, 1766)	Oiseaux	Fort	Suivi opportuniste
128315	Utricularia minor L., 1753	Plantes	Fort	Suivi opportuniste
112590	Pedicularis palustris L., 1753	Plantes	Fort	Suivi opportuniste
102870	Hippuris vulgaris L., 1753	Plantes	Fort	Suivi opportuniste
109769	Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891	Plantes	Fort	Suivi opportuniste

107407	Marsilea quadrifolia L., 1753	Plantes	Fort	Suivi opportuniste
133675	Dactylorhiza incarnata subsp. incarnata (L.) Soó, 1962	Plantes	Fort	Suivi opportuniste
102930	Honorius nutans (Sm.) Gray, 1821	Plantes	Fort	Suivi opportuniste
65899	Grylotalpa grylotalpa (Linnaeus, 1758)	Invertébrés	Fort	Suivi opportuniste
53621	Coenonympha oedippus (Fabricius, 1787)	Invertébrés	Fort	Suivi standardisé
65356	Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)	Invertébrés	Fort	Suivi standardisé
219763	Polyommatus dorylas (Denis & Schiffermüller, 1775)	Invertébrés	Fort	Suivi opportuniste
61714	Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)	Mammifères	Fort	Suivi opportuniste
60461	Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	Mammifères	Fort	Suivi opportuniste
60490	Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)	Mammifères	Fort	Suivi opportuniste
60468	Nyctalus noctula (Schreber, 1774)	Mammifères	Fort	Suivi opportuniste
68336	Lota lota (Linnaeus, 1758)	Poissons	Très fort	Suivi opportuniste (ou hors CEN)
67606	Esox lucius Linnaeus, 1758	Poissons	Très fort	Suivi opportuniste (ou hors CEN)
4049	Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
2660	Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
2741	Anser anser (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
3140	Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
2530	Platalea leucorodia Linnaeus, 1758	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
3439	Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
4657	Emberiza citrinella Linnaeus, 1758	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
2844	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
3571	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
4198	Acrocephalus arundinaceus (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
459627	Chlidonias hybrida (Pallas, 1811)	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
2473	Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
2571	Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
3039	Porzana porzana (Linnaeus, 1766)	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
836222	Anas querquedula Linnaeus, 1758	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
4155	Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
3630	Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
199312	Mergellus albellus (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
959	Gavia immer (Brünnich, 1764)	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste
971	Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Très fort	Suivi opportuniste

82286	Anacamptis palustris (Jacq.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Plantes	Très fort	Suivi opportuniste
124699	Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich., 1817	Plantes	Très fort	Suivi standardisé
117096	Ranunculus lingua L., 1753	Plantes	Très fort	Suivi standardisé
65878	Conocephalus dorsalis (Latreille, 1804)	Invertébrés	Très fort	Suivi opportuniste
837913	Pseudochorthippus montanus (Charpentier, 1825)	Invertébrés	Très fort	Suivi opportuniste
65145	Coenagrion pulchellum (Vander Linden, 1825)	Invertébrés	Très fort	Suivi standardisé
66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Poissons	Majeur	Suivi opportuniste (ou hors CEN)
302401	Larinia bonneti Spassky, 1939	Invertébrés	Majeur	Suivi opportuniste
233178	Tegenaria ferruginea (Panzer, 1804)	Invertébrés	Majeur	Suivi opportuniste
3798	Remiz pendulinus (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Majeur	Suivi opportuniste
2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Majeur	Suivi opportuniste
2816	Mergus serrator Linnaeus, 1758	Oiseaux	Majeur	Suivi opportuniste
968	Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)	Oiseaux	Majeur	Suivi opportuniste
3371	Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Majeur	Suivi opportuniste
4532	Passer montanus (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Majeur	Suivi opportuniste
2801	Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Majeur	Suivi opportuniste
3293	Larus canus Linnaeus, 1758	Oiseaux	Majeur	Suivi opportuniste
3814	Lanius excubitor Linnaeus, 1758	Oiseaux	Majeur	Suivi opportuniste
4669	Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	Majeur	Suivi opportuniste
2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Oiseaux	Majeur	Suivi opportuniste
4172	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	Oiseaux	Majeur	Suivi opportuniste
129557	Viola elatior Fr., 1828 [nom. cons.]	Plantes	Majeur	Suivi standardisé
105239	Lathyrus palustris L., 1753	Plantes	Majeur	Suivi opportuniste
81316	Allium angulosum L., 1753	Plantes	Majeur	Suivi standardisé
631135	Phengaris teleius (Bergsträsser, 1779)	Invertébrés	Majeur	Suivi standardisé
626169	Phengaris nausithous (Bergsträsser, 1779)	Invertébrés	Majeur	Suivi standardisé

H/ LISTE DES ESPÈCES MENACÉES (EN DANGER CRITIQUE, EN DANGER, VULNÉRABLES) CLASSÉES SUR LISTE ROUGE, PAR SITE NATURA 2000, SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE (SOURCE : CEN SAVOIE)

Habitats

CODE NOM	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RÈGNE	STATUT LISTE ROUGE	SITE N2000
82286	Anacamptis palustris (Jacq.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Anacamptide des marais, Orchis des marais	Plantae	VU	S1
105239	Lathyrus palustris L., 1753	Gesse des marais	Plantae	EN	S1
65318	Sympetrum depressiusculum (Selys, 1841)	Sympétrum déprimé (Le)	Animalia	EN	S1
105239	Lathyrus palustris L., 1753	Gesse des marais	Plantae	EN	S1
82286	Anacamptis palustris (Jacq.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Anacamptide des marais, Orchis des marais	Plantae	VU	S1
3571	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Animalia	VU, NAW	S8
65318	Sympetrum depressiusculum (Selys, 1841)	Sympétrum déprimé (Le)	Animalia	EN	S8
3571	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Animalia	VU, NAW	S8
65318	Sympetrum depressiusculum (Selys, 1841)	Sympétrum déprimé (Le)	Animalia	EN	S8
1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	Animalia	VU, NAm, LCw	S8
1991	Aythya ferina (Linnaeus, 1758)	Fuligule milouin	Animalia	VU, NAm, LCw	S8
2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	Animalia	CR, NAm, DDw	S8
2660	Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)	Balbusard pêcheur	Animalia	VU, LCm, NAW	S8
303152	Caviphantes saxetorum (Hull, 1916)	Animalia	VU	S8	
303327	Janetschekia monodon (O. Pickard-Cambridge, 1873)	Animalia	VU	S8	
3571	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Animalia	VU, NAW	S8
3798	Remiz pendulinus (Linnaeus, 1758)	Rémiz penduline, Mésange rémiz	Animalia	CR, DDm	S8
4198	Acrocephalus arundinaceus (Linnaeus, 1758)	Rousserolle turdoïde	Animalia	VU, NAm	S8
4583	Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Animalia	VU, NAm, NAW	S8
66832	Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	Anguille d'Europe, Anguille européenne	Animalia	CR	S8
67606	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	Animalia	VU	S8
67759	Thymallus thymallus (Linnaeus, 1758)	Ombre commun	Animalia	VU	S8
1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	Animalia	VU, NAm, LCw	S8
3571	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Animalia	VU, NAW	S8
4198	Acrocephalus arundinaceus (Linnaeus, 1758)	Rousserolle turdoïde	Animalia	VU, NAm	S8
4669	Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux	Animalia	EN, NAm	S8

1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	Animalia	VU, NAm, LCw	S8
1991	Aythya ferina (Linnaeus, 1758)	Fuligule milouin	Animalia	VU, NAm, LCw	S8
2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Blongios nain, Butor blongios	Animalia	EN, NAm	S8
2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	Animalia	CR, NAm, DDw	S8
2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	Animalia	VU, NAm, LCw	S8
2660	Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)	Balbusard pêcheur	Animalia	VU, LCm, NAW	S8
2844	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal	Animalia	VU, NAm, VUw	S8
3140	Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758	Grand Gravelot	Animalia	VU, NAm, LCw	S8
3571	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Animalia	VU, NAW	S8
3726	Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	Animalia	VU, NAm, DDw	S8
3798	Remiz pendulinus (Linnaeus, 1758)	Rémiz penduline, Mésange rémiz	Animalia	CR, DDm	S8
4198	Acrocephalus arundinaceus (Linnaeus, 1758)	Rousserolle turdoïde	Animalia	VU, NAm	S8
4330	Ficedula hypoleuca (Pallas, 1764)	Gobemouche noir	Animalia	VU, DDm	S8
4571	Serinus serinus (Linnaeus, 1766)	Serin cini	Animalia	VU, NAm	S8
4583	Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Animalia	VU, NAm, NAW	S8
4669	Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux	Animalia	EN, NAm	S8
212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune (Le)	Animalia	VU	S8
3439	Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	Animalia	VU, NAm	S8
3571	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Animalia	VU, NAW	S8
65145	Coenagrion pulchellum (Vander Linden, 1825)	Agrion joli	Animalia	VU	S8
212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune (Le)	Animalia	VU	S8
2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	Animalia	CR, NAm, DDw	S8
3439	Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	Animalia	VU, NAm	S8
3571	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Animalia	VU, NAW	S8
4571	Serinus serinus (Linnaeus, 1766)	Serin cini	Animalia	VU, NAm	S8
4583	Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Animalia	VU, NAm, NAW	S8
65318	Sympetrum depressiusculum (Selys, 1841)	Sympétrum déprimé (Le)	Animalia	EN	S8
105239	Lathyrus palustris L., 1753	Gesse des marais	Plantae	EN	S9
1958	Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	Animalia	VU, NAm, LCw	S9
1991	Aythya ferina (Linnaeus, 1758)	Fuligule milouin	Animalia	VU, NAm, LCw	S9

2473	<i>Botaurus stellaris</i> (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé	Animalia	VU, NAm, NAW	S9
2477	<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766)	Blongios nain, Butor blongios	Animalia	EN, NAm	S9
2543	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	Animalia	CR, NAm, DDw	S9
2563	<i>Limosa limosa</i> (Linnaeus, 1758)	Barge à queue noire	Animalia	VU, VUm, NTw	S9
2741	<i>Anser anser</i> (Linnaeus, 1758)	Oie cendrée	Animalia	VU, NAm, LCw	S9
3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	Animalia	VU, NAm	S9
3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Animalia	VU, NAW	S9
3814	<i>Lanius excubitor</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	Animalia	EN, NAW	S9
4049	<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés, Traquet tarier	Animalia	VU, DDm	S9
4198	<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus, 1758)	Rousserolle turdoïde	Animalia	VU, NAm	S9
4583	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Animalia	VU, NAm, NAW	S9
81316	<i>Allium angulosum</i> L., 1753	Ail à tiges anguleuses, Ail anguleux	Plantae	EN	S9
82286	<i>Anacamptis palustris</i> (Jacq.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Anacamptide des marais, Orchis des marais	Plantae	VU	S9
105239	<i>Lathyrus palustris</i> L., 1753	Gesse des marais	Plantae	EN	S9
117096	<i>Ranunculus lingua</i> L., 1753	Renoncule langue, Grande douve	Plantae	VU	S9
82286	<i>Anacamptis palustris</i> (Jacq.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Anacamptide des marais, Orchis des marais	Plantae	VU	S9
81316	<i>Allium angulosum</i> L., 1753	Ail à tiges anguleuses, Ail anguleux	Plantae	EN	S9
94388	<i>Damasonium alisma</i> Mill., 1768	Damasonie plantain-d'eau, Étoile d'eau, Damasonie étoilée, Flûteau étoilé	Plantae	EN	S9
105239	<i>Lathyrus palustris</i> L., 1753	Gesse des marais	Plantae	EN	S9
124699	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich., 1817	Spiranthe d'été	Plantae	VU	S9
212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune (Le)	Animalia	VU	S9
2543	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	Animalia	CR, NAm, DDw	S9
2576	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	Animalia	VU, NAm, LCw	S9
3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	Animalia	VU, NAm	S9
3726	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	Animalia	VU, NAm, DDw	S9
4049	<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés, Traquet tarier	Animalia	VU, DDm	S9
4657	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune	Animalia	VU, NAm, NAW	S9
54087	<i>Phengaris teleius</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la Sanguisorbe (L'), Argus strié (L'), Télégone (Le)	Animalia	VU	S9

54089	Phengaris nausithous (Bergsträsser, 1779)	Azuré des paluds (L')	Animalia	VU	S9
81316	Allium angulosum L., 1753	Ail à tiges anguleuses, Ail anguleux	Plantae	EN	S9
82286	Anacamptis palustris (Jacq.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Anacamptide des marais, Orchis des marais	Plantae	VU	S9
105239	Lathyrus palustris L., 1753	Gesse des marais	Plantae	EN	S9
54087	Phengaris teleius (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la Sanguisorbe (L'), Argus strié (L'), Télégone (Le)	Animalia	VU	S9
105239	Lathyrus palustris L., 1753	Gesse des marais	Plantae	EN	S9
54087	Phengaris teleius (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la Sanguisorbe (L'), Argus strié (L'), Télégone (Le)	Animalia	VU	S9
82286	Anacamptis palustris (Jacq.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Anacamptide des marais, Orchis des marais	Plantae	VU	S9
105239	Lathyrus palustris L., 1753	Gesse des marais	Plantae	EN	S9
124699	Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich., 1817	Spiranthe d'été	Plantae	VU	S9
2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	Animalia	CR, NAm, DDw	S9
2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	Animalia	VU, NAm, LCw	S9
3726	Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	Animalia	VU, NAm, DDw	S9
4049	Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés, Traquet tarier	Animalia	VU, DDm	S9
4657	Emberiza citrinella Linnaeus, 1758	Bruant jaune	Animalia	VU, NAm, NAW	S9
54087	Phengaris teleius (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la Sanguisorbe (L'), Argus strié (L'), Télégone (Le)	Animalia	VU	S9
54089	Phengaris nausithous (Bergsträsser, 1779)	Azuré des paluds (L')	Animalia	VU	S9
82286	Anacamptis palustris (Jacq.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Anacamptide des marais, Orchis des marais	Plantae	VU	S9
105239	Lathyrus palustris L., 1753	Gesse des marais	Plantae	EN	S9
124699	Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich., 1817	Spiranthe d'été	Plantae	VU	S9
129557	Viola elatior Fr., 1828 [nom. cons.]	Violette élevée	Plantae	EN	S9
212	Bombina variegata (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune (Le)	Animalia	VU	S9
2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	Animalia	CR, NAm, DDw	S9
2576	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	Animalia	VU, NAm, LCw	S9
3439	Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	Animalia	VU, NAm	S9
3726	Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	Animalia	VU, NAm, DDw	S9
4049	Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés, Traquet tarier	Animalia	VU, DDm	S9
4657	Emberiza citrinella Linnaeus, 1758	Bruant jaune	Animalia	VU, NAm, NAW	S9
54087	Phengaris teleius (Bergsträsser, 1779)	Azuré de la Sanguisorbe (L'), Argus strié (L'), Télégone (Le)	Animalia	VU	S9

54089	Phengaris nausithous (Bergsträsser, 1779)	Azuré des paluds (L')	Animalia	VU	S9
81316	Allium angulosum L., 1753	Ail à tiges anguleuses, Ail anguleux	Plantae	EN	S9
82286	Anacamptis palustris (Jacq.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Anacamptide des marais, Orchis des marais	Plantae	VU	S9
1991	Aythya ferina (Linnaeus, 1758)	Fuligule milouin	Animalia	VU, NAm, LCw	S9
233178	Tegenaria ferruginea (Panzer, 1804)	Animalia	EN	S9	
105239	Lathyrus palustris L., 1753	Gesse des marais	Plantae	EN	S9
125899	Tephroseria palustris (L.) Fourr., 1868	Téphroséride des marais, Cinéraire des marais, Sénéçon des marais, Téphroséris des marais	Plantae	EN	S9
129557	Viola elatior Fr., 1828 [nom. cons.]	Violette élevée	Plantae	EN	S9
3439	Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	Animalia	VU, NAm	S9
3571	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Animalia	VU, NAW	S9
3630	Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	Animalia	VU	S9
3726	Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	Animalia	VU, NAm, DDw	S9
4198	Acrocephalus arundinaceus (Linnaeus, 1758)	Rousserolle turdoïde	Animalia	VU, NAm	S9
4669	Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux	Animalia	EN, NAm	S9
82286	Anacamptis palustris (Jacq.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Anacamptide des marais, Orchis des marais	Plantae	VU	S9
124699	Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich., 1817	Spiranthe d'été	Plantae	VU	S10

MAB

SOMMAIRE

www.ledauphine.com (8 juillet 2024)	Chindrieux : sensibilisation des jeunes à la biodiversité locale avec Fauna Flora	4
www.savoie-news.fr (26 juin 2024)	Savoie Grand Lac mobilise ses habitants pour sa candidature au programme Homme et Biosphère de l'UNESCO	6
LE DAUPHINE LIBERE (23 juin 2024)	Grand Lac - Nouvelles concertations prévues	7
LA VOIX DE L'AIN (Du 07 au 13 juin 2024)	Premiers pas concluants pour Fauna Flora 30x30	8
LA VIE NOUVELLE (31 mai 2024)	Reconnecter les jeunes à la nature : l'ambition de Grand Lac	9
LE DAUPHINE LIBERE (25 février 2024)	L'Agglo veut apprendre aux enfants à connaître la nature qui les entoure	10
LE DAUPHINE LIBERE (02 janvier 2024)	Notre abécédaire de 2024: l'année à venir de N à Z	11
LE DAUPHINE LIBERE (30 novembre 2023)	Label Homme et biosphère : l'heure est à la concertation	13
HEBDO DES SAVOIE (09 novembre 2023)	3 nouvelles soirées de concertation	14
LA VIE NOUVELLE (10 novembre 2023)	La candidature du lac à l'Unesco avance	15
RCL LA REVUE DES COLLECTIVITES LOCALES (Novembre - decembre 2023)	Grand Lac (Savoie) candidate au programme Homme et Biosphère	16
LA VIE NOUVELLE (03 novembre 2023)	LANCEMENT DE NOUVEILES CONCERTATIONS À GRAND LÂC	17
www.rcf.fr (9 octobre 2023)	BIENTÔT UN NOUVEAU LABEL POUR LE LAC DU BOURGET ?	18
LE DAUPHINE LIBERE (06 octobre 2023)	Le lac du Bourget labellisé réserve de biosphère : les habitants ont la parole	20
actu.fr (6 octobre 2023)	Grand Lac. Candidature "Homme et Biosphère" : des rencontres citoyennes organisées dès octobre	21
MAIRIES DES PAYS DE SAVOIES (Juillet 2023)	Grand Lac candidate au programme « Homme et Biosphère »	23

HEBDO DES SAVOIE (22 juin 2023)	Lancement de la candidature au programme UNESCO	24
LA VOIX DE L'AIN (Du 23 au 29 juin 2023)	Un patrimoine naturel qui pourrait intégrer l'organisme mondial de l'Unesco	26
LA VIE NOUVELLE (16 juin 2023)	Un lac, un patrimoine	27
LE DAUPHINE LIBERE (17 juin 2023)	Le territoire de Grand Lac veut devenir réserve de biosphère	28
L'ESSOR SAVOYARD (15 juin 2023)	Grand Lac lance sa candidature au programme Homme et biosphère de l'Unesco	32
www.la-vie-nouvelle.fr (15 juin 2023)	Un lac, un patrimoine	33
actu.fr (16 juin 2023)	Grand Lac : candidature lancée pour le titre de Réserve de Biosphère de l'UNESCO	35
LE DAUPHINE LIBERE (05 juin 2023)	Grand Lac vise un label de l'Unesco	37
HEBDO DES SAVOIE (26 janvier 2023)	20 M€ pour restaurer rivières, zones humides et gérer la ressource en eau	39
LE DAUPHINE LIBERE (12 janvier 2023)	Voeux de Renaud Beretti : « Les travaux reprennent »	42

Chindrieux : sensibilisation des jeunes à la biodiversité locale avec Fauna Flora

Les écoliers de Chindrieux ont participé cette année au projet Fauna Flora. L'objectif : leur faire découvrir les espèces animales et végétales de la région.



Les enfants ont reçu un diplôme attestant de leur participation au projet Fauna Flora. Photo Le DL/S.G.

Vendredi 5 juillet, ce n'était pas un jour d'école ordinaire, surtout pour les élèves de la classe de Corinne Lacote, qui ont non seulement fêté la fin de l'année scolaire mais aussi la fin du projet Fauna Flora auquel ils ont participé, avec une petite cérémonie de remise de diplômes.

« Mieux on connaît les choses, plus on les respecte »

Chindrieux fait partie des trois écoles pilotes de cette initiative qui s'inscrit dans le cadre de la candidature de Grand Lac au programme " Homme et biosphère de l'Unesco. « Le projet Fauna Flora 30x30 vise à ce que chaque élève du primaire puisse identifier 30 espèces animales et 30 espèces végétales caractéristiques de la région avant leur entrée au collège », a rappelé Marie-Claire Barbier, vice-présidente de Grand Lac à l'environnement, aux parents présents. « Les élus de Grand Lac se sont rendu compte que les jeunes n'avaient pas une connaissance très importante de la faune et de la flore qui les entourent. Or, mieux on connaît les choses, plus on les respecte. Le sujet de la biodiversité est extrêmement important pour leur avenir. C'est toute l'ambition de ce projet, faire en sorte de reconnecter les enfants avec le vivant et instaurer un changement durable dans leur relation à la nature. »

Durant presque un an, les élèves de CP et CE1, guidés par Maud Fourest, animatrice à la Maison du marais, sont ainsi partis à la découverte de leur environnement proche, en forêt et dans le marais, pour étudier la biodiversité sur ces milieux entre les saisons. Les enfants ont pu comparer ce qu'ils sentaient, ressentaient, observaient et entendaient autour d'eux.

« Les élèves ont vécu une expérience immersive et concrète de la nature. C'est vraiment un projet très intéressant, pour les enfants mais aussi pour nous puisque nous avons rarement l'occasion de suivre une classe sur une si longue période »,

explique l'animatrice. Le test ayant été plus que concluant, Grand Lac, en partenariat avec l'Éducation nationale, veut désormais développer Fauna Flora 30x30 sur l'ensemble du territoire.

Savoie Grand Lac mobilise ses habitants pour sa candidature au programme Homme et Biosphère de l'UNESCO



© Florian Pépellin

Dans le cadre de sa démarche pour obtenir le titre de première réserve de biosphère lacustre française reconnue par l'UNESCO, Grand Lac lance une série de nouvelles concertations avec les habitants. Cette initiative vise à impliquer activement les résidents des 28 communes de l'agglomération dans la définition d'un futur durable et équilibré entre l'homme et la nature.

Les premières réunions ont déjà permis aux habitants de partager leurs idées et aspirations concernant divers aspects de leur cadre de vie : zones de loisirs, préservation du patrimoine historique et culturel, promotion de la biodiversité, mobilité durable, agriculture responsable, entre autres sujets essentiels pour façonner un environnement soutenable.

Les nouvelles concertations, programmées du 26 juin au 8 juillet 2024, offriront aux résidents l'opportunité de découvrir les actions envisagées, de les prioriser, et d'échanger sur les projets concrets à développer. Chaque opinion compte pour construire un avenir commun et durable pour Grand Lac.

Voici les dates et lieux des prochaines rencontres :

- 27 juin à 18h : Auditorium de la Traverse, allée lac de Constance, Le Bourget-du-Lac
- 28 juin à 17h30 : Salle polyvalente, rue René Cassin, Albens (Entrelacs)
- 1er juillet à 18h : Salle polyvalente, route des Vignes, Ruffieux
- 2 juillet à 17h30 : Salle polyvalente, route du Chef-lieu, Drumettaz-Clarafond
- 8 juillet à 17h30 : Résidence Fontanet, 95 boulevard Lepic, Aix-les-Bains

Ces rencontres sont une étape cruciale dans la démarche collective pour garantir que les aspirations des habitants façonnent pleinement l'avenir de Grand Lac en tant que modèle de développement durable et respectueux de l'environnement.

Edition : 23 juin 2024 P.14
 Famille du média : PQR/PQD (Quotidiens régionaux)
 Périodicité : Quotidienne
 Audience : 879000



Journaliste : -
 Nombre de mots : 132

Grand Lac • Nouvelles concertations prévues

Grand Lac a engagé une démarche avec ses habitants dans le cadre de sa candidature pour devenir une réserve de biosphère de l'Unesco. Elle mène des concertations avec les habitants des 28 communes de l'agglomération afin de "définir ensemble les projets du territoire de demain".

Les prochaines réunions :

- Le mercredi 26 juin à 18 heures, salle polyvalente, Grésy-sur-Aix.
- Le jeudi 27 juin à 18 heures, la Traverse, Le Bourget-du-Lac
- Le vendredi 28 juin à 17 h 30, salle plurivalente d'Albens à Entrelacs.
- Le lundi 1^{er} juillet à 18 heures, salle polyvalente, route des Vignes, Ruffieux
- Le mardi 2 juillet à 17 h 30, salle polyvalente, route du Chef-lieu, Drumettaz-Clarafond
- Le lundi 8 juillet à 17 h 30, résidence Fontanet, 95 boulevard Lepic, Aix-les-Bains.



Premiers pas concluants pour Fauna Flora 30x30

Les élèves de Chindrieux ont découvert la faune et flore locales avec des ateliers nature inédits.

GRAND LAC

En inscrivant son projet intitulé « Fauna Flora 30x30 » dans le cadre du programme « Homme et Biosphère » de l'Unesco, en partenariat avec l'Éducation nationale, l'agglomération Grand Lac souhaite élever la culture de la faune et la flore dès le plus jeune âge. L'objectif est d'offrir l'opportunité au millier d'élèves de l'agglomération de faire leurs premiers pas dans l'univers de la biodiversité.

SOIXANTE ANIMAUX ET VÉGÉTAUX

« 30x30 » pour 30 espèces animales et 30 espèces végétales ! C'est là-dessus que les élèves du primaire doivent travailler et surtout les reconnaître.

En pleine nature, les élèves doivent s'aventurer dans l'herbe pour découvrir le plus d'animaux et végétaux du territoire. À visée pédagogique, ces ateliers grandeur nature sont un premier pas entre l'école urbaine et l'apprentissage de la nature hors les murs : une manière ludique pour sensibiliser les plus jeunes à la richesse de la biodiversité locale !

Chaque sortie est encadrée par des spécialistes prêts à transmettre leurs savoirs sur la nature et l'environnement qui entourent les écoliers. Pour être diplômé de la Fauna Flora, chaque élève doit participer à trois sorties extérieures et compléter un livret d'apprentissage du patrimoine natu-



Les premiers écoliers du territoire ont expérimenté les premiers ateliers faune et flore du projet.

Photo : Agglomération Grand Lac

1 200 ÉLÈVES VONT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME !

rel local, avec les espèces qu'ils ont vues et reconnues.

À l'issue des trois sorties, chaque enfant sera en capacité de reconnaître 30 espèces animales et 30 espèces végétales qui vivent sur le territoire. Les élèves du groupe scolaire de Chindrieux ont commencé l'aventure « Fauna Flora 30x30 » et, à terme, ce sont près de 1 200 élèves qui vont bénéficier de ce dispositif pédagogique.

En pratique

Site Internet : www.grand-lac.fr



SOCIÉTÉ

Reconnecter les jeunes à la nature : l'ambition de Grand Lac

L'agglomération Grand Lac souhaite concrétiser sa candidature au programme Homme et Biosphère de l'Unesco par un projet novateur « Fauna Flora 30x30 ». À l'origine de ce projet : Régis Dick, ancien directeur du conservatoire d'espaces naturels de Savoie. « Nous demandons aux jeunes d'être bons à l'école, mais le monde qui les entoure reste finalement l'angle mort de leur socle de connaissances », explique-t-il. « Ce projet vise à rapprocher les enfants de leur milieu pour qu'à la fin de leur scolarité primaire, ils puissent avoir la connaissance de trente espèces végétales et trente espèces animales, au minimum »,

décrit Marie-Claire Barbier, vice-présidente de Grand Lac et maire de Chindrieux, où « Fauna Flora 30x30 » est expérimenté en primaire.

Test grandeur nature

En partenariat avec l'Éducation nationale, cinq sorties sont organisées pour les vingt CP et CE1 de l'école de Chindrieux afin de découvrir les marais situés à quelques pas de l'école. Une sortie est également prévue au lac du Bourget. Accompagnés d'animateurs de la maison du marais de Lavours, situé dans l'Ain, les jeunes écoliers ont pu reconnaître les sons environnants, les couleurs de la nature, les différentes feuilles



Les jeunes écoliers ont étudié leur environnement toute l'après-midi.

d'arbres, la différence du paysage au printemps et en hiver, période de leur dernière sortie. Tous étaient très attentifs aux instructions et curieux de pouvoir redécouvrir cet endroit « Si ce projet est réalisable, c'est aussi grâce aux enseignants qui l'incluent à leur programme scolaire. À Chindrieux, la maîtresse en a fait le fil rouge de son année pour mobiliser les élèves sur le long terme », se réjouit Marine

Alix, chargée de mission du programme Unesco Homme et Biosphère. L'expérience à Chindrieux semble être un succès, tout comme un autre test réalisé à l'école aixoise du Sierroz, mais l'ambition de l'agglomération est de proposer ce programme sur tout le territoire : « D'ici septembre, nous espérons avoir seize autres établissements scolaires convaincus par notre projet », ajoute-t-elle. ●



Aix-les-Bains

L'Agglo veut apprendre aux enfants à connaître la nature qui les entoure

Reconnecter les enfants au vivant ; tel est le nouveau cheval de bataille de Grand lac. Comment ? En leur inculquant des rudiments de botanique, et en leur apprenant à reconnaître les animaux qui gambadent autour de chez eux.

Fauna Flora 30/30. Derrière cet intitulé aux allures de mission spatiale se cache une initiative plus "terre à terre", mais tout aussi essentielle. Un projet lancé par Grand lac, en collaboration avec les services de l'Éducation nationale, pour permettre aux écoliers de partir à la rencontre de la nature qui les entoure. L'objectif ? « Que tous les jeunes du territoire de Grand Lac qui arrivent au collège soient en mesure de reconnaître 30 espèces animales et 30 espèces végétales locales ».

« Ça peut être la chauve-souris, des batraciens, le grèbe huppé, ou encore la chouette effraie, pour ce qui est des animaux. Pour la flore : toutes les graminées qui poussent autour du lac, les roseaux, mais aussi certaines espèces de sapin... », illustre Marie-Claire Barbier.

L'élue en charge de l'environnement à la communauté d'agglo, et maire de Chindrieux, chapeaute le projet. Pour elle, il répond « à une sensation qu'on a, qu'il est nécessaire de reconnecter les gens au vivant. Et les enfants sont souvent les pre-



Grand lac voudrait « que tous les jeunes du territoire de Grand Lac qui arrivent au collège soient en mesure de reconnaître 30 espèces animales et 30 espèces végétales locales ». Ici lors d'une animation pédagogique en bord de rivière avec l'école du Sierroz. Photo Régis Dick

miers intéressés par le sujet ». Fauna Flora 30/30 a donc été pensé pour « contribuer à apporter aux jeunes du territoire un socle naturaliste de base et amorcer un changement de comportement vis-à-vis de la nature ». Ce qui répond à l'objectif de sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales exigé (entre autres) pour décrocher le label Unesco *Man & Biosphère*, pour lequel l'Agglo a candidaté.

Pour intéresser les adultes de

demain à l'écologie, Grand lac a un plan bien précis. Dans le viseur de l'Agglo, « une quarantaine de classes, soit 800 à 1 000 élèves des classes élémentaires du territoire [du CP au CM2, NDLR] », chiffre Marie-Claire Barbier. Avant de généraliser le projet à toutes les écoles et centres de loisirs qui souhaitent y participer, quatre classes le testent en avant-première, cette année. Deux classes de l'école du Sierroz, à Aix-les-Bains, une classe de l'école

de Viviers-du-lac, et une autre à Chindrieux.

Cinq à sept demi-journées dans la nature sur l'année

Les élèves de ces « établissements pilotes » ont ainsi droit à « cinq à sept demi-journées, plus une journée en immersion totale » dans la nature qui les entoure. Entre sorties sur des sites naturels situés à moins

d'1 km de la classe ou du centre périscolaire, et interventions en classe, « chaque groupe scolaire s'organise en fonction de son environnement », pointe l'élue. « Les élèves de Chindrieux, par exemple, s'intéresseront à la réserve naturelle du marais de Lavours, quand ceux du Viviers seront plus tournés vers le lac. »

Et tous seront guidés par des salariés d'associations de protection de la nature, ou des professionnels agréés « comme la Ligue pour la protection des oiseaux, France nature environnement, des guides privés habilités à intervenir en milieu scolaire... », liste Marie-Claire Barbier. À la fin de l'année scolaire, chaque classe fera un bilan, à sa manière, des connaissances accumulées. Là encore, « le rendu sera différent selon les écoles », répète l'élue de l'intercommunalité. « Les enfants de Viviers construisent un conte autour de la truite lacustre, où toutes les espèces vues dans l'année apparaîtront, il y a une école qui monte un spectacle, une autre qui met en place une scénographie artistique... ».

Bref, ce premier essai semble bien engagé. Cette "année pilote" pourrait engendrer une première vague de botanistes en herbe. Et déclencher, dans les prochaines années, un raz-de-marée d'écocitoyens éclairés.

• Marion Morgana



Actu locale Aix-les-Bains

Grand Lac

Notre abécédaire de 2024: l'année à venir de N à Z

À l'occasion de la nouvelle année, nous passons 2024 en revue de A à Z. Après un premier volet lundi, suite aujourd'hui de ce qui va se passer... de N à Z.

● N comme... Nuits romantiques

Après une 27^e édition jouée à guichets fermés, le festival des Nuits romantiques sera consacré à Robert Schumann en 2024. Fait notable : il s'agira de la dernière programmation du directeur artistique Pierre Korzilius, qui assure cette fonction depuis 15 ans. Nul doute qu'il aura à cœur de soigner sa sortie en concoctant un programme épatant.

● O comme... Olympiques

Labellisée "Terre de Jeux", la ville d'Aix-les-Bains fait partie des sites retenus pour accueillir des délégations nationales en athlétisme, football (stade Forestier), tennis, tennis fauteuil, triathlon et trampoline (gymnase Bernascon) à l'occasion des JO de Paris, à l'été 2024. La sélection japonaise de tennis fauteuil a par exemple déjà con-

firmé qu'elle profiterait des installations du Tennis club aixois. La base d'aviron d'Aiguebelette accueillera aussi une délégation d'athlètes finnois.

● P comme... Parking

En attendant le projet de parking en silo désormais prévu face au gymnase Bernascon, à côté du boulodrome Benamou, le parking municipal des Prés-Riants va être étendu d'une trentaine de places en 2024. La mairie va lui greffer l'espace libéré après la démolition du restaurant *Bien-Assis*, et actuellement occupé par les véhicules du CIAS (Centre intercommunal d'action sociale).

● Q comme... Quadrettes

Sur la lancée des bons résultats obtenus en 2023, la Boule populaire d'Aix-les-Bains organisera en 2024 un deuxième concours sociétaire. Le club aixois a également postulé pour l'obtention des championnats de Savoie quadrettes, qui pourraient se dérouler cette année au bord du lac à Aix-les-Bains.

● R comme... Rénovation

La rénovation du musée Faure est sur les rails : trois agences



La ville d'Aix-les-Bains connaîtra cette année encore de nombreux événements sportifs, culturels et associatifs. Photo Le DL/Thierry Guillot

d'architecture ont été choisies dans le cadre du concours lancé pour refaire le musée. Ces trois équipes préparent des maquettes qui seront présentées à la Ville en mars 2024.

En parallèle, la campagne de mécénat imaginée pour financer ces travaux se poursuit : il est notamment possible "d'adopter" des motifs de la Villa des chimères.

● S comme... Street art

Une fresque Villa David, une autre dans la rampe d'accès à un parking souterrain dans le quartier du Sierroz. Une fresque dans le passage piéton souterrain de l'avenue du Petit Port, une sur les murs d'Old School Training, et d'autres, encore, qui changent régulièrement sur la façade ouest de la halle Clémenceau.

Plus que jamais en 2023, le street art s'est imposé dans de nombreux quartiers de la ville. Cela devrait continuer en 2024, notamment sous l'impulsion du graphiste aixois Kama, qui en a fait son métier. Dès les premières semaines de l'année notamment, un nouveau graph' sera peint sur la halle du marché. Les organisateurs du MUR espèrent même ouvrir de nouveaux espaces similaires sur le territoire aixois dans l'année qui

vient.

● T comme... Tennis

Le Tennis club d'Aix-les-Bains voit grand pour les prochains mois. Après la réfection complète des courts en terre battue, et l'ouverture de terrains de padel, le club présidé par Thierry Talasne espère monter encore en gamme en accueillant un tournoi ATP Challenger, une compétition réservée aux tennismen professionnels du Top 100 mondial. Cela pourrait se faire en 2024 ou en 2025.

● U comme... Unesco

L'Agglomération Grand Lac a lancé une procédure pour obtenir le label "Man and biosphere" sur son territoire. Attribué par l'Unesco, il récompense les lieux où l'on cherche le juste équilibre entre conservation de la nature et développement des activités humaines. Alors que la concertation a commencé, le dépôt officiel de candidature est prévu pour septembre 2024. Le verdict de l'Unesco, lui, tombera en 2025.

● V comme Villa Nirvana

Cette somptueuse bâtisse du chemin de Bellevue a été l'objet d'une forte contestation populaire en 2023. Le programme immobilier qui prévoyait la

construction de deux bâtiments sous forme de répliques a été attaqué par des riverains. Si, depuis, Grand Lac a classé la parcelle en zone naturelle, un permis de construire est toujours en cours d'instruction. Il prévoit 11 maisons individuelles dans le parc de la villa. On saura en 2024 s'il est accepté, ou non.

● W comme... Water-polo

Repartie au plus bas niveau de l'échelle (la Nationale 3) en septembre 2023 après la dissolution de l'ancien club de natation, l'équipe de water-polo d'Aix-les-Bains espère remonter le plus vite possible en championnat de France. C'est bien parti. En s'appuyant notamment sur des jeunes du Cercle des nageurs Aix Riviera, elle attaque l'année 2024 en tête de

sa poule, avec cinq victoires en six rencontres.

● X comme...

Xavier Jacqueline

Les trois vignerons aixois Xavier, Mathilde et Justine Jacqueline ont terminé de défricher une parcelle de 3 000 m² à Challière (Brisson-Saint-Innocent). À partir du mois de mars 2024, ils y planteront 2 000 nouveaux pieds de vigne afin de produire pas moins de 1 500 litres de mandeuse noire.

● Y comme... Yourtes

À quelques kilomètres d'Aix-les-Bains, à La Serrax (Le Bourget-du-Lac), on va installer en 2024 le premier hameau léger et réversible de Savoie. Quatre tiny houses de 13 à 17 m² en ossature bois et sur roues, ainsi que trois yourtes d'habitation, de 40 à 65 m², en bois ou toile polyester sur l'extérieur, serviront de foyers à sept familles (dix adultes et deux enfants), à partir de la fin de l'année. Un projet à la fois écologique, et reflétant la vie en communauté.

● Z comme...

ZAC des bords du lac

Le lancement de la dernière tranche d'aménagement de la ZAC des bords du lac, à Aix-les-Bains, est au menu de 2024. Il s'agit d'urbaniser le dernier espace boisé du secteur, situé derrière la Cité de l'entreprise, sur environ trois hectares. Il devrait y avoir des appartements, une maison de retraite, une résidence seniors, une université du digital, deux crèches, deux restaurants et une supérette.

Ce programme, qui a suscité des protestations de la part des riverains en réunion de quartier, sera exposé dans les prochains mois au kiosque à projets de la place Clémenceau.

● La rédaction d'Aix-les-Bains



Grand Lac

Label Homme et biosphère : l'heure est à la concertation

Alors que Grand Lac espère déposer sa candidature en septembre 2024 (pour une labellisation un an après), l'heure est à écouter les avis des habitants de ses 28 communes. Entre début octobre et mi-novembre, six réunions de concertation ont été organisées avec la population.

L'agglomération Grand Lac a lancé une procédure pour obtenir la labellisation Man and biosphere sur son territoire. Attribuée pour dix ans par l'Unesco, elle récompense les lieux où l'on cherche le juste équilibre entre conservation de la nature et développement des activités humaines.

Des ateliers avec les socioprofessionnels

Pareille distinction n'impose aucune réglementation nouvelle, mais intègre le secteur con-



Le territoire de Grand Lac vise le label Man and biosphere de l'Unesco. Archives photo Le DL/Thierry Guillot

cerné à un réseau de réserves (16 en France, 727 dans le monde) où l'on s'échange les bonnes pratiques et les projets vertueux.

Alors que Grand Lac espère déposer sa candidature en septembre 2024 (pour une labellisation un an plus tard), l'heure est à prêter l'oreille aux avis des habitants de ses 28 communes.

Entre début octobre et mi-novembre, six réunions de concertation ont été organisées avec la population. Si elles n'ont réuni qu'une quinzaine de personnes à chaque fois, elles ont permis à la collectivité d'affiner « ce que celles-ci veulent garder, veulent changer, ce qu'elles craignent et ce qu'elles espèrent » en matière d'activités

économiques et de loisirs, de patrimoine culturel, de biodiversité et d'éducation. Depuis ce lundi 27 novembre, ce sont les acteurs socioprofessionnels de l'agglomération qui participent à des ateliers organisés sur le même principe. Les entreprises sont également conviées à des petits-déjeuners spécifiques.

Qu'en ressort-il ? Beaucoup d'idées... souvent sur la même ligne que celles déjà émises dans le projet de territoire ou l'étude prospective menée en 2020 sur le lac du Bourget : « Moins d'urbanisation à outrance, moins de circulation automobile, plus de tourisme local, de circuits courts et de mobilité douce » entre autres.

● P.-E.B.

Des comptes rendus de ces ateliers seront mis en ligne sur le site de Grand Lac, où il est également possible de déposer sa contribution sur la réserve de biosphère.

GRAND LAC

Candidature au programme Homme et Biosphère de l'UNESCO

3 nouvelles soirées de concertation

Avec l'ambition de concilier préservation de son patrimoine naturel exceptionnel et développement économique, social et culturel, Grand Lac a lancé sa candidature pour devenir la première réserve de biosphère lacustre française du programme de l'UNESCO. Elle appelle aujourd'hui tous les acteurs du territoire à construire ensemble cette candidature lors des trois nouvelles soirées de concertation, à compter du 8 novembre.

Des concertations pour construire ensemble le futur

Grâce à ses dispositifs collaboratifs, la candidature pour devenir réserve de biosphère de l'UNESCO permet de mobiliser et de fédérer les habitants, les élus comme tous les acteurs socio-économiques afin qu'ils construisent ensemble leur territoire pour demain. L'implication de chacun est déterminante pour la réussite de la candidature.

Grand Lac lance ainsi 3 nouvelles rencontres habitants

«Œuvrons ensemble pour préserver notre patrimoine naturel et notre cadre de vie», de 18h à 20h.

• Le 9 novembre : Salle pluriva-

lente de l'école de l'Albanaise Rue René Cassin - Albens - Entre-lacs.
• Le 16 novembre : Salle polyvalente, route des Vignes, 73310 Ruffieux.

«J'invite tous les habitants à venir partager leurs connaissances, habitudes, attentes et même préoccupations autour de l'avenir de notre territoire. Chaque contribution nous permettra de cartographier la future réserve de biosphère et de construire ensemble un plan de gestion adapté pour un environnement apaisé, préservé, et dynamique pour tous» déclare Renaud Beretti, Président de Grand Lac.

Inscriptions en ligne

Des échanges autour de 4 thématiques

Les habitants pourront ainsi expliquer leurs pratiques et leurs attentes autour de 4 thématiques essentielles dans le cadre du programme Homme et Biosphère de l'UNESCO :

• Patrimoine naturel et paysages : quels sont les lieux qu'ils fréquentent, que souhaitent-ils préserver, quelles sont les attentes vis-à-vis de la gestion des milieux naturels sur le territoire pendant la prochaine décen-

nie, quelle place de la nature en ville...

• Education au développement durable : quelles activités de découverte de la nature pratiquent-ils, quelles activités souhaiteraient-ils faire sur leur territoire ?

• Patrimoine culturel et activités de loisirs : quels lieux culturels fréquentent-ils ? Que faudrait-il mieux valoriser ou développer ? Quelles pratiques sportives extérieures pratiquent-ils ? Ont-ils remarqué des pratiques défavorables à la biodiversité ?

• Activités économiques en lien avec les ressources naturelles : quelles activités économiques en lien avec l'exploitation des ressources naturelles connaissent-ils sur le territoire ? Que faudrait-il développer ou valoriser ? (filières locales, pratiques agricoles, tourisme éco-responsable, etc.)

Devenir réserve de biosphère, une ambition forte pour le territoire

Homme et Biosphère (MAB) est un programme scientifique intergouvernemental qui désigne des territoires d'études des relations entre les individus et leur environnement, les réserves de bio-

sphères.

Il associe sciences exactes, naturelles et sociales pour améliorer les moyens de subsistance des populations et sauvegarder des écosystèmes naturels ou gérés.

Il inclut une forte ambition d'éducation au développement durable afin de faire naître et pérenniser une véritable conscience environnementale collective de tous les acteurs pour préserver leur patrimoine.

L'objectif est ainsi de promouvoir des approches novatrices du développement économique socialement et culturellement adaptées et viables du point de vue environnemental.

Rejoindre cette communauté, c'est aussi s'inscrire dans une coopération internationale, s'inspirer et partager de nouvelles solutions, déjà expérimentées au sein du réseau mondial des réserves de biosphères, pour faire face aux défis climatiques et inventer ensemble les sociétés de demain, plus en harmonie avec la nature.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de MAB France, en cliquant ici.

Famille du média : **Médias régionaux**
(hors PQR)

Périodicité : **Hebdomadaire**

Audience : **11467**

Sujet du média :

Actualités-Infos Générales



Edition : **10 novembre 2023**

P.10

Journalistes : -

Nombre de mots : **0**

7 INFOS À RETENIR

La candidature du lac à l'Unesco avance

MERCREDI 8 NOVEMBRE

Une réunion de concertation est organisée par Grand Lac. L'agglomération a lancé sa candidature pour devenir la première réserve de biosphère lacustre française du programme de l'Unesco. Elle appelle tous les acteurs du territoire à construire ensemble cette candidature, lors de soirées, les 8, 9 et 16 novembre, à Drumettaz-Clarafond, Entrelacs et Ruffieux.

Famille du média : Médias professionnels

Périodicité : Bimestrielle

Audience : 45000

Sujet du média : Politique



Edition : Novembre - décembre

2023 P.3

Journalistes : -

Nombre de mots : 117

TERRITOIRES ■ ENVIRONNEMENT

LABEL

Grand Lac (Savoie) candidate au programme Homme et Biosphère

Avec l'ambition de concilier préservation de son patrimoine naturel exceptionnel et développement économique, social et culturel, Grand Lac communauté d'agglomération lance sa candidature pour devenir la première réserve de biosphère lacustre française du programme de l'UNESCO. Une nomination sur dix ans qui permettra de mobiliser tous les acteurs afin de construire ensemble l'avenir de leur territoire. Grand Lac sur 34 834 ha, avec en son centre le lac du Bourget, le plus grand lac naturel d'origine glaciaire de France est aussi l'un des territoires les plus dynamiques de Savoie. Il compte plus de 80 000 habitants, 28 000 emplois et 202 exploitations agricoles.

Famille du média : **Médias régionaux (hors PQR)**

Périodicité : **Hebdomadaire**

Audience : **11467**

Sujet du média :

Actualités-Infos Générales



Edition : **03 novembre 2023**

P.17

Journalistes : -

Nombre de mots : **118**

SOCIÉTÉ



© D. Beretti

ZOOM SUR LANCEMENT DE NOUVELLES CONCERTATIONS À GRAND LAC

Dans le cadre de la candidature de Grand Lac pour devenir réserve de biosphère de l'Unesco, l'agglomération souhaite impliquer les habitants du territoire. Elle organise trois nouvelles soirées de concertation, le 8 novembre à Drumettaz-Clarafond, le 9 novembre à Entrelacs et le 16 novembre à Ruffieux. Quatre thématiques y seront, à chaque fois, abordées : le patrimoine

naturel et paysages, l'éducation au développement durable, le patrimoine culturel et activités de loisirs et les activités économiques en lien avec les ressources naturelles. « J'invite tous les habitants à venir partager leurs connaissances, habitudes, attentes et mêmes préoccupations autour de l'avenir de notre territoire », déclare Renaud Beretti, président de Grand Lac.



BIENTÔT UN NOUVEAU LABEL POUR LE LAC DU BOURGET ?

En septembre 2024, la Communauté d'Agglomération Grand Lac déposera officiellement sa candidature à l'obtention du label " Homme & Biosphère. Un dispositif scientifique intergouvernemental qui vise à protéger un environnement sensible, tout en préservant l'attrait économique du territoire.



Unsplash - Mercvrie

Dans un territoire en transition, préserver l'écosystème lacustre

Si 83 % du territoire de Grand Lac est déjà labellisé " *Zone Naturelle d'Intérêt Écologique* , ce n'est plus suffisant explique Marie-Claire Barbier, vice présidente de la communauté d'agglomération. " *On ne part pas de rien, mais la pression foncière se fait de plus en plus forte* débute l'élue, " *la pression liée au tourisme aussi, que les voyageurs soient de passage où restent plusieurs semaines.*

Objectif, tenter de rallier les rangs d'un label unique en son genre et qui prévoit **la préservation de l'environnement et de l'économie locale** . " *Ce développement doit se faire, mais il faut garder en tête que si l'on veut continuer à bien vivre dans cet écriin, il faut le préserver* appuie Marie-Claire Barbier.

Par le biais de l' [Unesco](#) , Grand Lac pourrait bénéficier de l'expérience d'autres territoires du monde engagés dans cette préservation globale des relations " [" Homme-Biosphère](#) .

Près de deux ans pour préparer le dossier

Si les élus ont déjà balisé la candidature à venir, en récoltant notamment des données chiffrées, c'est désormais avec les habitants que le travail se co-construit.

Du 10 octobre au 16 novembre, [des ateliers se tiendront dans 6 communes de Grand Lac](#) pour échanger avec les citoyens sur 4 thématiques liées à leurs pratiques du territoire.

- Patrimoine naturel et paysages : quels lieux fréquentent-ils et souhaitent-ils préserver ?
- Éducation au développement durable : quelles activités de découverte de la nature ?
- Patrimoine culturel et activités de loisirs : quels lieux culturels, quelles pratiques sportives ?
- Activités économiques en lien avec les ressources naturelles : souhaitent-ils développer les filières locales, pratiques agricoles, tourisme éco-responsable ?

Si à l'issue de ces discussions, en 2025, l'UNESCO donne son feu vert, Grand Lac deviendrait alors le premier territoire lacustre de France à rejoindre le dispositif international.



Grand Lac

Le lac du Bourget labellisé réserve de biosphère : les habitants ont la parole

Engagée dans un processus de candidature pour décrocher le label de l'Unesco "Homme et biosphère", l'agglomération Grand Lac lance ce mois-ci la phase de concertation du public.

Il y a ce travail invisible effectué depuis 2020, il y a eu cette grande soirée de lancement de candidature le 12 juin, c'est désormais l'heure d'écouter les habitants. Grand Lac, qui espère faire du lac du Bourget une réserve de biosphère de l'Unesco d'ici 2025, engage à partir de ce mardi 10 octobre la phase de concertation du public. Six ateliers vont être organisés sur son territoire. En parallèle, il est aussi possible de s'exprimer via une carte interactive en ligne.

Sur les sujets des paysages, du développement durable, des pratiques de loisirs et des activités économiques liées aux ressources naturelles, chacun pourra dire ce qu'il veut garder ou changer, ainsi que

ses craintes et ses aspirations. Parmi les contributions en ligne par exemple, celui-ci souhaiterait voir disparaître "les voitures pour aller au ski et les activités nautiques à moteur". Cet autre espère conserver "le dynamisme de l'axe Annecy Aix-Chambéry Grenoble".

« On arrive au moment où l'on bascule... »

Aux yeux de l'Unesco, qui choisira d'attribuer le label "Homme et biosphère" au périmètre de Grand Lac d'ici deux ans, cette phase de concertation est essentielle, affirment les deux élus communautaires qui pilotent le projet, Marie-Claire Barbier et Thibaut Guigou. « Il n'y a pas de réserve de biosphère s'il n'y a pas d'adhésion de la population. On sent bien aujourd'hui qu'il faut apaiser notre territoire. Cela transpire de partout. On arrive au moment où l'on bascule dans un sens ou dans un autre... Et on ne veut pas bascu-



Le Bourget pourrait devenir la première réserve de biosphère lacustre française du programme de l'Unesco. Photo Adobe Stock

ler. Cette démarche est un moyen de mettre de la transversalité entre les actions des communes, des entreprises, des associations... De lier les collectivités et les habitants sur une vision de notre territoire à long terme. Cela fixe une ligne bien au-delà de notre mandat actuel. »

Dans les six ateliers prévus, les participants, qui auront la parole, se verront rappeler

qu'une réserve de biosphère reconnue par l'Unesco n'impose pas de nouvelles contraintes réglementaires. Un secteur est labellisé dès lors qu'il mêle conservation de la biodiversité et développement durable, et que l'on y pratique de la recherche scientifique, de l'éducation et de la sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales.

« L'incitation est parfois un

moteur plus puissant que la réglementation », poursuivent les deux élus. « Quand il n'y a pas de règle mais qu'il y a un choix à faire, ce label peut aider à prendre la bonne décision car on ne peut pas s'engager en faveur d'une démarche, puis faire un jour un choix inverse. »

La phase de concertation sera ouverte jusqu'au début de l'année 2024. Grand Lac déposera ensuite un premier dossier de candidature auprès de "Man and Biosphere" France en juin 2024 puis son dossier final devant les instances de l'Unesco au début de l'année 2025.

● P.-E.B.

Les ateliers de Grand Lac (8 h à 20 h) auront lieu le 10 octobre à Aix-les-Bains (centre des congrès), le 11 octobre au Bourget-du-Lac (Prieuré) et à Grégy-sur-Aix (salle polyvalente), le 8 novembre à Drumettaz-Clarfontaine (salle polyvalente), le 9 novembre à Entrelacs (école de l'Albanais) et le 15 novembre à Ruffieux (salle polyvalente). Inscriptions : www.grand-lac.fr

Grand Lac. Candidature "Homme et Biosphère" : des rencontres citoyennes organisées dès octobre

Du 10 octobre au 16 novembre, les habitants de Grand Lac seront invités à participer aux réflexions dans le cadre de la candidature au programme de l'UNESCO "Homme et Biosphère".



La première de ces rencontres citoyennes sera organisée mardi 10 octobre prochain à Aix-les-Bains. (©Florian Pépelin, CC BY-SA 3.0, via Wikimedia Commons)

Aux citoyens de participer aux réflexions pour « **façonner un avenir durable** ». Le 12 juin dernier, la communauté d'agglomération Grand Lac (Savoie) avait officiellement lancé sa candidature à la désignation « **Homme et Biosphère** » de l'UNESCO. Ce programme a notamment pour objectif de concilier la protection de la nature au développement des populations et des économies locales.

Or, avant le dépôt officiel du dossier de candidature souhaité pour septembre 2024, une **grande phase de préparation et de concertation citoyenne** doit être menée.

6 rencontres citoyennes organisées

Dans ce cadre, Grand Lac organise **6 rencontres avec les habitants** sur son territoire en octobre et en novembre. Ces ateliers de concertations devront permettre aux habitants de **participer activement aux réflexions dans le cadre de la candidature**

au programme .

A cette occasion, les citoyens seront invités à se « mobiliser autour d'un avenir commun » et durable, en partageant leurs opinions et leurs idées. Ces rencontres seront aussi le moment d'en apprendre plus sur la biodiversité du territoire et la nécessité de le préserver.

Une première phase sera lancée en octobre. D'abord à **Aix-les-Bains, le 10 octobre, puis à Grésy-sur-Aix et au Bourget-du-Lac, le 11** . Les rencontres reprendront ensuite le mois suivant, à **Drumettaz-Clarafond, le 8, à Entrelacs, le 9, et à Ruffieux, le 16 novembre** .

La communauté d'agglomération a aussi prévu une alternative pour ceux qui ne pourraient pas s'y rendre mais qui souhaiteraient tout de même participer. Ils peuvent remplir un [questionnaire en ligne](#) .

Famille du média : **Médias professionnels**
 Périodicité : **Trimestrielle**
 Audience : **N.C.**
 Sujet du média : **Social-Société**



Edition : **Juillet 2023 P.8**
 Journalistes : -
 Nombre de mots : **193**



Grand Lac candidate au programme « Homme et Biosphère »

La communauté d'agglomération Grand Lac est officiellement candidate au programme « Homme et Biosphère » de l'Unesco. Les enjeux et le calendrier de cette reconnaissance attendue ont été présentés aux habitants et aux associations lundi 12 juin.

Le programme « Homme et Biosphère » (Man and Biosphere en anglais) est un label scientifique de l'Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) dont l'objectif est de concilier la protection de la nature, le développement des populations et des économies locales dans le cadre d'une « réserve de biosphère ». Il en existe plus de 700 dans le monde, dans 129 pays. En France, 16 sites ont déjà obtenu cette reconnaissance « Homme et Biosphère », dont les Marais audomarois dans les Hauts-de-France, parrain de Grand Lac dans la démarche.

« Devenir une réserve de biosphère de l'Unesco constitue une reconnaissance mondiale des richesses naturelles, patrimoniales, culturelles, du territoire et une valorisation des efforts que nous avons déjà engagés pour concilier environnement et développement », estime Renaud Beretti, maire d'Aix-les-Bains et président de Grand Lac.

GRAND LAC

Homme et Biosphère

Lancement de la candidature au programme UNESCO

Le 12 juin dernier, au Centre des Congrès, Grand Lac a officiellement présenter sa candidature, au programme "Homme et Biosphère" de l'UNESCO. En présence de Renaud Beretti, Président de Grand Lac, de Bernard Jacquot Secrétaire Général de la Maison Régionale des Sports et représentant la Fédération Française de Canoë-Kayak, de François Xavier Nicot, Directeur d'Agence territoriale Savoie Mont-Blanc à l'Office National des Forêts, de Yann Marcilloux, chef de projet hydroélectrique, de Michel Brauer conseiller communautaire et vice-présidente du CCAS de Grand Lac, de Luc Barbier, parrain de la candidature Grand Lac et représentant la Réserve de biosphère du Marais Audomarois,

Ce vaste projet, annoncé lors du renouvellement de la municipalité aixoise en mars 2019 et porté par Philippe Obiesier, conseiller municipal en charge du label UNESCO, fait enfin ses premiers pas. Le chemin sera encore long, puisque le dépôt du dossier de candidature n'aura lieu qu'entre janvier et septembre 2024. Afin de rentrer dans les clous, Grand Lac doit répondre à des critères indispensables, tel que : le zonage, la politique de gestion pour l'ensemble du territoire (les projets dans le projet), le dispositif de gouvernance et la participation organisée. C'est donc autour de ces 4 grands axes, que l'ensemble des acteurs vont devoir se concerter. Pour cela, l'exemple du Marais Audomarois, situé dans le Pas-de-Calais, porté par

Luc Barbier, et qui est déjà une réserve de biosphère labellisée UNESCO, a été choisi, en raison également de son recul sur le projet, puisqu'ils arrivent au bilan de la dizaine d'année. Devenir une réserve de biosphère serait pour Grand Lac, trouver le juste et fragile équilibre, entre la conservation de la diversité naturelle et culturelle et le développement économique et social des populations. Combiné protection de la nature et développement des populations n'a jamais été simple, mais cette préoccupation s'avère aujourd'hui, encore plus indispensable qu'hier. Être reconnu par l'UNESCO comme une de ces biosphères, permettrait de mieux connaître la biodiversité locale, tout en préservant la faune et la flore, en développant

une économie humaine durable d'un point de vue écologique et social, et en ayant un appui logistique pour la recherche et l'éducation à l'environnement. Dans le cas du Marais Audomarois, la labellisation en réserve de biosphère, a permis entre autres, de faire évoluer la motorisation des bateaux à l'électrique et de baliser 170 km de rivière du marais. Sur grand lac, plusieurs propositions de projets dans le cadre de la labellisation ont été présentées : allier pratique sportive et développement durable avec le projet : "Je pagaie pour ma planète", qui propose aux scolaires une pratique sportive locale, spécifique au territoire, qui serait un support à l'éducation à l'environnement, sans émission de gaz ni effet de serre. Les élèves se déplaceraient



Philippe Obissier, conseiller municipal en charge du label UNESCO et Renaud Beretti, Président de Grand Lac..

en vélo depuis leur école, pour rejoindre le club de canoë-kayak de Chambéry le Bourget, et découvrir l'écosystème du lac tout en pagayant, grâce à l'implication d'acteurs locaux tels que le CISALB, qui fait de la sensibilisation autour du lac du Bourget, à travers des ateliers scolaires et également grâce à l'espace muséographique d'Aqualis, situé au Petit Port à Aix-les-Bains.

Sylvie Trabbia

De septembre 2023 à avril 2024, une grande concertation publique aura lieu autour de ce projet. Les différents projets présentés lors du lancement, seront soumis et détaillés au public. A l'heure actuelle, ils sont au nombre de trois : projet éducation à l'environnement "Je paie pour ma planète", un projet inclusif à la découverte du patrimoine naturel "Handi plage" et un projet hydroélectrique.



Un patrimoine naturel qui pourrait intégrer l'organisme mondial de l'Unesco

GRAND LAC L'agglomération franchit une étape supplémentaire dans l'élévation de son patrimoine, en candidatant au titre de Réserve de biosphère de l'Unesco.

L'Unesco pour Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture en français, porte un nouveau programme scientifique intitulé Homme et biosphère. L'objectif ? Développer des passerelles entre la protection animale et environnementale et l'implication de l'économie locale et des habitants. En France, on ne comptait que 16 réserves l'année dernière. Peut-être une nouvelle en 2023 ? En effet, lundi 12 juin dernier, l'agglomération Grand Lac, par l'intermédiaire de son président, Renaud Beretti, a officialisé sa candidature auprès de l'Unesco pour devenir une Réserve de biosphère française et mondiale. Grand Lac s'engage ainsi sur un plan de développement durable sur dix ans.



Depuis lundi 12 juin, l'agglomération est officiellement candidate au titre de Réserve de biosphère de l'Unesco. Photo : Agglomération Grand Lac



Le maire Renaud Beretti et les élus locaux étaient présents pour expliquer le futur projet et les pistes d'actions à mener. Photo : Agglomération Grand Lac

PLUS DE 76 000 HABITANTS INVESTIS

L'agglomération développe plusieurs concertations, avec les habitants mais aussi les chercheurs, entreprises, élus et les institutions pour renforcer les actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable et la protection animale. Le patrimoine naturel du territoire résonnait avec une telle candidature mondiale : près de 5 000 espèces présentes et plus de 40 % de son territoire est végétal, avec des forêts, prairies mais aussi des lacs et rivières. De plus, plus de 80 % du territoire de l'agglomération est également classé en Znieff (Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique).

ET APRÈS ?

La candidature est déposée pour septembre 2024. D'ici là, l'agglomération va s'impliquer dans les différentes étapes de cette candidature mondiale : définir la zone officielle de la future Réserve de biosphère et se concerter avec les acteurs et communes du territoire pour définir les orientations du plan de développement de la future réserve, à l'horizon 2034.

En pratique

Site Internet : www.grand-lac.fr



Photo: A. Alix

Grand Lac candidate à l'Unesco pour devenir une réserve de biosphère. Elle deviendrait le 4^e site lacustre classé en Europe.

Un lac, un patrimoine

Lundi 12 juin, Grand Lac donnait le top départ officiel à sa candidature au programme scientifique de l'Unesco « Homme et biosphère ». Une démarche qui vise à concilier durablement environnement et développement.

Depuis la soirée du 12 juin, au centre des congrès d'Aix-les-Bains, le processus est lancé pour faire du territoire de Grand Lac une réserve de biodiversité. L'Unesco a labellisé 714 sites dans le monde, dont seize en France, pour en faire des lieux d'apprentissage du développement durable. Ces réserves sont partie prenante d'un programme scientifique. Elles permettent de tester des approches interdisciplinaires, afin de comprendre et de gérer les changements et les inte-

ractions entre les systèmes sociaux et écologiques. La prévention des conflits et la gestion de la biodiversité sont aussi étudiées. Ces réserves sont donc des endroits qui apportent des solutions locales à des problèmes mondiaux.

Candidature en septembre 2024

Le calendrier est lancé pour aboutir à un dépôt de candidature en septembre 2024. L'année à venir sera consacrée à la consultation de la population. « Ce label n'impose pas de réglementation supplé-

mentaire mais il permettra d'animer le territoire en mobilisant des habitants, des élus, des socioprofessionnels et des chercheurs. Dès septembre, des ateliers multi-acteurs seront ainsi organisés », explique Marine Alix, chargée de mission MAB (man and biosphere)

REPÈRES

- ▶ Grand Lac est composé de 42% de forêts, 20% de prairies, et 14% de lacs, rivières et zones humides.
- ▶ 83% du territoire est classé en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.
- ▶ 76 759 habitants sont concernés.

pour Grand Lac. L'objectif étant d'aboutir à un plan de gestion de la réserve de biosphère construit collectivement, qui engage le territoire pour les dix ans à venir. « La question du tourisme durable émergera forcément de nos échanges car elle est très prégnante autour du lac. Un sujet sur lequel Grand Lac a la plus grande marge de progression est l'éducation au développement durable. C'est l'un des points forts des réserves », poursuit-elle.

135 000 euros en 2023

Pour l'année 2023, la candidature coûtera 135 000 euros, dont la moitié est prise en charge par l'État, via le Fonds national d'aménagement du territoire. Un investissement à mettre en regard avec la dimension mondiale de ce label. Grand Lac deviendrait le quatrième site lacustre classé en Europe. « Un des atouts de ce réseau de réserves de biosphère est l'échange de données et de bonnes pratiques entre des sites similaires, partout dans le monde », précise Marine Alix. ●

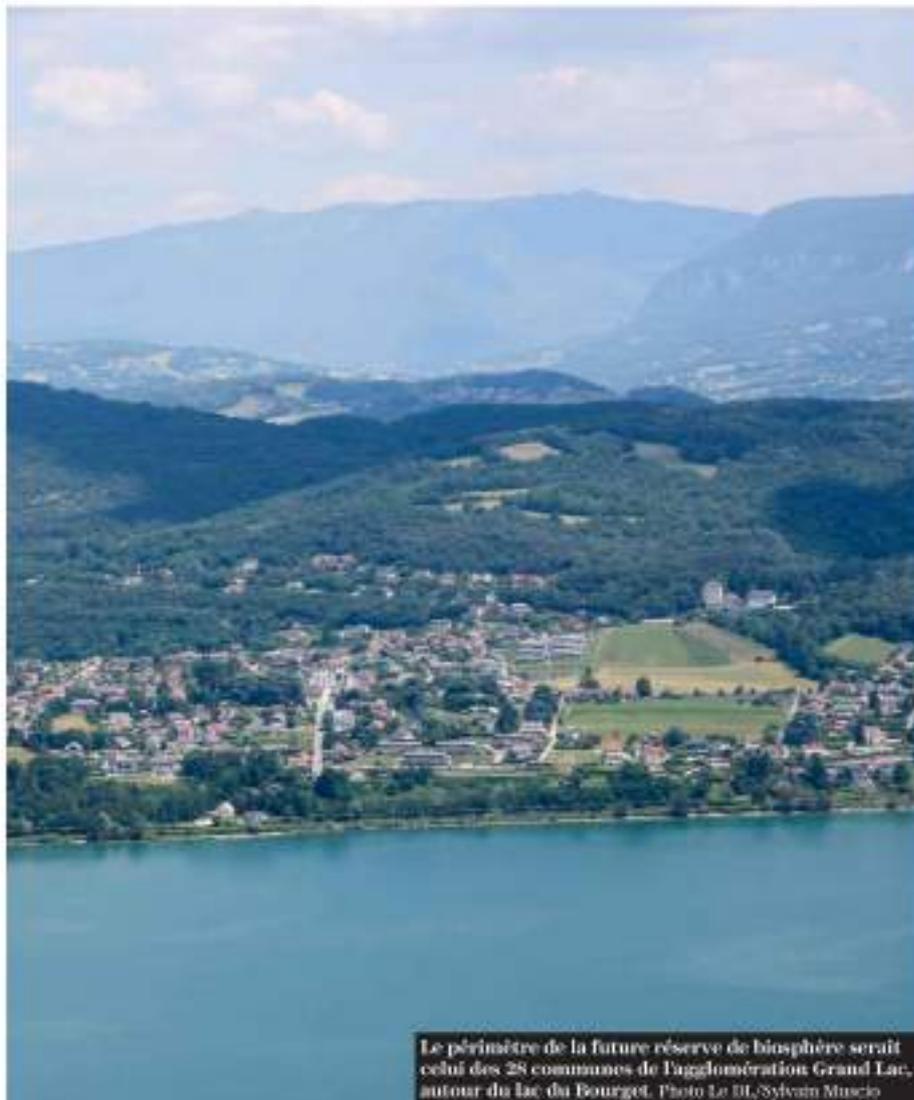
ÉLODIE FAYARD



Votre région Le fait du jour

Savoie

Le territoire de Grand Lac veut devenir réserve de biosphère



Le périmètre de la future réserve de biosphère serait celui des 28 communes de l'agglomération Grand Lac, autour du lac du Bourget. Photo Le DL/Sylvain Muscio

La communauté d'agglomération Grand Lac va essayer de décrocher le label Homme et biosphère auprès de l'Unesco. Un processus qui devrait prendre au moins deux ans. Explications.

Le lac du Bourget et les 28 communes qui l'entourent deviendront-ils une réserve de biosphère reconnue officiellement par l'Unesco ? C'est en tout cas ce qu'espère l'agglomération Grand Lac, qui s'est engagée ce lundi 12 juin dans un processus de candidature afin d'obtenir ce prestigieux label. La démarche devrait durer au moins deux ans et prévoit une large concertation avec le public.

« Une réserve de biosphère de l'Unesco, c'est comme une réserve de bon vin »

Marie-Claire Barbier, vice-présidente de l'Agglo

« Une réserve de biosphère de l'Unesco, c'est comme une réserve de bon vin », a expliqué la vice-présidente de l'Agglo, Marie-Claire Barbier. « On essaie de préserver les meilleures bouteilles, et on en consomme une de temps en temps avec modération. Là c'est pareil, mais avec les ressources naturelles : on ne met pas le territoire sous cloche, mais on prend conscience qu'il y a des espaces à préserver et d'autres sur lesquels on développe des activités compatibles avec les

enjeux environnementaux. » Concrètement, le label n'impose aucune réglementation nouvelle, mais infuse une philosophie générale aux différentes politiques publiques d'aménagement du territoire. Et cette philosophie générale est évidemment teintée de vert.

Une soirée de lancement de la candidature de Grand Lac a été organisée le lundi 12 juin au centre des congrès d'Aix-les-Bains, devant un peu plus de 300 personnes. « Une réserve de biosphère ne dispose d'aucun financement dédié », a expliqué à cette occasion Luc Barbier, coordonnateur de la réserve du marais audomarois dans le Pas-de-Calais. « La plus-value ? Nous, quand on a décroché le label, on a fait l'ouverture du 13 heures de TF1... Une mise en valeur par l'Unesco fait une grande différence en matière de promotion du territoire. » D'autant que si 16 sites disposent déjà de ce classement dans l'Hexagone, cela ne concerne encore aucun lac. Le Bourget deviendrait l'égal du lac Baïkal en Russie ou du lac Saint-Pierre au Canada.

D'ici là, il y a encore un peu de chemin. L'Unesco accordant une grande importance à la concertation avec les habitants, Grand Lac va se lancer dans un tour de ses 28 communes, notamment sur les marchés, pour aller exposer le projet au public » et le construire avec lui ». Cela se passera à l'automne. La communauté d'agglomération sondera également les entreprises, les socioprofessionnels, les associations, les élus... entre novembre 2023 et mars 2024 et

formera en parallèle un groupe de travail scientifique pour déterminer les thèmes de recherche prioritaires sur ce secteur.

« Cette démarche était un engagement de notre campagne des municipales », a rappelé le maire d'Aix-les-Bains, et président de Grand Lac, Renaud Berretti. « Nous vivons dans un territoire au patrimoine naturel exceptionnel, qui est aussi un lieu de vie attractif et dynamique. Chercher à devenir une réserve de biosphère, c'est affirmer que nous sommes responsables collectivement pour continuer à développer des activités dans le respect des milieux qui nous entourent. »

À l'issue de la concertation, le dépôt officiel de candidature auprès de l'Unesco est prévu pour septembre 2024. Si label il y a, il sera remis en 2025.

● P.-E.B.

16

16 sites sont classés réserves de biosphère en France : l'archipel de Guadeloupe, la Martinique, la commune de Fakarava (Polynésie française), le bassin de la Dordogne, la Camargue et le delta du Rhône, les Cévennes, les gorges du Gardon (Gard), Fontainebleau et le Gâtinais, les îles et la mer d'Iroise (Bretagne), le Luberon et Lure, le marais audomarois (Nord-Pas-de-Calais), le mont Viso, la vallée du Fango (Corse), les Vosges du Nord et Pfälzerwald, Moselle Sud.



Jean Lain
MOBILITER

JUSQU'AU 1^{ER} JUILLET 2023

JUSQU'À -25%
SUR +500 VÉHICULES
PRÊTS À PARTIR
ET DE NOMBREUX AUTRES AVANTAGES

36724180

jeantalain.com

Plus de 1000 modèles, privilégiez la mobilité sur le long terme et l'administration.

« Il ne faut pas que des hordes de touristes débarquent »



La réserve de biosphère est « un projet de territoire qui place l'homme au centre », a rappelé Luc Barbier.

Archives photo Le DL/P.-E.R.

Lors de la soirée de présentation de la candidature de Grand Lac au label Homme et biosphère, un échange avec le public présent a mis en lumière les craintes d'une population locale de plus en plus méfiante face à la forte attractivité du territoire.

« Si le mérite de ce label est de nous emmener à un point où tout nouveau projet aura à être discuté, nous devons être vigilants sur la pression que l'excès de tourisme, à certaines périodes de l'année, peut provoquer sur les écosystèmes et le quotidien des riverains », a notamment fait remarquer Daniel Carde, membre de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et élu d'opposition à Aix-les-Bains. Le coordonnateur de la réserve de biosphère du

marais audomarois, Luc Barbier, a reconnu qu'il ne fallait effectivement pas « que des hordes de touristes débarquent et démolissent tout », ajoutant qu'il existait « des schémas » et des « méthodes de comptage » pour encadrer le phénomène.

« Cette réflexion est aussi l'un des objectifs de la concertation », a ajouté Marie-Claire Barbier.

La réserve de biosphère « n'est pas un statut de protection », a encore rappelé Luc Barbier, mais « un projet de territoire qui place l'homme au centre ». Ce qu'il veut voir, ce qu'il ne veut plus voir : charge à lui, en l'occurrence aux habitants et acteurs locaux, de répondre à la question.

● P.-E.R.



Grand Lac lance sa candidature au programme Homme et biosphère de l'Unesco

Grand Lac «C'est un label qui apporte de la cohérence, la reconnaissance des choses qui sont faites», explique Thibaut Guigue. Le vice-président de Grand Lac en charge de l'urbanisme, de l'habitat, du logement social et de la politique de la ville animait la soirée, ce lundi, pour présenter la candidature de Grand Lac pour rejoindre les 738 réserves de biosphère déjà recensées par l'Unesco. L'agglomération compte déjà sur son territoire le parc naturel régional du massif des Bauges. Contrairement au statut de parc naturel, celui de réserve de biosphère n'est pas restrictif et ne comprend pas de financements dédiés, explique Marie-Claire Barbier, vice-présidente de Grand Lac en charge de l'environnement, du climat, de la transition énergétique et du lac. «On dit qu'on prend conscience qu'il y a des espaces où il faut raisonner nos activités, poursuit la

vice-présidente. Le but est la préservation de toutes les espèces. L'intérêt du programme, c'est d'échanger et de fixer des objectifs, une sorte de charte. Qu'est-ce qu'on veut pour notre territoire?» L'Unesco présente les réserves de biosphère sur son site comme des «lieux d'apprentissage du développement durable». Au départ, ces projets avaient une base de recherche scientifique. Mais selon Thibaut Guigue, «le label, c'est 10 ans où on s'oblige par delà les mandats. Qui que ce soit demain ne peut pas envisager ce territoire sans prendre en compte les aspects environnementaux. Et ici, plus qu'ailleurs, on ne peut pas faire sans l'environnement dans un contexte de réchauffement climatique qui impacte de plus en plus le territoire.» Pour l'élu, il s'agit en clair de donner une dimension plus transversale à une dynamique qui existe déjà. Lucile Boutillier

Un lac, un patrimoine



[Grand Lac candidate à l'Unesco pour devenir une réserve de biosphère. Elle deviendrait le 4e site lacustre classé en Europe.](#)

© Philippe Aramanet

Lundi 12 juin, Grand Lac donnait le top départ officiel à sa candidature au programme scientifique de l'Unesco « Homme et biosphère ». Une démarche qui vise à concilier durablement environnement et développement.

Depuis la soirée du 12 juin, au centre des congrès d'Aix-les-Bains, le processus est lancé pour faire du territoire de Grand Lac une réserve de biodiversité. L'Unesco a labellisé 714 sites dans le monde, dont seize en France, pour en faire des lieux d'apprentissage du développement durable. Ces réserves sont partie prenante d'un programme scientifique. Elles permettent de tester des approches interdisciplinaires, afin de comprendre et de gérer les changements et les interactions entre les systèmes sociaux et écologiques. La prévention des conflits et la gestion de la biodiversité sont aussi étudiées. Ces réserves sont donc des endroits qui apportent des solutions locales à des problèmes mondiaux.

Candidature en septembre 2024

Le calendrier est lancé pour aboutir à un dépôt de candidature en septembre 2024. L'année à venir sera consacrée à la consultation de la population. « *Ce label n'impose pas de réglementation supplémentaire mais il permettra d'animer le territoire en mobilisant des habitants, des élus, des socioprofessionnels et des chercheurs. Dès septembre, des ateliers multi-acteurs seront ainsi organisés* », explique Marine Alix, chargée de mission MAB (*man and biosphere*) pour Grand Lac. L'objectif étant d'aboutir à un plan de gestion de la réserve de biosphère construit collectivement, qui engage le territoire pour les dix ans à venir. « *La question du tourisme durable émergera forcément de nos échanges car elle est très prégnante autour du lac. Un sujet sur lequel Grand Lac a la plus grande marge de progression est l'éducation au développement*

durable. C'est l'un des points forts des réserves », poursuit-elle.

135 000 euros en 2023

Pour l'année 2023, la candidature coûtera 135 000 euros, dont la moitié est prise en charge par l'État, via le Fonds national d'aménagement du territoire. Un investissement à mettre en regard avec la dimension mondiale de ce label. Grand Lac deviendrait le quatrième site lacustre classé en Europe. « *Un des atouts de ce réseau de réserves de biosphère est l'échange de données et de bonnes pratiques entre des sites similaires, partout dans le monde* », précise Marine Alix.

- > Grand Lac est composé de 42% de forêts, 20% de prairies, et 14% de lacs, rivières et zones humides.
- > 83% du territoire est classé en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.
- > 76 759 habitants sont concernés.

Grand Lac : candidature lancée pour le titre de Réserve de Biosphère de l'UNESCO

-
-

L'agglomération Grand Lac souhaite candidater au titre de l'Unesco de "Homme et Biosphère". La candidature a été officiellement lancée ce lundi 12 juin.



La candidature de Grand Lac a été officiellement lancée lors d'une soirée de présentation du projet aux différents acteurs du territoire. (©Grand Lac)

La communauté d'agglomération Grand Lac (Savoie) souhaite **candidater au label de Réserve de Biosphère de l'Unesco**, dans le cadre du programme « Homme et Biosphère ». La candidature a été **officiellement lancée** ce lundi 12 juin, lors d'une soirée de présentation du projet organisée au Centre des congrès d'Aix-les-Bains. Selon les mots de Grand Lac sur son site, le programme de l'Unesco a pour « objectif d'associer la protection de la nature au développement des populations et des économies locales ».

Dans ce cadre, la collectivité souhaite obtenir la labélisation de Réserve de Biosphère non seulement dans l'objectif d'une **valorisation du patrimoine naturel du territoire**, mais aussi pour s'engager à **poursuivre ses efforts en matière de développement durable**. Le tout, en impliquant acteurs et habitants du territoire de manière collective. Une grande phase de concertation avant le dépôt du dossier en 2024

Et la phase de candidature au programme prend du temps. Avant de pouvoir prétendre à rejoindre les 738 réserves mondiales de biosphère recensées en 2022, un dossier de candidature doit être monté.

Pour l'établir, **des concertations sont nécessaires** avec les habitants du territoire et ses nombreux acteurs institutionnels, socioprofessionnels et scientifiques. Elles devront notamment permettre de définir la zone de la réserve de biosphère et l'identification de l'orientation du plan de gestion.

La concertation sera préparée jusqu'au mois d'août avant d'être lancée à partir de septembre jusqu'à avril 2024. La rédaction du dossier est, elle, prévue à partir de janvier 2024 et s'étendra jusqu'à la date de dépôt final en septembre 2024.

Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à [Mon Actu](#).



Actu locale Aix-les-Bains

Grand Lac

Grand Lac vise un label de l'Unesco

L'agglomération de Grand Lac se lance dans la course pour être reconnue comme « réserve de biosphère » par l'Unesco. Une concertation avec les habitants s'impose néanmoins avant le dépôt officiel de la candidature en 2024.

Faire reconnaître le territoire de Grand Lac comme une réserve de biosphère, c'est toute l'ambition du projet dans lequel se sont lancés les élus de l'agglomération.

Lors d'un conseil communautaire en février 2021, ceux-ci avaient voté pour entamer la laborieuse démarche qui vise à décrocher le label Unesco "Homme et biosphère". Ce programme intergouvernemental vise à établir une base scientifique à partir des 738 réserves labellisées dans le monde afin d'améliorer les relations entre les individus et leur environnement.

Le développement durable pour critère

« Les réserves de biosphère sont des lieux d'apprentissage du développement durable », peut-on lire sur le site de l'Unesco. Conservation de la biodiversité, développement économique durable aux niveaux socioculturel et environnemental, soutien de la recherche et éducation à l'environnement sont les principaux critères d'obtention du label. « C'est la notion d'équilibre entre développement et environnement », résume Thi-



Le programme intergouvernemental vise à établir une base scientifique à partir des 738 réserves labellisées dans le monde afin d'améliorer les relations entre les individus et leur environnement. Photo Le DL/IM.

baut Guigue, vice-président de Grand Lac, impliqué dans la réalisation du dossier de candidature.

Ce dossier « de plusieurs centaines de pages qui se veut exhaustif » sera officiellement déposé en septembre 2024, selon l' élu, pour espérer la labellisation à la fin de l'année 2025. Sa vocation sera de faire valoir le « caractère exceptionnel » du territoire et le « partenariat réel entre ses acteurs » pour le

développement durable (associations, socioprofessionnels et habitants).

Une « affirmation forte » pour 10 ans

Pour ce faire, une concertation de neuf mois sera menée par l'Agglomération à partir de la rentrée. « Au-delà des associations qui œuvrent pour l'environnement, il faut engager les socioprofessionnels et

les habitants. C'est primordial qu'il y ait une réelle adhésion pour obtenir le label », insiste l' élu.

Cette concertation passera par des réunions publiques et des ateliers. Ce qui donnera « les grands axes de ce qui est important pour les habitants ». Pour le vice-président, de nombreux projets sont à mettre en avant tels que le tourisme vertueux, le développement de l'accès à la nature

Repère ► Le lancement officiel le 12 juin

Le lancement officiel de la candidature du territoire de Grand Lac au titre de « réserve de biosphère » de l'Unesco aura lieu lundi 12 juin à partir de 17 heures au Centre des congrès d'Aix-les-Bains. Cet événement sera l'occasion de présenter le programme "Homme et biosphère" et les différentes étapes de la candidature pour cette désignation.

pour les personnes handicapées, le travail de préservation de la ressource en eau à travers des projets comme le Barreau Est, la restauration du marais de Chautagne ou encore les actions menées par le Cisaib.

Cette « reconnaissance réelle et concrète » de l'Unesco apporterait plus de visibilité à toutes ces initiatives, permettrait de les réunir et peut-être même de les croiser pour renforcer leur action, estime Thibaut Guigue. « C'est une affirmation forte, poursuit-il, car si on obtient le label, cette visibilité s'imposera au territoire et à tous ces acteurs pour 10 ans (la candidature étant à renouveler tous les 10 ans pour conserver le label). »

D'ici 2025, le chemin est encore long avant de savoir si le Bourget deviendra ou non le deuxième lac d'Europe et le premier en France à obtenir cette distinction.

● Jeanne Mercier



Le pastoralisme, un exemple local de développement durable

Le développement du circuit court et de l'agriculture durable fait également partie des domaines importants en lien avec la préservation de l'environnement, et sur lesquels se penche l'agglomération. Notamment en défendant le pastoralisme.

Vendredi 2 juin, quelques élus de Grand Lac se sont joints, sur une partie du parcours, à la montée en alpage d'un troupeau d'une vingtaine de vaches appar-

tenant à la ferme de la Cluse. Celles-ci partaient rejoindre, pour la belle saison, l'un des trois alpages loués à des paysans par l'agglomération sur le secteur du Revard. « C'est une activité humaine qui a beaucoup d'impacts positifs sur l'environnement, comme le fait de conserver des espaces ouverts riches en biodiversité », pointe Fabrice Burdin, technicien au service agriculture de Grand Lac. « Le pastoralis-

me représente bien ce qu'est un territoire qui vit en harmonie entre l'activité humaine et la préservation de la nature et du patrimoine », appuie Thibaut Guigüe.

Une vingtaine de vaches de la ferme de la Cluse ont rejoint leur alpage au Revard pour la belle saison. Photo Le D.L./J.M.



AUTOUR DU LAC

GRAND LAC

Contrat de bassin versant du lac du Bourget

20 M€ pour restaurer rivières, zones humides et gérer la ressource en eau

Le quatrième contrat de bassin versant du lac du Bourget, élaboré par le Cisaib, avec l'Agence de l'eau, prévoit d'investir 20 M€ sur deux ans. Si la qualité de l'eau a été grandement améliorée ces dernières années, les enjeux tournent désormais autour de la quantité, mise à mal par le dérèglement climatique, et la poursuite de la restauration des milieux naturels.

Ce n'est pas un hasard si on l'appelle l'or bleu. Avec le dérèglement climatique, l'eau se raréfie, ce qui peut attiser les conflits, à l'image de ce qui se passe ailleurs dans le monde.

2022 restera dans les mémoires, «à moins que 2023 ne s'avère pire», craint Marie-Claire Barbier, présidente du Cisaib (comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget). «Qui aurait cru que l'on souffre d'une pénurie d'eau, alors que nous avons un lac dont la capacité équivaut à la consommation annuelle des Français en eau, des zones humides, des sources, une nappe phréatique !»

Cette situation avait conduit les services de l'Etat à imposer «des mesures jamais prises auparavant de restriction des consommations et des usages, complétant celles des collectivités qui ont conçu des interconnexions d'urgence et mobilisé des camions citernes

pour alimenter une quinzaine de communes», se souvient Juliette Part, secrétaire générale de la préfecture.

Comme le souligne Laurent Roy, directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, «2022 a pu être considérée comme d'une sécheresse exceptionnelle au regard des années précédentes mais sera probablement banale au regard de l'avenir».

Alors il faut agir, et vite. Le Cisaib n'a pas attendu cette situation de crise, mais pour pouvoir continuer à mener ses actions, il lui faut des moyens. C'était l'objet de la signature du quatrième contrat de bassin versant du lac du Bourget, conclu avec l'Agence de l'eau pour deux ans, pour un montant de 20 M€, financé à hauteur de 6,4 M€ par l'Agence de l'eau et par les communautés d'agglomération du Grand Chambéry et de Grand Lac.

La Leyse, le nant Petchi, le Tillet et la Deyse traités

Sur ces 20 M€, 11 M€ seront consacrés à la restauration de 5,3 km de rivières et de 15 ha de zones humides et 5 M€ à la gestion de la ressource en eau. «Parmi les projets phares du contrat, figurent la restauration écologique de la Leyse sur 2 800 m, du nant Petchi sur 750 m, du Tillet sur 800 m et de la Deyse sur 1 000 m», relève Marie-Claire

Barbier.

A Aix-les-Bains, les travaux engagés ce printemps par le Cisaib consistent à augmenter le débit du Tillet en modifiant un ouvrage partiteur défavorable pour la rivière et de remettre à l'air libre un tronçon busé de 200 m, au niveau de l'hippodrome. «Le cours d'eau sera remis à la surface en circulant à travers des méandres et parmi les plantations de 70 espèces de végétaux», résume Renaud Beretti, président de Grand Lac.

Le contrat vise aussi à financer les actions entreprises dans le cadre de la démarche «Eau, climat, on agit !» adoptée par une trentaine de communes des deux agglomérations l'été dernier pour adapter les pratiques et les usages de l'eau à ce nouveau contexte. «Cette initiative nous intéresse au point qu'elle nous a inspiré le lancement d'un appel à projets», informe le directeur général de l'Agence de l'eau.

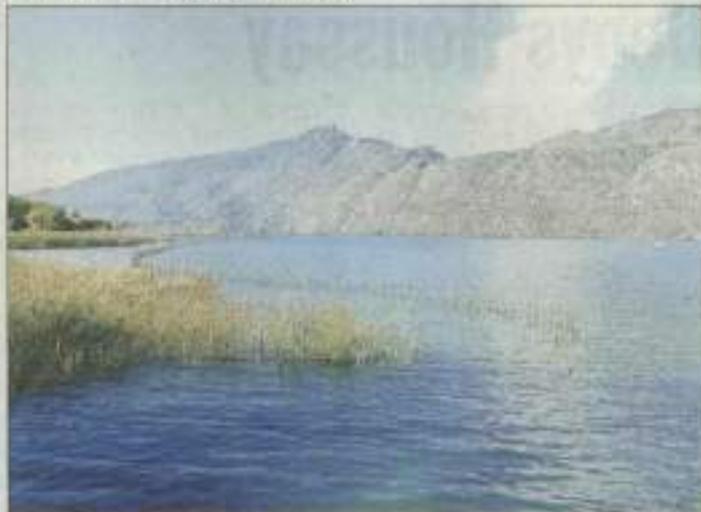
Ce n'est pas la première fois que le territoire est précurseur. Michel Delmas, président du Conservatoire d'espaces naturels de Savoie, salue les travaux entrepris sur les roseières, les herbiers, les zones humides, l'abaissement du niveau du lac, la restauration de 60 ha des marais des Chautagne dont certaines s'apparentent à «des opérations expérimentales au niveau national».





Les présidents des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, la présidente du Cisaib, la secrétaire générale de la préfecture, le directeur général de l'Agence de l'eau et le président du Conservatoire des espaces naturels ont signé le contrat ce mercredi 18 janvier. (© MFS)

Le territoire s'emploie à améliorer l'assainissement, restaurer les rivières et les zones humides, sécuriser l'approvisionnement en eau potable et changer les comportements pour faire face au dérèglement climatique. Les efforts paient. L'écosystème a bénéficié d'améliorations tangibles dont l'exemple le plus parlant reste le lac du Bourget. «Quand j'étais petit, le lac était pollué et souffrait la comparaison avec celui d'Annecy», se remémore Renaud Beretti. Le lac du Bourget n'a plus rien à envier à son homologue haut-savoyard au point de candidater à la labellisation du programme de l'Unesco Man & Biosphere, devenant, s'il l'obtient, le premier lac d'Europe de l'Ouest à le posséder.



Des efforts considérables ont été déployés pour rendre le lac du Bourget propre.

Marie-France Sarrazin

Un bassin de stockage pour dépolluer le lac du Bourget

Dans le quartier de Choudy, un bâtiment a été érigé pendant la crise sanitaire. Si les riverains connaissent sa fonction, ce n'est pas le cas de tout le monde. «Il recèle un décor digne d'un film de James Bond», plaisante le président de Grand Lac, Renaud Beretti. En son sein, circulent des eaux grisâtres dégageant des effluves peu agréables...

Ce bâtiment, c'est le bassin des Biâtres, mis en service en octobre 2020, mais inauguré seulement maintenant, à l'occasion de la signature du quatrième contrat de

bassin versant.

Ce bassin de 10.000 m³, de 36 m de diamètre et d'une hauteur de 15 m utiles, contribue à la dépollution du lac du Bourget. Lors des épisodes orageux, il stocke 80% des eaux de surverse, qui sont ensuite traitées par la station d'épuration avant d'être rejetées dans le Rhône en empruntant la galerie de l'Épine. Grand Lac a préféré anticiper «en construisant non pas un bassin de 6000 m³, comme le prévoyait la loi, mais de 10.000 m³», souligne Renaud Beretti.

«Avant cet aménagement, la sta-

tion d'épuration traitait 5 millions de m³ d'eaux usées par an dont 500.000 m³ d'eaux de pluie qui finissaient par s'écouler dans le lac à cause du débordement des canalisations», indique Christophe Touzeau, directeur du pôle eau de Grand Lac. Or, ces eaux non traitées, chargées en phosphore, déséquilibraient l'écosystème du lac.

«Le contexte réglementaire autorise les collectivités à surverser dans le milieu naturel 5% du volume généré annuellement par le bassin versant, qui couvre

l'Albanais, le Revard jusqu'à Voglians», rappelle M. Touzeau. Avant la création du bassin des Biâtres, ce seuil était largement dépassé, avoisinant les 10%. «En 2022, il est descendu à 1,8% et nous avons pu réduire la pollution en phosphore de 83%», complète Stéphane Potin, directeur d'exploitation.

Cet investissement colossal de 14,5 M€ a été financé par Grand Lac à hauteur de 11 M€ et par l'Agence de l'eau (3,5 M€).

Le bassin des Biâtres récupère ces eaux grisâtres aux effluves peu agréables. (© MFS)





AIX-LES-BAINS

Vœux de Renaud Beretti : « Les travaux reprennent »

Le maire d'Aix-les-Bains a présenté ses vœux à la population, lundi soir au centre des congrès. Après deux années sans cérémonie, il est revenu sur l'action de la municipalité à mi-mandat.

Des vœux, mais d'abord un immense récapitulatif. Privé de cérémonie en 2021 et 2022 en raison de la crise sanitaire, le maire Renaud Beretti a présenté à la population, lundi 9 janvier au soir au centre des congrès, l'ensemble des chantiers menés par la municipalité ces trois dernières années. Environ 700 personnes ont assisté à son discours, qui a été suivi d'un concert donné par l'Orchestre d'harmonie.

Sécurité (avec l'augmentation des effectifs et des moyens de la police municipale), santé, culture, énergie, aménagements publics... le maire a

énuméré « tout ce qui a été fait, car on oublie vite », puis a présenté ce qui sera engagé dans les 12 mois qui viennent.

« Une ville plus sûre »

« Notre ville est plus sûre, toujours belle et attractive, a-t-il conclu. Les travaux se poursuivent ou reprennent. Les indicateurs financiers s'améliorent après des années difficiles. Nous ne ferons aucun emprunt en 2023, nous avons commencé à nous désendetter et cela sans augmenter les taux d'impôt. »

Plus généralement, il a fait le vœu « que notre pays, qui est profondément divisé, se réconcilie avec lui-même et reconstitue ses fondations. Faisons en sorte en 2023 de redresser la tête et de nous serrer les coudes, afin de traverser la crise et d'en sortir ».

P.-E.B.



La Ville va tester les parkings payants au bord du lac...

Parmi les annonces faites lors de cette cérémonie : une refonte de la politique de stationnement, en particulier au bord du lac. « On va sans doute expérimenter le stationnement payant d'une partie des places de parking situées au bord du lac », a indiqué Renaud Beretti, sans donner davantage de précisions. Ce dispositif ne s'appliquera que pendant la haute saison, « afin que ça tourne et que l'on puisse se garer », a dit le maire, ajoutant que d'autres communes de l'agglomération pratiquaient déjà le stationnement payant près de leurs plages.

... et vise l'obtention d'un label de l'Unesco

Avec l'agglomération Grand Lac, la mairie d'Aix-les-Bains va chercher à décrocher le label Unesco "Man and biosphere" d'ici 2025, a expliqué Renaud Beretti. Une reconnaissance attribuée aux collectivités qui déclinent le développement durable dans de nombreux aspects de la vie locale, comme l'économie, le social, mais aussi le tourisme et évidemment la protection de l'environnement. « Si on l'obtient, le lac du Bourget deviendrait le premier lac d'Europe de l'ouest étiqueté "réserve de biosphère", » a repris le maire.



Monsieur Renaud BERETTI
Président
GRAND LAC
CS 20606
73106 AIX LES BAINS CEDEX

Nos Réf. :
2024-084 RDO/BRU
Objet :
Lettre d'approbation du projet de candidature
au titre de la biosphère de l'UNESCO par
l'agglomération GRAND LAC

Le Bourget-du-Lac,
le 12 juin 2024

Monsieur le Président, *cher Renaud*

Je, soussignée, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente, m'engage à soutenir les actions portées dans le cadre du projet de réserve de biosphère UNESCO sur le territoire de l'agglomération de GRAND LAC, en m'assurant de la compatibilité des objectifs de Chambéry-Grand Lac économie et les objectifs de préservation de l'environnement, de développement économique et social durable et d'éducation au patrimoine poursuivis par la réserve de biosphère.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente

Agence territoriale
Savoie Mont Blanc

Chambéry, le 14 juin 2024

À l'attention de la Communauté d'Agglomération Grand Lac
1500 boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Objet : Lettre d'approbation du projet de candidature au titre de réserve de biosphère de l'UNESCO par l'agglomération de Grand Lac

Je soussigné M. NICOT François-Xavier, représentant(e) de l'Office National des Forêts, m'engage à soutenir les actions portées dans le cadre du projet de réserve de biosphère UNESCO sur le territoire de l'agglomération de Grand Lac, en m'assurant de la compatibilité des objectifs de l'Office National des Forêts.

et les objectifs de préservation de l'environnement, de développement économique et social durable et d'éducation au patrimoine poursuivis par la réserve de biosphère.

Fait à : Chambéry

Le : 14 Juin 2024

Signature / cachet :

Le Directeur
Agence Territoriale Savoie Mont Blanc





**SYNDICAT DU
HAUT-RHÔNE**
Pour le fleuve et ses riverains

ENREGISTRÉ

À l'attention de la Communauté d'Agglomération Grand Lac
1500 boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Objet : Lettre d'approbation du projet de candidature au titre de réserve de biosphère de l'UNESCO par l'agglomération de Grand Lac

Je soussignée, Claude COMET, Présidente du Syndicat du Haut-Rhône, m'engage à soutenir les actions portées dans le cadre du projet de réserve de biosphère UNESCO sur le territoire de l'agglomération de Grand Lac, en m'assurant de la compatibilité des objectifs des actions du Syndicat du Haut-Rhône et des objectifs de préservation de l'environnement, de développement économique et social durable et d'éducation au patrimoine poursuivis par la réserve de biosphère.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Président, en nos sincères salutations.

Yenne, le 17 juillet 2024

La Présidente,
Claude COMET

Syndicat du Haut-Rhône

92, rue des Fontanettes
73170, Yenne
04 79 36 78 92
c.dantin@haut-rhone.com (secrétariat)
www.haut-rhone.com
N° SIRET : 257 302 422 0001



ENREGISTRÉ

Pôle environnement

environnement@rumilly-terredesavoie.fr

**GRAND LAC COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION
1500 boulevard Lepic
CS 20606
73106 AIX LES BAINS CEDEX**

Rumilly, le 13 juin 2024



Objet : Lettre d'approbation du projet de candidature au titre de réserve de biosphère de l'UNESCO par l'agglomération de Grand Lac

Nos Réf. : FR/MR/131931

Affaire suivie par Marion RENOIR, directrice du Pôle Environnement

Monsieur le Président,

La communauté d'agglomération de Grand Lac, nous a fait part de son projet de candidature au titre de réserve de biosphère de l'UNESCO et nous vous en remercions.

Par la présente et en tant que représentant de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie, je m'engage à soutenir les actions portées dans le cadre du projet de réserve de biosphère UNESCO sur le territoire de l'agglomération de Grand Lac, en m'assurant de la compatibilité des objectifs de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et les objectifs de préservation de l'environnement, de développement économique et social durable et d'éducation au patrimoine poursuivis par la réserve de biosphère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

François RAVOIRE



Le Bourget-du-Lac, le 24 mai 2024,

CEN Savoie
Bâtiment le Préaur
165 route de Chambéry
73 370 Le Bourget-du-Lac
Tél. +33 (0)4 79 25 20 32
Fax. +33 (0)4 79 25 32 26

info@censavoie.org
www.censavoie.org

**Grand Lac Communauté
d'Agglomération**
1500 Boulevard Lepic
73100 AIX-LES-BAINS

A l'attention de M. Renaud BERETTI, président

réf. : L109-AG-MAB
Suivi par : Arnaud Gauffier

Objet : Projet de réserve mondiale de biosphère Grand Lac

Monsieur le président,

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie œuvre depuis plus de 30 ans à la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel savoyard. Les équipes du CEN sont aussi engagées à vos côtés dans l'élaboration de la candidature pour le classement du territoire de Grand Lac en réserve mondiale de biosphère de l'UNESCO, tant via un appui technique et scientifique, que par l'identification des sites CEN pouvant entrer dans le zonage de la future réserve.

C'est donc tout naturellement que le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie vous réitère son soutien au classement du territoire de Grand Lac en réserve mondiale de biosphère. Le CEN Savoie y contribuera par son action de protection et de gestion des sites existants, la création de nouveaux sites, la sensibilisation du public, la participation à la gouvernance ainsi que par les actions de suivi et recherche scientifique menées sur le territoire.

En vous remerciant de cette initiative en faveur de la préservation de la biodiversité, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sincères salutations.

Emmanuel de Guillebon
Président du CEN Savoie





Belley, le 22 août 2024

**Communauté d'Agglomération
Grand Lac**
1500, boulevard LEPIC – CS20606

73100 Aix-les-Bains

Affaire suivie par : Dimitri COULON

☎ 06.48.79.79.04

✉ d.coulon@cnr.tm.fr

Objet :

Lettre de soutien de CNR au projet de candidature au titre de réserve de biosphère de l'UNESCO porté par la Communauté d'Agglomération Grand Lac.

Je soussigné, Monsieur TONINI Laurent, représentant de la Compagnie Nationale du Rhône, concessionnaire du fleuve Rhône, soutient la candidature de la Communauté d'Agglomération de Grand Lac au titre de réserve de Biosphère de l'UNESCO sur son territoire, compte tenu :

- D'une part, de la convergence des objectifs des réserves de biosphère de l'UNESCO conciliant conservation de la biodiversité et développement durable avec l'esprit de la concession du Rhône et avec les enjeux portés au sein du dispositif dit « Plan SRhône » de CNR notamment dans son volet Environnement,
- Et d'autre part, du lien étroit entre le fleuve Rhône et le Lac du Bourget, ainsi que de nos partenariats nombreux en faveur de la biodiversité et de nos actions communes, à l'exemple de l'abaissement exceptionnel du Lac du Bourget pour favoriser le renouvellement des roselières du Lac.

Nous espérons le succès de cette candidature.

**Compagnie Nationale du Rhône
Direction des Territoires – Directeur**

Laurent tonini

COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE

Direction des Territoires – Délégation Territoriale Haut-Rhône – Chemin des Soupins – 01300 BELLEY

Tel : +33 (0)4 79 88 31 36 – cnrbelley@cnr.tm.fr

Société anonyme d'intérêt général au capital de 5 488 164 € / RCS Lyon 957 520 900

cnr.tm.fr

ENREGISTRÉ

À l'attention de la Communauté d'Agglomération Grand Lac
1500 boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Objet : Lettre d'approbation du projet de candidature au titre de réserve de biosphère de l'UNESCO par l'agglomération de Grand Lac

Je soussigné(e), Jean-Yves HEDON, président de l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication, m'engage à soutenir les actions portées dans le cadre du projet de réserve de biosphère UNESCO sur le territoire de l'agglomération de Grand Lac, en m'assurant de la compatibilité des objectifs de l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication et les objectifs de préservation de l'environnement, de développement économique et social durable et d'éducation au patrimoine poursuivis par la réserve de biosphère.

Fait à : CHINDRIEUX

Le : 07/08/2024

Signature / cachet :


Le Président de l'EIRAD,
J.-Y. HEDON

ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE
RHONE-ALPES
POUR LA DEMOUSTICATION
31 ch. des Prés de la Toue - 73100 CHINDRIEUX
Tél : 04 79 54 21 58 - Fax : 04 79 54 28 41
Mail : contact@entente-rhone-alpes.com

Chambéry, le 19 JUIL, 2024

Service Eau, Environnement, Forêt
Unité : Biodiversité
Affaire suivie par : Stéphane Morel
Tél : 04 79 71 74 32
Mél : stephane.morel@savoie.gouv.fr

Le préfet

à

À l'attention de la Communauté
d'Agglomération Grand Lac
1500 boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

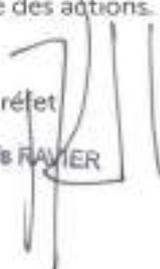
Objet : Lettre de soutien au projet de candidature au titre de réserve de biosphère de l'UNESCO par l'agglomération de Grand Lac

En ma qualité de préfet de la Savoie, j'apporte tout mon soutien aux actions portées dans le cadre du projet de réserve de biosphère UNESCO sur le territoire de l'agglomération de Grand Lac. Je tiens à saluer la large concertation menée qui a contribué à la bonne appropriation des enjeux tant par le grand public que par les acteurs économiques et institutionnels.

La mise en place de cet outil constitue une belle opportunité de fédérer les acteurs locaux autour d'un développement équilibré entre la préservation de l'environnement, le développement économique et social durable et l'éducation au patrimoine local.

Les objectifs poursuivis par la démarche le sont également dans le cadre des politiques publiques mise en œuvre par mes services, notamment au travers de la stratégie aires protégées dont le projet de réserve de biosphère constitue une des actions.

Le préfet
François RAVIER



PRÉSIDENTE

NRéf. : PRE/PQ/sbm/2023-24/278
Philippe GALEZ
Président
presidence@univ-smb.fr

Monsieur Renaud BERETTI
Président
Communauté d'Agglomération
Grand Lac
1500 Boulevard Lepic
73100 AIX-LES-BAINS

le 22 juillet 2024,

Objet : Lettre d'approbation du projet de candidature au titre de réserve de biosphère de l'UNESCO par l'agglomération de Grand Lac

Monsieur le Président,

La communauté d'agglomération Grand Lac que vous présidez, s'apprête à déposer son dossier final de candidature au programme UNESCO MAN & BIOSPHERE.

Je souhaite, par ce courrier, apporter le soutien plein et entier de l'université Savoie Mont Blanc (USMB) à ce projet déterminant pour l'agglomération et son avenir, et vous assurer de son engagement futur dans les actions du plan de gestion qui la concernent. Une bonne dizaine d'enseignants-chercheurs et de chercheurs de l'université collaborent d'ores et déjà avec vos services dans le cadre d'un groupe de travail scientifique dont les objectifs sont de :

- réfléchir aux thématiques de recherche prioritaires au regard des caractéristiques du territoire et des objectifs d'une réserve de biosphère ;
- définir les missions et la composition du conseil scientifique à la création de la réserve ;
- porter un regard et un avis scientifique sur le programme d'action et de zonage.

Ce soutien et cet engagement correspondent en tous points à l'ambition stratégique de l'USMB : développer des recherches et des formations à fort impact pour mieux comprendre et accompagner les transitions environnementales, industrielles et sociétales.

Ainsi, le projet MAN & BIOSPHERE s'inscrit pleinement dans les axes prioritaires et différenciants de l'établissement :

- Interactions Homme-environnement. Cette thématique correspond au cœur des objectifs des réserves. Elle abrite des unités de recherche en pointe dans les diagnostics écologiques, la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, et l'aménagement de la montagne, et qui seront impliquées dans les actions de recherche de la réserve : Environnements, dynamiques et territoires de montagne (EDYTEM) ; Centre alpin de recherche sur les réseaux trophiques et écosystèmes limniques (CARTEL) ; Laboratoire d'écologie alpine (LECA). Le cas échéant, l'université pourra aussi mobiliser son expertise dans les domaines de la prévention, de la santé et du bien-être ainsi que dans les sports de pleine nature.

PRESIDENCE

- Patrimoine culturel et sociétés en mutation. Les unités de recherche concernées apporteront leur éclairage sur les questions de préservation et valorisation du patrimoine, de rapport à la nature et aux paysages, de tourisme ou encore de foncier. On peut citer ici le laboratoire Langages, littératures, sociétés, études transfrontalières et internationales (LLSETI), EDYTEM, l'Institut de recherche en économie et gestion (IREGE), le Centre de recherche en droit Antoine Favre (CERDAF).
- Services et industries du futur. Dans ce domaine, les activités de l'université en lien avec le projet MAN & BIOSPHERE portent sur l'économie circulaire, la décarbonation de l'industrie et les technologies innovantes au service de la transition environnementale et d'un développement soutenable, e.g. intégration de l'énergie solaire dans la cité et récupération d'énergie.

Ces thématiques prioritaires sont par ailleurs alignées avec les hubs recherche de l'alliance européenne UNITA dont l'USMB est membre fondateur. La réserve pourra ainsi bénéficier d'une ouverture européenne à très brève échéance.

Depuis sa création en 1979, l'USMB entretient des relations de proximité étroite avec les acteurs socioéconomiques des Pays de Savoie (collectivités locales, entreprises, associations, lycées, services déconcentrés de l'État, etc.). Elle revendique cet ancrage territorial fort qui est un marqueur reconnu et apprécié de son identité, et promeut un modèle d'université dans lequel il côtoie et s'appuie sur une recherche de haut niveau (cf. indicateurs et classements) et sur un engagement européen et international jamais démenti, les territoires des Pays de Savoie étant eux-mêmes fortement internationalisés. Dans cet esprit, il est naturel que l'USMB s'associe à votre candidature et aux actions qui seront mises en œuvre en cas de succès.

Au-delà des actions de recherche, de veille et d'expertise, l'USMB pourra aussi mobiliser ses dispositifs de médiation scientifique pour contribuer à l'éducation au développement durable.

L'université Savoie Mont Blanc est donc disponible pour travailler avec vous à ce projet ambitieux et désireuse de le faire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, mes salutations distinguées et cordiales.



Philippe GALEZ



Dr Isabelle Domaizon
INRAE - Directrice de l'unité de Recherche UMR CARTEL
Centre Alpin de Recherche sur les Réseaux Trophiques et les Ecosystèmes Limniques
Observatoire des Lacs OLA
74200 Thonon les bains

À l'attention de la Communauté d'Agglomération Grand Lac
1500 boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Objet : Lettre d'approbation du projet de candidature au titre de réserve de biosphère de l'UNESCO par l'agglomération de Grand Lac

Je soussigné(e), I Domaizon, représentant(e) de l'unité de recherche *INRAE* – Carrel Thonon les bains, m'engage à soutenir les actions portées dans le cadre du projet de réserve de biosphère UNESCO sur le territoire de l'agglomération de Grand Lac, en m'assurant de la compatibilité des objectifs de *INRAE* et les objectifs de préservation de l'environnement, de développement économique et social durable et d'éducation au patrimoine poursuivis par la réserve de biosphère.

Fait à : Thonon les bains

Le : 17 juin 2024

Signature / cachet :





Liberté
Égalité
Fraternité

Le délégué-adjoint



Monsieur le Président
Communauté d'agglomération de Grand Lac
1500 Boulevard LEPIC
73100 Aix les Bains

Le Bourget-du-Lac, le 20 août 2024

Objet : Lettre d'approbation du projet de candidature au titre de réserve de biosphère de l'UNESCO par l'agglomération de Grand Lac

Monsieur le Président,

Je tenais par la présente à vous féliciter pour le projet de réserve de biosphère UNESCO que vous portez sur le territoire de l'agglomération de Grand Lac.

Ce projet ambitieux porte des objectifs forts de préservation de l'environnement, de développement économique et social durable et d'éducation aux patrimoines naturels et culturels pour votre beau territoire.

Ces objectifs sont tout à fait convergents avec la politique menée par le Conservatoire du littoral autour du lac du Bourget, aussi je puis vous assurer de notre soutien dans la poursuite de ce projet et la mise en œuvre des objectifs de la réserve de Biosphère à l'avenir.

Avec mes respectueuses salutations,

Frank HORON,
Délégué-adjoint

Délégation de rivages Lacs
Savoie Technolac - immeuble Le Dauphin - 18, allée du lac Saint-André
73382 Le Bourget-du-Lac
Tél : 04 79 60 76 30
lac@conservatoire-du-littoral.fr
www.conservatoire-du-littoral.fr



Agir pour
la biodiversité

Renaud BERETTI

Président
Communauté d'Agglomération Grand Lac

À La-Motte-Servolex, le 05/08/2024

Objet : Lettre de soutien candidature Grand Lac programme Homme & Biosphère

Monsieur le Président,

Dans le cadre de votre candidature au programme scientifique « Homme & Biosphère » de l'UNESCO, vous avez sollicité notre soutien à cette démarche.

Nous avons bien noté que la potentielle future « Réserve de biosphère » ne constitue pas une protection réglementaire. Mme ALIX a pu nous présenter les axes de travail dont certains sont déjà engagés et d'autres à initier. Mme ALIX a pu nous indiquer que la première des préoccupations ressortie des différentes concertations était la préservation des milieux.

Notre association partage bien évidemment cette préoccupation et s'investit pour protéger la biodiversité et ses habitats. Nous avons identifié sur le territoire de Grand Lac plusieurs enjeux majeurs à ce titre : le lac, les zones humides, les forêts, les corridors écologiques. A ce titre, la LPO AuRA DT Savoie appuie votre candidature à ce programme scientifique, dans l'espoir de voir des actions et des moyens mis au service de la protection de la biodiversité.

Notre association est également volontaire pour participer aux instances de gouvernance, afin d'apporter en toute indépendance son expérience dans son champ de compétence. Mme Anne DEJEAN, Directrice territoriale (LPO Auvergne-Rhône-Alpes - Délégations territoriales Savoie et Haute-Savoie) et M. Yves MOCELLIN, délégué territorial LPO AuRA DT Savoie se tiennent à votre disposition pour participer à ces instances.

Sincères salutations,

Dominique SECONDI
Président de la LPO AuRA DT Savoie

auvergne-rhone-alpes.lpo.fr

LPO Auvergne-Rhône-Alpes Délégation Savoie
Les Perrenches, 197 rue Curé Jacquier - 73390 La-Motte-Servolex
04 37 61 05 06 - savois@lpo.fr

ENREGISTRÉ

**AIX LES BAINS
RIVIERA
DES ALPES**

Nos réf. : LSA/2024
Objet : lettre approbation candidature biosphère Unesco
Dossier suivi par : Laurie SOUVIGNET
Pôle : Direction Générale
Ligne directe : 0479888837
Mail : lsouvignet@aixlesbains-rivieradesalpes.com

**Communauté d'Agglomération Grand Lac
A l'attention de Monsieur Renaud BERETTI
Président
1500 Boulevard Lepic
73100 AIX-LES-BAINS**

Grésy-sur-Aix, le 14 juin 2024

Objet : Lettre d'approbation du projet de candidature au titre de réserve de biosphère de l'UNESCO par l'agglomération de Grand Lac

Monsieur le Président,

Je soussignée Laurie SOUVIGNET, représentante en tant que Directrice Générale, de l'AGENCE AIX LES BAINS RIVIERA DES ALPES,

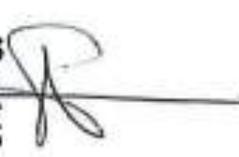
m'engage à soutenir les actions portées dans le cadre du projet de réserve de biosphère UNESCO sur le territoire de l'agglomération de Grand Lac, en m'assurant de la compatibilité des objectifs de l'AGENCE AIX LES BAINS RIVIERA DES ALPES, domiciliée « Le Hub », 45 rue Jacques Cellier, 73100 GRESY-SUR-AIX,

et les objectifs de préservation de l'environnement, de développement économique et social durable et d'éducation au patrimoine poursuivis par la réserve de biosphère.

Cordialement,

Laurie SOUVIGNET
Directrice Générale

**AGENCE
AIX LES BAINS
RIVIERA
DES ALPES**



Siret 445 106 750 00034
www.aixlesbains-rivieradesalpes.com

AGENCE AIX LES BAINS RIVIERA DES ALPES
« Le Hub » 45 rue Jacques Cellier – BP 70132 – Grésy-sur-Aix - 73106 Aix-les-Bains Cedex – Savoie – France
Tel 33 (0) 4 79 88 68 00 – aixlesbains-rivieradesalpes.com
TVA intracommunautaire FR26445106750 - Siret 44510675000034 – IM073100026



À l'attention de la Communauté d'Agglomération Grand Lac
1500 boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

ENREGISTRÉ

Objet : Lettre d'approbation du projet de candidature au titre de réserve de biosphère de l'UNESCO par l'agglomération de Grand Lac

Je soussigné(e), Marie Claire BARBIER
représentant(e) de CISALB

m'engage à soutenir les actions portées dans le cadre du projet de réserve de biosphère UNESCO sur le territoire de l'agglomération de Grand Lac, en m'assurant de la compatibilité des objectifs de (nom de la structure) CISALB

et les objectifs de préservation de l'environnement, de développement économique et social durable et d'éducation au patrimoine poursuivis par la réserve de biosphère.

Fait à : Chambery
Le : 13 juin 2024

Signature / cachet :

La Présidente

Marie-Claire BARBIER

 **CISALB**
42 rue du Pré Demaison
73000 CHAMBERY



Le Châtelard, le 28 août 2024.

**À l'attention de la Communauté d'Agglomération
Grand Lac
1500 boulevard Lepic
73100 Abx-les-Bains**

MASIF BAUGES

Objet : Lettre de soutien du projet de candidature au titre de réserve de biosphère de l'UNESCO par l'agglomération de Grand Lac

Monsieur le Président,

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges, labellisé Géoparc mondial UNESCO depuis 2015, porte un projet de développement durable de son territoire, formalisé dans sa Charte, fondé d'une part sur la valorisation de ses richesses patrimoniales, de ses ressources naturelles et culturelles, et des savoir-faire locaux que sa population a développé au cours de temps.

Il s'articule autour des missions fondamentales des Parcs naturels régionaux et que l'on retrouve dans les démarches UNESCO de Géoparc et de Réserve de Biosphère :

- La préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers
- L'aménagement durable du territoire
- Le développement durable des activités socio-économiques
- L'éducation et l'accueil du public
- L'expérimentation et la recherche

La Charte s'appuie d'autre part sur l'engagement des collectivités locales, qui s'impliquent au travers du syndicat mixte du Parc et de son action, mais aussi de leurs propres politiques, et contribuent à la réalisation des objectifs de la Charte du Parc.

Grand Lac est membre du syndicat mixte du Parc et 7 communes de l'agglomération sont actuellement classées Parc naturel régional et Géoparc mondial UNESCO. Aix les Bains s'est impliqué, en tant que Ville-Porte, depuis la création du Parc dans échanges Lac-Montagne, urbain-rural et dans la valorisation des géosites.

Maison du Parc
Avenue Denis Therme
73630 Le Châtelard
Tél. 04 79 54 86 40
info@parcdesbauges.com

parcdesbauges.com
parcdumassifdesbauges

Vous nous avez associé à tout le processus d'élaboration de la candidature du territoire de l'agglomération au classement en Réserve de Biosphère.

Le projet aujourd'hui présenté vient en cohérence avec la Charte du Parc. Il contribuera, j'en suis persuadé, à poursuivre et amplifier le travail engagé depuis de nombreuses années sur le lien urbain-rural, et à renforcer encore l'action de Grand Lac en faveur des objectifs du Parc naturel régional et Géoparc mondial UNESCO du Massif des Bauges.

Considérant également les bénéfices mutuels que nous avons à coopérer en particulier sur les questions de préservation, d'éducation et d'expérimentation, je souhaite par la présente vous assurer du soutien de notre Parc à la candidature de Grand Lac au classement en Réserve de Biosphère et de son engagement à poursuivre nos collaborations dans le cadre de la mise en œuvre de nos différents classements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures

Le Président,



Philippe GAMEN



LE DÉPARTEMENT

Pôle aménagement

Direction de l'environnement

Hôtel du Département
CS 31802
73018 Chambéry CEDEX

Contact : Justine COULOMBIER
Tel. 04 79 96 75 23
✉ JUSTINE.COULOMBIER@savoie.fr

Monsieur Renaud BERETTI
Président
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRAND LAC
1500 boulevard Lepic
73106 AIX-LES-BAINS CEDEX

Chambéry,

Nos réf. : D/2024/418536/JC/MM/

Objet : Lettre de soutien à la candidature au projet « Homme & Biosphère » de l'UNESCO porté par l'agglomération de Grand Lac

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 12 juin 2024, vous m'exposez votre candidature à la désignation de votre territoire comme « réserve de biosphère » par l'UNESCO.

Le Département de la Savoie, notamment au travers de ses politiques environnement et aménagement du territoire, ne peut être que favorable à votre démarche et étudiera attentivement les actions que vous mettrez en place au regard de ses propres objectifs et de ses programmes en vigueur.

Vous souhaitant une pleine réussite dans votre projet, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sincères salutations.

Pour le Président,
Par délégation,

Signé par : Eva ALIACAR
Date : 25/06/2024
Qualité : Directrice Générale Adjointe
Aménagement



LE DÉPARTEMENT

Pôle des solidarités territoriales

Direction des politiques territoriales

SERVICE TOURISME ET TERRITOIRES

Hôtel du Département
CS 31802
73018 Chambéry CEDEX

Contact : Laurence POLLET
☎ 04 79 96 74 05
✉ Laurence.pollet@savoie.fr

Monsieur Renaud BERETTI
Président
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND
LAC
1500 boulevard Lepic
73106 AIX-LES-BAINS CEDEX

Chambéry, le 5 septembre 2024

Nos réf. : D/2024/422721/LaP/IP
Dossier n° 2024-

Monsieur le Président,

La Communauté d'agglomération de Grand Lac a déposé une demande de subvention pour la création d'un poste de coordinateur de la Réserve de Biosphère autour du lac du Bourget.

Le Comité de pilotage du Contrat départemental a donné un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 30 000 € pour le financement de ce poste.

La subvention départementale sera examinée en commission permanente du 27 septembre 2024.

Restant disponible pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Signé par : Nathalie
DE-TREGLODE-BARDET
Date : 05/09/2024
Qualité : Chef de Sce tourisme et
territoires

Copie pour information :
M. Florian MAITRE, Référent du Contrat départemental du territoire de Grand-Lac

ANNEXE 6 : Bibliographie & Sitographie

BIBLIOGRAPHIE

Alexandre, F., 2003, "L'étagement de la végétation en montagne : un modèle à revisiter." L'Information Géographique, n°67, p.45-59.

Alexandre, F. & Génin, A., 2012, Géographie de la végétation terrestre. Modèles hérités, perspectives, concepts et méthodes. Armand Colin, 304 pages.

Association Ramsar France, & Ministère de la transition écologique et solidaire, 2019, Fiches techniques RAMSAR. 3 pages.

Babin, D., 2004, "Entre recherche et diplomatie : fondements et recommandations d'une stratégie française de coopération pour les espaces protégés." Revue d'Écologie (La Terre et La Vie), n°59, p.57-65.

Barbault, R., 2003, "La biologie de la conservation dans les réserves de Biosphère." Lettre de la biosphère, n°66, p.1-2.

Batisse, m., 1986, "Les réserves de la biosphère : élaboration et mise au point du concept." n°22, p.2-11.

BERTRANDY François, 2005, La Savoie à l'époque romaine. Dossier Sabaudia.

Beuret, J.-E., Pennanguer, S. & Tartarin, F. ,2006, "D'une scène à l'autre, la concertation comme itinéraire." Natures Sciences Sociétés, n°14, p.30-42.

Billé, R. & Mermet, L., 2001, "Le séminaire 'Concertation, Décision et Environnement.'" Géocarrefour, n°76, 198-198.

Bressan, F. 2007, la concertation dans les projets d'aménagement. 13 pages.

CASTEL Raymond (dir.). 2004. Le Lac du Bourget : 50 ans de recherches archéologiques, 5000 ans d'histoire. Éd. La Fontaine de Siloé. 262 p.

CAUE de la Savoie. 2011. Territoire d'Aix-les-Bains – Charte architecturale et paysagère. CAUE de la Savoie. 30 p.

CAUE de la Savoie. 2011. Cahier d'architecture de Chautagne – Albanais. CAUE de la Savoie. 8 p.

CAUE de la Savoie. 2011. Cahier d'architecture du piémont des Bauges. CAUE de la Savoie. 8 p.

CAUE de la Savoie. 2011. Cahier d'architecture du sud du lac du Bourget. CAUE de la Savoie. 8 p.

Cecca, F., 2009, "La dimension biogéographique de l'évolution de la Vie." Comptes Rendus Palevol, n°8, p.119-132.

CEN Savoie. 2016. L'évolution historique du marais de Chautagne et de ses usages.

CEN Savoie, 2019, Le baromètre de la nature pays de Savoie. 8 pages.

CEN Savoie, 2019, Synthèse Du Plan de Gestion En Faveur de La Biodiversité - Zones Humides Le Long de La Deysse. 8 pages.

CEN Savoie, 2020, Appel à Projets 2020 de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse En Faveur de l'eau et de La Biodiversité - Plan d'actions En Faveur de La Végétation Littorale Du Lac Du Bourget. 36 pages.

CEN Savoie, 2020, Rapport d'activités 2021. 17 pages.

- CEN Savoie, 2016, Synthèse Du Plan de Gestion En Faveur de La Biodiversité, Marais Des Bauches. 8 pages.
- CEN Savoie, 2016, Synthèse Du Plan de Gestion En Faveur de La Biodiversité, Marais Des Vuillerme. 8 pages.
- CEN Savoie, 2017, Synthèse Du Plan de Gestion En Faveur de La Biodiversité, Marais Des Potis. 8 pages.
- CEN Savoie, 2019, Synthèse Du Plan de Gestion En Faveur de La Biodiversité, Marais Des Villards. 8 pages.
- CEN Savoie, 2019, Synthèse Du Plan de Gestion En Faveur de La Biodiversité, Marais Du Parc. 8 pages.
- Cibien, C., 2006, "Les réserves de biosphère : des lieux de collaboration entre chercheurs et gestionnaires en faveur de la biodiversité." Natures Sciences Sociétés, n°14, p.84-90.
- Cisalb, 2021, Analyse Environnementale Du PAPI ; Bassin Versant Du Lac Du Bourget. 36 pages.
- Cisalb, 2021, Etude Prospective – Lac Du Bourget 2030. 5 pages.
- Cisalb, 2021, Synthèse Du SUIVI SCIENTIFIQUE DU LAC DU BOURGET Pour l'année 2020. 23 pages.
- Comba, D., 2011, Le régime légal des réserves MAB en France. Revue juridique de l'environnement, p.297-304.
- Conservatoire du littoral, 2016, Plans de Gestion Du Conservatoire Du Littoral ; Site de La Rive Sud Du Lac Du Bourget. 8 pages.
- Coy, M. & Weixibaumer, N., 2007, "Perception de la gestion du paysage. La réserve de biosphère de Grosse Walsertal." Revue de Géographie Alpine, n°95, p.81-90.
- CPNS Savoie (coord.). 2001. Les milieux aquatiques et humides remarquables de l'Avant-Pays Savoyard Chautagne. Classeur pédagogique. CPNS Savoie.
- Collectif. 2003. "Le lac du Bourget, chronique d'un lac", in : La rubrique des patrimoines de Savoie (Hors-série n° 2). Conseil Général de la Savoie, Conservation Départementale du Patrimoine.
- CORBOUD Pierre. 2001. "Les habitats préhistoriques littoraux d'Europe : conditions d'établissement et modalités d'occupation". In : L'Helgouach J., Briard J. Systèmes fluviaux, estuaires et implantations humaines : de la préhistoire aux grandes invasions. Congrès national des sociétés historiques et scientifiques. Paris : Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), 2001. pp. 127-142.
- Crosnier, C., 2006, "Biodiversité et pertinence des pratiques locales dans la réserve de biosphère des Cévennes." Revue internationale des sciences sociales, n°187, p.159-168.
- Etlicher, B., 1988, "Etagement des modelés en moyenne montagne." Revue de Géographie Alpine, n°76, p.229-247.
- Fort, M., Bétard, F. & Arnaud-Fassetta, G., 2015, "Chapitre 1 - Qu'est-ce que la géomorphologie ? Évolution des idées et des concepts." Dynamique et environnement, Armand Colin, p.9-50.
- FRIEH-VURPAS Geneviève, MOTTINI Jérôme. 1998. Thermes nationaux d'Aix-les-Bains en Savoie – Ébauche d'une relecture de l'histoire des Thermes Nationaux – Évolution des bâtiments et des pratiques thermales. 36 p.
- Garnier, I., 2008, Entre l'homme et La Nature, Une Démarche Pour Des Relations Durables, Réserves de Biosphères. UNESCO.Paris,144 pages.
- Hervé, C., Jacob, T., Sagna, R. & Cibien, C., 2022, "Identifier les activités scientifiques dans les réserves de biosphère françaises : une chasse au trésor ?" Natures Sciences Sociétés, n°30, p.3-13.
- Holton, J. R. & Hakim, G. J. Chapter, 2013, "1 – Introduction" An Introduction to Dynamic Meteorology (Fifth Edition), Academic Press, p.1-29.

- JACQUELINE Sylvain. 2000. Le lac du Bourget – Miroir des Peintres et des Poètes. La Fontaine de Siloé. 164 p.
- Jardin, M., 1996, "Les réserves de la biosphère se dotent d'un statut international : enjeux et perspectives." Revue juridique de l'Environnement, p.375-385.
- Joly, D. et al., 2010, Les types de climats en France, une construction spatiale. Cybergeog p.38-41.
- Kratzer, A. & AMMERING, U., 2019, " Rural innovations in biosphere reserves." Journal of rural studies, n°71, p.123-134.
- Laslaz, L., 2012, Atlas Mondiale Des Espaces Protégés. Les Société Face à La Nature. Autrement, 96 pages.
- Laslaz, L., Cadoret, A. & Milian, J., 2020, Atlas Des Espaces Protégés En France. Des Territoires En Partage ? Muséum National d'Histoire Naturelle. 120 pages.
- Laslaz, L., Gauchon, C., Duval, M. & Héritier, S., 2014, Les Espaces Protégés. Entre Conflits et Acceptation. Belin, 432 pages.
- Laurens, L. & Cousseau, B., 2000, "La valorisation du tourisme dans les espaces protégés européens : quelles orientations possibles ?" Annales de géographie, n°613, p.240-258.
- Lyell, C., 1865, " Elements of Geology, the ancient changes of the earth and its inhabitants, as illustrated by geological monuments." Géological, n°2, p.167-169.
- Marine, B., 2019, Définition d'une Trame de Vieux Bois En Forêt Privée Sur Le Bassin Versant Du Lac Du Bourget. 66 pages.
- Mazel, F. & Thuiller, W., 2015, "Comprendre et protéger la diversité des mammifères : une approche de biogéographie évolutive et fonctionnelle à l'échelle du globe". Université Grenoble Alpes, 385 pages.
- Pagney, P., 1984, "Climatologie de la France." Annales de géographie, n°516, p.244-248.
- Pagney, P., 1990, "La climatologie." Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, n°79, p.57-65.
- Pautou, G. & Vigny, F., 1989, "Étagement et connectivité : particularités des systèmes de montagne." Revue de Géographie Alpine, n°1, p.29-38.
- Pezet, F., 2014, Bilans et transferts de phosphore dans le bassin versant du lac du Bourget : caractérisation, interprétation et modélisation des flux. Université de grenoble, 357 pages.
- Prud'homme, N., 1996, "La concertation en matière sociale." Revue française d'administration publique, n°80, p.631-636.
- RIPART Laurent. Avant 2005. Du Royaume Burgonde au Royaume de Bourgogne : Les terres savoyardes de 443 à 1032. Dossier Sabaudia.
- Rougier, H., 2000, "Essai de typologie des lacs alpins." Bulletin de l'Association de Géographes Français, n°77, p.323-336.
- Savaton, P., 2016, "Le temps fondateur de la géologie." Romantisme, n°174, p.29-39.
- Scheurer, T. & Küpfer, I., "Les espaces protégés de l'espace alpin : quelle contribution au développement régional ?" Revue de Géographie Alpine, n°85, p.113-130.
- Tabeaud, M., 1998, La Climatologie Générale. Armand Colin, 96 pages.
- Thouret, J.-C., 1984, "Pour une perspective géographique de l'étagement dans les grands systèmes montagneux." Revue de Géographie Alpine, n°72, p.189-212.
- Unesco, 2022, Directives Techniques Pour Les Réserves de Biosphère. 141 pages.

Verger, F., 1962, "Histoire de la géologie." Norois, p.61-62.

Vernex, J.-C., 1996, "Les lacs alpins, espaces saturés ? Pour une approche subjective de la densité." Méditerranée, n°84, p.35-36.

Veyret, P., 1945, "Le Val du Bourget. Etude morphologique." Revue de Géographie Alpine, n°33, p.1-38.

Vigneau, J.-P., 2005, "Le réchauffement global : entre principe de précaution et rigueur scientifique ?" Bulletin de l'Association de Géographes Français, n°82, p.497-509.

White, K., 2019, "Les pérégrinations géopoétiques d'Alexander von Humboldt." Le Globe. Revue genevoise de géographie, n°159, p.9-41.

SITOGRAPHIE

CEN Savoie <https://www.cen-savoie.org/>

Cisalb lac du Bourget <https://www.cisalb.fr/>

- L'eau, notre patrimoine commun

Cités territoires gouvernance https://www.citego.org/bdf_fiche-document-1580_fr.html

- Le lac du Bourget, territoire pertinent pour le développement durable du cœur de la Savoie

Geol alp http://www.geol-alp.com/avant_pays/lieux_savoie_occ/Lac_Bourget.html

- Lac du Bourget, vallée aval de la Leysse.

Geoportail <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Gest'eau <https://www.gesteau.fr/contrat/bassin-versant-du-lac-du-bourget-2ieme>

- Bassin versant du lac du Bourget

Grand Lac Communauté d'Agglomération

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/protection-de-lenvironnement/transition-energetique>

- Transition énergétique

Inventaire National du Patrimoine Naturel

<https://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique/ep/pnr>

L'Observatoire français de la transition écologique <https://observatoire.enedis.fr/epci/ca-grand-lac-73>

- CA Grand Lac

La fonda fabrique associative

<https://fonda.asso.fr/ressources/les-17-objectifs-de-developpement-durable>

- Les 17 objectifs de développement durable

Les services de l'état en Savoie

<https://www.savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Navigation/La-navigation-sur-le-lac-du-Bourget>

- La navigation sur le lac du Bourget

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

<https://www.ecologie.gouv.fr/actions-des-entreprises-et-des-collectivites-climat>

- Actions des entreprises et des collectivités pour le climat

Observatoire de la biodiversité de Savoie <https://www.biodiversite-savoie.org/>

Office National des Forêts

<https://www.onf.fr/vivre-la-foret/forets-de-france/+//16a1::la-foret-chautagne-la-biodiversite-retrouvee.html>

- La forêt de Chautagne, la biodiversité retrouvée

Parc naturel régional du Massif des Bauges <https://parcdesbauges.com/>

Programme de Développement des Nations Unies

<https://www.undp.org/fr/sustainable-development-goals>

- Les ODD en action

Savoie Mont-Blanc <https://www.savoie-mont-blanc.com/grands-lacs/lac-du-bourget/>

- Le lac du Bourget, le plus sauvage

Sorbonne université

<https://www.sorbonne-universite.fr/actualites/le-naturaliste-alexander-von-humboldt-inventeur-de-lecologie>

- Le naturaliste Alexander von Humboldt, "inventeur" de l'écologie ?

Syndicat du Haut-Rhône <https://haut-rhone.com/>

Unesco <https://unesco.delegfrance.org/Les-Reserves-de-biosphere-en-France>

- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères – la France à l'UNESCO
- Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)

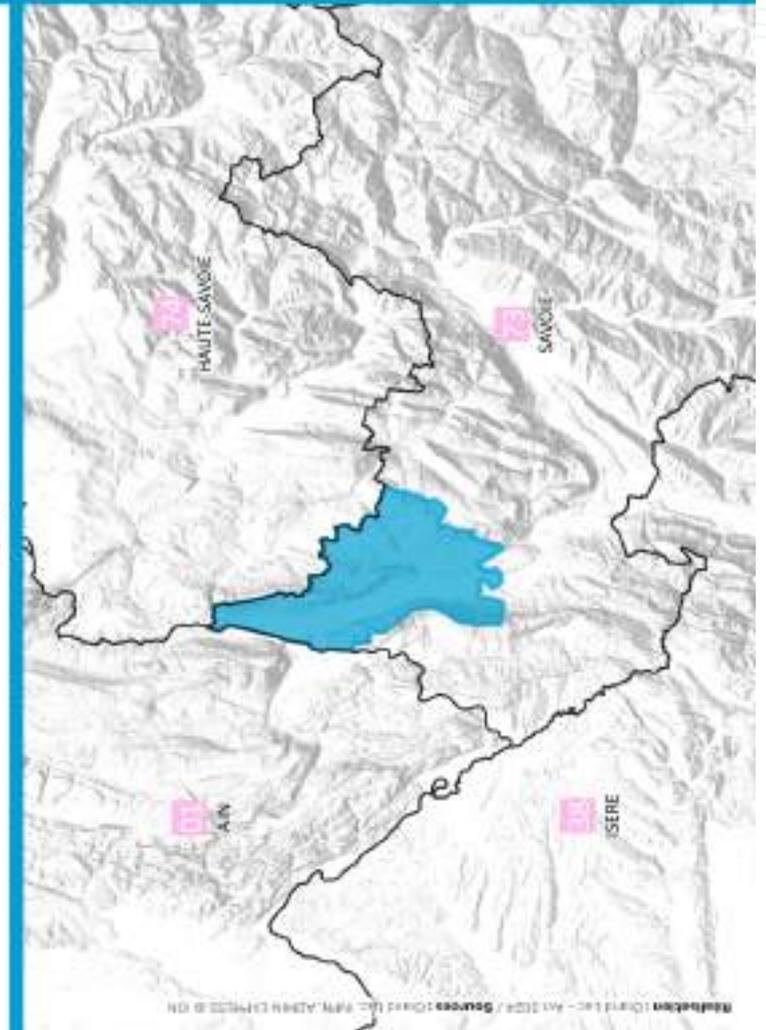
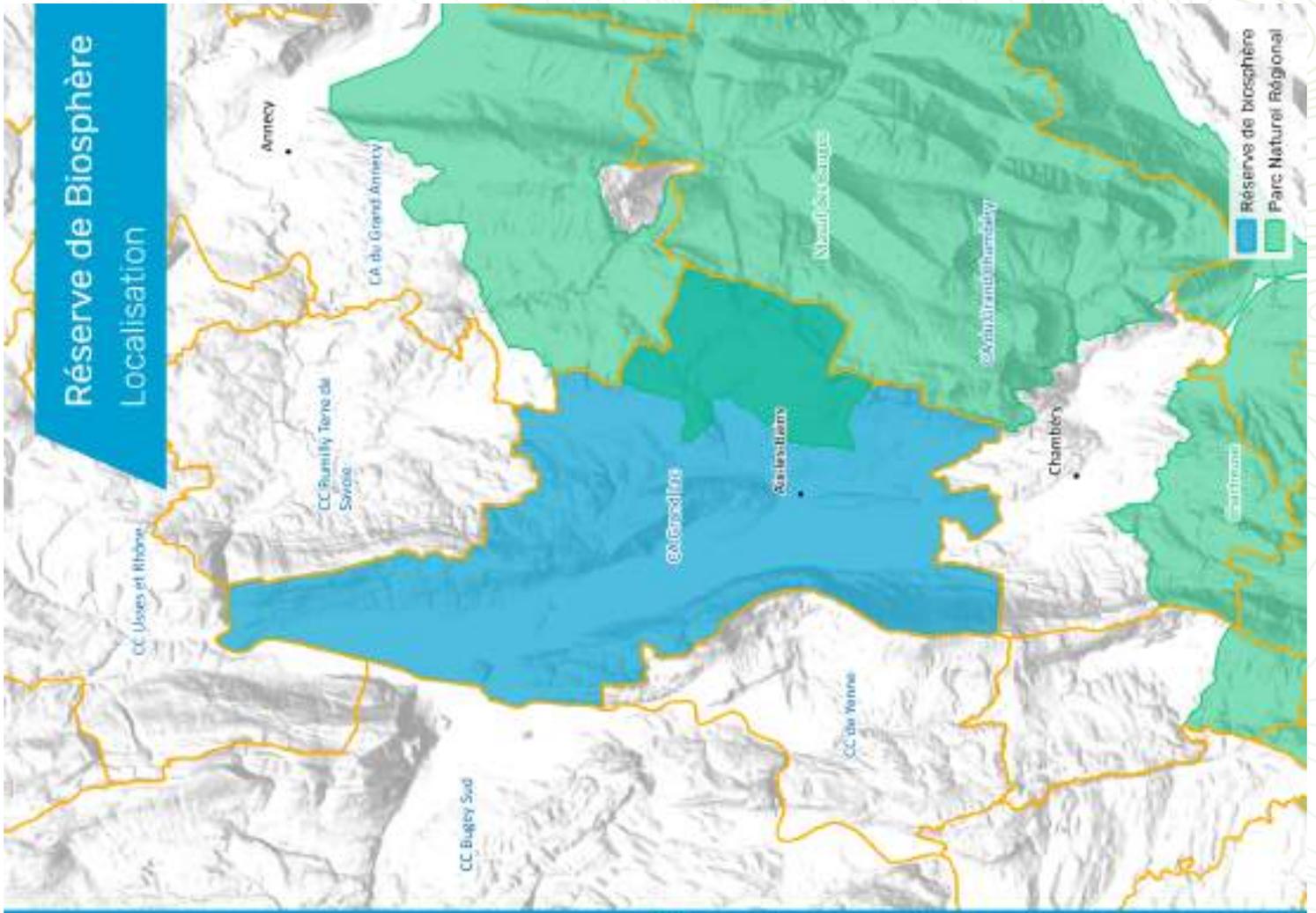
Université Lyon 1 <https://bibulyon.hypotheses.org/19061>

- Alfred Wallace et la biogéographie des espèces

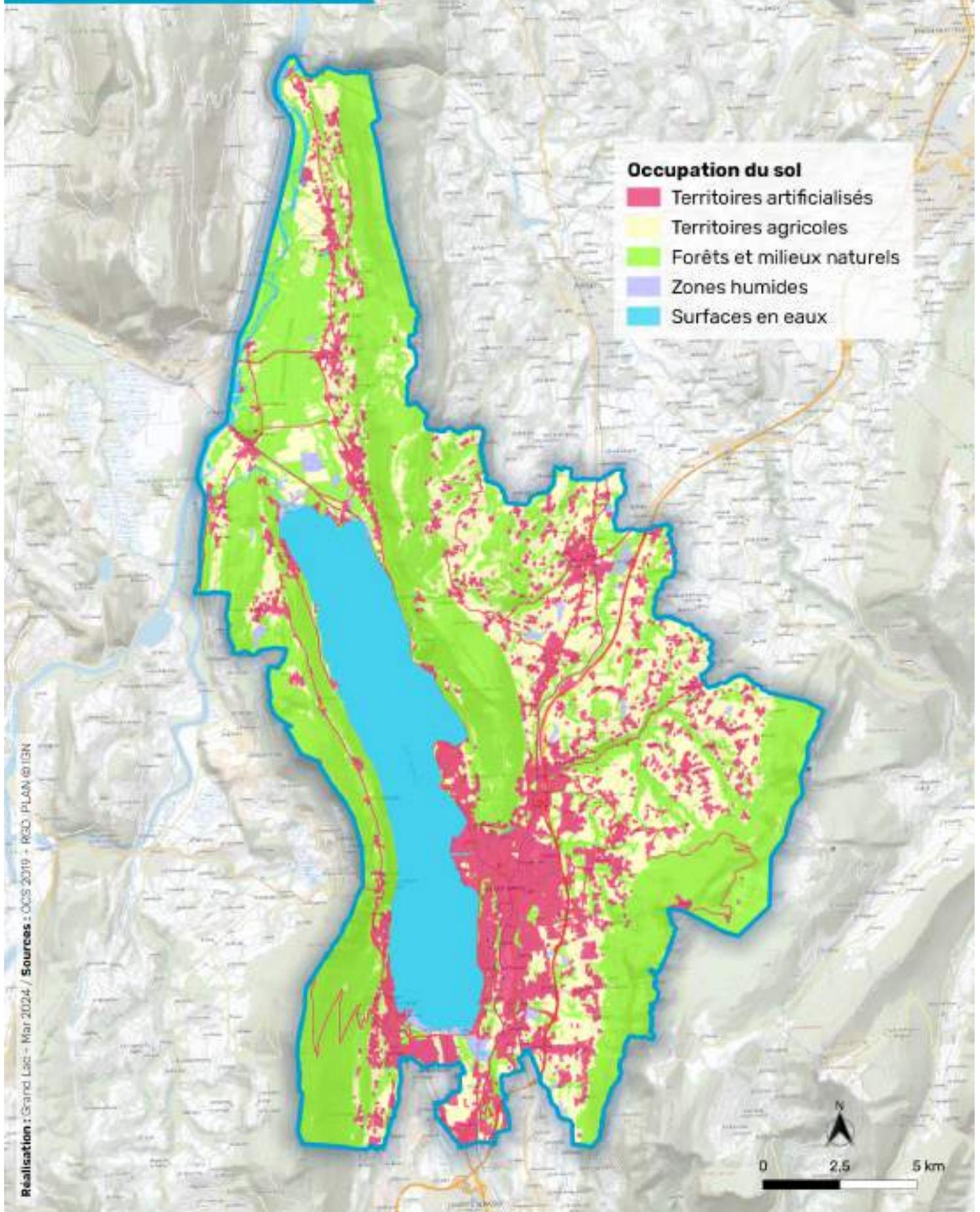
ANNEXE 7 : Cartes

- Carte de situation du territoire proposé
- Carte d'occupation du sol générale
- Carte d'occupation du sol détaillée
- Carte du réseau hydrographique
- Carte d'inventaire des zones humides
- Carte des milieux forestiers
- Carte des milieux prairiaux et inventaire des pelouses sèches
- Carte des protections réglementaires
- Carte des protections foncières
- Carte des protections contractuelles
- Carte des corridors et réservoirs de biodiversité (trame verte et bleue)
- Carte des sites pilotes sur les services écosystémiques
- Carte de la population par commune
- Carte du zonage de la Réserve de Biosphère

Réserve de Biosphère Localisation



Occupation du sol Générale



Occupation du sol

Détaillée

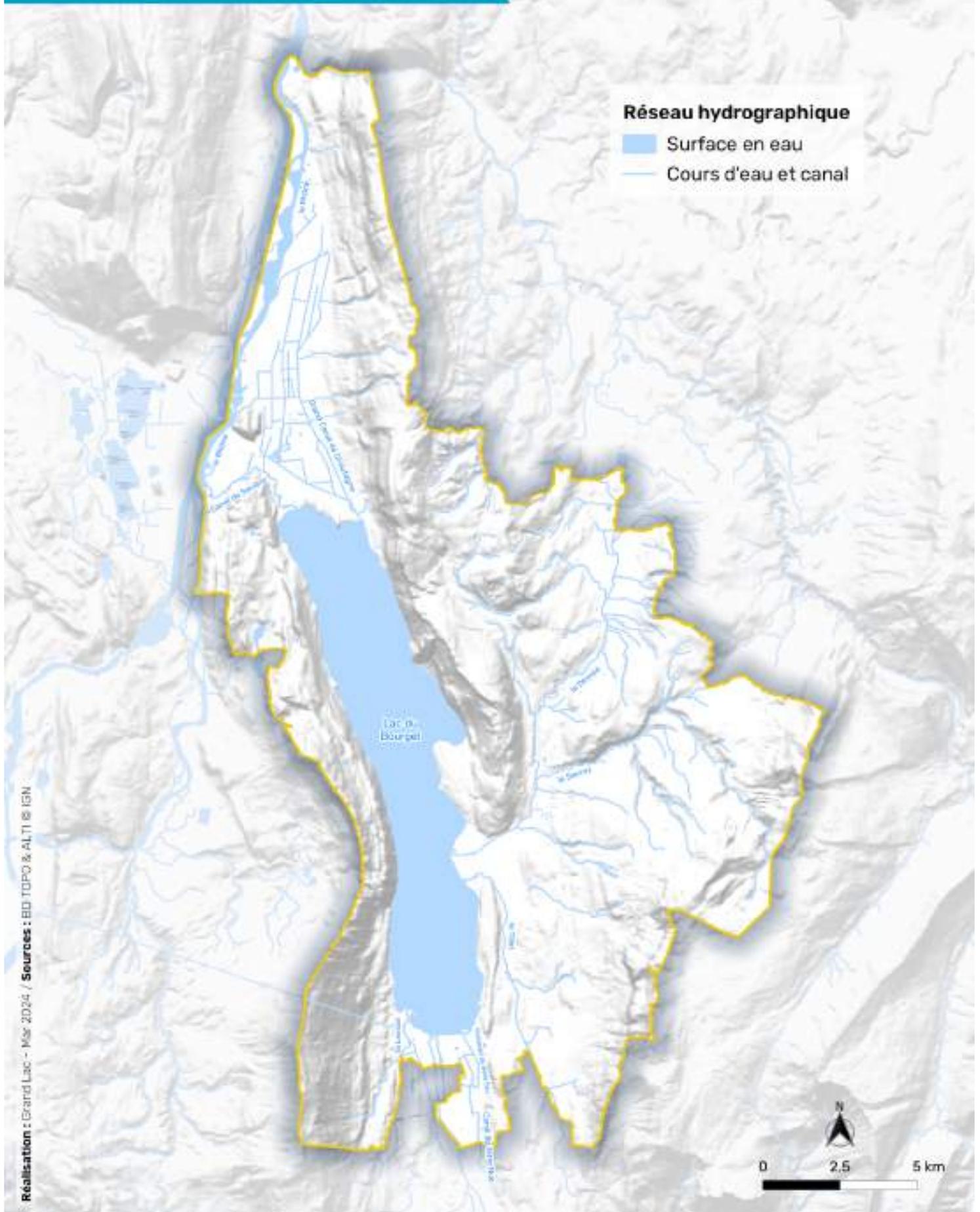
Occupation du sol

- Tissu urbain continu dense
- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles
- Zones urbaines spéciales
- Voies de communication et espaces associés
- Infrastructures portuaires
- Aéroports, aérodromes
- Extraction de matériau - Carrières
- Déchets et zones de stockage
- Chantiers
- Espaces verts urbains et périurbains
- Equipements sportifs et de loisirs
- Vergers et vignes
- Prairies
- Cultures annuelles
- Systèmes cultureux et parcellaires complexes
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouses
- Landes arbustives
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Roches nues
- Marais intérieurs
- Plans d'eau
- Cours d'eau et voies d'eau

Réalisation : Grand Lac - Mar. 2024 / Sources : CCIS 2019 - RSD, PLAN © IGN

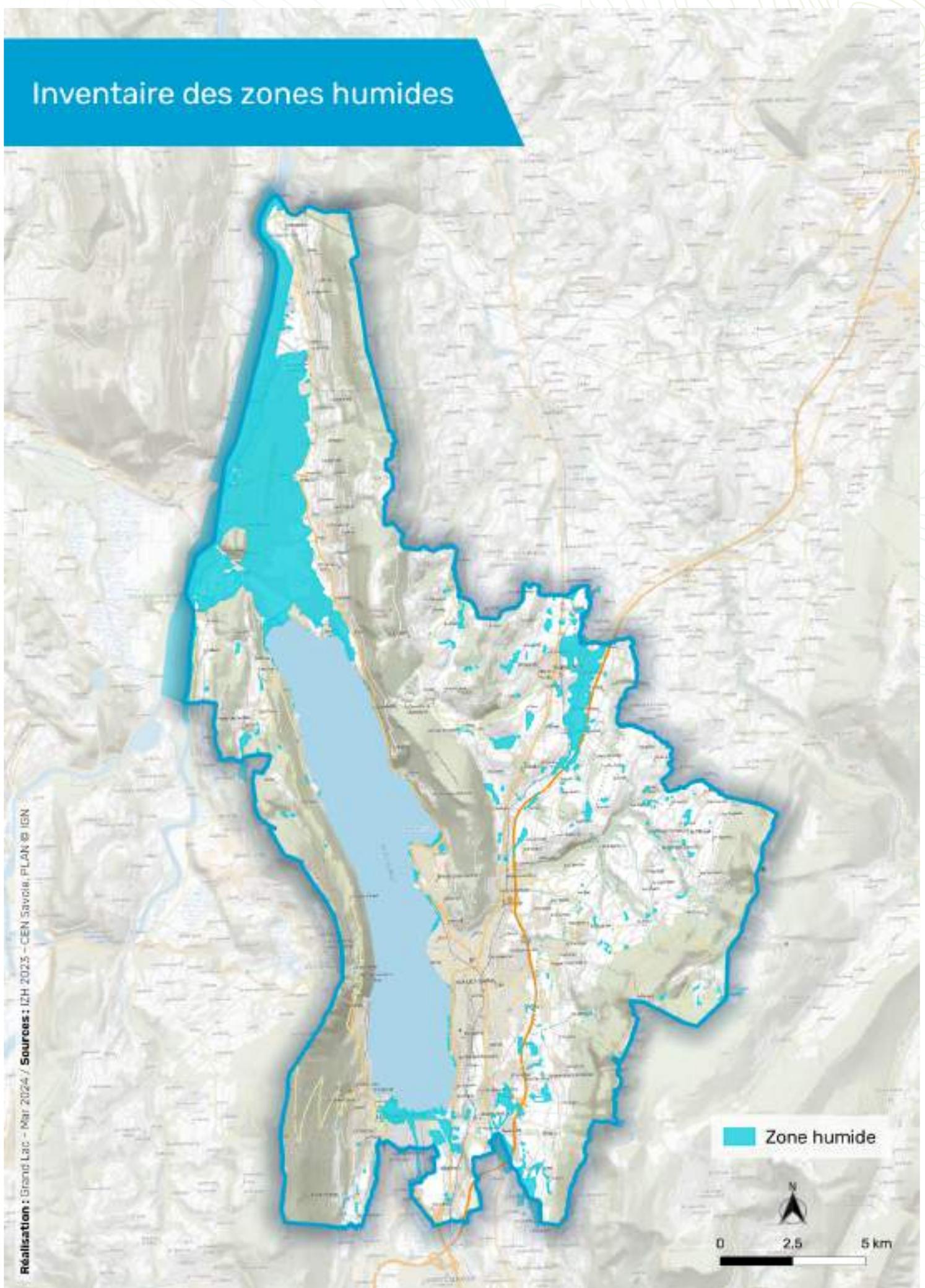


Réseau hydrographique

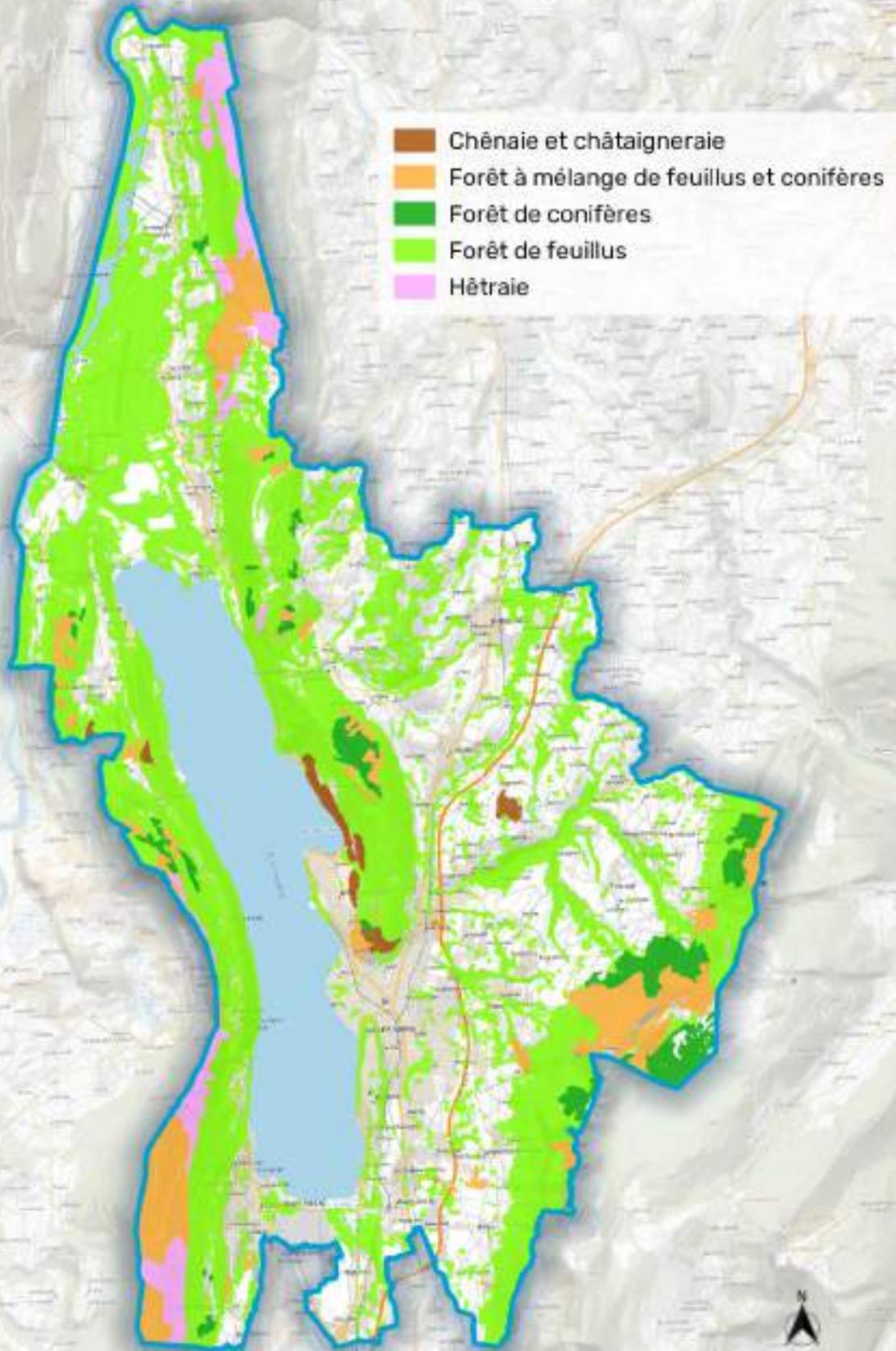


Inventaire des zones humides

Réalisation : Grand Lac - Mar 2024 / Sources : IZH 2025 - GEN Savoie, PLAN © IGN

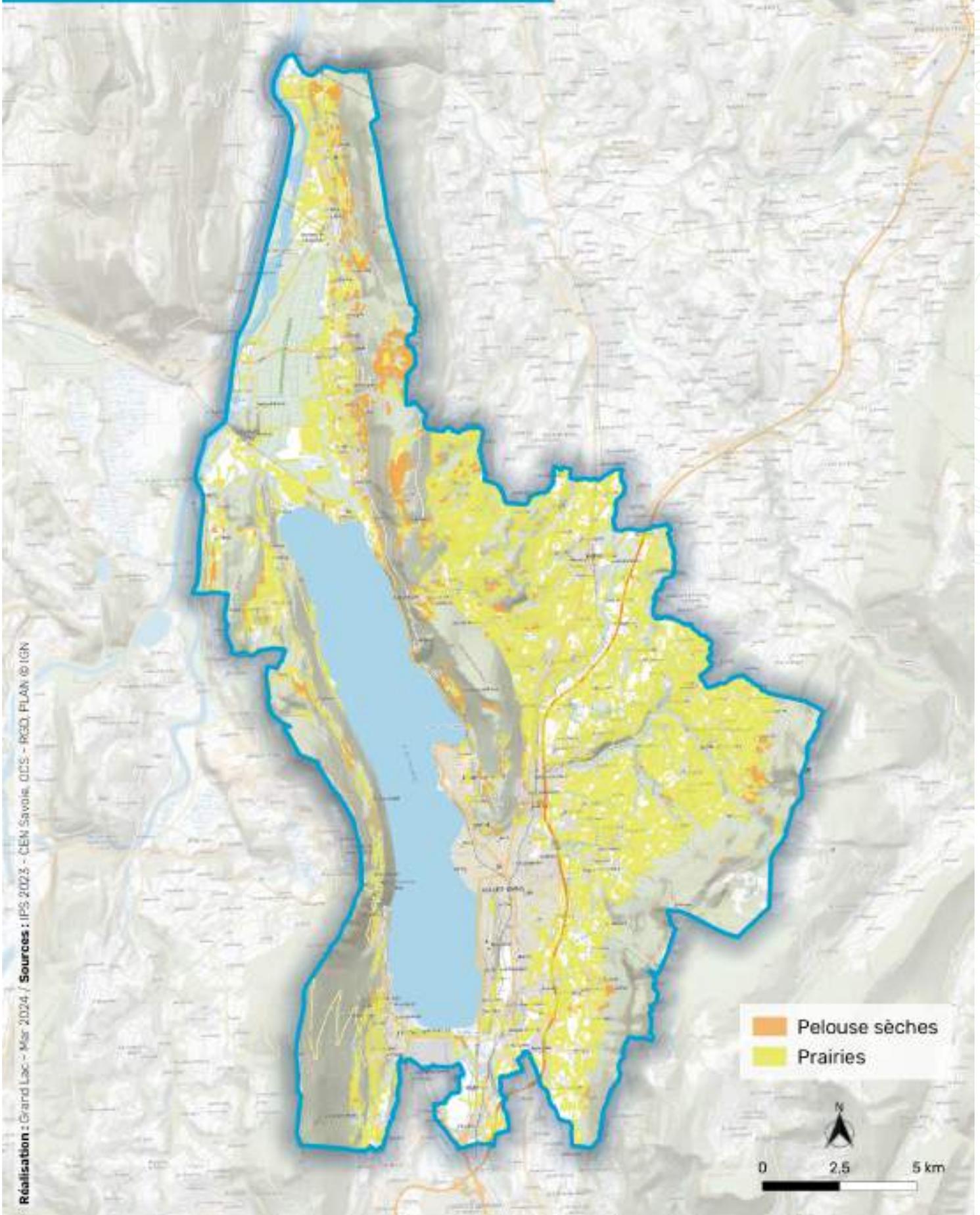


Milieux forestiers

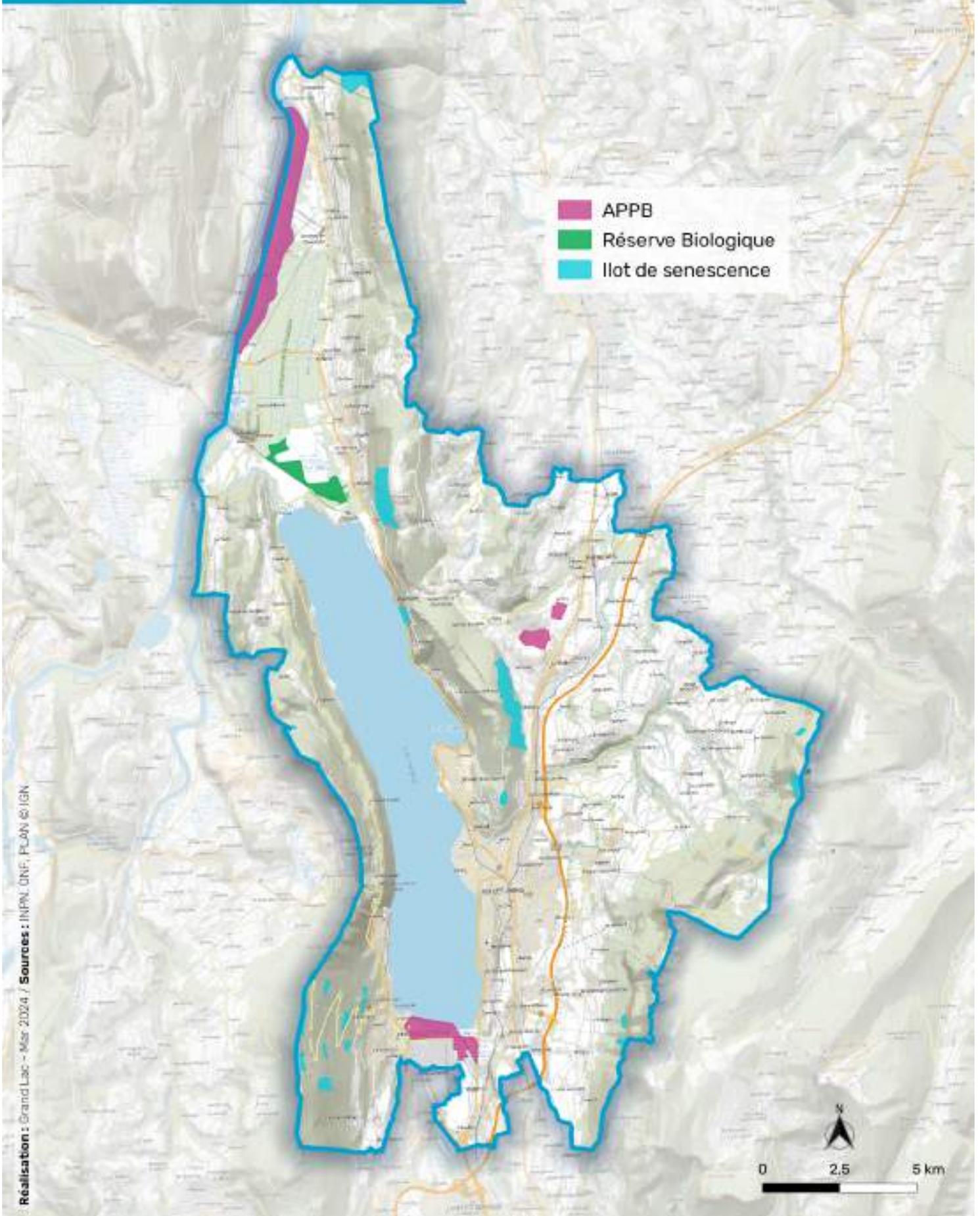


Réalisation : Grand Lac - Mar. 2024 / Sources : BD Forêt v2 & PLAN © IGN

Milieux prairiaux et inventaire des pelouses sèches

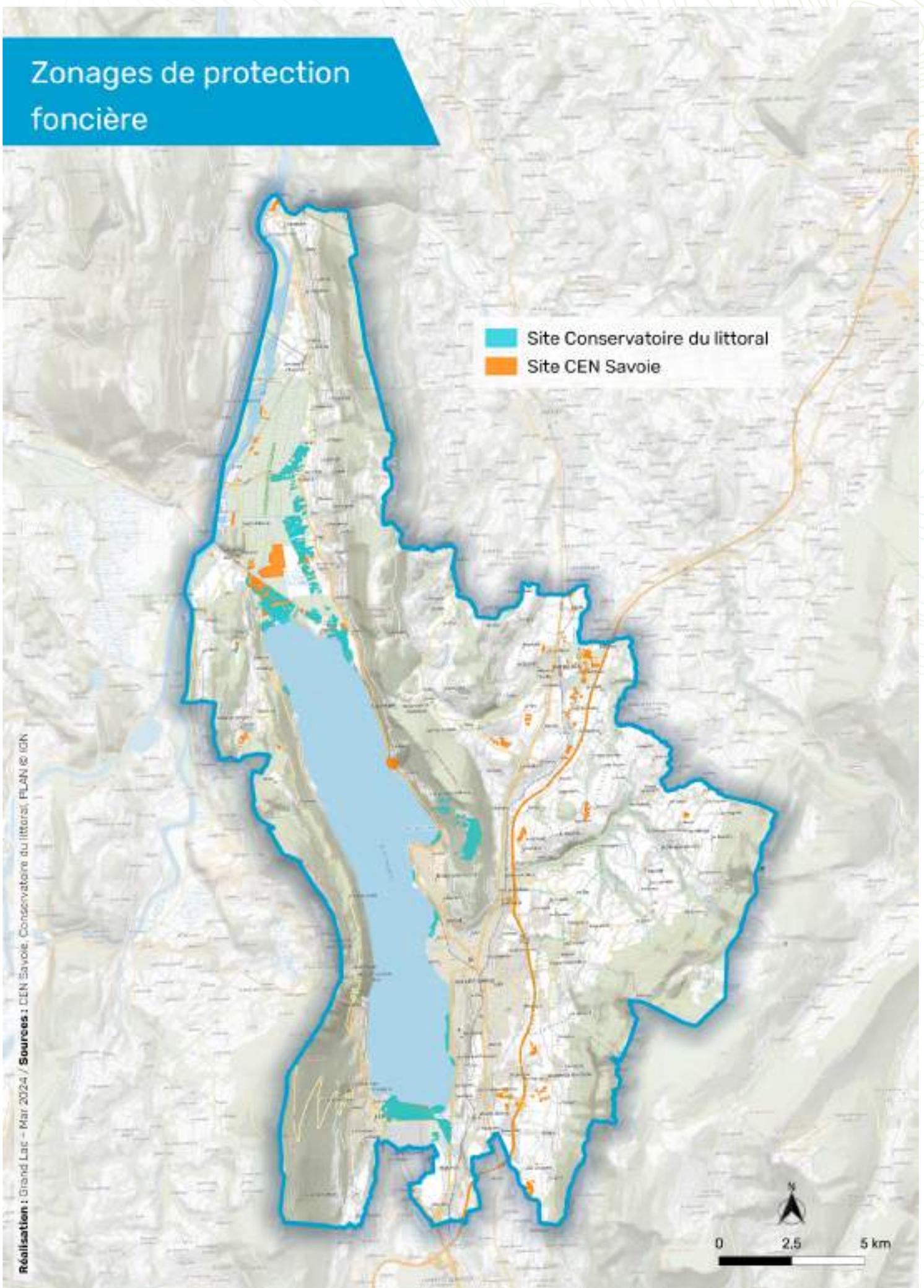


Zonages de protection réglementaire



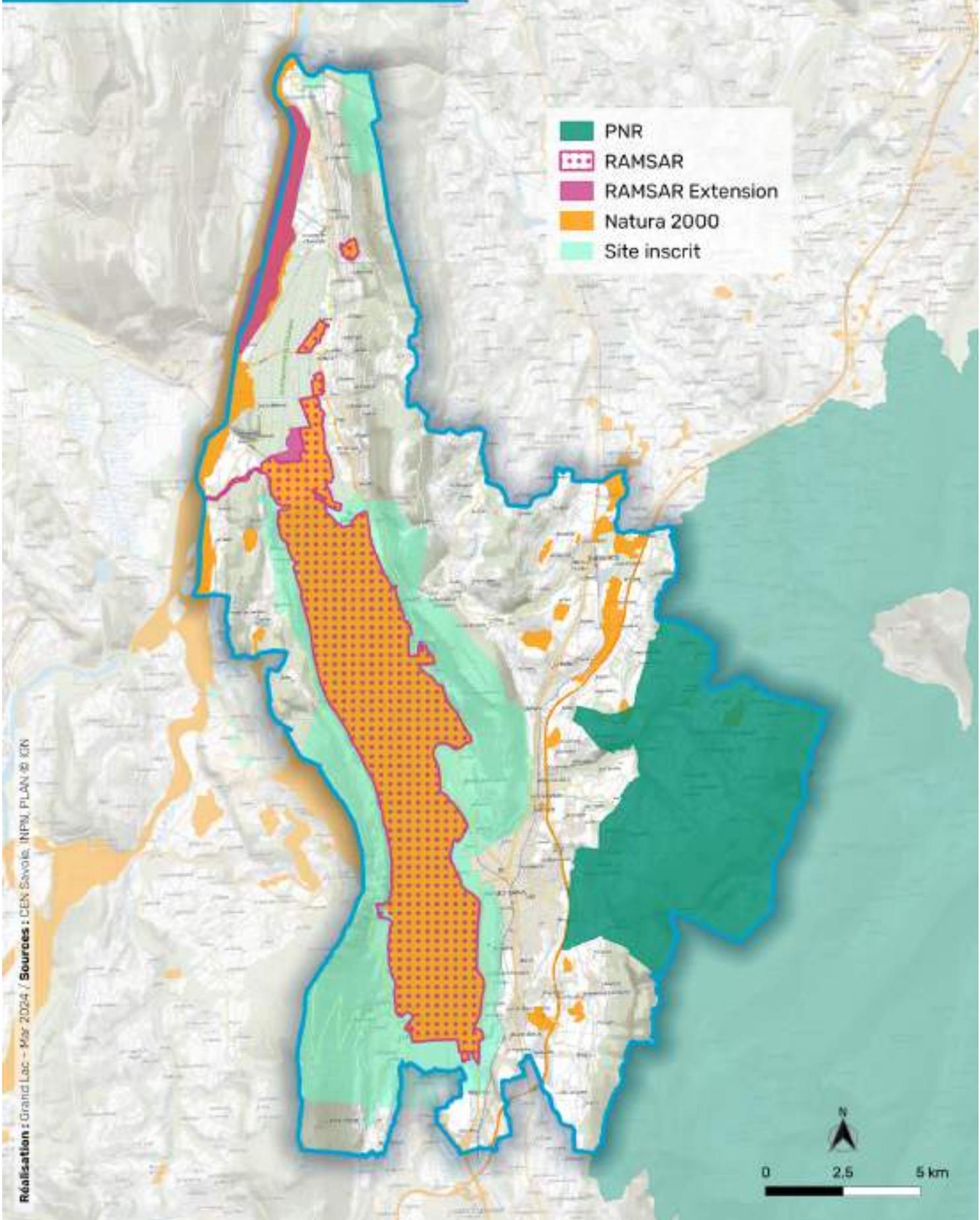
Réalisation : Grand Lac - Mar 2024 / Sources : INPN, ONF, PLAN @ IGN

Zonages de protection foncière



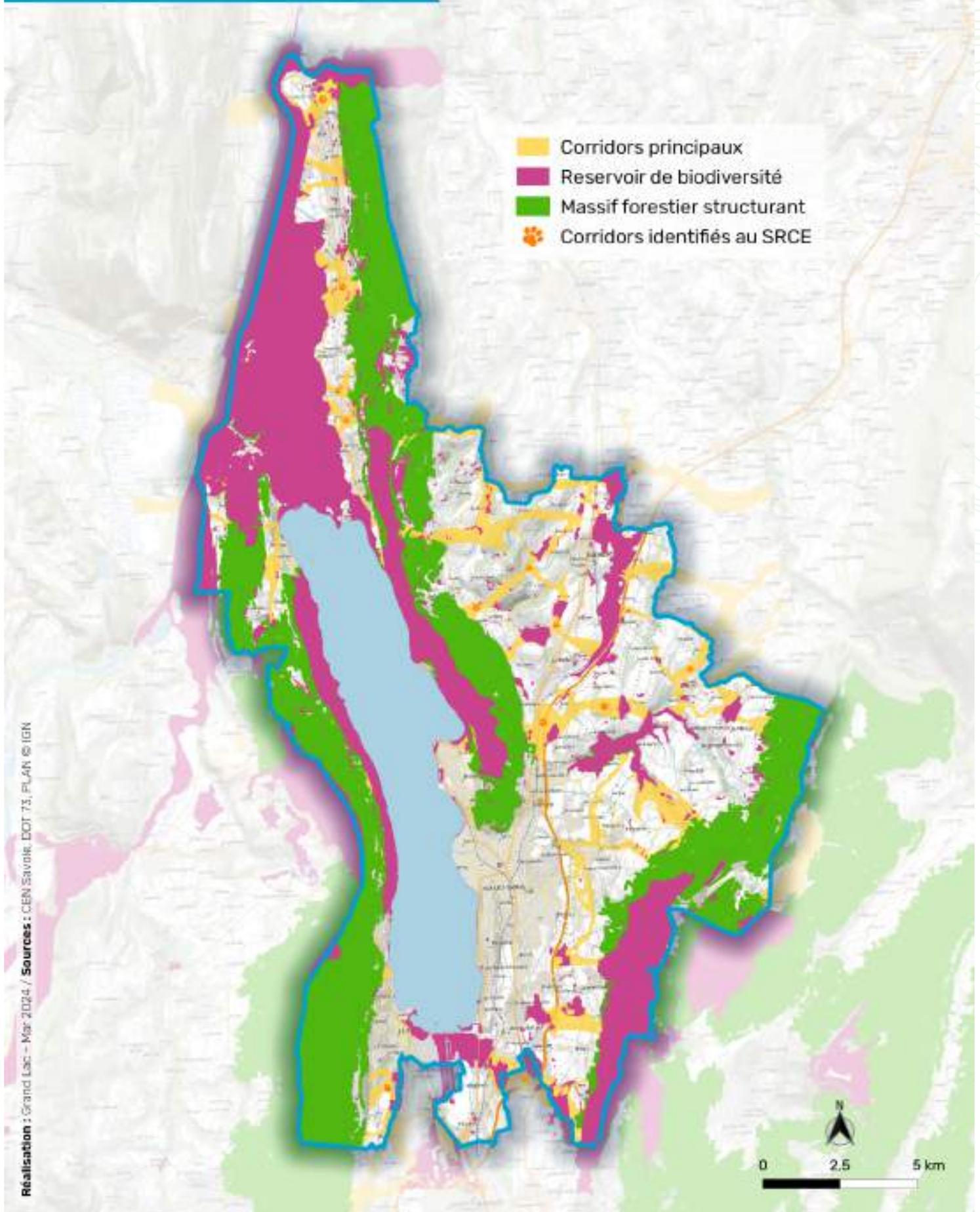
Réalisation : Grand Lac - Mar, 2024 / Sources : CEN Savoie, Conservatoire du littoral, PLAN © IGN

Zonages de protection contractuelle



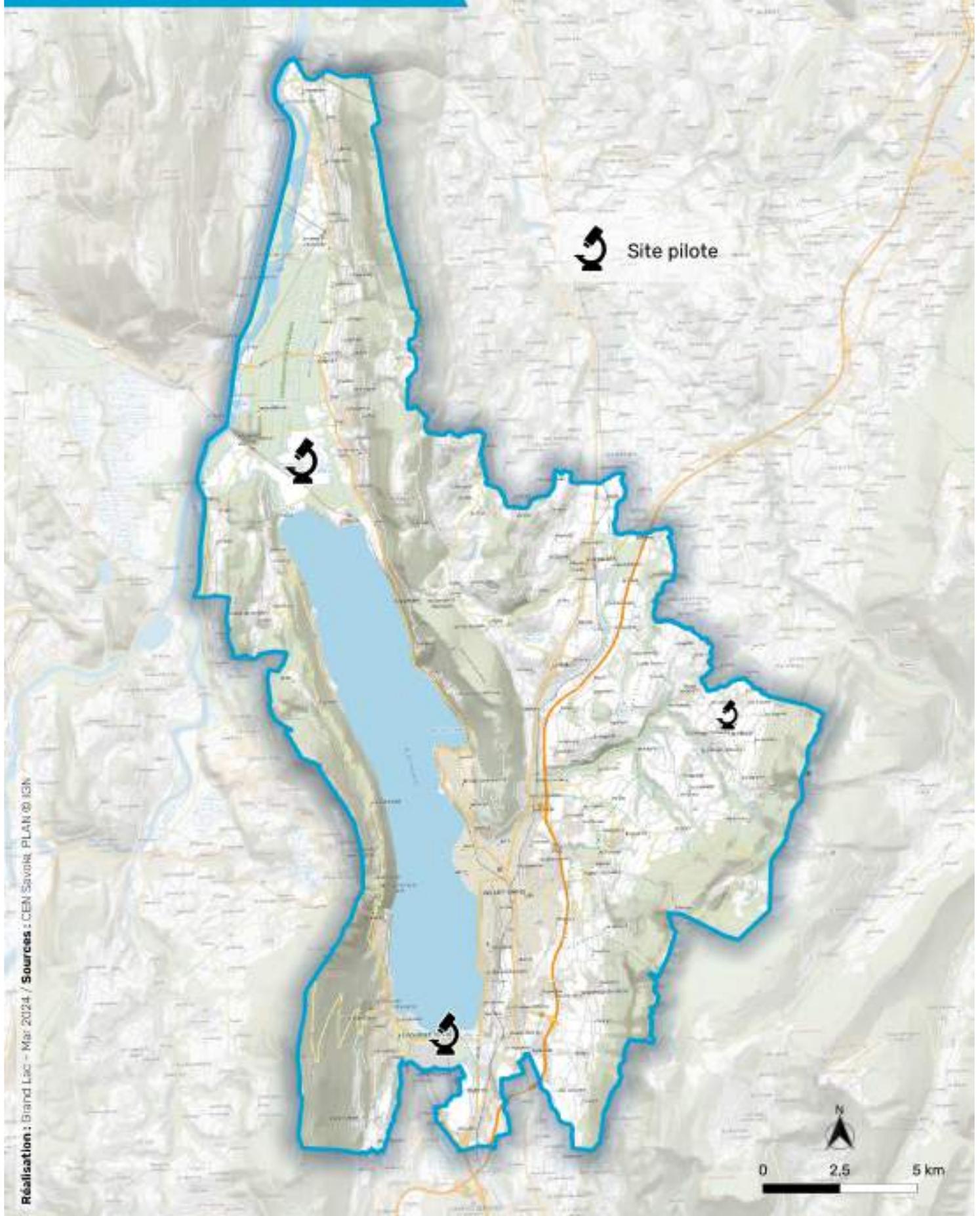
Réalisation : Grand Lac - Mar 2024 / Sources : DEN Savoie, INPN, PLAN@ IEN

Trame verte et Bleue



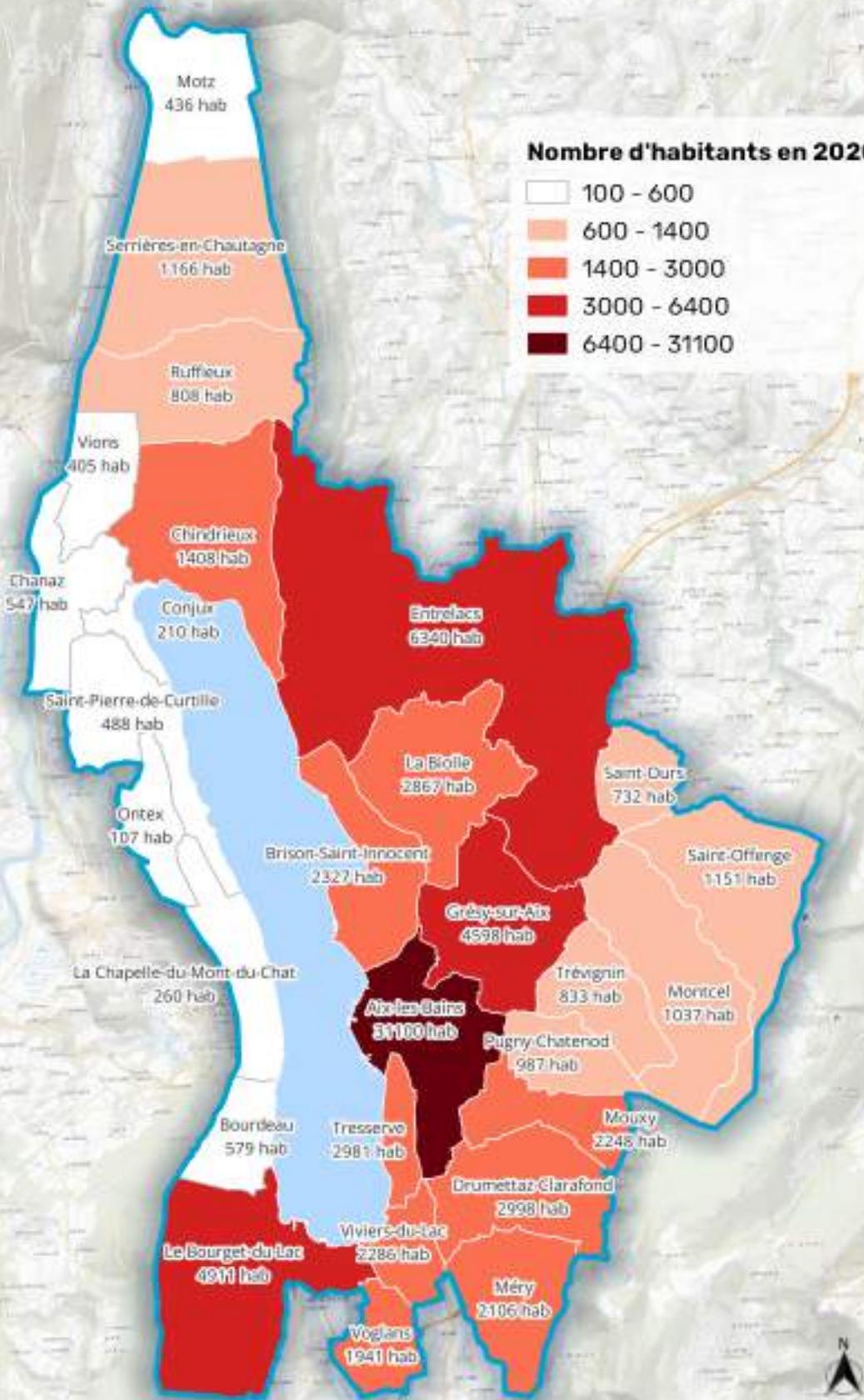
Réalisation : Grand Lac - Mar-2024 / Sources : CEN Savoie, DOT 73, PLAN © IGN

Sites pilotes évaluation services écosystémiques



Réalisation : Grand Lac - Mar 2024 / Sources : CEN Savoie, PLAN © IGN

Population par commune



Réalisation : Grand Lac - Août 2024 / Sources : INSEE © 2020



Réserve de Biosphère Proposition de périmètre

GRAND
LAC

TERROIR
D'ÉQUILIBRE

- 1 - AIPB Îles de Chautagne Malourdie
- 2 - Marais de Chautagne - Site CdL / CEN
- 3 - APPB Marais Des Villards et Du Parc
- 4 - Îlots de senescence - Réseau FRENE
- 5 - APPB Rives Sud du Lac Du Bourget
- 6 - Marais de Vuillerme - Site CEN
- 7 - Etangs de Crosagny-Braille - Site CEN
- 8 - Sites palafittiques (4)
- 9 - Roselières en gestion CEN
- 10 - APPB Marais du puit de l'enfer
- 11 - Bakons De Brison-Saint-Innocent - Site CdL

- Zone centrale
- Zone tampon
- Zone tampon Lac
- Zone tampon Corridors hors périmètre
- Zone de transition

ANNEXE 8 : Plans d'occupation du sol et de gestion

- Plan de gestion de la Réserve de Biosphère (version non finalisée)
- SCOT de Métropole Savoie
- Charte du PNR du Massif des Bauges
- Projet de territoire de Grand Lac
- Charte forestière de Grand Lac
- Projet Alimentaire Territorial 1 de Grand Lac
- Plan Climat Air Energie de Grand Lac
- Plans de gestion du CEN Savoie
- Contrat Vert et Bleu (CISALB)
- Plans d'aménagement et de développement durable – 3 PLUis (Chautagne, Albanais, CALB) – Grand Lac

Excepté le Plan de gestion de la Réserve de biosphère affiché ci-après, les autres documents de la liste sont disponibles dans la version numérique du dossier de candidature, dans le dossier Annexes / "Plans de gestion"

PLAN DE GESTION

RÉSERVE DE BIOSPHÈRE DU LAC DU BOURGET,

ENTRE RHÔNE & ALPES

AOÛT 2024



LE DÉPARTEMENT

Le plan de gestion est le résultat du processus de concertation de la démarche de candidature du territoire de Grand Lac au programme Man and Biosphere, entre 2022 et 2024. Il a été construit via **14 rencontres habitantes ; 6 ateliers multi-acteurs ; 2 rencontres avec les acteurs économiques ; plusieurs réunions avec les élus ; 2 consultations numériques auprès des adultes et des jeunes ; 2 réunions avec le groupe de travail scientifique, et une centaine d'entretiens individuels** semi-directifs conduits entre septembre 2022 et août 2024 avec les partenaires, les agriculteurs, et les agents de la CA Grand Lac. **Le plan intègre les autres documents appliqués sur le territoire proposé afin de porter leurs actions sur le long terme.** Il inclue des actions issues :

- De documents produits par la CA Grand Lac : Projet de territoire, Plan Alimentaire Territorial, Plan Climat Air Energie Territorial, PLU, Plan Déplacements Mobilités, diagnostic du service Economie...
- De documents produits par les partenaires : Etude prospective Lac du Bourget 2030, Plan de Gestion de la Ressource en Eau (CISALB), Charte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, Charte forestière de l'Office National de Forêts, Plans de gestion du CEN Savoie, SCOT de Métropole Savoie...

Le plan de gestion expose les **ambitions pour le territoire pendant et à l'issue de la période de désignation au titre de Réserve de Biosphère (10 ans)**. Il est mis en œuvre par l'ensemble des acteurs associés aux actions (pas uniquement Grand Lac). Ce sera également un outil de référence dans le cadre de la conduite et du suivi évaluation des actions, ainsi que des processus de financement.

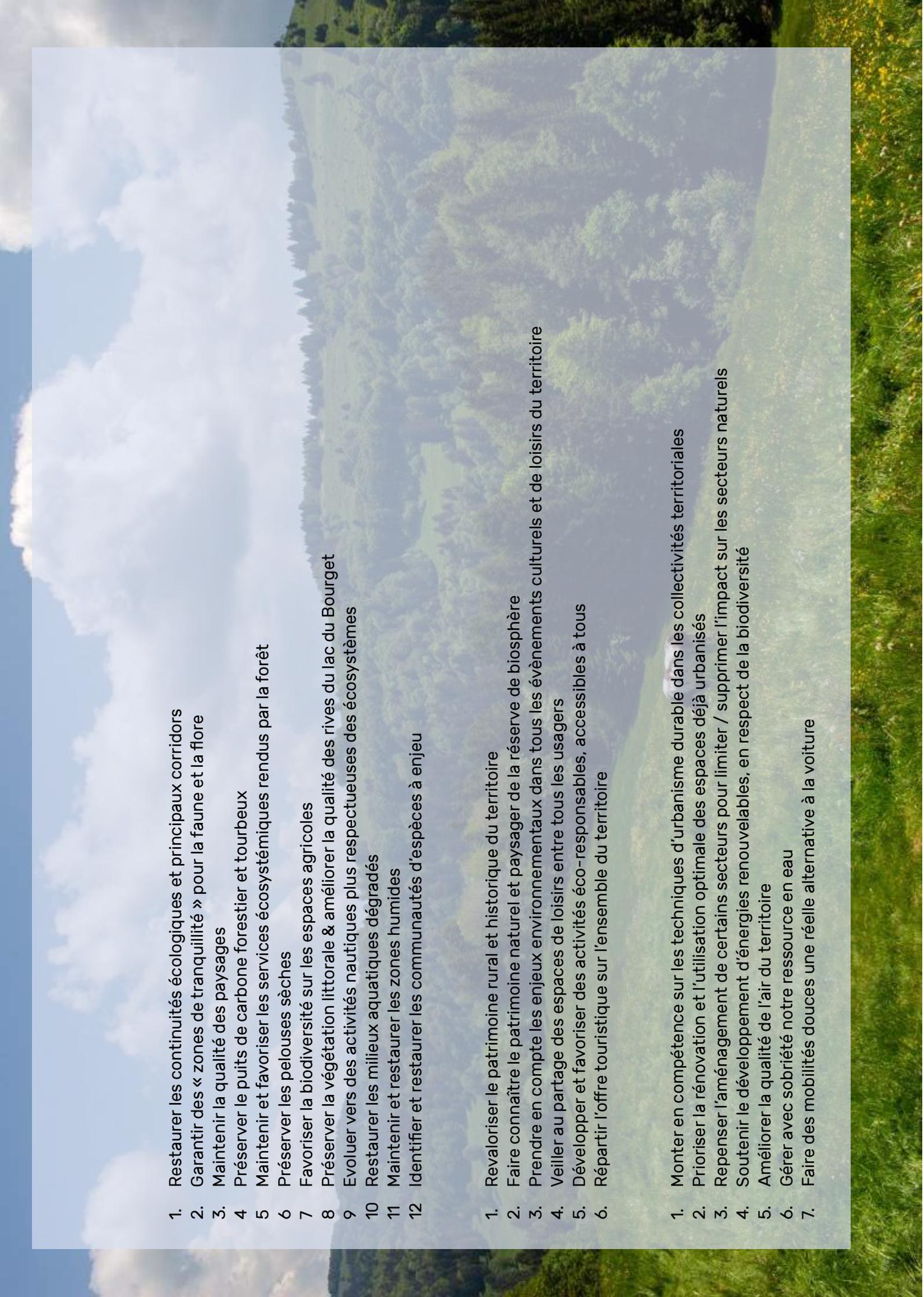
L'objectif intrinsèque de ce programme d'actions est de **tendre vers un équilibre entre la place des activités humaines et celle des milieux naturels et du reste du vivant**. C'est d'engager pleinement notre territoire dans la transition écologique, pour être capable d'améliorer la santé des écosystèmes et des hommes qui y vivent. C'est tout simplement de travailler ensemble autour de cet objectif commun pour répondre aux enjeux de demain.

Le document est structuré autour de 6 axes (ambitions stratégiques). Chaque axe est constitué d'objectifs (résultats attendus) et d'actions associées (ces actions sont susceptibles d'évoluer) :

- **en bleu** : actions déjà présentes dans les documents de Grand Lac et des partenaires clés (PCAET, PAT, Projet de territoire, Etude prospective Lac, Contrat Vert et Bleu).
- **en noir** : nouvelles actions proposées dans le cadre des concertations MAB et de la Charte forestière élaborée en 2022.
- **en gris** : mesures de la Charte du PNR du Massif des Bauges applicables à tout ou partie du territoire de la réserve de biosphère.

Les objectifs ont été priorités lors des concertations menées auprès des habitants, élus, socioprofessionnels et scientifiques. L'ordre de priorité est défini dans la colonne « Priorité », allant de 1 (objectif prioritaire, à mettre en œuvre sur le court terme) à 3 (objectif à mettre en œuvre à plus long terme).



- 
1. Restaurer les continuités écologiques et principaux corridors
 2. Garantir des « zones de tranquillité » pour la faune et la flore
 3. Maintenir la qualité des paysages
 4. Préserver le puits de carbone forestier et tourbeux
 5. Maintenir et favoriser les services écosystémiques rendus par la forêt
 6. Préserver les pelouses sèches
 7. Favoriser la biodiversité sur les espaces agricoles
 8. Préserver la végétation littorale & améliorer la qualité des rives du lac du Bourget
 9. Evoluer vers des activités nautiques plus respectueuses des écosystèmes
 10. Restaurer les milieux aquatiques dégradés
 11. Maintenir et restaurer les zones humides
 12. Identifier et restaurer les communautés d'espèces à enjeu
-
1. Revaloriser le patrimoine rural et historique du territoire
 2. Faire connaître le patrimoine naturel et paysager de la réserve de biosphère
 3. Prendre en compte les enjeux environnementaux dans tous les événements culturels et de loisirs du territoire
 4. Veiller au partage des espaces de loisirs entre tous les usagers
 5. Développer et favoriser des activités éco-responsables, accessibles à tous
 6. Répartir l'offre touristique sur l'ensemble du territoire
-
1. Monter en compétence sur les techniques d'urbanisme durable dans les collectivités territoriales
 2. Prioriser la rénovation et l'utilisation optimale des espaces déjà urbanisés
 3. Repenser l'aménagement de certains secteurs pour limiter / supprimer l'impact sur les secteurs naturels
 4. Soutenir le développement d'énergies renouvelables, en respect de la biodiversité
 5. Améliorer la qualité de l'air du territoire
 6. Gérer avec sobriété notre ressource en eau
 7. Faire des mobilités douces une réelle alternative à la voiture

AXE 4 : SOUTENIR NOTRE ECONOMIE LOCALE ET ACCOMPAGNER SA TRANSITION

1. Garantir la protection et l'usage du foncier agricole
2. Contribuer au maintien et à la diversification des productions
3. Soutenir une filière d'élevage de qualité, respectueuse de l'environnement et du bien-être animal
4. Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique et à la modification des pratiques
5. Soutenir l'activité de pêche
6. Contribuer au développement de circuits alimentaires locaux pour tous
7. Développer de manière raisonnée une filière d'exploitation de la ressource en bois
8. Soutenir les entreprises installées, les commerces de proximité et l'artisanat local
9. Prendre en compte les enjeux environnementaux dans le développement des entreprises sur le territoire
10. Soutenir le développement d'une véritable économie circulaire

ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT VIA L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Renforcer la compréhension des milieux naturels et des espèces pour favoriser un comportement plus respectueux à leur égard
2. Inciter à une consommation plus responsable
3. Tester et développer des formats attractifs d'éducation au développement durable
4. Se donner les moyens humains, logistiques et financiers pour appliquer la réglementation environnementale et faire de la prévention
5. Mettre en réseau les acteurs de l'EDD à l'échelle de la réserve de biosphère et communiquer sur leurs actions

APPUYER NOS DECISIONS SUR LES SCIENCES ET LA PROSPECTIVE APPLIQUEES AU TERRITOIRE

1. Valoriser les recherches scientifiques menées sur le territoire
2. Développer les études en sciences comportementales pour améliorer les actions d'éducation au développement durable
3. Devenir un territoire de sciences participatives
4. Concevoir une méthode d'évaluation territoriale des services écosystémiques
5. Engager des travaux de prospective pour faire face aux enjeux demain
6. Contribuer et structurer des observatoires pour accompagner les décisions
7. Contribuer à l'analyse de l'outil réserve de biosphère
8. Améliorer la connaissance sur le lac et les zones humides
9. Anticiper et adapter la gestion de nos forêts
10. Accompagner les stratégies d'évolution de l'agriculture locale

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES PAR TYPE DE ZONE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE



AXE 1 : PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX NATURELS, DU LAC AUX MONTAGNES, MARAIS ET

MILIEUX TERRESTRES	1. Restaurer les continuités écologiques et principaux corridors	2	<p>1.1 Développer des passages à faune sur les lieux à enjeux (franchissement A 43, Aix-les-Bains, Le Bourget du Lac)</p> <p>1.2 Développer le volet biodiversité du PLUI (trame bocagère, biodiversité en ville, obligations d'aménagement pour de nouveaux projets, pollution lumineuse et sonore...)</p> <p>1.3 Mettre en œuvre un plan d'action coordonné pour préserver le corridor écologique Bauges-Epine</p> <p>1.4 Structurer une trame noire à l'échelle de la Réserve de biosphère</p> <p>1.5 Résorber les points noirs des continuités piscicoles</p> <p>1.6 Engager une réflexion autour d'une stratégie de préservation et restauration de la trame turquoise</p>	<p>Concertations MAB ; Charte du PNR (PATNAT 1.2) ; Contrat Vert et Bleu (CVB)</p>
	2. Garantir des « zones de tranquillité » pour la faune et la flore	1	<p>2.1 Identifier les zones existantes et instaurer de nouvelles zones de tranquillité¹ pour les espèces sauvages (en forêt, en ville, sur le lac), en assurant leur respect par des moyens humains et techniques</p> <p>2.2 Sensibiliser les usagers sur l'utilité de ces zones</p>	<p>MAB ; Charte forestière (action 3.6)</p>
	3. Maintenir la qualité des paysages	2	<p>3.1 Déployer un plan de mise en valeur et de préservation des paysages</p> <p>3.2 Développer un observatoire photographique des paysages (PNR / CAUE)</p>	<p>MAB ; Charte du PNR (PAYS 1.1, 1.2, 1.3),</p>
	4. Préserver le puits de carbone forestiers et tourbeux	2	<p>4.1 Cibler et adapter les secteurs forestiers les plus vulnérables au changement climatique (atlas de la vulnérabilité forestière par commune)</p> <p>4.2 Faciliter la gestion forestière par une politique d'acquisition foncière par les collectivités (outil cadastral, bourse foncière forestière de Grand Lac, groupement d'associations foncières)</p> <p>4.3 Etudier la création d'Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière (ex : en Chautagne)</p> <p>4.4 Réaliser un schéma de desserte multifonctionnel par massif forestier prioritaire</p> <p>4.5 Monitorer l'équilibre sylvo-cynégétique sur le massif prioritaire de l'Épine et les autres massifs</p>	<p>Charte forestière</p>

¹ Les zones de tranquillité visent à protéger les mammifères et oiseaux sauvages des dérangements excessifs, liés aux activités de loisirs de l'homme. Elles sont un instrument légal destiné à canaliser les usages et servent à dissocier dans le temps et dans l'espace les périmètres propres à l'homme et à la faune. Les zones de tranquillité sont interdites d'accès à certaines périodes de l'année voire toute l'année. Lorsqu'elles sont accessibles, elles le sont de façon limitée pour les activités de loisirs, par exemple en respectant un itinéraire obligatoire. Il existe des zones de tranquillité contraignantes et des zones de tranquillité recommandées.

		<p>4.6 Structurer la politique de protection des forêts contre les incendies (cartographie, régulation d'accès, sensibilisation, prévention, aménagement...)</p> <p>5.1 Mettre en place un réseau d'îlots de sénescence (ILS) en forêt privée et déployer le réseau d'îlots de sénescence en forêt publique</p> <p>5.2 Sensibiliser, former et accompagner les propriétaires, notamment privés, dans la gestion durable et multifonctionnelle de leurs forêts</p> <p>5.3 Expérimenter et déployer des plans de gestion collectifs, publics/privés à l'échelle de massifs forestiers cohérents (ex : diagnostic biodiversité, itinéraires sylvicoles adaptatifs ; annexes vertes au SRGS), pilotés par des comités de massif</p> <p>5.4 Maintenir les milieux humides forestiers de la Deysse</p>	<p>Charte forestière : Charte du PNR (FORET 1.2)</p>
<p>5 Maintenir et favoriser les services écosystémiques rendus par la forêt</p>	<p>2</p>	<p>6.1 Poursuivre les actions de la stratégie « Pelouses sèches » co-portées par le CEN et le PNR du Massif des Bauges à l'échelle de la RB</p>	<p>MAB</p>
<p>6 Préserver les pelouses sèches</p>	<p>3</p>	<p>7.1 Animer un programme généralisé et territorialisé, toutes filières, de mesures agroenvironnementales permettant le maintien d'une trame écologique agricole fonctionnelle</p> <p>7.2 Développer des cultures dérobées polliniques</p> <p>7.3 Favoriser la présence de l'avifaune dans les exploitations agricoles : construction de nichoirs, haies, zones humides, bosquets, plantation d'arbres ou arbustes, gestion naturelle des ravageurs etc)</p>	<p>CVB ; Entretiens avec un panel d'agriculteurs</p>
<p>7 Favoriser la biodiversité sur les espaces agricoles</p>	<p>1</p>	<p>8.1 Suivre puis renouveler le plan d'action en faveur de la végétation littorale lacustre</p> <p>8.2 Identifier les nouvelles espèces exotiques envahissantes et les moyens de lutte (ex : moule quagga)</p> <p>8.3 Améliorer et simplifier le balisage sur le lac notamment dans les secteurs de Mémaré et du Bourget du Lac</p> <p>8.4 Pérenniser l'opération « baisse exceptionnelle du lac » (CISALB et CNR) et étudier la faisabilité d'un rehaussement du niveau d'avril à juin</p>	<p>MAB ; Etude prospective Lac 2030 ; CVB ; plan de lutte contre la renouée du Japon ; suivi des baisses exceptionnelles 2017 et 2021</p>
<p>8 Préserver la végétation littorale & améliorer la qualité des rives du lac du Bourget</p>	<p>2</p>	<p>9.1 Objectiver l'impact des activités nautiques sur l'écosystème lacustre (cf. recherche scientifique) et définir une capacité d'accueil d'embarcations (en stock et en navigation) sur le Lac du Bourget</p> <p>9.2 Promouvoir des activités nautiques « propres » et non bruyantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la stratégie de décarbonation de la flotte des bateaux (événement dédié avec la refonte du Salon du Nautisme, accompagnement financier...) 	<p>Etude prospective Lac 2030 ; Ateliers de travail canal Savières CNR ; MAB</p>
	<p>9 Evoluer vers des activités nautiques plus respectueuses des écosystèmes</p>		

MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES			<ul style="list-style-type: none"> Réduire la pollution sonore en période estivale sur le lac et le canal de Savières (moyens humains de contrôle de la vitesse, sensibilisation des clubs / loueurs auprès des usagers, test de jours dédiés à la navigation douce sur le canal) Engager des actions en faveur de ports « durables » (matériaux utilisés, aménagements, partenariats, pollutions...) Développer les amarrages écologiques ou un système « 1-pilot » (<i>CoPilot complété de fonctions spécifiques GPS, ancre électronique et régulateur de vitesse</i>). 	<p>MAB ; Charte du PNR (EAU 1.2 et 1.3) ; CVB ; contrat de bassin versant Bourget ; Etude délimitation EBF Deyesse</p> <p>MAB ; MAB ; Plan de gestion des zones humides du bassin versant du lac du Bourget</p>
10 Restaurer les milieux aquatiques dégradés	2	<p>10.1 Restaurer et renaturer les rivières, leurs berges, et leurs continuités écologiques (Deyesse, Albenche, Sierroz, Tillet)</p> <p>10.2 Maintenir la qualité et la quantité des eaux du Lac du Bourget et des cours d'eau du territoire</p>	<p>11.1 Restaurer de nouvelles zones humides : annexes humides de la Deyesse, l'Albenche et ZH sous la Tour, les Longes (Drumettaz), les Mentens (Mouxy)</p> <p>11.2 Formaliser et mettre en œuvre un cadre opérationnel cohérent et pragmatique pour la recherche et la réalisation de meilleures mesures compensatoires.</p> <p>11.3 Garantir la préservation des zones humides au travers de leur inscription dans les documents d'urbanisme (niveau graphique et règlement protecteur)</p> <p>11.4 Développer une politique ambitieuse de maîtrise du foncier des zones humides (à travers de nouveaux espaces protégés ou de la maîtrise foncière (ENS) du CEN Savoie, des collectivités, ou du Conservatoire du Littoral)</p> <p>11.5 Engager les acteurs économiques et les habitants dans la restauration de zones humides (ex : chantiers volontaires, accompagnement à la restauration...)</p> <p>11.6 Maintenir et restaurer les tourbières, puits de carbone essentiels du territoire (label bas carbone, financements privés...)</p> <p>11.7 Engager une collaboration entre les instances de la Réserve de Biosphère et Natura 2000 / RAMSAR pour coordonner les actions communes aux périmètres</p>	<p>MAB ; Charte du PNR (PATNAT1.1) ; Contrats de bassin versant Bourget; CVB</p>
12 Identifier et restaurer les communautés d'espèces à enjeu	3	<p>12.1 Compléter la connaissance par des inventaires des taxons prioritaires et/ou peu connus (ex : invertébrés aquatiques, coléoptères aquatiques, fonge, faune du sol...)</p> <p>12.2 Développer des projets de réintroduction / de renforcement de populations (communautés d'insectes pollinisateurs)</p> <p>12.3 Continuer à mettre en œuvre des actions conservatoires sur les espèces et habitats prioritaires en développant le réseau d'espaces protégés (foncier ou réglementaire)</p> <p>12.4 Préserver les habitats des espèces emblématiques aquatiques : l'écrevisse à pieds blancs, l'omble chevalier, le lavaret, la truite lacustre, et le brochet...</p> <p>12.5 Mettre en œuvre un plan d'actions en faveur des amphibiens et des anguilles</p> <p>12.6 Poursuivre le plan de conservation de la cistude d'Europe</p>		



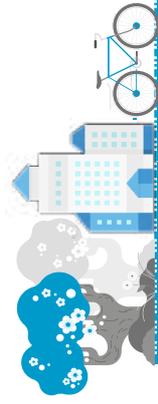
AXE 2 : DEVENIR UN TERRITOIRE DE LOISIRS

<p>1. Revaloriser le patrimoine rural et historique du territoire</p>	<p>2</p>	<p>1.1 Développer des actions culturelles et des partenariats (recherche scientifique, associations) autour du patrimoine vernaculaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • four, église, maison-forte, crémaillère, fontaine, puits, lavoirs, chapelles • traditions orales et sociales • artisanat traditionnel • histoire de la Savoie et du territoire • celliers chautagnards <p>1.2. Rénover et animer le musée du Château Thomas II, en compatibilité avec le milieu écologique (APPB)</p> <p>1.3 Mettre en valeur le patrimoine bâti, architectural et historique de la ville d'Aix-les-Bains (époque gallo-romaine, ville thermale, histoire des habitants) et d'autres quartiers historiques identifiés comme remarquables (ex : développement d'un programme de valorisation du Prieuré)</p> <p>1.4 Améliorer l'accueil du premier site touristique de Savoie : l'Abbaye d'Hautecombe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restauration estivale via du circuit court, • Accès au site en mobilité douce via des navettes en période estivale et de vacances scolaires 	<p>MAB ; Charte du PNR (GEOL 5)</p>
<p>2. Faire connaître le patrimoine naturel et paysager de la réserve de biosphère</p>	<p>3</p>	<p>2.1 Favoriser la création d'espaces dédiés au patrimoine environnemental (lieux d'accueil ou d'exposition, musées de plein air...)</p> <p>2.2 Etablir un réseau territorial de sites et d'itinéraires d'interprétation paysagère démonstratifs (grands sites paysagers, belvédères, fenêtres paysagères, routes remarquables)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur le Marais de Chautagne et organiser des activités pour les habitants tout au long de l'année • Remettre en état certains vignobles du territoire (patrimoine paysager, culturel, historique) dans une démarche vertueuse <p>2.3 Donner à voir les sites palafittiques du Lac du Bourget :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des espaces d'interprétation (ex : visite virtuelle, panneaux) • Mieux protéger les sites de la fréquentation (ex : réduction de l'ancrage) via des actions de sensibilisation 	<p>MAB ; Charte du PNR (PAYS 1.4)</p>

PATRIMOINE

<p>3. Prendre en compte les enjeux environnementaux dans tous les évènements culturels et de loisirs du territoire</p>	<p>2</p>	<p>3.1 Accompagner les acteurs du tourisme vers des pratiques éco-responsables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser & engager les acteurs du tourisme aux « bonnes pratiques en faveur de l'environnement » via la formation sécurité environnement (co-portée par le CEN, le CISALB, la DDT, Grand Lac et l'Agence Aix Riviera des Alpes) • Etablir une forme de charte pour les acteurs volontaires (réseau d'éco-acteurs) • Impliquer ces acteurs dans les actions d'éducation au développement durable voire le financement d'actions (restauration, parrainage, etc) <p>3.2 Sensibiliser les participants des grands évènements locaux (ex : Festival Musilac, Ours en scène, Be fit) aux bonnes pratiques en faveur de l'environnement</p> <p>3.3 Diversifier les manifestations culturelles et favoriser le lien avec les thématiques environnementales : <i>expositions photos, cinémas de plein air, musées et expositions éphémères, évènements sportifs finançant des projets environnementaux locaux ; ateliers culinaires avec des produits locaux.</i></p> <p>3.4 Engager une réflexion collective sur l'évolution de la taxe de séjour pour financer des actions de protection et de gestion de leurs espaces naturels</p>	<p>MAB ; Charte du PNR (CONCIL 1.2 ; EDUC 1.1)</p>
<p>4. Veiller au partage des espaces de loisirs entre tous les usagers</p>	<p>2</p>	<p>4.1 Favoriser le dialogue entre les usagers des espaces naturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des temps d'échange entre les chasseurs et les autres usagers sur les lieux les plus problématiques (ex : Corsuet, Chautagne...) <p>4.2 Concevoir et mettre en œuvre un schéma de cohérence des sentiers / des usages (intégration des activités de pleine nature et de l'espace aérien) sur le territoire de la Réserve de Biosphère</p> <p>4.3 Stabiliser le nombre de visiteurs dans les lieux les plus fréquentés afin de préserver :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un système d'information des usagers sur le niveau de saturation / fréquentation du littoral • Maitriser la communication sur les espaces déjà fréquentés • Offrir des alternatives en ville et dans certains milieux forestiers • Envisager des systèmes de fermeture de sites, ou de paiement avec un nombre limité de visiteurs 	<p>MAB ; Projet de territoire ; Etude prospective Lac 2030 ; Charte du PNR (CONCIL 1.1)</p>
<p>5. Développer et favoriser des activités éco-responsables, accessibles à tous</p>	<p>2</p>	<p>5.1 Créer des modes d'hébergement écologiques alternatifs (ex : tiny house autonome en énergie), à un prix abordable pour un tourisme familial et jeune</p> <p>5.2 Développer le cyclo-tourisme</p> <p>5.3 Engager la transition de la station du Revard en priorisant sur les activités non dépendantes de l'enneigement (ex : réaliser une étude d'impact sur l'environnement des activités de plein air existantes)</p> <p>5.4 Favoriser l'accès à la nature aux personnes en situation de handicap :</p>	<p>MAB ; Projet de territoire ; Charte du PNR (TOUR 2.2 ; EDUC 1.4)</p>

6. Répartir l'offre touristique sur l'ensemble du territoire	2	<ul style="list-style-type: none"> • En partenariat avec le PNR du Massif des Bauges et les centres sociaux, élaborer des offres de séjour/découverte nature spécifiques pour les personnes en situation de handicap • Mettre en place des aménagements adaptés pour favoriser l'accès aux milieux naturels (ex : projet handiplage au Lac du Bourget) <p>5.5 Développer des événements sportifs et culturels en lien avec l'environnement, à destination des jeunes (courses, jeux d'évasion grandeur nature, concours culinaire, land art, cinés débats)</p> <p>5.6 Accompagner les acteurs dans la transformation de leur modèle touristique (économie touristique régénérative, tourisme scientifique...)</p> <p>6.1 Poursuivre la stratégie de répartition des flux et de développement de segments de marché respectueux du territoire (Aix Riviera des Alpes)</p> <p>6.2 Assurer la cohérence et le lien entre l'offre touristique des Bauges (Géotourisme) et de la vallée (ex : réseau de partenaires, communication, itinérance randonnée pédestre et vélo)</p>	MAB ; Projet de territoire ; Charte du PNR (TOUR 1.2, 1.4 ; 2.1)
--	---	---	--



<p>1. Monter en compétence sur les techniques d'urbanisme durable dans les collectivités territoriales</p>	<p>2</p>	<p>1.1 Former les agents des collectivités et les élus (agglomération, mairies) en charge de l'aménagement, des parcs et jardins, sur les techniques d'aménagement durable (solutions fondées sur la nature, services écosystémiques rendus...)</p> <p>1.2 Inciter à la prise en compte systématique de la végétalisation et des obligations de perméabilité des sols dans les cahiers des charges des projets d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> • En partenariat avec le PNR du Massif des Bauges, proposer des formations et des ateliers pour accompagner la décision, en intégrant les objectifs paysagers et architecturaux dans les projets d'aménagement, de construction et d'urbanisation (élus, architectes, promoteurs) • Multiplier et accompagner la réalisation d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) exemplaires 	<p>MAB ; PCAET ; Projet de territoire ; Charte du PNR (PAYS 1.4, URBA 1.3)</p>
<p>2. Prioriser la rénovation et l'utilisation optimale des espaces déjà urbanisés</p>	<p>1</p>	<p>2.1 Prendre en compte les objectifs de la RB pour mettre en œuvre l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » dans les documents d'urbanisme</p> <p>2.2 Mettre en œuvre un plan de rénovation des bâtiments anciens et bâtiments publics</p> <p>2.3 Opter pour de nouveaux bâtiments passifs, étudier les solutions les plus durables lors d'investissements</p> <p>2.4 Privilégier une densification des zones existantes et la réutilisation des friches</p> <p>2.5 Mettre en œuvre un plan de rénovation énergétique du parc locatif social et du parc privé</p> <p>2.6 Restructurer les parcs d'activités actuels afin de reconquérir du foncier inexploité, de réfléchir à une densification acceptable et de réussir la reconversion de bâtiments existants</p> <p>2.7 Inciter à la pratique du bail à construction pour rester maître du foncier</p> <p>2.8 Développer les usages favorisant la sobriété comme l'habitat partagé, la construction de bâtiments plus sobres (m2/log et m2 de bureau)</p>	<p>Projet de territoire ; PCAET ; MAB ; Charte du PNR (URBA 1.1) ; PLU ; SCOT</p>
<p>3. Repenser l'aménagement de certains secteurs pour limiter / supprimer l'impact sur les secteurs naturels</p>	<p>2</p>	<p>3.1 Favoriser la proximité à la nature en végétalisant les espaces urbains, publics et touristiques tout en utilisant des essences adaptées au climat futur</p> <p>3.2 Mettre à disposition des équipements sécurisés dans les zones les plus fréquentées en milieu naturel pour éviter les départs de feu</p> <p>3.3 Poursuivre l'équipement des zones très fréquentées pour inciter à la mobilité douce : sanitaires, racks à vélo, casiers sécurisés</p> <p>3.4 Mettre en place des « plages zéro déchets » : contenants réutilisables, tri des déchets, sensibilisation...</p> <p>3.5 Repenser l'aménagement de certains secteurs en favorisant les milieux naturels et la répartition des flux, par exemple : esplanade du lac à Aix-les-Bains, Grand Port, rive</p>	<p>Charte du PNR (URBA 2.1) ; Projet de territoire ; Etude prospective Lac 2030 ; Charte forestière ; MAB</p>

URBANISME

MOBILITES

7. Faire des mobilités douces une réelle alternative à la voiture

1

- 7.1 Mettre en œuvre les 3 orientations du Plan Déplacement Mobilités 2024 de Grand Lac (et les actions associées) :
- Réduire l'usage de la voiture et apaiser la ville en agissant sur l'espace public
 - Développer l'offre et les services pour favoriser l'usage des modes alternatifs à l'automobile
 - Définir un cadre réglementaire lisible par tous pour agir sur les mobilités
- 7.2 Développer le stationnement périphérique :
- Identifier du foncier disponible au sein de chaque commune riveraine permettant de développer des zones de parking provisoires estivales, à distance des sites très fréquentés
- 7.3 Envisager le développement du transport fluvial entre Aix-les-Bains et le Bourget du lac en cas de hausse conséquente du trafic routier
- 7.4 Expérimenter la fermeture aux voitures de certaines routes d'accès touristiques emblématiques
- 7.5 Envisager des lignes de transport collectif sur réservation le week-end amenant aux lieux de nature (sentiers de randonnée, espaces de loisirs), notamment entre les Bauges et la vallée.

MAB ; Etude prospective Lac 2030 ; Projet de territoire ; PCAET ; PDU ; Plan de Déplacement Mobilités de Grand Lac



ECONOMIE LOCALE ET ACCOMPAGNER SA TRANSITION

	<p>1. Garantir la protection et l'usage du foncier agricole</p>	1	<p>1.1 Mettre en œuvre une stratégie foncière : reconquête de friches, animation de comités locaux à l'installation et au foncier, accompagnement aux permis de construire...</p> <p>1.2 Définir des zones agricoles protégées (travail en cours) et des Protections des Espaces Agricoles et Naturels</p> <p>1.3 Sensibiliser aux baux et généraliser la clause environnementale dans les baux ruraux</p>	<p>PAT ; Projet de territoire ; PCAET ; MAB</p>
<p>AGRICULTURE / PÊCHE</p>	<p>2. Contribuer au maintien et à la diversification des productions</p>	2	<p>2.1 Développer le bio sur les exploitations agricoles volontaires du territoire et l'utilisation de semences locales (en associant de l'incitation à consommer bio pour les habitants)</p> <p>2.2 Diversifier les productions pour une autonomie alimentaire (pêche, fruitier, maraichage, production laitière...) : accompagnement financier aux installations nouvelles ; analyse économique, foncière, sociologique et alimentaire de certaines filières</p> <p>2.4 Structurer collectivement la gestion des espaces pastoraux et permettre un fonctionnement des ateliers et des systèmes multi-espèces</p> <p>1.4 Soutenir les services de remplacement</p>	<p>PAT ; MAB ; Projet de territoire ; Charte du PNR (AGRI 2.1 ; 2.2) ; Charte forestière (action 4.4)</p>
<p>3. Soutenir une filière d'élevage de qualité, respectueuse de l'environnement et du bien-être animal</p>	2	<p>3.1 Améliorer la gestion des effluents d'élevage</p> <p>3.2 Améliorer la qualité des bâtiments d'élevage (fonctionnalité, intégration paysagère, bien-être animal, matériaux locaux, ...)</p> <p>3.3 Communiquer sur les bonnes pratiques des exploitants en faveur du bien-être animal (ex : poules de réformes)</p>	<p>Charte du PNR (AGRI 2.3) ; Entretiens avec les agriculteurs</p>	
<p>4. Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique et à la modification des pratiques</p>	1	<p>4.2 Expérimenter de nouvelles productions (fruitiers, nouvelles essences adaptées au changement climatique local)</p> <p>4.3 S'engager dans un programme de réduction des pesticides (ex : redistribution du surplus de fumier/lisier), en particulier en filière arboricoles et viticole en favorisant la lutte intégrée</p> <p>4.4 Favoriser les équipements productifs, respectueux des milieux, et les diversifier</p> <p>4.5 Continuer le développement du compostage fermentescible, l'apport en broyat de bois</p> <p>4.6 S'appuyer sur les cahiers des charges AOP/HVE/bio/bas carbone existants et les faire évoluer pour anticiper et s'adapter aux nouveaux enjeux et attentes (qualité, biodiversité, autonomie fourragère, bien-être animal, système coopératif, énergie)</p> <p>4.7 Préserver les systèmes agropastoraux des attaques de prédateurs et de ravageurs (grands prédateurs, ongulés, campagnols...)</p> <p>4.8 Communiquer sur les labels « vertueux » : Nature et Progrès</p>	<p>PAT, Programme agro-environnemental et climatique ; Projet de territoire ; PCAET ; Charte du PNR (AGRI 3.1, 3.2, 1.1 ; 1.4) ; Entretiens avec les agriculteurs</p>	

	5. Soutenir l'activité de pêche	2	<p>5.1 Mettre en œuvre le plan de gestion de la pêche (produit par le CISALB, les AAPPMA, l'INRAE)</p> <p>5.2 Travailler sur la reconnaissance de la provenance du poisson avec les restaurateurs (à l'instar de la viande)</p> <p>5.3 Surveiller l'évolution des populations d'intérêt halieutique en lien avec le changement climatique et adapter la pression de pêche à ces évolutions.</p> <p>5.4 Mettre en place un groupe de travail sur les mesures d'adaptation de la pêche en lien avec l'évolution de la qualité de l'eau du lac</p>	MAB, PAT ; Etude prospective Lac 2030
ECONOMIE DE PROXIMITE	6. Contribuer au développement de circuits alimentaires locaux pour tous	1	<p>6.1 Structurer les filières en lien avec les cuisines collectives et scolaires (ex : favoriser la vente de produits locaux dans les entreprises, établir des marchés publics)</p> <p>6.2 Promouvoir l'offre de restaurants avec des produits locaux et bio, ouverts toute l'année</p> <p>6.3 Développer de nouveaux modèles de micro-logistiques (drive, numérique, tiers-lieux, gares, lieux insolites, camions tournées ambulantes ...) et fluidifier la logistique alimentaire</p> <p>6.4 Inciter à afficher les produits locaux et ceux provenant de l'extérieur du territoire sur les marchés</p> <p>6.5 Favoriser l'accès aux produits locaux pour les populations défavorisées et accompagner sur la cuisine de ces produits</p> <p>6.6 Organiser des événements de rencontres entre professionnels du circuit alimentaire local</p> <p>6.7 Veiller à intégrer les enjeux alimentaires dans les projets d'aménagement de zones d'activités économiques</p>	PAT ; MAB ; Projet de territoire ; PCAET ; Charte du PNR (ALIM 1.2)
	7. Développer de manière raisonnée une filière d'exploitation de la ressource en bois	3	<p>7.1 Engager des actions de sensibilisation sur le sujet (motifs sanitaires, sécurité...)</p> <p>7.2 Rechercher et développer de nouvelles filières pour le bois, matériau biosourcé (mobilier public et touristique, chimie du bois, isolation, fibre, emballages, objets du quotidien, biocarburants...)</p> <p>7.3 Créer une plateforme multiusage pour la filière forêt-bois</p> <p>7.4 Mettre en place un réseau d'approvisionnement collectif bois énergie issu de forêts gérées durablement</p> <p>7.5 Professionnaliser l'affouage pour le pérenniser</p> <p>7.6 Former les entreprises aux chantiers d'exploitations exemplaires ; utiliser des méthodes d'exploitation douces pour les espaces à fort enjeux biodiversité ou paysage</p> <p>7.7 Travailler avec le PNR sur l'animation d'une politique de construction publique en bois, via le Label bas carbone</p>	Charte forestière (action 4.2) ; Charte du PNR (BOIS 2.3, 2.4)
	8. Soutenir et sécuriser les entreprises installées, les commerces de		<p>8.1 Continuer à accompagner les entreprises locales et autres tiers-lieux dans leur développement en favorisant l'équilibre territorial : coopératives d'activités et d'emploi, couveuse d'entreprise, sociétés de portage, boutiques éphémères, pépinières artisanales et commerciales, incubateur, tiers-lieux (entrepreneur, bois, esthétisme, bien-être, culture...)</p>	MAB ; Projet de territoire ; Charte du PNR (ENTR 1.1 & 1.4) ; Diagnostic du service économie de GL

<p>proximité et l'artisanat local</p>	<p>2</p>	<p>8.2 Accompagner au changement les commerçants, les artisans, les agriculteurs, les libéraux, dans les nouvelles habitudes et/ou tendances de consommation et sociétales (développement durable, circuit courts, transition, hybridation commerciale, réemploi, digital vertueux, énergie verte...)</p> <p>8.3 Maintenir ou favoriser l'installation de commerces qui animent les centres-villes (anticiper les ventes de locaux) et accompagner le maintien et/ou le développement de commerces itinérants dans les centres-bourgs ruraux et les quartiers (ex : initiatives de marchés/braderies/boutiques éphémères/pépinières commerciales...)</p> <p>8.4 Identifier, accompagner et promouvoir les compétences déjà présentes sur le territoire, favoriser l'interconnaissance entre ces différentes compétences pour encourager l'achat local de prestations / produits par les habitants, navetteurs, touristes</p> <p>8.5 Intégrer la notion de proximité au sein des appels à concurrence</p> <p>9.6 Détecter et renforcer l'accompagnement de porteurs d'idées/projets émergents, en phase avec les objectifs du MAB</p>	<p>AUTRES ACTIVITES</p> <p>9. Prendre en compte les enjeux environnementaux dans le développement des entreprises sur le territoire</p>	<p>MAB, PCAET ; Charte du PNR (SERV 1.3)</p>
<p>10. Soutenir le développement d'une véritable économie circulaire</p>	<p>2</p>	<p>9.1 Continuer à accompagner les entreprises des domaines économiques d'avenir (énergies renouvelables, outdoor, numérique, startups écologiques) afin d'impulser une dynamique en matière de recherche, d'innovation et d'investissements</p> <p>9.2 Créer un cahier des charges (en se basant sur le modèle Eviter-Réduire-Compenser) pour évaluer l'impact environnemental à l'installation des entreprises (dont ressource en eau, foncier), et mettre en place des contrôles</p> <p>9.3 Réaliser un diagnostic des besoins énergétiques des entreprises et des particuliers et le potentiel de production</p> <p>9.4 Travailler avec le PNR du Massif des Bauges pour mettre en œuvre une politique incitative de relocalisation d'emplois, dans les secteurs géographiques les moins pourvus du territoire, en collaboration avec les bassins d'activités dynamiques de notre territoire</p> <p>10.1 Améliorer les chaînes de tri et de traitement des déchets recyclables</p> <p>10.2 Développer la filière de transformation pour les biodéchets et les végétaux, avec la généralisation du compostage individuel ou collectif (composteurs villageois ou en pied d'immeubles).</p> <p>10.3 Développer les filières autour des déchets du BTP</p> <p>10.4 Soutenir les initiatives en faveur du réemploi</p> <p>10.5 Contribuer à la seconde vie des objets en soutenant, par leurs apports, une économie circulaire composée de recycleries, de ressourceries, de lieux d'échanges gratuits, de lieux de réparation.</p> <p>10.6 Inscire des critères durables et locaux dans les achats publics.</p> <p>10.7 Soutenir la création d'une zone d'activités d'économie circulaire</p>	<p>Projet de territoire ; MAB ; PCAET ; Charte du PNR (URBA 1.2 ; GEOL 1.3)</p>	



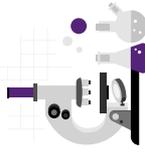
ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT

<p>SUJETS PRIORITAIRES A ABORDER</p>		<p>1.1 Développer les interventions à destination des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relancer les classes découvertes « atelier du lac » d'Aqualis • Diffuser le jeu de plateau ECOA du CISALB • Déployer des aires terrestres éducatives • Tester des méthodes telles que « l'école en forêt » • Encourager la création de potagers, composts collectifs, hôtels à insectes dans les écoles • Engager des opérations de plantation d'essences locales (ex : à l'Université Savoie Mont Blanc) • Déployer le projet pilote Fauna Flora 30x30 à toutes les écoles de primaire du territoire de façon pérenne 	<p>MAB ; Charte forestière</p>
<p>1. Renforcer la compréhension des milieux naturels et des espèces pour favoriser un comportement plus respectueux à leur égard</p>	<p>2</p>	<p>1.2 En partenariat avec le CEN Savoie et le PNR du Massif des Bauges, déployer des atlas de biodiversité communale sur une majorité de communes de la réserve de biosphère</p> <p>1.3 Créer des jardins partagés à l'échelle des communes volontaires</p> <p>1.4 Multiplier les actions de sensibilisation sur les sites Thomas II et domaine du Buttet (CISALB, FNE), et en milieu forestier</p> <p>1.5 Développer les sessions de sensibilisation et de découverte sur la faune et la flore du Lac auprès des usagers : clubs nautiques, alpins, fédérations de randonnée... (formation sécurité environnementale)</p> <p>1.6 Aménager un ou des sentier(s) thématique(s) faune / flore permanent(s) type boucles faciles de différentes durées</p> <p>1.7 Développer des programmes / évènements de sensibilisation auprès des élus (ex : écogestes, services écosystémiques, évolution législative telles que le ZAN...)</p>	
<p>2. Inciter à une consommation plus responsable</p>	<p>1</p>	<p>2.1 Sensibiliser sur l'alimentation et le gaspillage alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser à la saisonnalité, aux circuits courts et au gaspillage alimentaire dans les établissements publics et collectifs (écoles, collèges, lycées, universités, entreprises) en favorisant la rencontre avec les producteurs et la découverte des savoir-faire locaux • Créer un document de communication sur les producteurs et artisans locaux (bio, circuits courts, labels de qualité...) et organiser des évènements associés • Communiquer sur le respect des espaces agricoles (ex : programme du PNR « bienvenue sur nos fermes ») • Développer une offre d'accueil des touristes dans les fermes locales volontaires 	<p>MAB ; Charte du PNR (ALIM 1.3), PCAET ; CVB</p>

	<p>2.2 Sensibiliser à la prévention et au tri des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les visites sur les centres de tri (écoles, professionnels) : SOLUCIR, Alpes TLC (textile), entreprises • Maintenir les animations conduites par Grand Lac en faveur du tri des déchets • Multiplier les actions en faveur du compostage et de la valorisation du compost pour les espaces végétalisés (particuliers ou agglomérations) • Accompagner les habitants et entreprises au réemploi et à la réparation avant de jeter • Sensibiliser les services des collectivités (réduction des déchets, solutions fondées sur la nature... Cf axe 2) <p>2.3 Accompagner les acteurs vers la sobriété énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les particuliers à la sobriété et à l'efficacité énergétique des bâtiments, mais également les artisans, commerçants et entreprises. • Sensibiliser les particuliers, les professionnels du tourisme et les autres acteurs (constructeurs) à l'impact carbone des bâtiments et à leurs alternatives • Impliquer les entreprises dans des actions de stockage carbone (via le label bas carbone et le dispositif TEPOS) <p>2.4 Renforcer et renouveler l'initiative « Eau-climat on agit ! », pour accompagner les communes et les habitants à s'adapter au changement climatique et à son impact sur la ressource en eau.</p>	
<p>3. Tester et développer des formats attractifs d'éducation au développement durable</p>	<p>2</p> <p>3.1 Organiser des événements sur des sujets de vie pratique (<i>végétaux à mettre dans son jardin demain ; quels modes de chauffage installer ; quantités d'eau utiliser dans son jardin ; réutilisation des eaux de pluie ; comment couper ses haies pour favoriser les oiseaux / entretenir ses espaces en faveur de la biodiversité...</i>)</p> <p>3.2 Décloisonner par le sport : aborder les questions environnementales via la pratique sportive (ex : projet « je pagaie pour ma planète »)</p> <p>3.3 Aborder la question environnementale via la question de la santé (approche santé environnementale)</p> <p>3.4 Favoriser la sensibilisation par des jeux / événements ludiques / l'art : chasse au trésor, masterclass photos, ciné-débat, théâtre, chantiers participatifs, création de produits cosmétiques et d'hygiène, vêtements de seconde main, ateliers vélo smoothie...</p> <p>3.5 Créer des projets intergénérationnels (ex : participation de seniors à des sorties Fauna Flora)</p> <p>3.6 Multiplier les démarches de sensibilisation pro-actives : fresque du climat, défi famille à énergie positive, challenge « économies d'énergie » sur le modèle des foyers éco-déchets</p> <p>3.7 Créer un modèle pérenne du projet Fauna Flora 30x30 sur le territoire auprès de plusieurs publics et favoriser son déploiement (infra/extra territoire)</p>	<p>MAB ; Projet de territoire</p>

METHODES

<p>4. Se donner les moyens humains, logistiques et financiers pour appliquer la réglementation environnementale et faire de la prévention</p>	<p>2</p>	<p>4.1 Mettre en place des moyens d'information sur la réglementation du lac et les habitats de la faune et de la flore :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les règles de bonne conduite via les propriétaires de bateau (vitesse, distance de sécurité, milieux naturels) et les professionnels clubs des autres activités (pêche, voile, plongée) • Sensibiliser le marché de location de bateaux entre particuliers (vitesse, distance de sécurité, milieux naturels, activités nautiques) • Mettre en place des journées/moyens d'informations à destination des usagers du lac (pêche, plongée, voile, nage libre...) <p>4.2 Renforcer les moyens humains de surveillance et de contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser et renforcer la « brigade environnementale » sur le Lac du Bourget • Accompagner des projets de mutualisation de gardes champêtres / agents de police municipale entre plusieurs petites communes <p>4.3 Adapter la campagne « La montagne respect » du PNR du Massif des Bauges sur les communes de la réserve de biosphère</p>	<p>MAB ; Etude prospective Lac 2030</p>
<p>5. Mettre en réseau les acteurs de l'Education au Développement Durable à l'échelle de la réserve de biosphère et communiquer sur leurs actions</p>	<p>2</p>	<p>5.1 Diffuser et mettre à jour l'agenda des acteurs de l'EDD sur le territoire de la réserve de biosphère (ex : GRAPPE 73)</p> <p>5.2 Mettre en relation les acteurs du secteur de l'EDD et ceux des secteurs culturels, associatifs et sportifs et sociaux du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des animations autour du développement durable via les bibliothèques du territoire • Impliquer les clubs de sport et associations locales dans la prise en compte des enjeux environnementaux dans leurs pratiques (ex : feuille de route partagée) <p>5.3 Organiser des espaces d'échange avec les entreprises du territoire pour définir les thématiques / sujets d'intérêt (ex : via le club environnement de CGLE, à relancer)</p>	<p>MAB</p>



SUR LES SCIENCES ET LA PROSPECTIVE

<p>1. Valoriser les recherches scientifiques menées sur le territoire</p>	<p>1</p>	<p>1.1 Créer un poste dédié à la valorisation et à l'animation scientifique sur le territoire de la RB (animation du réseau, communication, suivi, partenariats...)</p> <p>1.2 Communiquer sur les travaux menés par les pôles de recherche, entreprises de Technolac, mais aussi de certaines associations locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publier les résultats des recherches scientifiques dans un courrier scientifique trimestriel de la réserve de biosphère • Intégrer une page dédiée à la vulgarisation scientifique sur l'environnement local dans les journaux municipaux et le site internet de la RB <p>1.3 Renforcer la médiation scientifique auprès du grand public (ouverture au public de centres de recherche et laboratoires d'importance du territoire, communication sur les événements existants)</p> <p>1.4 Structurer des partenariats pour favoriser la qualité et le partage des recherches scientifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engager un partenariat avec l'université Savoie Mont Blanc, les centres / laboratoires de recherche (INRAE, CNRS, EDYTEM...), CBN, autres associations, et la réserve de biosphère • Engager des partenariats scientifiques avec les autres réserves de biosphère nationales voire internationales 	<p>MAB</p>
<p>2. Développer les études en sciences comportementales pour améliorer les actions d'éducation au développement durable</p>	<p>2</p>	<p>2.1 Étudier les représentations, les imaginaires et les pratiques permettant de comprendre qualitativement le rapport à l'environnement (ex : habitants/touristes) ...</p> <p>2.2 Étudier les dispositifs d'éducation à l'environnement mis en place par les différents acteurs (écoles, collèges, associations, villes, agglomération...)</p>	<p>MAB</p>
<p>3. Devenir un territoire de sciences participatives</p>	<p>2</p>	<p>3.1 Lancer des recherches / études sur les modalités de transmission des connaissances scientifiques.</p> <p>3.2 Proposer et réfléchir à de nouveaux outils de médiation</p> <p>3.3 Déployer les méthodes / projets existants et évaluer leur impact : Atlas de Biodiversité communale, Fauna Flora 30x30...</p>	<p>MAB</p>
<p>4. Concevoir une méthode d'évaluation territoriale des services écosystémiques</p>	<p>1</p>	<p>4.1 Poursuivre l'acquisition de données sur les sites d'étude existants</p> <p>4.2 Compléter par de nouveaux cas d'étude au sein du territoire (ex : nature « ordinaire ») :</p> <p>4.3 Développer une approche territoriale, basée sur un croisement de couches d'informations géographiques</p> <p>4.4 Poursuivre et amplifier la présentation aux acteurs du territoire des données et cas d'études afin de promouvoir la mise en œuvre de projets de préservation et de restauration de milieux naturels</p>	<p>MAB</p>

<p>5. Engager des travaux de prospective pour faire face aux enjeux demain</p>	<p>2</p>	<p>5.1 Créer un indicateur d'atteinte des limites des ressources naturelles du territoire sur l'année</p> <p>5.2 Développer la recherche sur la résilience face à certaines maladies / ravageurs et au déperissement lié au changement climatique pour aiguiller les choix de gestion</p> <p>5.3 Suivre et anticiper l'impact des pratiques de loisirs sur les milieux naturels (suivi quantitatif et qualitatif, évolution des pratiques, profil des usagers, impacts écologiques des pratiques)</p>	<p>MAB</p>
<p>6. Contribuer et structurer des observatoires pour accompagner les décisions</p>	<p>2</p>	<p>6.1 Pérenniser l'observatoire des activités nautiques sur le Lac du Bourget</p> <p>6.2 Développer un observatoire de la fréquentation sur le territoire de la RB</p> <p>6.3 Alimenter l'observatoire de la biodiversité de Savoie via les projets de sciences participatives (ABC, Fauna Flora, etc)</p> <p>6.4 Élaborer un système d'observation scientifique sur le changement climatique (ex : impacts du changement climatique sur la forêt et les zones humides)</p> <p>6.5 Mettre en place et animer un observatoire des exploitations agricoles (localisation, types de production, surfaces exploitées, viabilité, transmission) pour suivre leur évolution</p>	<p>Etude prospective Lac 2030 ; MAB ; Charte du PNR (RECH 1)</p>
<p>7. Contribuer à l'analyse de l'outil réserve de biosphère</p>	<p>3</p>	<p>7.1 Etudier les liens et articulations entre espaces protégés existants / créés et la réserve de biosphère (dont la gouvernance)</p> <p>7.2 Développer les outils pour suivre la traduction dans les documents d'urbanisme des objectifs du projet de RB</p> <p>7.3 Etudier dans quelle mesure la réserve de biosphère devient un cadre de réflexion et d'échange (ex : sur le patrimoine "nuit", la pollution lumineuse, le ciel étoilé)</p> <p>7.4 Etudier le processus d'acceptation sociale de la réserve de biosphère (ancrage territorial)</p>	<p>MAB</p>
<p>8. Améliorer la connaissance sur le Lac et les zones humides</p>	<p>3</p>	<p>8.1 Améliorer la connaissance et la gestion des hydrosystèmes souterrains (karst)</p> <p>8.2 Suivre l'évolution des zones humides, rivières et lacs au regard du changement climatique : hydrologie, biodiversité, risques, qualité de l'eau, pollution (chimique, bioacoustique), et adapter la gestion (variation du niveau de l'eau)</p>	<p>Charte du PNR (PATNAT 1.3)</p>
<p>9. Anticiper et adapter la gestion de nos forêts</p>	<p>3</p>	<p>9.1 Etudier et expérimenter, avec un principe de précaution, l'implantation de nouvelles essences et favoriser la diversification de peuplements</p> <p>9.2 Assurer un suivi sanitaire des forêts</p> <p>9.3 Mesurer l'impact de l'utilisation croissante de milieux refuges (forêts, marais, montagnes) au cours des épisodes de sécheresse</p> <p>9.4 Développer la recherche scientifique sur la notion de « fonctionnalité » des forêts</p>	<p>Charte du PNR (FORETBOIS 1.3) ; MAB</p>
<p>10. Accompagner les stratégies d'évolution de l'agriculture locale</p>	<p>1</p>	<p>10.1 Engager des programmes de recherche et d'amélioration sur la vie des sols agricoles (arbres favorables, circulation de l'air, méthodes...)</p> <p>10.2 En partenariat avec le PNR du Massif des Bauges, engager des programmes de recherche et d'expérimentation pour améliorer la connaissance sur certaines espèces (ex : loup, lynx) et leurs interactions, ainsi que les dispositifs de protection</p> <p>10.3 Etudier / tester des modèles d'autonomie alimentaire / de circuits courts</p>	<p>PAT ; Charte du PNR (AGRI 1.3, 1.1 ; 2.3) ; Entretiens avec les agriculteurs</p>

AXE 1	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir des zones de tranquillité pour la faune et la flore • Maintenir la qualité du paysage • Evoluer vers des activités nautiques plus respectueuses des écosystèmes • Favoriser la biodiversité sur les espaces agricoles • Maintenir et restaurer les zones humides
AXE 2	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au partage des espaces de loisirs entre tous les usagers du territoire • Répartir l'offre touristique sur l'ensemble du territoire • Développer et favoriser des activités écoresponsables accessibles à tous • Prendre en compte des enjeux environnementaux dans tous les événements culturels et de loisirs du territoire • Revaloriser le patrimoine rural et historique du territoire
AXE 3	<ul style="list-style-type: none"> • Faire des mobilités douces une réelle alternative à la voiture • Gérer avec sobriété notre ressource en eau • Prioriser la rénovation et l'utilisation optimale des espaces déjà urbanisés • Monter en compétences sur les techniques d'urbanisme durable dans les collectivités territoriales • Repenser l'aménagement de certains secteurs pour limiter/supprimer l'impact sur les secteurs naturels
AXE 4	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au développement de circuits alimentaires pour tous • Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique et à la modification des pratiques • Garantir la protection et l'usage du foncier agricole • Soutenir les entreprises installées, les commerces de proximité et l'artisanat local • Soutenir le développement d'une véritable économie circulaire
AXE 5	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter à une consommation plus responsable • Renforcer la compréhension des milieux naturels et des espèces pour favoriser un comportement plus respectueux à leur égard • Se donner les moyens humains, logistiques et financiers pour appliquer la réglementation environnementale et faire de la prévention • Mettre en réseau les acteurs de l'éducation au DD à l'échelle de la réserve de biosphère et communiquer sur leurs actions • Tester et développer des formats attractifs d'éducation au développement durable
AXE 6	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les recherches scientifiques menées sur le territoire • Devenir un territoire de sciences participatives • Développer les études en sciences comportementales pour améliorer les actions d'éducation au développement durable • Concevoir une méthode d'évaluation territoriale des services écosystémiques • Accompagner les stratégies d'évolution de l'agriculture locale

ANNEXE 9 : Comptes-rendus des concertations

Les comptes-rendus des principales concertations menées entre 2022 et 2024 dans le cadre de la candidature au programme Man and Biosphere sont disponibles sur le dossier numérique du dossier de candidature, dossier "Annexes" / "Comptes-rendus des concertations". Voici la liste des documents :

- Rapport d'enquête sur la consultation numérique conduite auprès des habitants du territoire
- Rapport d'enquête à la suite de l'évènement de lancement
- Comptes-rendus de la première série de rencontres habitants sur les 6 communes
- Comptes-rendus de la deuxième série de rencontre habitants sur les 6 communes
- Compte-rendu de la concertation menée auprès de l'atelier citoyen
- Compte-rendu des petits déjeuners entreprises
- Comptes-rendus des ateliers multi-acteurs 1 (novembre 2023) et 2 (mars 2024)
- Comptes-rendus de trois réunions conduites avec le Groupe de Travail scientifique
- Rapport d'analyse des entretiens menés auprès d'un panel de 15 agriculteurs
- Rapport d'analyse de la concertation menée auprès des jeunes du territoire

ANNEXE 10 : La recherche sur le territoire proposé

LISTE DES UNITÉS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Laboratoires :

- EDYTEM – Environnements, DYnamiques et TERRitoires de la Montagne
- CARRTEL – Centre Alpin de Recherche sur les Réseaux Trophiques et Ecosystèmes Limniques (en collaboration avec l'INRAE)
- LECA – Laboratoire d'Ecologie Alpine
- ISTERRE – Institut des Sciences de la Terre
- LOCIE – Laboratoire prOcédés énergle bâtimEnt
- LAMA – Laboratoire de Mathématiques
- LAPP – Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des particules
- LAPTh – Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique Théorique (en collaboration avec le CNRS)
- CROMA – Centre de Radiofréquences, Optique et Micro-nanoélectronique des Alpes
- LEPMI – Laboratoire d'Électrochimie et de Physicochimie des Matériaux et des Interfaces
- LISTIC – Laboratoire d'Informatique, Systèmes, Traitement de l'Information et de la Connaissance
- SYMME – Laboratoire des Systèmes et Matériaux pour la Mécatronique
- IREGÉ – Institut de Recherche en Gestion et Économie
- Centre de Recherche en Droit Antoine Favre
- LIP-PC2S – Laboratoire Interuniversitaire de Psychologie – Personnalité, Cognition, Changement Social
- LLSETI – Langages, Littératures, Sociétés, Études Transfrontalières et Internationales
- LIBM – Laboratoire Interuniversitaire de Biologie de la Motricité
- LPNC – Laboratoire de Psychologie et Neurocognition

Fédérations :

- Fédération FRESBE : Recherche sur l'efficacité énergétique des bâtiments
- Fédération FRMRAA : Recherche en Mathématiques Rhône-Alpes-Auvergne
- Fédération CPTGA : Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes
- Fédération SFRI : Santé, Prévention, Qualité de vie
- Institut des Mathématiques pour la Planète Terre
- Institut OSUG : Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble
- ENIGMASS+ : the enigma of mass

Axes de recherche :

1. Agroécologie des systèmes d'élevage herbagers, qualité des produits et santé animale.

Adaptation des ressources animales et végétales au contexte économique, social et environnemental de l'élevage. Conception et évaluation multicritères de systèmes d'élevages multifonctionnels, innovants et durables à base d'herbe, et des filières territorialisées.

2. Biologie intégrative des plantes modèles et cultivées et adaptation à leur environnement.

Adaptations des plantes cultivées aux stress abiotiques. Nouveaux débouchés des produits végétaux. Robotique et technologies pour l'agriculture de demain.

3. Eau, bassins versants, écologie aquatique et écotecnologies associées.

Notion de méta-écosystème et évaluation des relations fonctionnelles entre les compartiments atmosphériques, terrestres et aquatiques. Biodiversité fonctionnelle et son rôle dans le maintien des fonctions écologiques et des services écosystémiques rendus à la société. Effets chroniques, multigénérationnels des contaminants et de leurs impacts sur les populations aquatiques.

4. Territoires et socio-écosystèmes : qualifications, trajectoires et accompagnement au changement.

Identifier des leviers et concevoir des méthodes d'adaptation aux changements globaux dans les territoires afin d'accompagner leurs acteurs et d'orienter les politiques publiques.

5. Risques naturels, sanitaires et environnementaux.

Prévenir et réduire les risques liés au changement global dans toutes ses composantes (climat, urbanisation, pollution, ...).

6. Nutrition humaine, complexité alimentaire et santé.

Qualité de l'aliment et optimisation nutritionnelle. Régulation métabolique par la nutrition. Relations entre le microbiote intestinal, l'alimentation et la santé de l'hôte.

ANNEXE 11 : Documents juridiques

Les documents juridiques sont disponibles dans la version numérique du dossier de candidature, dossier « Annexes » / Documents juridiques. Voici la liste des documents :

DOCUMENTS RELATIFS AUX ESPACES NATURELS :

- Arrêté de protection de Biotope Iles de Chautagne-Malourdie
- Arrêté de protection de biotope Marais des Puits d'Enfer
- Arrêté de protection de biotope du Sud du Lac du Bourget
- Arrêté de protection de biotope du Marais des Villards et du Parc, et arrêté de modification (septembre 2014)
- Règlement de police et de navigation du Lac du Bourget et modification (2023)
- Arrêté préfectoral d'aménagement portant approbation du document d'aménagement pour la forêt communale d'Aix-les-Bains (ilot de senescence)
- Arrêté préfectoral d'aménagement portant approbation du document d'aménagement pour la forêt communale de Méry (ilot de senescence)
- Arrêté préfectoral d'aménagement portant approbation du document d'aménagement pour la forêt communale de Brison-Saint-Innocent (ilot de senescence)
- Arrêté préfectoral d'aménagement portant approbation du document d'aménagement pour la forêt communale du Bourget du Lac (ilot de senescence)
- Arrêté préfectoral d'aménagement portant approbation du document d'aménagement pour la forêt communale de la Biolle (ilot de senescence)

DOCUMENTS RELATIFS AUX ORGANISATIONS PUBLIQUES GESTIONNAIRES :

- Délibération portant création de l'agglomération Grand Lac
- Statut du PNR du Massif des Bauges
- Statut du CISALB

DOCUMENTS RELATIFS AU PROJET DE CANDIDATURE AU TITRE DE RÉSERVE DE BIOSPHERE :

- Délibération du Bureau communautaire du 9 juillet 2024 sur l'approbation du projet de candidature au programme Man and Biosphere
- Délibération du Bureau communautaire du 9 juillet 2024 sur la demande de financement dans le cadre de la création future d'un poste de coordinateur de la réserve de biosphère.



GRAND LAC
BIOSPHERE
CANDIDAT UNESCO

Contact : Marine ALIX

Chargée de mission - Programme UNESCO "Man and Biosphere"
m.alix@grand-lac.fr - 06.07.48.42.73

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 36 : Candidature Homme et Biosphère - Approbation du plan de gestion, du zonage, et du nom de la future Réserve de biosphère

Date de transmission de l'acte : 20/09/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 20/09/2024

Numéro de l'acte : d5128 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240917-d5128-DE

Date de décision : 17/09/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.8. Environnement